

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES ORIGINES DES CONFLITS DANS LA MER DE CHINE DU SUD : LE CAS
DES ÎLES SPRATLEY ET PARACELS (1931-1952)

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
PATRICIO CALCAGNO

JUIN 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

La réalisation d'un tel projet n'aurait été possible sans le support et l'assistance de plusieurs personnes. J'aimerais tout d'abord souligner l'aide précieuse de ma directrice Mme Olga Alexeeva qui a su apporter clarifications et commentaires instructifs à un travail jonché de questionnements et de redirections. Sa patience et son expertise m'ont soutenu tout au long de la maîtrise. Je tiens aussi à remercier spécialement M. Greg Robinson et M. Daniel Ross, deux professeurs ayant marqué particulièrement mon parcours académique par leur passion contagieuse pour l'histoire et leurs capacités magistrales exceptionnelles ont par plus d'une fois confirmé mon envie d'enseigner.

Merci à Daniel Lemire pour ses commentaires instructifs et son aide remarquable pour la réalisation de ce mémoire : il s'agit d'une amitié précieuse qui remonte au cégep et qui m'a épaulé maintes fois à travers mes études. À ce nom s'ajoutent ceux de Laurie Thivierge Côté et spécialement Xavier Bouffard Chevalier qui m'ont permis de réaliser plusieurs séances de rédactions fructueuses. Ils ont su tous deux substituer l'isolation de la rédaction pour celle d'une collégialité favorisant la progression de ce mémoire.

Je tiens aussi à souligner l'aide incontournable de mes parents, sans qui je n'aurais probablement pas été inspiré à mener des études supérieures. Leur support ainsi que leurs encouragements inépuisables ont rendu ce parcours possible. Merci à ma famille pour leur appui inestimable et l'intérêt qu'ils ont porté à mes études.

Enfin et surtout, j'aimerais remercier mon épouse et amie de longue date Alexandra Kack. Ses encouragements et son appui inébranlable m'ont constamment aidé lorsque je me sentais perdu ou découragé durant la rédaction. Sans son soutien ainsi que ses innombrables corrections, la concrétisation de ce mémoire n'aurait été possible.

À mes parents Marta et Gratien
Et à mon père Nivaldo

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	ii
Dédicace.....	iii
Table des matières.....	iii
Liste des figures	vi
Résumé.....	viii
Introduction.....	1
Clarification et toponymie.....	4
Cadre spatio-temporel	5
État de la recherche	7
Historiographie.....	9
Problématique	23
Méthodologie et sources	27
Cadre théorique et concepts	29
Plan du mémoire	36
Chapitre I: LES SPRATLEYS ET LES PARACELS, DE SIMPLES ÎLES?	40
1.1Le siècle d’humiliation, une mise en contexte.....	41
1.1.1 Origines du concept	42
1.1.2 Développement et utilisation.....	45
1.2Les Spratleys et les Paracels : un historique des revendications.....	50
1.2.1. Les Paracels.....	50
1.2.2. Les Spratleys	69
Conclusion	81
Chapitre II: LE GEOBODY OU LA PROJECTION DU TERRITOIRE NATIONAL	83
2.1 Cartes et politique : les îles Spratleys et Paracels dans la construction du territoire chinois	84

2.1.1 La carte, un outil objectif de représentation du réel?	87
2.1.2 Tracer les frontières chinoises au lendemain des guerres de l’opium.....	91
2.2 La construction d’une territorialité moderne et l’émergence du <i>geobody</i> chinois...	102
2.2.1 Le <i>geobody</i> chinois et les cartes de l’humiliation	108
Conclusion	129
Chapitre III: Guerre, occupation et intégration	131
3.1 Conceptualiser un régionalisme asiatique.....	132
3.1.1 La Sphère de coprospérité asiatique : comprendre les lancées régionales de l’expansionnisme japonais.	135
3.1.2 Le panasiatisme : un bref historique des origines	138
3.2 Penser la Sphère de coprospérité.....	144
3.2.1 Les années 1930 et la montée du militarisme nippon	144
3.2.2 Les années 1940, la guerre du Pacifique et l’échec de la Sphère de coprospérité.	151
3.3 Les conséquences de la Sphère de coprospérité, de la guerre et de l’occupation en Asie	159
3.4 Reconstruire le <i>geobody</i> chinois au lendemain de la guerre, les îles Spratley et Paracels dans les années 1945-1952	167
Conclusion	177
CONCLUSION.....	179
ANNEXE A : REPRODUCTION DE LA CARTE DE LA MER DE CHINE DU SUD PRODUITE PAR LA RPC EN 1950.....	188
ANNEXE B TRADUCTION D’UN ARTICLE DU TA KUNG PAO, 29 MAI 1950.....	189
Bibliographie.....	191
Fonds d’Archives	191

Sources imprimées	192
Monographies.....	192
Articles	195

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1. L'espace national chinois selon l'almanach républicain, 1912	110
Figure 2.2. L'espace national chinois selon <i>Zhonghua minguo dili xintu</i>, 1913.	113
Figure 2.3. Carte de l'humiliation, 1916	120
Figure 2.4. Carte de l'humiliation,1927.....	122
Figure 2.5. Carte de l'humiliation nationale de Bai Meichu, 1930	127

RÉSUMÉ

La mer de Chine du Sud est aujourd'hui le théâtre de tensions géopolitiques complexes pour le contrôle de la région. Principalement axés sur les îles Spratley, Paracels, Pratas, le banc Macclesfield et le récif Scarborough, les différends contemporains menacent l'équilibre régional et l'avenir des relations interétatiques des pays environnants. Concrètement, les conflits actuels regroupent six acteurs principaux, soit la Chine, Taïwan, le Viêtnam, la Malaisie, les Philippines et Brunei, tous des pays riverains de la mer de Chine du Sud ayant des prétentions de souveraineté territoriale pour les îles et leurs eaux. Présentement, l'acteur le plus influent du conflit est la République populaire de Chine (RPC) qui revendique entre 80 et 90 % du territoire de la mer de Chine du Sud en faisant appel à son droit historique sur la région. Pour appuyer ses prétentions, le gouvernement fait appel à une démarcation nommée la Ligne en neuf traits qui désignerait les frontières maritimes historiques de la Chine. Partagés à la fois par les autorités de Taïwan et de la Chine continentale, lesdits droits historiques sont qualifiés d'incontestables par les deux gouvernements. Au centre même des nombreuses dissensions, les îles Paracels et Spratleys ainsi que leurs environs marins sont présentement perçus comme des enjeux stratégiques et économiques d'envergure. Revendiqués en totalité ou partiellement par les six acteurs mentionnés, ces deux archipels coralliens se démarquent du reste des territoires contestés par les frictions politiques qu'elles soulèvent, et ce, depuis les années 1970. En dépit de la nature contemporaine des conflits concernant les deux îles, d'importants débats concernant leur souveraineté peuvent être observés au début du XXe siècle. Confrontant alors la France, la Chine et le Japon, les conflits pour leur souveraineté connaissent un arrêt soudain avec le début des combats de la Seconde Guerre mondiale. Trop souvent délaissées dans la littérature, les influences des débats précédant la guerre ont des incidences incontournables sur la formation des rhétoriques contemporaines de revendications. Intimement liée au processus d'élaboration de l'État moderne chinois, la reconnaissance des îles comme constituantes de la Chine s'inscrit dans la formation d'un idéal territorial cohésif lié au territoire national. Pour mieux comprendre les dynamiques entourant le débat actuel pour la souveraineté des îles, il nous faut donc retracer le parcours historique de ces dernières et leur contexte d'élaboration.

Mots clés : Chine, Mer de Chine du Sud, Spratley, Paracels, Occupation japonaise, Seconde Guerre mondiale, Guerre sino-japonaise, Colonialisme, Geobody, Siècle d'humiliation.

INTRODUCTION

La mer de Chine du Sud, aussi appelée la mer de Chine méridionale est aujourd'hui au cœur de tensions géopolitiques complexes menaçant l'équilibre des dix États entourant la région¹. De nature stratégique, économique et territoriale, les conflits faisant rage dans la région sont liés aux intérêts contemporains des États concernés², mais aussi au rattachement historique de chaque pays à ses régions côtières et leurs eaux. Concrètement, les conflits actuels regroupent deux types de protagonistes ; ceux qualifiés d'« internes » et ceux dits « externes ». Les acteurs internes, au nombre de six, sont la Chine, Taïwan, le Viêtnam, la Malaisie, les Philippines et Brunei et désignent les pays riverains à la mer de Chine du Sud ayant des prétentions de souveraineté territoriale pour les îles et leurs eaux. Quant aux acteurs externes, on en identifie deux : soit les États-Unis et le Japon, qui ont des intérêts similaires aux pays riverains³.

Présentement, l'acteur le plus influent et imposant du conflit est la République populaire de Chine (RPC) qui revendique entre 80 et 90 % du territoire de la mer de

¹ Mer de Chine du Sud est le nom communément utilisé par la Thaïlande, le Japon, la Malaisie et l'Indonésie. Néanmoins, l'espace maritime est aussi appelé Mer de Chine méridionale, ou encore la Mer du Sud (*Nan Hai*) par la Chine, la Mer de l'Est au Viêtnam (*Bien Dong*) et aux Philippines le nom attribué est celui de la Mer de Philippine de l'Ouest (*Dagat Kanlurang Pilipinas*). E. Fels et T. Vu, *Power Politics in Asia's Contested Waters; Territorial disputes in the South China Sea*, New York, Springer, 2016, p. 3.

² Concrètement, près de 70 % de la population est-asiatique vit sur les côtes et la mer de Chine du Sud rapporte chaque année près du quart des pêches totales de l'Asie. T. Kivimäki, *War or Peace in The South China Sea?* Copenhague, NIAS Press (Nordic Institute of Asian Studies), Denmark, 2002, p.11.

³ *Ibid.*, p.12.

Chine du Sud en faisant appel à son droit historique sur la région⁴. Pour appuyer ses prétentions, le gouvernement fait appel à une démarcation nommée la « Ligne en neuf traits » ou la « langue de bœuf » en chinois qui désignerait les frontières maritimes historiques de la Chine⁵. Pour les autorités chinoises, ces droits historiques sont incontestables et ne peuvent être soumis à aucune négociation ni reconsidération⁶. Étant l'acteur disposant de plus de sources historiques, de par sa longue tradition bureaucratique et du nombre de transcriptions, la RPC dispose aujourd'hui de beaucoup plus d'archives que n'importe lequel de ses opposants asiatiques dans le conflit pour appuyer ses dires⁷. Toutefois, l'interprétation et l'utilisation des sources constituent une question soulevant de nombreuses contestations et questionnements.

Dans les dernières années, la Chine s'est lancée dans d'importants projets de poldérisation⁸ dans le but de créer des îles artificielles pouvant être habitées afin d'asseoir une présence permanente sur les nombreux îlots de la mer de Chine du Sud⁹. Cette expansion agressive de la Chine n'aide pas à diminuer les tensions entre les différents partis du contentieux. De plus, son refus de procéder à quelque entente qu'elle considère néfaste à la sauvegarde de ses intérêts dans la région, malgré les critiques de la communauté internationale, nuit à la possibilité éventuelle d'une résolution pacifique à long terme des contentions territoriales. L'intégration des îles contestées peut s'avérer particulièrement intéressante puisqu'elle permettrait à un État

⁴ Dépendamment des interprétations des cartes chinoises, puisque les délimitations ne sont pas définitivement fixées à l'aide de coordonnées par le gouvernement chinois et les prétentions aux sols marins restent vagues. B. Courmont, et É. Mottet, « La mer de Chine méridionale : une mer chinoise? », *Diplomatie affaires stratégiques et relations internationales*, n° 84, 2017, p.41.

⁵ La *Nine Dashed Line* aussi dite la ligne en U (*U shaped line*).

⁶ À ce sujet, il est important de noter que la notion du droit historique au territoire n'est pas reconnue par le droit international tel que formulé par le UNCLOS puisque cette dernière pourrait donner lieu à des interprétations et débats trop large vis-à-vis le territoire national.

⁷ T. Kivimäki, *op. cit.*, p.17.

⁸ Poldérisation signifie un processus à travers lequel une région ou une large étendue de terre se retrouvant sous l'eau est asséchée ou endiguée dans le but de rendre exploitable des territoires autrefois inutilisables.

⁹ P. Saint-Paul, « Pékin construit une 'grande muraille de sable' en Mer de Chine », *Le Figaro*, 13 avril 2015, <http://www.lefigaro.fr/international/2015/04/13/01003-20150413ARTFIG00089-pekin-construit-une-grande-muraille-de-sable-en-mer-de-chine.php> (6 mars 2019).

d'agrandir son territoire (donc sa sphère d'influence), mais aussi d'avoir un droit exclusif aux eaux environnantes selon la loi accordée aux ZEE¹⁰. Pour les autorités américaines, le refus de la Chine de se plier aux lois sur les droits en mer¹¹ menace l'équilibre dans la région ainsi que la politique de la liberté des mers qui viendrait directement à l'encontre de la notion du droit international.

Au centre même des nombreuses dissensions, les îles Paracels et Spratleys¹² ainsi que leurs environs marins sont présentement perçus comme des enjeux stratégiques et économiques d'envergure¹³. Revendiqués en totalité ou partiellement¹⁴ par les six acteurs internes environnants¹⁴, ces deux archipels coralliens se démarquent du reste des territoires cernés par le conflit par la quantité de prétentions ainsi que les frictions politiques qu'elles soulèvent. Malgré la nature très contemporaine des différends entourant ces îles, il est possible d'observer des débats quant à la souveraineté de ces dernières au début du XX^e siècle. À l'époque, ces confrontations opposaient alors les puissances occidentales (principalement la France), la Chine et le Japon pour le contrôle des deux îles. Ces événements prennent surtout place dans les années 1930 et le conflit pour les îles atteint un point culminant en 1939, lorsqu'elles sont occupées par les forces nipponnes, et ce, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

¹⁰ Les zones économiques exclusives (ZEE) désignent un territoire marin exploitable exclusivement par un pays du fait de la proximité à ses régions côtières. Établie officiellement en 1994, suite à l'adoption du UNCLOS (*United Nation's Conference on the Law of the Sea*), une ZEE désigne un espace équivalent à 200 miles nautiques (environ 370 km) calculé à partir de la limite côtière d'un pays. United Nations, *Glossary of Environment Statistics*, Studies in Methods, Series F, n° 67, New York, 1997, p.32.

¹¹ Voir Recueil des traités des Nations Unies, *Convention des Nations unies sur le droit de la mer*, 1994.

¹² Pour des soucis de clarté, nous utiliserons les termes Paracels et Spratleys dans le texte plutôt que les termes *Nansha* et *Xisha* utilisés par la Chine pour désigner les îles.

¹³ Économiquement parlant, la mer de Chine du Sud représente une source importante en ressources halieutiques et son sous-sol renferme une quantité non négligeable de pétrole et de gaz naturel. De plus, la région est particulièrement importante pour le commerce international puisque environ 1/3 des échanges maritimes mondiaux transitent dans cet espace. A. H. Cordesman., A. Burke, and M. Molot, *China and the U.S.: Cooperation, Competition And/or Conflict an Experimental Assessment. Report*, Washington, Center for Strategic and International Studies (CSIS), 2019, p. 337.

¹⁴ Concrètement, les Spratleys sont aujourd'hui revendiquées par la Chine, Taïwan, Brunei, la Malaisie ainsi que les Philippines, alors que les Paracels sont disputées par la Chine, Taïwan et le Viêtnam.

Afin de comprendre les évènements ainsi que les dynamiques qui ont mené aux revendications et aux frictions en mer de Chine à ce jour, nous tenterons dans ce travail de retracer les origines historiques du conflit pour les îles Spratleys et Paracels. De plus, nous analyserons les influences et conséquences qu'ont eu la Seconde Guerre mondiale ainsi que l'occupation japonaise sur la transformation de ce différend territorial en défi sécuritaire et géopolitique.

Clarification et toponymie

Dans le cadre d'un travail ayant comme point central l'étude d'un évènement aussi médiatisé et politisé que celui du conflit en mer de Chine du Sud, il nous semble important de soulever certaines clarifications quant à nos buts et positions. Ceci étant dit, notre objectif dans l'élaboration d'une telle étude n'est pas de valider les prétentions de quelconque acteur du conflit. Nous entendons retourner dans le temps pour analyser, faire ressortir les origines et dynamiques qui ont influencé les frictions qui prennent aujourd'hui toujours davantage de place dans les négociations des acteurs concernés. Cette recherche ne doit donc aucunement être interprétée comme une prise de position sur les nombreuses prétentions formulées par les différents protagonistes. Le second point important à soulever est le choix de la terminologie utilisée pour désigner les espaces géographiques. Comme l'ont soulevé Olga Alexeeva et Yann Roche, le choix des noms pour désigner le territoire marin concerné et les îles (soit la toponymie) peut en soi démontrer une certaine position quant aux prétentions soulevées par les acteurs¹⁵. Pour cette raison, nous tenons à spécifier que le choix des termes utilisés pour le mémoire, soit les « îles Spratleys, » « îles Paracels » ou encore « mer

¹⁵ Y. Roche et O. Alexeeva, « La Mer de Chine Méridionale : un laboratoire de l'évolution des relations entre la Chine et l'ASEAN », *Monde Chinois*, n°37, 2014, p.114.

de Chine du Sud »¹⁶, ne découlent pas d'une volonté de positionnement quant aux conflits. La décision liée à l'emploi de ces noms a été prise conformément à leur utilisation soutenue dans la littérature occidentale académique et autres, pour désigner ces espaces.

Cadre spatio-temporel

Le choix de la période allant de 1931 à 1952 pour limiter le cadre temporel de l'étude a été effectué en considération de dates particulièrement importantes pour les conflits en mer de Chine du Sud. En effet, l'année 1931 a été spécifiquement ciblée puisqu'elle marque les premières prétentions officielles et légales de la France sur les îles Paracels. Les réclamants au nom d'anciens traités franco-annamites et franco-chinois datant du XIX^e siècle, les autorités françaises s'opposaient à l'annexion officielle des îles effectuée par le gouvernement chinois en 1909. Inclure les années 1930 dans le cadre historique permet aussi d'aborder la montée du militarisme nippon si emblématique en Asie à cette époque et d'étudier ce dernier dans le but de comprendre les politiques et l'idéologie expansionniste du gouvernement japonais durant la Seconde Guerre sino-japonaise (1937-1945)¹⁷.

¹⁶ Par exemple, l'espace marin est nommé mer de l'est (Bien Dong) au Viêt Nam. S. Tønnesson, « Vietnam's Objective in the South China Sea: National or Regional Security? », *Contemporary Southeast Asia*, Vol. 22, n°1, 2000, p. 201.

Sur la question des noms attribués aux espaces marins, l'auteur Chung-yam Po souligne que l'utilisation des termes « mer de Chine », « mer du Japon » ou encore « mer de Corée » ont l'effet de « nationaliser » les espaces étudiés. Cette tendance aurait la conséquence d'orienter en faveur du pays cerné la lecture historique des interactions au sein d'un tel espace. Par conséquent il est nécessaire de nuancer une analyse lorsque des termes aussi chargés sont utilisés en histoire. C. Po, *Conceptualizing The Blue Frontier: The Great Qing and The Maritime World in The Long Eighteenth Century*, Thèse de Ph. D (Histoire), Rupercht-Karls-Universität, 2013, p. 41.

¹⁷ Nous tenons à souligner que le texte utilise souvent le découpage temporel de la Seconde Guerre sino-japonaise plutôt que celui de la Seconde Guerre mondiale. Ce choix est pris conformément à l'historiographie liée à notre sujet, mais aussi dans un souci de détacher la perspective asiatique d'une interprétation souvent trop européo-centriste de la guerre des années 1930.

L'année 1951, quant à elle, a été choisie, car elle marque la signature du traité de paix de San Francisco le 8 septembre de la même année. Résultat de la Conférence de paix de San Francisco, le traité en question soulignait le retrait officiel des autorités japonaises de toutes prétentions de souveraineté sur les territoires occupés militairement durant la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, les deux gouvernements chinois (continental et celui de Taïwan) avaient été exclus de ces négociations et un deuxième traité est signé cette même année entre le Japon et la République de Chine (Taïwan). Celui-ci, portant le nom du traité de Taipei, signé le 28 avril 1952 réitérait les renoncements territoriaux exprimés par le Japon à San Francisco, mais soulignait plus spécifiquement les cas de Formose (Taïwan), des îles Pescadores ainsi que des îles Spratleys et Paracels¹⁸. Cependant, les deux traités ne spécifiaient pas à qui les territoires devaient revenir, détail crucial pour la suite des événements.

L'année 1952 est donc très importante pour le développement du conflit en mer de Chine du Sud et ouvre la voie à de nouvelles revendications pour les îles qui ne se limiteront alors pas juste à la Chine. Après la Seconde Guerre mondiale, le vide juridique laissé par le départ des troupes japonaises des îles, le retrait des prétentions à l'égard des territoires autrefois occupés ainsi que la vague de décolonisation progressive en Asie permettent à de nombreux pays de formuler leurs propres prétentions territoriales. Plusieurs de celles-ci qui sont formulées dès les années 1950 trouvent encore écho dans la situation géopolitique contemporaine et les revendications des pays aujourd'hui impliquées dans le conflit en mer de Chine du Sud trouvent pour la plupart leurs origines dans cette époque d'après-guerre.

Les années 1931-1952 touchent à plusieurs périodes de l'histoire chinoise, le mémoire se penchera donc sur trois époques liées à la Chine républicaine et une liée à la Chine communiste; la décennie de Nankin (1927-1937), la Seconde Guerre sino-japonaise (1937 à 1945), la reprise de la guerre civile chinoise (1945-1949) et finalement, le début

¹⁸ T. Chang, « China's Claim of Sovereignty over Spratly and Paracels Islands », *Case Western Reserve Journal of International Law*, Vol 23, n° 3, 1991, p.399.

du gouvernement de la Chine communiste à partir de 1949 avec la proclamation de la République populaire de Chine.

En ce qui a trait à la dimension spatiale de notre étude, nous entendons nous intéresser aux évènements ayant pris place sur les archipels Paracels et Spratleys et les eaux environnantes. Cela étant dit, un intérêt particulier sera naturellement porté à la Chine et au Japon de par leur importance dans le conflit entourant les îles. Le choix des archives françaises pour traiter des évènements nous pousse aussi forcément à inclure la France dans l'étude présente. Néanmoins, cette dernière ne tiendra pas une place centrale dans notre analyse, nous l'incluons plutôt comme une nécessité à la compréhension globale et nuancée du conflit sans pour autant la hisser au rang de sujet premier de notre étude. S'inscrivant dans la Seconde Guerre mondiale, la question des origines pour la souveraineté des îles Paracels et Spratley ne peut faire l'économie à une analyse des dynamiques et évènements ayant secoué le monde entre les années 1937-1945. C'est pourquoi nous tenterons d'étudier les origines du conflit en mer de Chine du Sud dans une perspective plus globale.

État de la recherche

Ériger une historiographie spécifique des textes traitant uniquement des archipels Paracels et Spratleys s'avère difficile, puisqu'il existe relativement peu de textes se penchant exclusivement sur les deux cas. Dans le but d'élargir nos sources, nous avons convenu de définir notre angle d'approche sur une autre catégorie plus large, soit celle des œuvres consacrées aux conflits en mer de Chine du Sud. Cette décision nous permet d'aborder davantage de sources, mais demande toutefois une plus grande charge de travail puisqu'il faut identifier et mettre de côté une partie des ouvrages s'intéressant majoritairement ou exclusivement à d'autres îles dans les conflits (par exemple les îles

Pratas, le banc Macclesfield ou encore le récif Scarborough¹⁹). Ces espaces font partie intégrante des divers conflits prenant place dans la mer de Chine du Sud, mais nous ne les aborderons que nominalement dans ce mémoire puisqu'ils pourraient à eux seuls constituer un sujet de recherche.

À la lumière des lectures effectuées, il nous semble important de souligner deux points particuliers quant à l'élaboration de l'historiographie de notre sujet. Premièrement, il s'agit d'une historiographie relativement jeune qui mobilise, jusqu'à récemment, peu d'historiens de formation s'intéressant au sujet. Par conséquent, les analyses sont de nature multidisciplinaire et s'inscrivent parfois mal dans les grands courants de la pratique historique. Ne pouvant pas les mettre de côté, nous les abordons pour ce qu'elles sont à proprement parler, c'est-à-dire des études d'intérêts, mais à prendre avec certaines considérations. En second temps, la production des divers textes (scientifiques et autres) sur les conflits entourant la mer de Chine du Sud semble se multiplier au gré du développement des luttes territoriales et de la complexification des enjeux liés aux espaces marins²⁰. En l'occurrence, nous sommes confrontés à une production relativement moindre de textes sur notre sujet avant les années 1990 et un foisonnement particulièrement notable dans les dix dernières années avec la montée des tensions ainsi que l'ascension de la Chine sur la scène internationale. Une dernière remarque intéressante à formuler est que, malgré la quantité grandissante des sources sur le sujet, ces dernières s'avèrent plus souvent qu'autrement être des articles plutôt que des monographies²¹. L'historiographie des conflits en mer de Chine du Sud se démarque en ce sens comme étant surtout représentée par une vaste collection d'articles de périodiques.

¹⁹ S. Colin, *La Chine et ses frontières*, Paris, Éditions Armand Colin, 2011, p.101.

²⁰ J. Spangler et al., *Entreprises, Localities, People, and Policy in the South China Sea: beneath the Surface*, Londres, Palgrave Macmillan, 2018, p. 3.

²¹ Sans pour autant être inexistantes, les monographies sur le sujet se multiplient surtout depuis les dix dernières années.

Afin de mieux organiser les sources à notre disposition, nous avons convenu de diviser de manière chronologique les articles et les monographies en quatre grands groupes : le premier fait référence aux textes parus entre 1970 et 1980, le deuxième aux textes entre les années 1980 et la fin des années 1990, le troisième entre les années 2000 à 2010 et finalement le quatrième entre 2010 à aujourd'hui. Nous tenons à spécifier que ces catégories sont un choix arbitraire effectué par souci de clarté, mais ne constituent en aucun cas une division officielle basée sur quelque école de pensée.

Historiographie

À l'exception de quelques rares cas (méritant néanmoins d'être soulevés²²), les études se penchant sur la question des conflits en mer de Chine méridionale que nous avons relevés débutent majoritairement dans la seconde moitié des années 1970. Il est ici important de noter que ces années représentent une étape particulièrement influente pour les conflits d'aujourd'hui. En effet, c'est dans les années 1970 que le grand potentiel économique de la mer de Chine du Sud s'est révélé. Il faut dire que, déjà entre 1967 et 1970, certains rapports géodésiques avaient relevé l'existence d'importantes quantités de pétrole dans le sous-sol de la mer de Chine du Sud²³.

Toutefois, comme c'est encore le cas aujourd'hui, le potentiel exact des ressources reste plutôt flou puisque les informations se révèlent à être des spéculations parfois démesurées ce qui a pour cause d'attiser les frictions pour le contrôle de la région²⁴. Graduellement, les luttes pour les îles ainsi que leurs environs marins se complexifient, se multiplient et on peut déjà observer à cette époque la présence de quatre des six

²² J. C. Sauvaire, « Les Paracels, infiniment petits de notre domaine colonial », *La Nature*, 1er novembre 1933, O. Saix, "îles Paracels", *Terre-Air—Mer-La géographie*, LX n° 5 et 6, 1933, P.A. Lapique, A propos des îles Paracels, Saïgon, Les Éditions d'Extrême Asie, 1929.

²³ T. Cheng, « The Dispute over the South China Sea », *Texas International Law Journal*, Vol. 10, 1975, p. 266.

²⁴ S. Marwyn S. *Contest for the South China Sea*, New York, Methuen, 1982, p. 3.

acteurs des divers litiges contemporains. De plus, en janvier 1974, les forces chinoises et vietnamiennes entrent en conflit lors de l'évènement appelé « la bataille des Paracels »²⁵. Se soldant par une victoire de la Chine, cet affrontement permet aux Chinois d'instaurer leur contrôle sur l'ensemble des îles Paracels. Cette date est particulièrement importante pour l'écriture du conflit en mer de Chine du Sud puisqu'elle marque l'émergence progressive de l'historiographie produite en anglais sur le sujet²⁶.

D'origine américaine, allemande, anglaise et française, les études des années 1970 pourraient être qualifiées de textes nationaux²⁷, dans le sens où ils cherchent à défendre ou prendre position sur les prétentions d'un acteur particulier²⁸. Ces premiers travaux sont largement utilisés dans la littérature s'intéressant au conflit, faisant de ceux-ci des œuvres fondatrices pour l'écriture de l'histoire des discordes en mer de Chine du Sud. Il s'agit toutefois d'auteurs non historiens, mais des spécialistes du droit international ou encore des relations internationales. Malgré une recherche soutenue, la majorité des travaux basée sur un mélange questionnable d'archives chinoises et d'articles de journaux. De plus, ces auteurs affichent ouvertement leur position quant aux

²⁵ S. Marwyn S. *Contest for the South China Sea*, New York, Methuen, 1982, p. 1.

²⁶ Cette date prend en importance notamment lorsque l'on considère que la majorité des œuvres traitant du sujet sont produites en anglais et ce, encore aujourd'hui. J. Spangler et al., *op. cit.*, p.5.

²⁷ Si l'on se réfère à la notion telle que décrite par Stein Tønnesson.

²⁸ C. Huan. « A Matter of Legality », *Far Eastern Economic Review*, 1974, p. 25–28, C. J. F. Copper, China's « Claim to South China Sea Islands », *China Report*, Vol.10, n° 3, 1974, p.10-15, T. Cheng, *loc. cit.*, p. 265-277, C. Park et H. Chiu, « Legal Status of the Paracel and Spratly Islands », *Ocean Development & International Law*, Vol.3, n°1, 1975, p. 1-28, J. Ferrier, « Le conflit des îles et le problème de la souveraineté sur les îles non habitées », *Annuaire français de droit international*, Vol. 21, 1975, p.175-196, D. Heinzig, *Disputed Islands in the South China Sea: Paracels, Spratlys, Pratas, Macclesfield Bank*, Wiesbaden, Otto Harrassowitz, 1976, 58p.

prétentions²⁹ en insistant sur la supériorité avancée des demandes par la Chine de par l'utilisation soutenue des sources chinoises et ne prennent que très partiellement en considération, voire même sérieusement, les revendications formulées par les autres acteurs impliqués³⁰.

Plus concrètement, cette particularité s'illustre de la façon suivante : le texte de Tao Cheng fait presque exclusivement référence à des sources journalistiques chinoises, notamment le *Ta Kung Pao*, *Ming Pao* et le *Kuo Wen Chou Pao*. Les seules exceptions étant l'inclusion d'un texte français tiré du périodique *La géographie*³¹ ainsi que des références au *New York Times* et au *Tokyo Shinbun*. La formule se maintient dans le texte de Chiu et Park ; malgré l'inclusion de quelques sources vietnamiennes, on peut y constater une prédominance de textes chinois. Le cas du texte d'Heinzig est quelque peu différent puisqu'il inclut plus de sources que ses homologues sur le sujet. Toutefois, comme le fait remarquer Hayton, Heinzig fait une utilisation soutenue d'articles chinois publiés en 1974 par deux journaux soit le *Ming Pao* et le *Ch'i-shih nien-tai*. Influencés par la question du territoire national, ces articles, bien que pertinents, manquent de neutralité vis-à-vis du débat pour le sol national qui leur est contemporain. Qui plus est, les références effectuées dans ces mêmes articles renvoient à des textes produits en 1933 lorsque la question des îles était particulièrement politisée

²⁹ Par exemple, Tao Cheng soutient que « it is probably safe to say that the Chinese position in the South China Sea islands dispute is a "superior claim", to borrow the expression of the Permanent Court of International Justice. Both Chinese contentions are strong: the ancient title based on "immemorial possession" or discovery-occupation and the confirmation of the title repeatedly by subsequent international agreements. », T. Cheng, *loc. cit.* p. 277. Son point de vue est aussi partagé par Chiu et Park affirmant que « In view of the foregoing analysis, it appears that China has a stronger claim to the sovereignty of the Paracels and the Spratlies than does Vietnam. » H. Chiu, C. Park, *loc. cit.*, p. 20. En parlant de la souveraineté, Heinzig considère que « From a historical point of view, the Vietnamese are in a weaker position than the Chinese. », D. Heinzig, *op. cit.*, p. 24.

³⁰ Par exemple, Cheng fait un usage quasi exclusif des sources chinoises sur la question. Son texte ne contient qu'une seule source française et ne tient aucunement compte des sources vietnamiennes ou philippines.

³¹ T. Cheng, *loc. cit.* p. 265.

par les frictions sino-françaises pour la souveraineté des îles, chose que l'auteur ne considère pas en mobilisant ces références³².

En somme, les sources utilisées et les propos avancés par les divers auteurs à cette époque s'inscrivent dans un récit chinois qui ne se veut aucunement neutre. Ainsi, les travaux réalisés durant cette époque s'intéressaient surtout à l'aspect juridique du conflit. Les auteurs font appel à l'histoire à travers leur travail dans le seul but de retracer le plus de mentions des îles pour appuyer les prétentions chinoises, mais ne semblent pas s'intéresser particulièrement à l'histoire de la région. Conformément aux découvertes de l'époque, les travaux tentent de faire avancer la question de la souveraineté dans la région et conséquemment savoir à qui devrait revenir les ressources en mer de Chine du Sud.

Une exception mérite néanmoins une mention particulière : malgré un texte peu objectif en 1974, l'auteur Choon Ho Park présente un portrait intéressant de la situation en 1978 et rescinde sa position antécédente³³. En tenant compte de tous les acteurs impliqués dans le conflit à l'époque, Park réussit à expliquer clairement les enjeux et problèmes au cœur des dissensions. Se risquant même jusqu'à faire quelques prédictions sur des conséquences découlant d'une escalade des tensions, l'auteur démontre une compréhension hors pair des dynamiques du conflit et leurs répercussions par exemple, il a judicieusement fait allusion à la question de poldérisation avant même le début des opérations chinoises³⁴.

En dépit de la parution de ces premières publications, le sujet reste relativement peu étudié et sa marginalité se fait notamment sentir par l'absence d'études plus détaillées et spécialisées. Il faut attendre la fin des années 1980 et en particulier les années 1990 pour assister à un regain d'intérêt et à une prolifération d'articles sur le sujet.

³² J. Spangler et al., *op. cit.* p. 6.

³³ C. Park, « The South China Sea Disputes: Who Owns the Islands and the Natural Resources? », *Ocean Development & International Law*, Vol. 5, n°1, 1978, p. 27-59.

³⁴ *Ibid.*, p. 45.

Néanmoins, de nombreux auteurs abordent le sujet sans se faire hérauts des revendications chinoises. En plus des considérations juridiques qui ont marqué la première vague de publications, la seconde voit aussi l'émergence d'une littérature centrée sur les intérêts stratégiques et économiques pour la région. L'une des raisons qui peut expliquer cette particularité est la tenue de la Conférence pour la convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS III) en 1982 qui a défini les normes internationales en matière de droits sur les zones économiques exclusives (ZEE) et les divers corps marins (îles, atolls, archipels, etc.).

Bien que les décisions prises à la conférence ne soient pas entrées en vigueur qu'en 1994, les discussions ont donné des indications importantes pour un changement de ton du droit international et l'issue potentielle de nouveaux intérêts maritimes pour les États³⁵. Les années 1990 sont aussi marquées par une complexification et une augmentation des tensions entre les acteurs revendiquant des droits sur les espaces marins de la mer de Chine du Sud. C'est notamment à partir de cette époque que l'on peut retrouver officiellement dans les conflits les six acteurs internes contemporains à la situation actuelle dans la région.

Durant ces années, des ouvrages particulièrement importants pour l'écriture de l'histoire du conflit voient le jour. Les livres de Marwyn S. Samuels (1982)³⁶, Chi-kin Lo (1989)³⁷ ainsi que celui Monique Chemillier-Gendreau (1996)³⁸ sont à retenir pour

³⁵ C. Lo, *China's Policy Towards Territorial Disputes: The case of the South China Sea Islands*, Londres, Routledge, 1989, p. 12.

³⁶ M. S. Samuels, *Contest for the South China Sea*, New York, Methuen, 1982, 203p.

³⁷ À noter, il se base presque exclusivement sur Samuels pour son analyse historique. C. Lo, *China's Policy Towards Territorial Disputes: The case of the South China Sea Islands*, Londres, Routledge, 1989, 223p.

³⁸ M. Chemillier-Gendreau, *La souveraineté sur les archipels Paracels et Spratleys*, Paris, L'Harmattan, 1996, 306p.

cette période³⁹. Dans un premier temps, le livre du géographe Marwyn S. Samuels reprend en partie la méthode de ses prédécesseurs dans le sens qu'il s'intéresse à l'histoire des îles selon une perspective chinoise. Toutefois, Samuels prend soin d'inclure dans son analyse les prétentions philippines et vietnamiennes. Selon lui, le conflit de la mer de Chine du Sud serait en partie une conséquence du fait que la Chine aspire à jouer un rôle majeur sur la scène internationale notamment en se dotant d'une force navale puissante pouvant assurer ses intérêts en mer. Cette idée est par ailleurs avancée dans son livre sous la forme du tournant dans les politiques côtières et maritimes chinoises des années 1970. Son analyse dépasse les considérations de droits historiques en s'intéressant au contexte géopolitique qui lui est contemporain, et l'auteur se risque même à faire quelques prédictions sur l'avenir des relations internationales en matière de sécurité et d'économie dans la région.

En ce qui a trait aux sources utilisées par Samuels, il fait appel à certains documents soulevés par ses prédécesseurs, mais ne cache aucunement la nature ambiguë, voire limitée, de son analyse qui s'intéresse plus aux changements des politiques maritimes chinoises qu'aux prétentions des autres partis concernés par le conflit⁴⁰. L'importance de l'œuvre de Samuels est considérable puisque nombreux de ses successeurs utilisent son travail comme base historique pour une compréhension du conflit⁴¹, chose que certains contemporains déplorent notamment à cause des limites des sources utilisées.

³⁹ Voici quelques autres titres produits durant la deuxième vague: D. J. Dzurek « The Spratly Islands Dispute: Who's on first », *Maritime Briefing*, Vol. 2 n°1, 1996, 77p., G. Austin, *China's Ocean frontier: International law, Military Force and National Development*, Sydney, Allen & Unwin, 1998, 430p., C. The-Kuang, « China's Claim of Sovereignty over Spratly and Paracels Islands », *Case Western Reserve Journal of International Law*, Vol.23, n° 3, 1991, p. 399-420, H. H. L. Roque Jr, « China's Claim to the Spratly Islands under International Law », *Journal of Energy & Natural Resources Law*, Vol. 15, n°3, 1997, p. 189-211, M. Castan, « Adrift in the South China Sea: International Dispute and the Spratly Islands Conflict », *Asia Pacific Law Review*, Vol.6, n°1, p. 93-107, S. B. Kaye, « The Spratly Islands Dispute: A legal Background », *Maritime Studies*, Vol.14, n°26, 1998, p. 14-25.

⁴⁰ M. S. Samuels, *op. cit.*, p. foreword xii. Quant aux sources utilisées, il est intéressant de noter que l'auteur fait utilisation des archives taiwanaises pour son analyse, mais que les sources les plus intéressantes sur le sujet des îles n'ont été déclassifiées qu'en 2008-2009. J. Spangler et al., *op. cit.*, p. 21.

⁴¹ On peut notamment souligner les auteurs Chi-Kin Lo et Daniel J. Dzurek ou plus récemment Stein Tønnesson et Bill Hayton.

Néanmoins, malgré certaines lacunes, le travail de Marwyn S. Samuels s'inscrit comme étant le premier ouvrage d'envergure en anglais sur le sujet du conflit pour les îles Paracels et Spratleys⁴².

Dans un second temps, le livre de Chi-kin Lo peut être perçu comme le successeur direct de Samuels puisqu'il se base sur ce dernier pour la majorité des fondements historiques. Toutefois, l'auteur se positionne en faveur des prétentions chinoises vis-à-vis des îles et, bien qu'il affirme ne pas vouloir s'intéresser à la validité des demandes ou à la question de souveraineté, il avance que contrairement aux autres acteurs impliqués, la Chine maintient des revendications fermes et constantes sur les îles, et ce, depuis les années 1950⁴³. De plus, tout comme Heinzig, Lo fait usage de journaux chinois hautement politisés dans son analyse historique, présentant malgré lui une lecture partisane des conflits. Dans l'ensemble, le livre en question se penche surtout sur les événements et les politiques chinoises ayant pris place dans les années 1970 et 1980 de sorte que l'auteur ne parcourt que très sommairement les époques antérieures. L'apport de Lo à l'historiographie réside dans son analyse des actions des autorités chinoises et des politiques prises à l'égard des différends en mer de Chine du Sud.

Selon Lo, les revendications du gouvernement chinois peuvent être qualifiées d'« irredentism » puisqu'il y aurait un fort rattachement au siècle d'humiliation et aux pertes subies aux mains occidentales dans les revendications chinoises⁴⁴. Toutefois, Lo avance qu'une compréhension des politiques territoriales de la Chine uniquement fondée sur cette dynamique s'embourberait dans un essentialisme des positions chinoises et qu'il faut faire une différence entre les positions formulées par la Chine et les actions déployées par les autorités. En somme, il y aurait un poids historique dans la nature des prétentions, mais il ne s'agirait pas ici du seul motif d'intérêt pour les îles. Tout comme les auteurs mentionnés plus tôt, l'étude de Lo est devenue une source

⁴² C. Lo, *op. cit.*, p.15.

⁴³ *Ibid.* p. 29.

⁴⁴ C. Lo, *op. cit.*, p.3-5.

incontournable pour l'écriture de l'histoire du conflit pour les Paracels et les Spratleys⁴⁵.

En dernier temps, l'œuvre de Monique Chemillier-Gendreau mérite une attention particulière puisqu'il s'agit du premier ouvrage faisant une utilisation marquée des archives françaises pour l'histoire des îles⁴⁶. Une juriste de profession et professeure émérite de Droit et de Science politique à l'Université Paris-Diderot, Chemillier-Gendreau effectue une des meilleures mises en contexte historique des événements entourant les îles. Divisée en trois temps, son analyse explore la longue histoire de la souveraineté pour les îles Spratleys et Paracels en allant aussi loin que le XVI^e siècle pour ensuite revenir jusqu'en 1995. Malgré un style parfois télégraphique, l'ouvrage se démarque des autres par la considération apportée aux revendications formulées par l'ensemble des acteurs concernés par le conflit. Œuvrant dans son domaine d'expertise, Chemillier-Gendreau propose une analyse dans le temps long des revendications pour les îles en les confrontant aux diverses instances de changements dans le droit international. Se faisant, l'auteure propose l'une des lectures les plus complètes et l'une des approches les plus nuancées jusqu'alors pour traiter de la question des îles. Elle ne se garde néanmoins pas de prendre position sur la question de souveraineté et va même jusqu'à affirmer en fin d'analyse que le Viêtnam pourrait être le seul à détenir des fondements légaux solides sur les Paracels⁴⁷ ou encore que la Chine ne dispose d'aucun droit sur les Spratleys⁴⁸.

Malgré l'émergence d'une diversification des auteurs apportant un certain intérêt pour l'historique des conflits dans leurs recherches, la majorité des travaux s'intéressent plutôt aux questions juridiques et économiques entourant les débats. Bien que la

⁴⁵ Pour mieux illustrer ce propos, on relève que le livre de Lo est cité dans 111 textes dans *Google Scholar* ce qui est considérable si l'on tient compte que Samuels est quant à lui cité 143 fois. J. Spangler et al., *op. cit.* p.5.

⁴⁶ À ce sujet, elle inclut de nombreuses reproductions d'archives en annexe, chose qu'aucun de ses prédécesseurs soulevés dans notre texte n'avait faite dans leurs œuvres.

⁴⁷ M. Chemillier-Gendreau, *op. cit.*, p.130.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 131.

question historique commence à faire partie intégrante de la majorité des analyses, certains auteurs utilisent pour sources les travaux de la première vague. C'est notamment le cas des travaux effectués par Daniel Dzurek et Greg Austin qui mobilisent largement les travaux de Samuels, Chiu et Park, Heinzig et de Cheng dans leur survol historique⁴⁹. Le manque flagrant d'historiens dans l'écriture de l'historique du conflit en mer de Chine du Sud met à jour un traitement généralement circulaire des sources chinoises qui ont tendance à dépeindre les droits historiques de la Chine d'une façon favorable.

Les années de la troisième vague (2000-2010) sont dans notre cas les plus intéressantes pour les sources traitant du conflit pour les îles en mer de Chine du Sud puisque l'on peut noter deux changements importants dans la littérature académique sur le sujet : une prolifération des textes et l'arrivée d'auteurs historiens⁵⁰. C'est notamment à cette époque qu'écrivent Stein Tønnesson et Ulises Granados qui sont présentement considérés comme deux des experts les plus connus sur le sujet de l'histoire du conflit en mer de Chine du Sud. Actifs depuis les années 2000, les deux auteurs proposent une lecture de l'histoire des conflits avec pour point focal la région elle-même plutôt que des considérations se limitant purement aux revendications chinoises. Ils illustrent habilement comment la région avait autrefois servi d'espace d'échanges particulièrement important au sein du système sinocentrique et comment, à travers le temps, cette même région a pu générer d'autres enjeux de nature sécuritaire,

⁴⁹ J. Spangler et al., *op. cit.*, p. 6-7

⁵⁰ Voici quelques titres: M. Gjetnes, « The Spratlys: Are They Rocks or Islands? », *Ocean Development & International Law*, Vol.32, n°2, 2001, p. 191-204, S. Dutta, « Securing the Sea Frontier: China's Pursuit of Sovereignty Claims in the South China Sea », *Strategic Analysis*, Vol.29, n°2, 2005, p. 269-294, T. Kivimäki, *War or Peace in The South China Sea?* Copenhague, NIAS Press,2002, 228 p., U. Granados, « As China Meets the Southern Sea Frontier: Ocean identity in the Making 1902-1937 », *Pacific Affairs*, Vol.78, n° 3, 2005, p. 443-446, U. Granados, « Chinese Ocean Policies Towards the South China Sea in a Transitional Period, 1946-1952 », *China Review*, Vol.6, n°1, 2006, p. 153-181, U. Granados, « Japanese Expansion into the South China Sea: Colonization and Conflict,1902-1939 », *Journal of Asian History*, Vol. 42, n° 2, 2008, p. 117-142, J. Shen, « China's Sovereignty over the South China Sea Islands: A Historical Perspective », *Chinese Journal of International Law*, Vol.1, n°1, 2002, p. 94-157.

économique et politique. De plus, les deux auteurs se penchent sur les conséquences de la Seconde Guerre mondiale dans le développement des conflits en mer de Chine du Sud, chose que leurs prédécesseurs faisaient rarement.

La troisième vague est particulièrement marquée par l'émergence de nouvelles recherches en ce qui a trait au conflit autour des îles et un regain de l'intérêt pour le sujet dans le monde académique. Il est intéressant de noter que certains auteurs abordent même la possibilité éventuelle d'un règlement pacifique des diverses querelles⁵¹. Malgré ces nouvelles perspectives intéressantes de coopération régionale, plusieurs auteurs consacrent une part trop importante aux calculs stratégiques dans leurs analyses. Cette pratique résulte parfois en une rhétorique circulaire où l'ascension agressive récente de la Chine dans la région trouverait ses origines dans le stationnement armé des États-Unis et la seule issue éventuelle des différends serait une confrontation entre les deux super puissances. Ce type d'analyse est assez populaire et sombre parfois dans des spéculations et conceptions limitées des tensions géopolitiques qui renvoient dangereusement au piège de Thucydide de Graham Allison en relations internationales⁵². C'est aussi durant cette époque que les chercheurs commencent à s'intéresser à d'autres facettes du conflit, auparavant éclipsées, comme les enjeux écologiques et les origines historiques du conflit⁵³.

Vient enfin la quatrième vague à partir des années 2010 jusqu'à ce jour. Cette époque est particulièrement marquée par la montée des tensions dans la région, des politiques agressives et de l'intransigeance de la Chine à l'égard de ce qu'elle appelle son droit

⁵¹ Cet intérêt peut donner écho aux souhaits exprimés en 2002 par l'ASEAN de trouver des solutions pacifiques de règlement de conflit dans la région en érigeant un code de bonne conduite. Toutefois, ce même code ne voit jour qu'en 2011.

⁵² Ironiquement, Peter Nolan ira même jusqu'à soulever une tendance récente qui compare la situation dans la mer de Chine du Sud à celle du prochain « Péloponnèse » de notre époque. P. Nolan, *Re-balancing China: Essays on the Global Financial Crisis, Industrial Policy and International Relations*, New York, Anthem Press, 2014, p. 201-229.

⁵³ J. Borton (éd.), *Islands and Rocks in the South China Sea: Post-Hague Ruling*, Blomington, Xlibris, 2017, 254 p., R. Jr. Alfredo, *Endangered Species and Fragile Ecosystems in the South China Sea: The Philippines v. China Arbitration in 2016*, Singapore, Palgrave Macmillan, 2020, 305p.

historique sur les îles et leurs environs. Malgré certaines ententes de coopération dans la région, c'est au début des années 2010 que la construction de « fausses îles » réalisée par poldérisation commence et que les incidents armés dans la région se multiplient, alors que les États-Unis rétablissent leur présence militaire dans les eaux environnantes⁵⁴. Les événements et revendications qui gagnaient en importance depuis les années 1950 se sont aujourd'hui complexifiés au point où plusieurs experts s'entendent pour affirmer que la mer de Chine du Sud est l'une des poudrières contemporaines les plus délicates et complexes.

Dans le domaine de la littérature scientifique, l'année 2011 amorce un regain d'intérêt pour les recherches sur la région de la mer de Chine du Sud notamment instigué par la diplomatie américaine du « Pivot to Asia »⁵⁵. Mis en avant sous la présidence de Barack Obama, cette politique avait pour objectif de renforcer la présence et l'influence américaine en Asie notamment en mer de Chine du Sud pour y assurer la liberté de navigation⁵⁶. Particulièrement intéressante pour les questions de sécurité, d'économie et de stratégie, l'idée d'un retour en force des États-Unis dans la région sonne le coup d'envoi à une nouvelle vague de production scientifique⁵⁷.

Bien que les dernières années aient démontré une certaine détente dans les relations entre les acteurs internes et externes, les politiques de Beijing ont démontré à maintes reprises que les prétentions chinoises de l'espace contenu dans la « langue de bœuf » étaient une affaire au sujet de laquelle les autorités ne permettraient aucune remise en question. Pour les autorités de Beijing, la dernière décennie a été synonyme d'une

⁵⁴ Notamment avec le retour américain dans la zone sous la présidence de Barack Obama. Y. Roche et O. Alexeeva, *loc. cit.*, p. 111.

⁵⁵ Sans pour autant être une politique foncièrement nouvelle, ce pivot marque une priorisation des efforts américains dans l'espace de l'Asie-Pacifique en y déployant un niveau d'engagement autrefois réservé aux liens transatlantiques des États-Unis comme au Moyen-Orient et en Amérique Latine. Pour plus d'informations voir D. Shambough, « Assessing the US "Pivot" to Asia », *Strategic Studies Quarterly*, Vol.7, n°2, 2017, p.10-19.

⁵⁶ K. H. Raditio, *Understanding China's Behaviour in The South China Sea: A Defensive Realist Perspective*, Singapore, Palgrave Macmillan, p. 3.

⁵⁷ J. Spangler et al., *op. cit.*, p. 3.

politique de poldérisation surtout mise en avant en 2012 (pratique appelée « la grande muraille de sable ») et révélée clairement en 2014 grâce à des images satellites. Un dernier point important à soulever est la décision de la cour d'arbitrage permanente de La Haye qui a tranché en défaveur de la Chine en 2016 en déclarant que cette dernière ne détenait pas de fondements légaux pour légitimer les demandes mises en avant par la fameuse « Ligne en neuf traits ». Loin d'avoir atténué les tensions, cette décision a plutôt attisé la ferveur des autorités et de la population chinoise qui y voient une attaque directe à leur patrimoine national.

Parmi les développements politiques tumultueux, on peut noter une production étonnante de textes portant sur les conflits en mer de Chine du Sud. Continuant le travail des auteurs précédents, ces œuvres disposent aujourd'hui de nouvelles archives pour traiter du sujet (on peut par ailleurs noter les archives taïwanaises, notamment celles du ministre nationaliste de l'Intérieur, ouvertes dans les années 2009)⁵⁸. À travers les recherches, des dialogues prennent place entre les différents experts et le sujet de la souveraineté des îles, les sources ainsi que leurs interprétations sont constamment remises en question au sein de débats actuels. Malgré la tendance de production scientifique des dernières années en ce qui a trait aux conflits, il faut soulever une importante prolifération des textes abordant les notions stratégiques et juridiques liées

⁵⁸ À ce sujet, l'auteur Chris Chung décrit les archives en question comme étant majoritairement des télégrammes, rapports, plans de construction et d'exploitation échangés entre le ministère de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Défense nationale et les responsables de la marine et des forces de l'air. C. P. C. Chung, *Since Time Immemorial: China's Historical Claim in the South China Sea*, mémoire de M.A (histoire), University of Calgary, 2013, p.7.

aux divers conflits en mer de Chine du Sud⁵⁹. Si l'on tentait de qualifier les grands courants contemporains quant à la lecture des frictions, on peut avancer que la tendance générale est concentrée autour de trois grandes approches, soit la sécurité, la question des ressources économiques et finalement les lois internationales⁶⁰. En ce qui a trait à l'aspect historique, on peut remarquer que Tønnesson et Granados continuent de produire, mais il semble y avoir une diminution considérable des études purement historiques des conflits en mer de Chine du Sud.

Malgré ce point spécifique, les années 2000 ont particulièrement été marquées par des travaux de l'auteur d'origine britannique Bill Hayton que l'on pourrait qualifier « d'historien amateur ». Journaliste de formation, Hayton a beaucoup travaillé sur la question de l'histoire du conflit en mer de Chine du Sud. Malgré un style assez cru et direct, Hayton est un des rares auteurs à avoir compilé une historiographie du savoir sur les conflits entourant les îles et à prôner une profonde remise en question des travaux effectués par ses prédécesseurs. Selon lui, la majorité des études réalisées ne sont pas assez objectives, tombent souvent dans une écriture trop partisane et ne dépouillent pas assez les archives propres à chaque acteur impliqué dans le conflit actuel⁶¹.

⁵⁹ Voici quelques titres pour mieux illustrer ce propos: D. Anderson, and Y. Van Logchem, « Rights and Obligations in Areas of Overlapping Maritime Claims », dans S., T. K. Jayakumar, R. Beckman (éd.), *The South China Sea Disputes and Law of the Sea*, 2014, p. 192-228, D. Andreeff, « Legal Implications of China's Land Reclamation Projects in the Spratly Islands », *New York University Journal of International Law and Politics*, Vol.47, n°4, 2015, p. 855-910, G. Bastid Burdeau, « Le puzzle de la situation dans la mer de Chine méridionale: un défi pour la sécurité régionale et mondiale? », *Annuaire français de droit international*, Vol.61, 2018, p. 75-91, L. Buszynski, « Law and Realpolitik: The Arbitral Tribunal's Ruling and the South China Sea », *Asian yearbook of international law*, Vol.21, 2017, pp. 121-140, L. Buszynski, and C.B. Roberts, (eds.), *The South China Sea Maritime Dispute: Political, Legal and Regional Perspectives*, Londres, Routledge, 2015. 222 p., J.Chun, « When national pride meets naval power: maritime insecurity and Chinese hegemony », *International politics*, Vol.54, n° 5, 2018, p. 598-617, T.Davenport, « Island Building in the South China Sea: Legality and Limits », *The Asian journal of international law: the journal of the Asian Society of International Law*, Vol.8, n° 1, 2018, p. 76-90, J.W. Houckand N.M. Anderson, « The United States, China, and Freedom of Navigation in the South China Sea », *Washington University Global Studies Law Review*, Vol.13 n°3, 2014, p. 441-452.

⁶⁰ J. Spangler et al., *op. cit.* p. V.

⁶¹ *Ibid.*, p. 3-9.

Bien qu'il examine seulement les documents traduits en anglais, Hayton s'appuie sur une impressionnante quantité de sources (archives, journaux, cartes, etc.) pour développer ses analyses. Il dénonce les revendications historiques de la Chine en les qualifiant de fondamentalement contemporaines plutôt qu'« historiques ». Selon lui, les références utilisées par les autorités chinoises sont largement interprétées en faveur à la position actuelle de Beijing en matière de sécurité et d'ambitions maritimes. Hayton considère que les références historiques des documents chinois précédant le XX^e siècle sont davantage des descriptions topographiques plutôt que des prises en main officielles. Par conséquent, les îles étaient connues, mais pas formellement intégrées selon les sources aujourd'hui brandies par les autorités chinoises⁶².

Plus directement, les travaux de Hayton ont une utilité particulière pour notre sujet puisqu'il élabore certains fondements importants de notre analyse, tels que la question du *geobody* chinois et des cartes de l'humiliation nationale. De plus, bien qu'il n'utilise pas les archives françaises dans ses analyses, les archives qu'il a dépouillées vont permettre de présenter une analyse plus globale et plus nuancée de l'historique des îles.

Au terme de ce survol historiographique, un point important est à soulever quant au traitement de l'histoire propre à la région de la mer de Chine du Sud. Bien que des incursions dans le passé soient maintenant chose commune dans la majorité des textes abordant le cas des îles Spratleys et Paracels, un grand nombre d'études se concentrent surtout sur le développement des conflits contemporains aux auteurs. Cette particularité pose un certain problème pour la recherche que nous tentons d'effectuer puisque peu de travaux retracent l'histoire des îles à une époque antérieure aux années 1950, voire même 1970. Cette pratique n'est pas si étonnante lorsque l'on considère que les débats sur la souveraineté des espaces maritimes font encore rage à ce jour et qu'aucun signe de règlement satisfaisant ne semble se profiler à l'horizon. Toutefois, malgré la nature très médiatisée et contemporaine des tensions, la présence de quelques analyses

⁶² B. Hayton, *The South China Sea ...*, *op. cit.*, p.43, 52.

s'intéressant aux conflits sur le temps long démontre qu'une étude plus approfondie des dynamiques entourant les origines des différends pour la souveraineté des îles Paracels et Spratleys reste de mise et que l'histoire du conflit en soit, reste encore à écrire.

En plus de ces titres et comme notre sujet s'inscrit directement dans l'époque de la Seconde Guerre mondiale, nous utiliserons aussi des sources traitant du conflit selon une perspective asiatique pour cadrer notre analyse. Les ouvrages des historiens Rana Mitter⁶³, Akira Iriye⁶⁴, Pierre-François Souyri⁶⁵ et Klaus Mühlhahn⁶⁶ figurent parmi les titres qui seront utilisés dans ce mémoire.

Problématique

En décortiquant les incidents et disputes entourant les îles Spratley et Paracels depuis les années 1930, le but premier de cette étude est d'analyser comment la Seconde Guerre mondiale et l'occupation japonaise ont mis en place les prémisses du conflit qui s'est développé au lendemain de la guerre. Pour ce faire, une attention particulière sera portée aux différents facteurs militaires, politiques ainsi qu'économiques ayant ultimement mené à l'occupation japonaise des Spratleys et des Paracels ainsi qu'à la place de ces deux archipels dans le déroulement de la guerre en Asie. Ensuite, nous tenterons d'analyser comment les prétentions impérialistes étrangères et nippones ont influencé les revendications de souveraineté chinoise sur les îles. De plus, nous allons

⁶³ R. Mitter, *Forgotten Ally: China's World War II 1937-1945*, Boston, Houghton Mifflin Harcourt, 2014, 480p.

⁶⁴ A. Iriye, *The Origins of the Second World War in Asia and the Pacific*, Londres, Routledge, 1987, 214p.

⁶⁵ P. Souyri, *Nouvelle histoire du Japon*, Paris, Perrin, 2010, 640p.

⁶⁶ K. Mühlhahn, *Making China Modern: From the Great Qing to Xi Jinping*, Cambridge, Harvard University Press, 2019, 736p.

également analyser les circonstances qui ont mené au retrait des visées japonaises sur ces îles lors de la conférence de San Francisco.

L'un des points centraux du mémoire sera l'importance du territoire dans les revendications de l'époque étudiée. Nous entendons reprendre en partie les thèses de Culp et Callahan selon lesquelles, les autorités, les cartographes et les intellectuels chinois à l'époque républicaine ont façonné un idéal de représentation du territoire national qui viendrait à contrer la honte et les pertes du siècle d'humiliation. Ce processus passe notamment par le développement d'un discours dépeignant la Chine comme un tout uni, homogène, ayant des frontières fixes permettant d'asseoir une souveraineté solide⁶⁷.

Cet intérêt pour l'espace découle en partie de l'importante production de cartes qui prend place dans les années 1930⁶⁸ et l'adoption officielle de la délimitation de la Ligne en neuf traits en 1948 qui provenait d'un atlas produit en 1936 par le cartographe chinois Bai Meichu⁶⁹. La création de cartes fait partie en soit d'un discours national répondant à des enjeux très spécifiques permettant de fixer matériellement une projection idéale du territoire. Le cas des cartes officielles produites après 1948 devient alors très intéressant puisqu'elles servent aujourd'hui encore de source validant, selon Beijing, la souveraineté chinoise sur les deux archipels. Adoptée par le gouvernement nationaliste et plus tard par les communistes, la Ligne en neuf traits est utilisée à la fois par Taïwan et la Chine pour délimiter ledit territoire historique dans la mer de Chine du Sud⁷⁰.

⁶⁷ B. Hayton, « The Modern Origins of China's South China Sea Claims: Maps, Misunderstandings, and the Maritime Geobody », *Modern China*, 2019, Vol.45, n°2, p. 129

⁶⁸ À ce sujet, Hayton remarque qu'en réponse aux prétentions françaises les cartographes chinois nationalistes procèdent à la création d'une quantité impressionnante de cartes démontrant les délimitations historiques afin de réfuter les demandes étrangères. La large production de cartes et de textes par les intellectuels chinois entamée dans les années 1930 ne se verra freinée que durant la Seconde Guerre mondiale. B. Hayton, *The South China Sea...*, *op. cit.*, p. 56.

⁶⁹ B. Hayton, *The South China Sea...*, *op. cit.*, p. 56.

⁷⁰ *Ibid.* p. 56-57.

Afin de diriger notre réflexion, nous proposons de soulever quatre questions auxquelles nous tenterons de répondre au long de l'étude. Quelles sont les origines du conflit en mer de Chine du Sud? Quelle était la place accordée aux îles par les autorités chinoises dans les années 1931-1952? Quelles ont été les motivations japonaises pour occuper les îles? Quelles ont été les conséquences du colonialisme étranger sur le conflit pour les îles en mer de Chine du Sud?

En insistant sur l'importance de la présence étrangère dans le développement des conflits en mer de Chine du Sud, nous cherchons à démontrer que ces derniers trouvent leurs racines à une époque antérieure malgré leur nature très contemporaine. Le but ici est d'inscrire notre analyse dans une perspective de la longue histoire coloniale en Asie : nous voulons démontrer que les revendications pour les îles Spratleys et Paracels peuvent être perçues comme une conséquence de l'intensification des luttes de pouvoir entre les puissances étrangères. Ce faisant, nous cherchons à insister sur le fait que les origines du conflit en mer de Chine du Sud ne trouvent pas leurs fondements dans la montée en puissance de la Chine après 1979, mais s'inscrivent dans la longue histoire des conséquences du colonialisme en Asie.

Au long du mémoire, nous argumenterons que les années 1931-1952 sont particulièrement importantes pour comprendre certaines dynamiques et certains enjeux contemporains ainsi que la position de la Chine dans le conflit pour les îles Paracels et Spratleys. Sans pour autant sombrer dans le piège d'une causalité déterministe, nous avancerons que le discours qui s'est développé autour de deux îles durant ces années était intimement lié à l'élaboration de l'identité et de l'État-nation chinois. Le processus de redéfinition qui est instigué au lendemain de l'établissement de la République était encore en plein balbutiement dans les années 1930 et les demandes françaises pour les

îles entrent rapidement dans la notion de perte territoriale aux mains occidentales (le siècle d'humiliation⁷¹ et la renégociation des traités inégaux).

Nous pensons que les enjeux économiques ne doivent pas être mis de côté, ils sont particulièrement importants après tout. Néanmoins, la rhétorique de l'intégrité territoriale s'inscrit dans un mythe fondateur particulièrement important pour la Chine et Taïwan. Aujourd'hui, les îles sont donc considérées selon des calculs stratégiques et économiques, mais elles s'inscrivent aussi dans un long discours national de stabilité et du rêve d'une grande Chine forte et unie. Le caractère intransigeant des autorités chinoises quant à la souveraineté des îles, malgré leur capacité à effectuer certains compromis avec les pays environnants, en dit long sur l'importance de l'intégrité territoriale dans l'idéal chinois. Sans tracer de liens directs entre ces conflits extrêmement différents, il est intéressant de noter que la mer de Chine du Sud ainsi que la question de Taïwan, du Tibet et du Xinjiang sont des sujets qui soulèvent des réactions particulièrement fortes des autorités et de la population chinoise. Bien que fondamentalement distincts, ces exemples démontrent à quel point la territorialité et sa stabilité font partie intégrale de la construction nationale et identitaire chinoises⁷². Le parallèle entre les divers conflits devient encore plus apparent à partir de 2010, lorsque le gouvernement de Beijing affirme pour la toute première fois que la sauvegarde de ses droits en mer de Chine du Sud était incompromettable, celle-ci faisait partie des intérêts fondamentaux de l'État chinois, plaçant alors officiellement la question des îles et leurs environs aux côtés des trois territoires disputés mentionnés plus haut⁷³.

⁷¹ À ce sujet, Sébastien Colin trace un lien direct entre le siècle d'humiliation, la soumission aux forces étrangères et la redéfinition du nationalisme au XX^e siècle qui se traduit en une volonté d'effacer la honte en reprenant le territoire perdu de la Chine et lui redonner une place centrale en Asie. S. Colin, *op. cit.* p. 58.

⁷² Les autorités chinoises identifient trois « intérêts fondamentaux » : la protection de la souveraineté (*zhuquan duli* 主权独立), de l'intégrité territoriale (*lingtu wanzheng* 领土完整) et de la sécurité nationale (*guojia anquan* 国际安全), *Ibid.*, p. 3.

⁷³ J. Kim, « Territorial Disputes in the South China Sea: Implications for Security in Asia and Beyond », *Strategic Studies Quarterly*, Vol.9, n°2, 2015, p. 119.

Méthodologie et sources

Selon l'historien norvégien Stein Tønnesson, il existe trois façons d'écrire l'histoire du conflit en mer de Chine du Sud : soit la perspective nationale, la perspective non partisane légale et finalement, la perspective internationale⁷⁴. La première approche consiste, selon lui, à rédiger un récit historique qui, en se basant sur des sources d'époque variées, cherche à retourner le plus loin dans le temps pour y observer les mentions des îles. Le but d'un tel exercice serait de légitimer les prétentions d'un État pour les deux archipels en rattachant ces derniers à la longue histoire du pays et les présentant comme des éléments indissociables du patrimoine national. La seconde approche, quant à elle, désignerait une écriture centrée sur l'étude chronologique des différentes revendications de souveraineté et confronter leur validité en les évaluant à l'aide du développement des lois internationales. Finalement, la troisième perspective se résume à effectuer une histoire transnationale en présentant une analyse des événements et dynamiques à travers une étude des tendances dans le système international et des changements dans la balance du pouvoir sur la scène mondiale.

Face à ces définitions, nous proposons une approche mixte qui utilisera surtout la troisième perspective et partiellement la première. Dans cette optique, nous retournerons le plus loin possible pour positionner dans le temps les revendications soulevées pour les îles sans toutefois tenter de légitimiser ces dernières, mais bien de les confronter aux changements dans la balance des puissances et des dynamiques dans le système international. Notre étude propose donc un regard chronologique des différends pour les Paracels et les Spratleys en considérant les différentes époques dans lesquelles ces prétentions se sont développées et formulées.

Notre objectif, aussi ambitieux soit-il, est de proposer une lecture historique non partisane des conflits entourant les îles Paracels et Spratley. Par cela, nous entendons

⁷⁴ T. Kivimäki, *op. cit.*, p. 16.

non seulement tenter de ne pas prendre position vis-à-vis du conflit actuel, mais aussi de ne pas dépeindre les actions chinoises comme étant le produit unique d'une politique irrédentiste d'expansion agressive. Cette perspective est complexe, mais nécessaire si l'on aspire à étudier et analyser les origines des conflits sans minimiser ou évacuer la part de l'histoire dans les débats actuels. Malgré un intérêt grandissant dans les dernières années pour l'histoire entourant les îles, nous constatons qu'il y a très peu d'ouvrages consacrés entièrement à la dimension historique des archipels. L'intérêt est donc ici de tracer une analyse détaillée d'un sujet auquel de nombreux auteurs et ouvrages ne consacrent parfois qu'un chapitre.

Dans les faits, peu d'études abordent uniquement la question des îles Spratleys et Paracels avant la Seconde Guerre mondiale, la majorité des analyses se penchant plutôt sur les affrontements et l'intensification des frictions en Asie après le traité de San Francisco de 1951. Bien que ces études permettent d'établir une meilleure compréhension des revendications depuis la Seconde Guerre mondiale, elles ne permettent pas de retracer les origines historiques du conflit en mer de Chine. Afin d'analyser l'histoire des îles entre les années 1931 et 1952, nous avons convenu d'utiliser les sources françaises provenant du centre d'archives diplomatiques de La Courneuve (CAD). En plus de fournir un large éventail de textes, ces sources sont peu utilisées pour retracer l'histoire des îles.

Le choix des archives françaises repose sur deux motivations. D'une part, ayant une longue histoire de présence coloniale en Asie, la France avait pris possession des îles Spratleys et Paracels dans les années 1930 et les archives permettent de tracer un pont entre la Chine et le Japon dans la période concernée. D'autre part, l'utilisation de sources écrites en français nous permet de surmonter la barrière linguistique que les sources japonaises et chinoises non traduites peuvent poser. La possibilité, voire la restriction, d'aborder des textes en français ou en anglais joue aussi un rôle important dans la délimitation temporelle de l'étude. En effet, plus on s'approche de l'époque contemporaine, plus il y a de langues à maîtriser pour avoir un accès à l'historiographie

propre à chaque acteur impliqué. Concrètement, les matériaux d'archives que nous allons utiliser sont principalement des articles de journaux, des correspondances officielles entre le ministre des Affaires étrangères et les ambassadeurs français en Chine et au Japon, des autorités coloniales françaises en Asie ainsi que des rapports de fonctionnaires et diplomates français.

Au terme de notre analyse, nous projetons de contribuer à l'historiographie du conflit en mer de Chine du Sud en proposant une lecture historique du conflit géopolitique entourant les îles Paracels et Spratleys, approche qui manque sévèrement dans la littérature actuelle. Qui plus est, ce mémoire est une analyse en langue française, ce qui permet d'apporter un certain renouveau dans un sujet qui est majoritairement dominé par des études effectuées en anglais.

Cadre théorique et concepts

Deux idées centrales vont structurer notre mémoire, le siècle d'humiliation comme moteur de changement et l'idée de la carte comme outil de revendication nationale.

Le premier concept que nous aborderons à travers le texte est celui associé à la conceptualisation du siècle d'humiliation en tant qu'ancrage historique pour les revendications politiques des autorités chinoises. Abordé notamment par les auteurs William A. Callahan, Zheng Wang et Alison A. Kaufman, le « siècle d'humiliation » est un référent particulièrement ancré dans la mémoire chinoise qui renvoie à une époque de profonde instabilité. S'étalant sur 110 ans, la période désigne l'ère qui commence pendant la première guerre de l'opium (1839) jusqu'à la fin de la guerre civile de 1949. Pour la nation chinoise, ces années sont marquées par une sévère perte d'autonomie aux mains des Occidentaux et des Japonais ainsi que par une fragmentation du territoire qui était auparavant sous l'égide de l'empire Qing. Ces pertes, officialisées par les tristement célèbres « traités inégaux », ont profondément

remis en question la place de la Chine sur la scène internationale en mettant fin définitive au système de relations tributaires sinocentriques en Asie. Dès lors s'entame une redéfinition de l'État chinois se traduisant par un processus de modernisation en lien avec la formation de l'État-nation dans le but de se réappropriier les pertes subies par l'avancée de l'impérialisme étranger en Chine.

L'un des éléments clés visées par cette réparation du passé est l'acquisition d'une stabilité territoriale qui engloberait les anciennes délimitations que l'on pouvait retrouver à l'apogée de la dynastie Qing. Cet idéal devient rapidement le mot d'ordre dans les politiques chinoises et influence profondément comment les autorités appréhendent les relations régionales et internationales. Bien que l'on ne puisse réduire les aspirations chinoises à ce seul motivateur, l'attachement historique et le poids de l'humiliation sont présents à travers les politiques des gouvernements qui se sont succédé au lendemain de l'établissement de la République. La connotation est aujourd'hui encore très forte et le gouvernement chinois utilise le souvenir comme motivation de croissance et de rayonnement de la Chine sur la scène internationale⁷⁵.

Dans notre cas spécifique, le concept et la rhétorique du siècle d'humiliation permettent de fixer les revendications chinoises des années 1930 pour les îles Paracels et Spratleys dans une tendance politique propre à la Chine post-impériale. En démontrant l'importance de l'idéal d'une cohésion territoriale à travers les aspirations politiques chinoises, il est possible d'inscrire les affrontements pour les îles dans la lignée de la consolidation du territoire national. Sans pour autant représenter l'unique caractéristique qui pourrait expliquer l'intérêt pour les îles, le siècle d'humiliation et son traitement par les autorités chinoises permettent de décortiquer et d'analyser

⁷⁵ On peut noter qu'en 2012, lors de l'exposition intitulée « Road to Renewal », le président chinois Xi Jinping avait parlé du grand rêve chinois (*Zhongguo meng* 中国梦) ; du grand renouveau de la nation chinoise, devant une exhibition qui avait pour thème le siècle d'humiliation. K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 1.

comment l'histoire est mobilisée pour motiver un rattachement au territoire⁷⁶. À travers cette approche, nous cherchons à comprendre pourquoi et comment, des îles qui semblaient intéresser peu les autorités chinoises à une certaine époque, ont pu s'inscrire dans une rhétorique nationale. Dans les faits, notre analyse ne pourra malheureusement pas faire une étude du discours politique chinois en soi, car nous travaillons avec des documents diplomatiques français et non chinois. Néanmoins, nous pouvons tracer un lien entre les protestations formulées par les représentants chinois dans ces échanges et les politiques irrédentistes de la Chine entre les années 1930 et 1950.

La seconde approche, complémentaire à la première, se rattache, au concept de la représentation géographique à travers les cartes comme un outil de revendication nationale. Pour mieux illustrer ce phénomène, nous utiliserons le concept de *geobody* qui lie le processus cartographique à celui d'une projection non objective de l'espace d'appartenance. Théorisé par Tongchai Winichakul dans son livre *Siam Mapped*⁷⁷, le concept de *geobody* renvoie à une entité géographiquement construite résultant de la transition entre empire et État-nation moderne. En se penchant plus spécifiquement sur le cas de la Thaïlande, Winichakul, démontre à travers son œuvre comment une nationalité peut en venir à être construite sur des bases géographiques et cartographiques⁷⁸. Selon lui, le *geobody* peut être compris comme l'effet discursif de la géographie moderne sur un espace donné, qui prendrait comme médium technologique de légitimité la carte. Intimement lié au développement et la mise en place d'une identité nationale, le *geobody* se manifeste à travers un processus d'altérité en identifiant ceux qui nous ressemblent et les séparant de « l'autre », ceux qui ne nous ressemblent pas⁷⁹. Ce double processus, identitaire et géographique, aurait beaucoup

⁷⁶ Ou encore comme le formule Callahan, « *draw ethical boundaries between self and other, between domestic and foreign* ». W. A. Callahan, « The Cartography of National Humiliation and the Emergence of China's Geobody », *Public Culture*, Vol.21, n°1, 2009, p. 203.

⁷⁷ T. Winichakul, *Siam Mapped: A History of the Geo-body of a nation*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1994, 280 p.

⁷⁸ T. Winichakul, *op. cit.*, p. x.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 3.

à voir avec des processus d'abstraction basés sur des interprétations subjectives de l'espace et de la culture ou plus simplement, par construction. Par conséquent, Winichakul avance que la nation n'est pas un phénomène naturel, mais le fruit d'une élaboration subjective : « A nation is not a given reality. Rather it is the effect of imagining about it »⁸⁰.

En se basant sur le travail cet auteur, en partie repris par Culp et de Callahan pour le cas chinois, il est possible de concevoir le territoire national, tel qu'il est perçu par la Chine républicaine et par la suite communiste, comme une construction. Se basant sur des fondements historiques, les cartographes et les gouvernements auraient procédé à l'élaboration de discours revendiquant une vision idéalisée du territoire que devrait occuper la nation chinoise. Les cartes et leurs élaborations seraient par conséquent intimement liées au développement du nationalisme dans la conception de l'espace propre à un État et du rattachement historique à son territoire. Bien que le processus expliqué par ces trois auteurs s'intéresse presque exclusivement à des espaces terrestres, il est intéressant de noter que les espaces marins subissent un traitement similaire dans leur inclusion au territoire national. Dans notre cas, cette approche permet d'appréhender les cartes, les atlas, les textes décrivant le territoire voire même les manuels géographiques comme faisant partie d'un procédé discursif non objectif qui répond à des enjeux bien spécifiques.

Finalement, exclusif au troisième chapitre, le concept du panasiatisme sera mobilisé dans notre texte dans un but double. D'une part, le concept permet d'illustrer plus concrètement le développement d'une entité régionale asiatique qui se développait conjointement au projet national chinois. De l'autre, il sert à illustrer plus en détail les implications du projet de sphère de coprosperité asiatique tel que mis en avant par les autorités japonaises durant la Seconde Guerre mondiale.

⁸⁰ T. Winichakul, *op. cit.*, p.14.

Il serait présomptueux d'assumer qu'une analyse significative du panasiatisme pourrait être effectuée en quelques pages : le sujet à lui seul pourrait faire et fait l'objet de mémoires entiers. Face à un tel constat, il nous est nécessaire d'établir quelques clarifications sur le sujet pour faciliter l'exercice et tracer les limites de l'analyse proposée dans le troisième chapitre. Tout d'abord, le terme ne peut être limité à une définition unique : la diversité des expériences et des manifestations du mouvement en Asie témoigne de sa pluralité. Néanmoins, il existe dans ses nombreuses manifestations une reconnaissance double, sous la forme de conditions minimales ; ces dernières sont l'existence d'un tout cohésif lié au vocable « Asie » et la nécessité de libérer cet espace de la domination occidentale⁸¹. Selon ces deux caractéristiques, il n'est pas étonnant de constater que le mouvement connaît une popularité non négligeable en Asie et particulièrement dans les anciennes colonies occidentales. Toutefois, le terme est particulièrement poreux, de sorte que chaque expérience reste unique et souvent orientée vers sa région d'élaboration, et ce, malgré ses propensions de coopération. Autrement dit, le panasiatisme, malgré son idéal régional, était souvent relayé au second rang au profit de l'essor national individuel⁸². De facto, il serait plus facile de parler de « panasiatisme » plutôt que d'un seul et même courant. Pour les besoins de la cause, nous allons nous intéresser surtout aux expériences japonaises ainsi que chinoises plutôt que de présenter un portrait exhaustif.

⁸¹ E. Hotta, *Pan-Asianism and Japan's War 1931-1945*, New York, Palgrave Macmillan, 2007, p. 23.

⁸² À ce sujet, Peng-seng relève un commentaire intéressant sur la nature même du panasiatisme dans son mémoire. De même qu'il est ultimement très malléable, le discours du panasiatisme est plus souvent qu'autrement mobilisé à des fins de développement national. Enclin à une certaine forme d'opportunisme, le message est souvent utilisé pour motiver un support à la réalisation de l'autodétermination nationale malgré ses aspirations universelles (c'est notamment le cas de Sun Yat-sen qui courtisait l'aide japonaise). Pour expliquer ce phénomène, l'auteur avance que, contrairement au Japon qui tenait un idéal plus généralisé à l'ensemble de l'Asie, les autres tenants du panasiatisme cherchaient à atteindre une forme d'indépendance déjà acquise par le Japon. Ultimement, le Japon cherchait à garantir sa liberté déjà acquise, la protéger et développer son influence. S. Peng-seng, *Le panasiatisme en Asie : une construction de l'identité asiatique et japonaise, 1900-1924*, mémoire de la M.A (histoire), Université de Montréal, 2014, p. 93.

Il est aussi à noter qu'au Japon même, où le mouvement est né, celui-ci subit d'importantes transformations avant la guerre et qu'il existe techniquement trois « phases » distinctes, mais non mutuellement exclusives. Par ailleurs, il nous faut rappeler que le mouvement est d'abord et avant tout un ensemble d'idées nourrissant une rhétorique d'union régionale aux caractéristiques utopiques. À ces fins, le projet avait pour plusieurs coïncidé avec une certaine forme de direction par le Japon qui avait réussi une modernisation unique en Asie. Toutefois, il ne faut pas confondre cette notion de « mentorat » avec celui d'un plan de longue haleine qui placerait inmanquablement le Japon aux rênes de la région. Bien que le Japon ait été pendant longtemps tenu en haute estime pour le développement de la région, il ne faut pas concevoir les différentes formulations du panasiatisme comme un préambule au Japon *Meishuron* de la Seconde Guerre mondiale ou plus simplement de « confuse the concept with the history »⁸³.

Foncièrement influencé par les concepts occidentaux de « race jaune⁸⁴ » et d'Asie⁸⁵, le panasiatisme se concrétise à ses débuts en tant qu'une définition de l'identité ethnoculturelle et géographique commune qui prend la forme du terme « asiatique ». Développé selon un processus d'altérité envers la race caucasienne, le concept en vient à avoir des limites plutôt floues proposant approximativement une familiarité entre ce qui « n'était pas blanc ». Par conséquent, il était avancé à l'époque qu'il existait un lien identitaire qui unissait le Japon aux autres peuples « non blancs » environnants. Ayant aussi été grandement teinté par les idées du darwinisme social et la conception raciale de la division des peuples d'Herbert Spencer, le panasiatisme cherchait à prôner un

⁸³ E. Hotta, *op. cit.*, p.3.

⁸⁴ Développé autour du 17^e siècle notamment dans les écrits du médecin François Bernier en 1684. Le terme devient très présent dans les discours surtout au 19^e siècle notamment avec l'émergence en Occident de l'idée du péril jaune (*the Yellow Peril*). S. Peng-seng, *op. cit.*, p. 26.

⁸⁵ Le terme « Asie » est d'origine européenne et on peut retracer ses premières apparitions en Chine vers le 16^e siècle par le biais des Jésuites; toutefois, le terme ne se répand pas beaucoup. Suite aux guerres de l'opium, le terme est adopté plus largement par les Européens qui tentaient de définir la région en identité géopolitique. Chez les Asiatiques, le terme se propage surtout vers la fin du 19^e siècle lorsque les intellectuels tentent de redéfinir l'identité et l'histoire nationales. S. Peng-seng, *op. cit.*, p. 10.

redressement des sociétés asiatiques à des fins de survie⁸⁶. Sans le confondre à un antagonisme pur et simple par rapport à l'Occident, les tenants du mouvement proposaient une modernisation qui, valorisant le particularisme de l'Asie, ferait usage du savoir occidental.

À proprement parler, les partisans du panasiatisme souhaitaient un développement de l'espace asiatique qui permettrait une reconnaissance internationale de la région au même titre que les grandes puissances. Cependant, le mouvement ne se privait pas de souligner une différence fondamentale entre les communautés occidentales et asiatiques. Contrairement au lien qui unissait les Occidentaux, le régionalisme du panasiatisme vantait les mérites d'une appartenance historique, ethnique et culturelle dessinant alors une division irréconciliable entre le « *Gemeinschaft* » asiatique et le « *Gesellschaft* » occidental⁸⁷.

L'inclusion du panasiatisme à cette analyse est un choix entrepris notamment pour pallier une sévère lacune dans les archives et dans la littérature scientifique quant aux événements ayant pris place sur les îles Paracels et Spratleys entre les années 1939-1945. Pour remédier à cette omission et pour insérer la Seconde Guerre mondiale dans l'historique des conflits, il nous semble particulièrement important de démontrer que les îles entre 1939-1945 ont fait partie d'un idéal régional formulé à travers la sphère de coprosperité asiatique basée sur l'idéal du panasiatisme. Elles ont par conséquent cessé d'être un sujet de contention territorial singulier et ont été intégrées à l'idéal d'un régionalisme asiatique galvanisé par l'avancée militaire japonaise. Nonobstant un intérêt préalable à la guerre, les îles sont incorporées à un calcul stratégique et militaire pour le contrôle progressif de la Chine et de la région pour constituer un bloc asiatique sous domination japonaise.

⁸⁶ S. Peng-seng, *op. cit.*, p.19.

⁸⁷ Nous utilisons ici les termes dans leur définition la plus essentialiste, c'est-à-dire un système de relations basé sur une communauté partageant des liens de familiarité versus celui d'un système de relations impersonnelles au sein d'une société donnée.

Plan du mémoire

Pour aborder notre sujet, nous proposons de diviser notre texte en trois chapitres ayant chacun un angle d'approche thématique soit : un historique chronologique des revendications pour les îles, la territorialité et l'émergence de l'État-nation moderne chinois et pour finir, la guerre et les conséquences de la paix.

En premier lieu, nous proposons de dresser un portrait chronologique et macrohistorique des îles Spratleys et Paracels. Ce faisant, nous entendons fixer l'historique des prétentions formulées envers les îles dans les années qui ont précédé la guerre sino-japonaise (1937-1945) et forcément la Seconde Guerre mondiale marquée par l'occupation japonaise des îles. Dans cette partie nous allons dépasser le cadre historique⁸⁸, mais seulement dans le but d'une mise en contexte du sort des îles au XX^e siècle. La focale se maintiendra par conséquent principalement dans les années 1930. Plutôt classique, ce chapitre se résume en une présentation des deux objets d'études, de leurs caractéristiques spécifiques, mais aussi de leur place vis-à-vis de la Chine et des enjeux qu'ils représentaient alors à l'époque. Cet exercice est, selon nous, nécessaire dans la formulation du mémoire puisque, malgré le choix de traiter des deux archipels dans un texte, il faut reconnaître et relever qu'il existe des événements indépendants marquants pour l'histoire des conflits liés à chacun des deux territoires. À noter, ce chapitre entend aussi se pencher sur la question du siècle d'humiliation et des traités inégaux qui permet à la fois de fixer temporellement les deux îles au sein de l'histoire coloniale en Asie et l'évolution du discours pour l'unification chinoise.

Dans le deuxième chapitre, nous entendons procéder à une analyse du concept même de territorialité en Chine en lien avec l'époque étudiée. C'est dans ce chapitre que nous aborderons la formation du *geobody* chinois qui s'est développé avec la formulation d'un État-nation moderne. En plus de fixer une territorialité basée sur une identité et

⁸⁸ Notamment dans le but de relever les premières sources d'intérêt concernant les Paracels et Spratleys.

une histoire commune, le *geobody* a pour effet de délimiter la Chine par un processus d'altérité avec ce qui « n'est pas chinois ». À travers ce processus, un changement majeur apporté au concept de spatialité est la mise en place de limites modernes des frontières continues telles que conceptualisées par le modèle westphalien.

Comme l'a démontré Colin dans son livre *La Chine et ses frontières*, les concepts mêmes de frontières maritimes et terrestres telles que perçues à ce jour se sont construits en contact avec la progression du colonialisme étranger en Chine⁸⁹. Il faut néanmoins reconnaître que les autorités dynastiques connaissaient l'idée de frontières, mais leur usage et leurs démarcations officielles ne répondaient pas à des enjeux de reconnaissance territoriale et de souveraineté extrarégionale sur la scène internationale. Dans ce sens, les délimitations telles qu'elles se constituent après les traités inégaux ont évolué en relation avec la présence étrangère en Chine et aux divers échanges intellectuels en découlant. Ce qui en résulte est ce que l'on pourrait qualifier d'une frontière linéaire moderne, qui affirme les limites de l'État-nation⁹⁰.

En somme, il existe une transformation notable du concept de frontière à travers le temps qui répondait à des réalités et expériences historiques permettant de concevoir et d'articuler les divisions dynastiques en outil de revendication dans le but de se reconstituer en État-nation. Il faut cependant clarifier que nous percevons la frontière telle que conçue par ces autorités et les intellectuels chinois comme une construction historique : elle est donc sujette à de nombreuses transformations, réinterprétations et instrumentalisations variées à travers le temps. Les autorités chinoises et les

⁸⁹ Bien que les frontières terrestres soient un concept présent dans les textes historiques chinois, les espaces marins connaissent relativement peu de découpage précis dit « modernes » avant la moitié du XX^e siècle. Il faut cependant noter qu'il existe une volonté de délimitation des espaces maritimes environnants aux côtes chinoises à différents moments à travers l'histoire, mais il était alors surtout question d'identifier des secteurs de surveillances ou de juridictions, S. Colin, *op. cit.*, p. 78, 41.

⁹⁰ *Ibid.* p. 51.

intellectuels seraient donc, dans cette optique, des agents conscients et actifs de la définition des frontières et leur place dans le discours national⁹¹.

Le troisième chapitre, quant à lui, est dédié à l'expérience de la guerre. Divisée en deux temps, soit chinoise et japonaise, cette partie aura pour but de relever la place qu'occupaient alors les îles pour la Chine durant l'expansion japonaise sur son territoire et les dynamiques de cette occupation. Comme l'ont souligné plusieurs auteurs, la guerre sino-japonaise (et la Seconde Guerre mondiale) change et influence les revendications chinoises vis-à-vis des deux archipels. Devant l'occupation étrangère et les combats qui font rage sur le territoire, les autorités de Nankin doivent répondre à des impératifs plus pressants que la reconnaissance de la souveraineté chinoise des îles. Sans pour autant être une parenthèse dans l'histoire pour la revendication des îles, la guerre se présente comme un facteur qui pousse le gouvernement chinois à prendre en considération ses priorités, ses alliances et le danger que pose l'occupation nippone de son territoire.

Dans le cas japonais, nous abordons dans ce chapitre le plan politique et militaire de la Sphère de coprosperité de la grande Asie orientale à la lumière des travaux effectués sur le panasiatisme. Ce faisant, nous chercherons à démontrer que le projet expansionniste japonais, si emblématique de la Seconde Guerre mondiale, trouve ses racines dans l'élaboration des nationalismes en Asie et a été influencé par la place accordée au Japon dans les discours identitaires. Bien qu'il s'agisse d'une version retravaillée des thèses que prônaient les auteurs panasiatiques, les politiques japonaises officielles de l'époque ont largement adopté et réinterprété les discours nationalistes tenus depuis le XX^e siècle⁹². En plus des politiques motivant l'occupation des îles, nous

⁹¹ Pour mieux illustrer le concept d'agents actifs: « (agents) realise their agency by producing a continuous autobiographical self-narrative based on historical memories and myths that create a sense of national affiliation connectinf the past, present and future». A. Heritage, P. K. Lee, *Order, Contestation and Ontological Security Seeking in the South China Sea*, New York, Palgrave Macmillan, 2020, p. 38.

⁹² S. Peng-seng, *op. cit.*, p.106.

aborderons les raisons stratégiques, militaires et économiques qui ont motivé l'occupation des deux archipels à partir de 1939.

Finalement, la dernière partie du chapitre sera consacrée à une synthèse des éléments qui ont pris place après les années 1945. Particulièrement importants pour la suite des choses, les développements concernant les deux archipels après la guerre seront ici soulevés dans le but de tracer des liens avec la situation actuelle. Intitulé « Reconstruire le *geobody* chinois au lendemain de la guerre, les îles Spratley et Paracels dans les années 1945-1952 », cette section s'intéressera aux événements qui ont mené au retrait des prétentions japonaises sur les territoires occupés durant la Seconde Guerre mondiale et sur l'ambiguïté d'interprétation que poseront les deux traités de paix signés dans les années 1950.

CHAPITRE I

LES SPRATLEYS ET LES PARACELS, DE SIMPLES ÎLES?

Le but de ce premier chapitre est de replacer les deux îles dans le contexte des premières revendications de souveraineté soulevées par la Chine, la France et le Japon au XX^e siècle. Le chapitre se divise essentiellement en deux parties, soit une présentation du siècle de l'humiliation chinoise et un historique des revendications entourant les Paracels et Spratleys. La première partie servira à la fois de mise en contexte historique, mais aussi à dresser un portrait des dynamiques qui pourraient expliquer les réactions chinoises associées à la nouvelle de prise de possession des Paracels et Spratleys par la France. Sans se limiter aux premières années du conflit pour la mer de Chine du Sud, le siècle d'humiliation et son instrumentalisation sont des concepts clés à la compréhension globale, voire contemporaine des débats entourant les îles. Le but est ici de démontrer qu'il y a une certaine continuité dans le discours entourant la revendication chinoise pour les îles, et ce, malgré les nombreux changements économiques, politiques et sociaux vécus par la Chine durant le XX^e siècle.

1.1 Le siècle d'humiliation, une mise en contexte

Yet there is something deeper that propels China forward into the South China Sea and out to the First Island Chain in the Pacific: that is, China's own partial breakup by the Western powers in the relatively recent past, after having been for centuries and millennia a great power and world civilization. One should not gloss over what happened to China in the past 150 years. Unless one is intimately aware of this Chinese historical experience, one cannot comprehend what motivates China today in the South China Sea⁹³.

Il peut sembler étrange de lier une des périodes les plus marquantes de l'histoire coloniale étrangère en Chine à une des situations géopolitiques actuelles les plus tendues. Néanmoins, si l'on considère les conflits contemporains en mer de Chine du Sud comme étant tributaires des événements entourant les Spratleys et les Paracels au début du XX^e siècle, on ne peut les considérer comme étant des cas isolés. Malgré une certaine importance stratégique, voire économique, ces îlots ne représentaient pas auparavant, à eux seuls, des enjeux majeurs de contentions territoriales. C'est en considérant ce que ces îles et leur occupation peuvent représenter à travers l'histoire que l'on peut aspirer à comprendre comment de si petits territoires ont soulevé et soulèvent encore aujourd'hui autant de discordes dans les relations internationales.

Concrètement, l'importance attribuable aux îlots est une perception qui a connu de nombreuses transformations et redéfinitions depuis le XX^e siècle, de sorte que leur valeur peut changer considérablement d'une époque à l'autre⁹⁴. Toutefois, pour les

⁹³ R. D. Kaplan, *Asia's Cauldron: The South China Sea and the End of a Stable Pacific*, New York, Random House, 2014, p. 20-21.

⁹⁴ On peut notamment rappeler qu'en 1960 la valeur des îlots avait considérablement augmenté lorsque des recherches ont indiqué la présence de gaz naturel et de pétrole dans le plancher océanique environnant. Ces considérations économiques qui n'avaient jusqu'alors pas été soulevées donnent une nouvelle valeur aux îles. U. Granados, « Chinese Ocean Policies ... », *loc. cit.*, p. 154.

besoins de cette analyse il est important de les concevoir par leur caractéristique la plus réductrice : ce sont, à proprement parler, des territoires. C'est une fois que l'on considère cette caractéristique géographique évidente, mais bien spécifique, que les Spratleys et les Paracels prennent en valeur et s'inscrivent dans la longue histoire du colonialisme étranger en Chine. La perte, ou la reprise de territoires perçus comme nationaux, arborent alors une signification beaucoup plus large et symbolique que l'occupation de deux groupes d'îlots spécifiques parmi la multitude de ceux qui parsèment la mer de Chine du Sud.

1.1.1 Origines du concept

Le « siècle d'humiliation », aussi appelé le « siècle d'humiliation national » en chinois (*bainian guochi* 百年国耻) désigne une période de 110 ans entre les années 1839 et 1949⁹⁵. Débutant avec les défaites encourues par la Chine face aux puissances étrangères durant les deux guerres de l'opium (1839-1842 et 1856-1860), la période se solde par l'arrivée au pouvoir du parti communiste chinois (PCC) et la fondation de la République populaire de Chine (RPC)⁹⁶. Particulièrement marquant, le siècle d'humiliation se traduit pour les dirigeants chinois et la population comme une ère d'instabilité profonde et de perte d'autonomie résultant d'un accaparement agressif du territoire par les empires étrangers. Renforcée par les « traités inégaux » (*bupingdeng tiaoyue* 不平等条约) se concluant en une série d'ententes signées au détriment de la Chine⁹⁷, la mainmise étrangère progressive sur le territoire chinois et son économie

⁹⁵ Cette délimitation temporelle est celle qui est généralement soulevée lorsque l'on évoque le concept. Toutefois, selon le gouvernement nationaliste chinois, la période se conclut en 1943, lors de la rétrocession des territoires chinois découlant des traités sino-américain et sino-britannique du 11 janvier de la même année. W. A. Callahan, « National Insecurities: Humiliation, Salvation, and Chinese Nationalism », *Alternatives: Global, Local, Political*, Vol.29, n°2, 2004, p. 209

⁹⁶ *Ibid.*, p.205.

⁹⁷ On peut notamment nommer les traités de Nankin (1842) et de la Convention de Pékin (1860) comme étant deux des plus célèbres traités inégaux. Ils prévoyaient, par exemple, l'ouverture forcée d'une quinzaine de ports chinois destinés au commerce avec l'Occident, l'établissement d'ambassades, la

sonne pour beaucoup la fin de la suprématie d'un empire autrefois au cœur même de l'Asie⁹⁸. Cette perception de perte va entraîner un instant de rupture dans la longue histoire de la Chine. De sorte que l'on perçoit l'histoire nationale chinoise sous un angle dichotomique soit celle d'avant le siècle d'humiliation (une Chine prospère et forte) et celle d'après (une Chine fractionnée et dépouillée de sa souveraineté)⁹⁹.

Devant les restes de ce qui constituait jadis l'empire du Milieu, la population et les autorités identifient rapidement la cause de leurs maux comme étant l'opium, la corruption, le retard du peuple chinois vis-à-vis des autres nations et particulièrement, la présence étrangère sur le territoire. Ces problèmes, mettant en jeu selon eux la survie même de la Chine, vont inspirer la naissance de mouvements anti-occidentaux demandant le retrait des étrangers et le rétablissement de la souveraineté chinoise sur des territoires perdus. Autant dans les strates du pouvoir qu'au sein même de la population, le concept d'humiliation s'ancre profondément dans la mémoire et l'imaginaire chinois¹⁰⁰. Une des preuves les plus marquantes de cet ancrage est l'instrumentalisation qu'en font les différents gouvernements se succédant après les guerres de l'opium. L'appel à la mémoire des torts causés à la Chine par l'expansion étrangère se révèle être un élément de cohésion particulièrement efficace, puisqu'il fait référence directe au passé d'une Chine prospère et le besoin de revendiquer ce qui a autrefois été volé, ce qui devrait par conséquent revenir « de droit » à la Chine.

cession de Hong Kong au Royaume-Uni, le droit d'extraterritorialité pour les Occidentaux en Chine. K. Mühlhahn, *op. cit.*, p.94-100.

⁹⁸ Il s'agissait d'un système sinocentrique de tribut qui mettait la Chine au centre des relations politico-économiques en Asie en assurant la suprématie de l'Empire chinois sur les autres États environnants. Ce sont les guerres d'opium qui ont mis fin à cette vision. *Ibid.*, p. 104.

⁹⁹ Il faut soulever qu'à notre époque, le gouvernement chinois présente trois phases plutôt que deux puisqu'en plus de ces dernières, l'époque actuelle, est perçue comme une ère de prospérité sous le PCC. Toutefois, bien que la fin du siècle de l'humiliation ait été soulignée de nombreuses fois, le concept existe encore à ce jour et est souvent sollicité par les autorités au sein des discours officiels, notamment ceux en lien avec les relations étrangères de la Chine. W. A. Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p.30.

¹⁰⁰ Techniquement, le terme « humiliation nationale » fut popularisé après 1915 et la terminologie de « siècle d'humiliation », quant à elle, apparaît surtout comme sujet d'étude dans l'historiographie à partir des années 1980. W. A Callahan, « National Insecurities... », *loc. cit.*, p. 210.

Aujourd'hui, le siècle d'humiliation est particulièrement récurrent dans le récit officiel du gouvernement chinois. Loin de représenter une cicatrice du passé que l'on tente en vain de cacher, la relation du pouvoir et de la population avec ce fort référent historique présente une perpétuelle réaffirmation de par sa répétition constante dans diverses instances de la vie courante¹⁰¹. Le siècle d'humiliation est partie intégrante du cursus scolaire, constitue le sujet d'une exposition permanente du principal musée national situé sur la place Tian'anmen à Beijing¹⁰², possède ses propres fêtes nationales et ressort régulièrement au sein de nombreux discours officiels du parti¹⁰³. Cette conception peut sembler un peu curieuse, particulièrement lorsqu'on la considère d'un point de vue occidental puisque l'idée même d'un éloge de la honte pourrait nous sembler tout à fait contradictoire. Néanmoins, le siècle d'humiliation figure comme un élément important de la construction nationale et identitaire chinoise¹⁰⁴. Judicieusement, l'incorporation de ce thème dans le parcours historique de la Chine permet au gouvernement d'établir un des plus puissants mythes fondateurs de la RPC. En faisant constamment référence à une période d'insécurité, l'État chinois d'aujourd'hui est présenté comme étant le résultat d'un processus de redressement considérable à la manière d'un « miracle chinois ». Ce miracle devrait renforcer la légitimité du parti au pouvoir qui se présente comme étant garant de la réussite d'une telle entreprise.

Plus récemment, le concept est sollicité par le gouvernement afin de légitimer le développement de l'État chinois et sa place au sein de la scène internationale à travers ses politiques étrangères. Dans notre cas plus spécifique, les autorités chinoises font

¹⁰¹ W. A. Callahan, « National Insecurities... », *loc. cit.*, p. 214.

¹⁰² Du nom de « The Road to Rejuvenation », cette exposition est présentée de façon permanente depuis sa première présentation en 2011. National Museum of China, « The Road of Rejuvenation », http://en.chnmuseum.cn/exhibition/current_exhibitions_648/201911/t20191120_171616.html (10 janvier 2020).

¹⁰³ Par exemple, le siècle d'humiliation avait été sollicité durant les années 1990 pour revendiquer des droits de la Chine envers Hong Kong et les Spratleys. W. A. Callahan, « National Insecurities... », *loc. cit.*, p.211.

¹⁰⁴ *Ibid.* p. 200.

encore appel à des droits dits « historiques » sur la mer de Chine du Sud ainsi que sur les îles Spratleys et Paracels, revendications qui se basent sur une conception territoriale intimement liée à celle qui existait avant les guerres de l’opium. Toutefois, il faut relever que cette pratique ne se base pas sur un message moderne, voire même propre au XXI^e siècle, puisqu’il s’agit ici d’un discours qui, malgré son remaniement, était bien présent à l’époque républicaine et même au XIX^e siècle suite aux traités inégaux¹⁰⁵.

1.1. 2 Développement et utilisation

Nous sommes donc confrontés à une rhétorique particulièrement développée et enracinée dans la réalité sociale et politique de la Chine. Face à ce type de discours, il faut donc relever comment le siècle d’humiliation est instrumentalisé par le pouvoir et comment ce dernier l’insère dans ses politiques. Concrètement, le concept est surtout véhiculé à travers un champ lexical développé pour contrer les lois imposées par les étrangers en Chine. Il est ici question d’un processus qui est directement lié aux instances gouvernementales et participe activement à l’élaboration du discours officiel¹⁰⁶. Au cœur de ce champ lexical, un vocable précis incarne particulièrement bien cette pratique, celui de « traités inégaux »¹⁰⁷. Dans son texte, *The Discourse of Unequal Treaties in Modern China*, l’historienne Dong Wang reconstitue le processus de l’élaboration du récit officiel sur le siècle d’humiliation qui se basait sur trois types de discours : moral, juridique et finalement rhétorique. Ces trois catégories se

¹⁰⁵ La « terminologie » chinoise propre au discours du siècle d’humiliation se développe immédiatement après les traités inégaux et inclut les termes comme « autonomie » (*ziding* 自定), « souveraineté » (*zhuquan* 主权) ou encore « extraterritorialité » (*e’wai quanli* 额外权利). D. Wang, *loc. cit.*, p. 403.

¹⁰⁶ L’une des particularités propres à ce type de discours à l’époque de la dynastie Qing est le fait que la population est laissée hors de la discussion. Il s’agit ici d’un vocabulaire juridique, en langue classique, réservé à la bureaucratie chinoise et donc spécifiquement à des élites dirigeantes.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 425.

succèdent chronologiquement et permettent d'observer l'évolution du discours officiel jusqu'à la période nous intéressant, soit les années 1930.

Le premier type de discours s'est construit surtout vers la fin de la dynastie Qing et avait pour but de faire appel à la conscience des autorités occidentales afin de leur faire saisir l'injustice mise en place par les traités. Le second est apparu avec la fondation de la république de 1912; il fut introduit par les diplomates chinois qui tentaient ainsi de remettre en question la légalité et la validité des traités inégaux, notamment le concept d'extraterritorialité¹⁰⁸. Finalement, le troisième s'est développé surtout durant les années 1920; il se détache des deux derniers par son accent sur le rôle joué par le peuple dans le débat. Cette période coïncide notamment avec la période d'après-guerre qui donne le coup d'envoi à d'importants mouvements nationalistes anticoloniaux¹⁰⁹. Ne restant pas indifférents à cette vague, les intellectuels chinois sont eux aussi influencés par les mouvements étrangers et développent des revendications nationalistes, allant notamment chercher de la légitimité dans la contribution chinoise à l'effort de la Grande Guerre des Alliés. À cette époque, il est possible de noter une transformation fondamentale dans l'attitude chinoise face à l'humiliation, de sorte que cette dernière est dorénavant présentée comme une force de cohésion : « from shame into a stimulant to the construction of a new modern national identity »¹¹⁰.

Bien que ce type de discours soit développé par de nombreux intellectuels, le rôle de Sun Yat-sen, l'une des figures emblématiques de la République de Chine, y fut prépondérant. L'idée du siècle d'humiliation figure non seulement dans son concept des « trois principes du peuple »¹¹¹, mais aussi dans la déclaration officielle du parti

¹⁰⁸ Cette époque est marquée par la prolifération des études chinoises sur le droit international dans le but de remettre en question les traités. K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 104.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 230.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 202.

¹¹¹ Par exemple, le principe du nationalisme (*minzu zhuyi* 民族主义) mettait en avant l'importance de la cohésion nationale à la fois sur le plan du nationalisme et du territoire : « (...) Sun Yat Sens vision of China had as much to do with protecting the Chinese people as a race as it did with preserving sovereign territory of the country » K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 222.

nationaliste (GMD ou le *Guomindang* 国民党) en 1924¹¹². L'annulation des traités inégaux dans le but du rétablissement de la souveraineté chinoise y est clairement établie comme l'une des prémisses fondamentales de la révolution nationale et de la ligne politique du GMD. L'utilisation soutenue du terme « traités inégaux » (à la fois dans les slogans et dans les discours officiels) et le développement de termes connexes utilisés spécifiquement pour déplorer l'expérience chinoise du colonialisme occidental permettent de créer une rhétorique nouvelle. Pour le gouvernement nationaliste, le but était de rassembler la population sous un projet commun créant un support populaire sur lequel le GMD pouvait asseoir sa légitimité.

Utilisant un langage simple (le chinois vernaculaire), le discours de souveraineté connaît un important développement à la fois chez les communistes et les nationalistes chinois¹¹³. Le PCC et le GMD ont donc tous les deux participé à l'élaboration d'un message qui identifiait clairement les impérialistes et les seigneurs de guerre comme les principaux ennemis de la nation chinoise¹¹⁴. Afin de réaliser une « renaissance » nationale, ils souhaitaient construire un nouvel État fort ainsi que réinstaurer la souveraineté chinoise en unifiant le pays. Ironiquement, malgré de grandes différences idéologiques, le développement parallèle des idées entourant le discours propre à l'humiliation fait de ce dernier un thème particulièrement malléable. En l'occurrence, le message n'a pas grande difficulté à être repris par les différents dirigeants communistes et nationalistes chinois établissant un thème phare qui témoigne d'une forme de continuité dans la construction identitaire en Chine. L'insécurité symptomatique du XX^e siècle en Chine, exacerbée par un siècle de guerres quasi constantes et l'instabilité des frontières, permet de mettre en avant la vulnérabilité

¹¹² D. Wang, *loc. cit.*, p. 407.

¹¹³ *Ibid.*, p. 409-410.

¹¹⁴ Un important apport au développement des idées et du vocabulaire propre au siècle d'humiliation peut être retracé dans la diffusion plus large des textes d'influence marxiste et communiste en Chine. Ces textes introduisent notamment les idées de révolution sociale et de révolution mondiale. L'idée même de révolution, quoique différent dans les deux partis est l'élément clé nécessaire à l'établissement d'un nouvel État moderne se détachant du système dynastique.

nationale comme un des enjeux les plus critiques de la Chine¹¹⁵. Il n'est alors pas étonnant d'observer que les traités inégaux deviennent l'un des concepts les plus galvanisant de l'époque.

En s'intéressant maintenant plus spécifiquement aux années 1930, il est possible de noter que le discours entourant les traités inégaux (et par conséquent le siècle d'humiliation) est un sujet à la fois largement sollicité chez les masses et chez les dirigeants du GMD. La rhétorique détient son propre vocabulaire, ses propres référents développés depuis plusieurs années et déployés dans une constante itération. De sorte que lorsque la France affirme sa souveraineté sur les Paracels, la nouvelle est accueillie de façon extrêmement négative non seulement par les autorités, mais aussi par la population. En effet, l'évènement est présenté comme étant un nouvel épisode de l'avancée étrangère sur le sol chinois. On peut alors observer l'utilisation d'un discours dans la presse et chez les autorités qui s'apparente à celui développé autour des traités inégaux. L'entreprise française est perçue comme étant « impérialiste » et non fondée, voire comme un projet qui pourrait compromettre éventuellement la totalité de l'intégrité et la sécurité de l'État-nation chinois.

Bien que les îles ne représentent pas un enjeu aussi important que d'autres territoires de la Chine continentale, les Paracels et leur occupation s'inscrivent dans le discours sur la souveraineté territoriale et la nécessité de réunifier la Chine. Les prétentions chinoises concernant les îles vont alors subir une formulation semblable à celles basées sur les territoires ayant autrefois été « occupés » sous l'empire Qing. Pour prouver sa souveraineté sur ces îles, le gouvernement chinois mobilise les archives cartographiques en sa possession tout en soulignant que ces territoires soient habités par les Chinois depuis plusieurs siècles. Les Spratleys, quant à elles, seront incluses dans les discussions sino-françaises plus tardivement. La raison est que les premières

¹¹⁵ K. Mühlhahn, *op. cit.*, p.19.

frictions entourant les Spratleys ont confronté le Japon et la France, alors que la Chine n'avait pas encore formulé de revendications sur ces îlots.

En somme, lorsque l'on retrace les origines du conflit en mer de Chine du Sud, il nous faut considérer l'apport de l'histoire coloniale au discours entourant les traités inégaux. Bien que la valeur attribuable aux Paracels et aux Spratleys ne puisse pas se comparer aux territoires en Chine continentale, les débats entourant ces deux groupes d'îles prennent place à un moment crucial pour le développement de l'État-nation chinois. En mettant en avant un projet aussi ambitieux que l'annulation complète des traités inégaux, le gouvernement nationaliste annonce que l'occupation des territoires nationaux par les forces étrangères serait un obstacle sérieux à la réalisation d'un nouvel État moderne en Chine et à sa continuité.

Le sort des îles s'inscrit par conséquent dans un projet plus large de revendication de la souveraineté chinoise nécessaire à l'établissement d'un État-nation chinois moderne et autonome. Toutefois, l'attachement particulier du sort des îles à la rhétorique des traités inégaux et par conséquent au siècle d'humiliation, doit être prise en considération lorsque l'on s'attarde aux arguments aujourd'hui soulevés par les autorités chinoises pour légitimer leur occupation des îles. Les « droits historiques » invoqués actuellement et les outils appuyant ces derniers prennent leurs racines dans les débats datant de l'époque qui précède la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, malgré les importantes transformations durant son long processus de modernisation, la Chine ne peut délaissier l'irréductibilité territoriale qui identifie l'intégrité du sol national comme étant une de ses préoccupations sécuritaires fondamentales, préoccupation qui figure encore à ce jour parmi les impératifs de la Chine¹¹⁶.

¹¹⁶ S. Colin, *op. cit.*, p.5.

1.2 Les Spratleys et les Paracels : un historique des revendications

Malgré l'existence de débats pour la souveraineté chinoise pour le cas des Paracels et des Spratleys, les revendications pour ces deux territoires sont formulées bien après les guerres de l'opium. En effet, il faudra attendre le début du XX^e siècle pour que ces territoires attirent l'attention des principaux acteurs du futur conflit¹¹⁷. Ceci dit, il nous faut relever qu'il n'existe pas de consensus quant à une date exacte de début pour le conflit en mer de Chine du Sud. Cette considération, en plus du choix d'effectuer une étude sur deux groupes d'îles différents, nous pousse à effectuer une division arbitraire dans l'analyse des revendications. Par conséquent, nous avons convenu de procéder à une étude sous forme chronologique et à une division textuelle en deux temps, soit une consacrée à chacun des deux chapelets d'îles.

1.2.1. Les Paracels

Situées entre le 16° 30' de latitude Nord et au 112° 00' de longitude Est¹¹⁸, les îles Paracels¹¹⁹ représentent un regroupement de récifs coralliens, d'îlots et de haut fonds s'étendant sur près de 15 000 km²¹²⁰. Les îles Paracels se divisent en deux groupes distincts soit le groupe dit de « l'Amphitrite » du nord-est et le groupe « Crescent » ou Croissant à l'est. Le groupe de l'Amphitrite comprend sept îles principales, soit l'île Boisée (*Woody*)¹²¹, rocheuse (*Rocky*), l'île du Sud (*South Island*), l'île du Milieu (*Middle Island*), l'île du Nord (*North Island*), l'île de l'Arbre (*Tree Island*) et

¹¹⁷ Lire ici le Japon, la Chine et la France.

¹¹⁸ Central Intelligence Agency, « East Asia/ Southeast Asia: Paracel Islands » <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/pf.html> (24 décembre 2020).

¹¹⁹ Il faut néanmoins noter que selon les renseignements français, les îles se situaient au 111° 10' et 112°45' longitude est et 15°45' et 17° 10' latitude sud. CAD, 119QO-215, Bulletin d'étude n°8, 15 mars 1945.

¹²⁰ Y. Roche et O. Alexeeva, *loc. cit.*, p. 112.

¹²¹ Il s'agit de l'île la plus grande des Paracels, soit environ 1800 mètres de longueur sur 1200 mètres de largeur pour une superficie totale d'environ à 2.1 km². CAD, 119QO-215, Bulletin d'études n°8, 11 mars 1945.

finalement l'île Lincoln¹²². Le groupe Crescent, quant à lui, comporte six îles principales, soit les îles Robert, Palm, Duncan, Money, Drummond et Pattle¹²³. Au total, les Paracels comprennent près de 30 îles et plus de 130 corps terrestres divers incluant notamment des rochers, des atolls et des bancs de sable. Le paysage des îles se démarque par une faible végétation couplée avec la présence importante d'une biodiversité aviaire associée aux écosystèmes marins. Le climat y est chaud et humide, les pluies sont abondantes et la région est souvent balayée de vents violents qui font de la navigation un exercice particulièrement difficile. En ce qui a trait au potentiel économique de la région, il est possible de relever une richesse en ressources halieutiques non négligeable¹²⁴ et la présence importante de gisements de phosphate¹²⁵ sur le sol des îles¹²⁶. Cette dernière ressource est celle qui a été particulièrement convoitée par les acteurs impliqués dans le conflit pour les îles dans les années 1920.

Avant le XX^e siècle, la région était bien connue des navigateurs asiatiques, de sorte que les îles servaient régulièrement de point de relâche à des pêcheurs provenant de l'Annam et de l'île de Hainan. Néanmoins, il n'y avait aucune habitation permanente sur les Paracels, notamment en raison du danger que représentaient les îles pour la navigation¹²⁷. Loin d'être inconnues à la fois au Viêt Nam et en Chine, les Paracels n'ont toutefois pas fait l'objet d'occupation permanente effective¹²⁸ par un État asiatique qui

¹²² Nous avons fourni les noms en anglais et en français par souci d'exactitude avec la littérature scientifique.

¹²³ Il s'agit là des noms utilisés en anglais et en français.

¹²⁴ Surtout marquée par une importante présence de tortues de mer et de nombreux poissons dans la région.

¹²⁵ Selon les archives ces résidus, à base d'acide phosphorique, étaient à l'époque utilisés pour manufacturer des superphosphates utilisés en agriculture comme un engrais. CAD, 32CPCOM-743/746, Paracel Islands, 24 septembre 1930.

¹²⁶ Nous ne tenons pas la considération ici des hydrocarbures puisqu'à l'époque leur présence n'avait pas encore été relevée.

¹²⁷ M. Chemillier-Gendreau, *op. cit.*, p. 7, S. Tønneson, « The Paracels: The 'Other' South China Sea Dispute », *Asian Perspective*, Vol.26, n°4, 2002, p. 149.

¹²⁸ On parle ici d'une occupation continue qui assurerait à la fois une présence de nationaux chinois sur les îles en plus d'une exploitation économique soutenue.

aurait pu les rattacher à son territoire national. Il faut cependant mentionner que le Viêtnam et la Chine ont tous les deux effectué des patrouilles dans la région et y ont même mis pied à plusieurs occasions. Bien que ces informations puissent sembler anecdotiques, elles ont été soulevées lors des revendications avancées par ces deux acteurs et, comme nous le verrons dans ce chapitre, figurent comme arguments importants dans le discours sur la légitimité de leurs prétentions territoriales respectives formulées par la France (pour le cas du Viêtnam) et la Chine.

Du côté occidental, ces îles apparaissent sur les cartes pour la première fois à la fin du XIX^e siècle, grâce aux travaux hydrographiques d'envergure entrepris par les Allemands en 1881 et en 1884 ¹²⁹. Cependant, l'étude des caractéristiques topographiques des îles n'avait pas été effectuée au départ non pas par souci d'occupation, mais bien de sécurité puisque la région était connue des Occidentaux comme une zone dangereuse pour la navigation. Malgré cette particularité, il est possible de relever, à l'aube du XX^e siècle, un certain intérêt européen pour ces territoires. En effet, en 1898, le gouvernement général de l'Indochine française et le département des colonies envisagent déjà une prise en main des Paracels à la suite d'une demande formulée par un publiciste du nom de M. Chabrier qui voulait y ériger des magasins de ravitaillement pour les pêcheurs¹³⁰. Malgré son échec, cette tentative qui a été ultimement déconseillée par le ministre français à Beijing, Stephen Pichon, marque le début d'un intérêt grandissant de la France pour ces territoires.

Bien que les autorités françaises n'étudient pas encore la possibilité d'y stationner des troupes, elles voient ces îles comme un risque stratégique et envisagent déjà leur occupation éventuelle afin d'« empêcher la présence d'une autre puissance étrangère »¹³¹. Dans le même esprit, un plan de construction d'un phare est soulevé par le gouverneur général d'Indochine Paul Doumer, mais cette idée peine à se concrétiser

¹²⁹ CAD, 32CPCOM-312, Note du gouvernement général de l'Indochine, 6 mai 1921.

¹³⁰ CAD, 32CPCOM-312, Note : Nationalité des îles Pratas et Paracels, 14 janvier 1921.

¹³¹ *Ibid.*

et très peu d'efforts sont déployés pour réaliser le projet¹³². Même si les îles ont un potentiel économique, elles représentent d'abord et avant tout un danger pour l'empire colonial français. La proximité de ces dernières par rapport à l'Annam suffit aux autorités coloniales pour considérer les dangers que pourrait représenter la présence d'une force étrangère sur les Paracels, en particulier en cas de guerre. Néanmoins, peu de démarches sont entreprises pour joindre ces îles à l'Annam, et il faudra attendre les années 1920 pour que le gouvernement français entreprenne les premiers pas concrets vers une prise en main effective.

Dans le cas de la Chine, l'intérêt pour les îles se manifeste dans les premiers temps en tant que réaction à la présence étrangère à travers un plan plus large de sécurité territoriale et maritime au tournant du XX^e siècle. Face à une augmentation de la présence coloniale, l'époque se traduit pour la Chine comme étant une période d'instabilité pour le territoire continental, les frontières maritimes et ses régions côtières. Parmi les nombreuses puissances étrangères présentes en Chine, deux se démarquent du lot par l'ampleur de leur intérêt manifesté envers les territoires en mer de Chine du Sud : la France et le Japon. Concrètement, il s'agit de la conjonction de la pression exercée par ces deux pays qui auront poussé la Chine à s'intéresser au sort des Paracels.

Dans un premier temps, l'empire français qui avait pris le Tonkin en 1887 à la suite de la guerre sino-française de 1884-1885 consolide son pouvoir sur ses colonies en signant avec la Chine la *Convention relative à la délimitation de la frontière entre la Chine et le Tonkin* en date du 26 juin 1887¹³³. Cet accord, scindant les territoires chinois et

¹³² Il est à noter qu'il ne s'agit pas de la dernière fois que l'idée est soulevée. Le plan de construction d'un phare aux Paracels fut évoqué dans les années 1930, à la fois par la Chine et la France. En plus d'assurer une sécurité à la navigation environnante, ce phare pourrait servir d'excuse pour stationner des troupes et du personnel tout en légitimant des patrouilles navales récurrentes dans la région. CAD, E-513-9-749 « Million Yen Spent and Many Japanese Died on Isles says Disputant of French Claim », 3 août 1933. CAD, 32CPCOM-312, Note : Nationalité des îles Pratas et Paracels, 14 janvier 1921.

¹³³ U. Granados, « As China meets the Southern Sea Frontier: Ocean Identity in the making 1902-1937 », *Pacific Affairs*, Vol. 78, n° 3, 2005, p. 445.

vietnamiens, ne prenait en considération que les îles directement adjacentes aux côtes des deux territoires respectifs, mais restait relativement ambigu quant au sort des îlots et territoires en mer de Chine du Sud. Ce manque de précision quant à la souveraineté des territoires, couplé avec l'intérêt notable de la France pour les Paracels en 1898, pousseront les autorités Qing à considérer une présence permanente sur les îles pour freiner l'avancée étrangère dans cette région.

Dans un deuxième temps, le Japon commence à démontrer un intérêt pour les îles Pratas¹³⁴ à partir de 1902 quand les premières excursions navales sont organisées par Tokyo pour explorer ces îles¹³⁵. Cet intérêt pour un territoire en mer de Chine du Sud est interprété par les autorités françaises et chinoises comme les premières phases d'un plan japonais d'expansion agressive dans la région. À la lumière des pertes chinoises encourues par le traité de Shimonoseki qui conclut la guerre sino-japonaise de 1894-1895¹³⁶, il nous est possible d'effectuer un parallèle entre la présence du Japon sur les anciens territoires sous influence chinoise et l'inquiétude croissante du gouvernement Qing vis-à-vis son voisin. Ayant autrefois été considéré à tort par Beijing en tant que son vassal, le Japon porte un coup dur à la Chine en supplantant cette dernière en tant que puissance régionale de premier plan. L'influence de l'empire nippon grandissante en Asie au XIX^e siècle et plus particulièrement ses réussites militaires dressent un portrait peu rassurant pour les autorités chinoises en ce qui a trait à la protection des frontières et du territoire. En plus d'avoir fait ses preuves contre la Chine, le Japon augmente davantage son prestige en écrasant l'armée russe lors de la guerre russo-japonaise (1904-1905), démontrant ainsi son nouveau potentiel militaire et renforçant

¹³⁴ Aussi appelées les îles Dongsha [东沙] en chinois.

¹³⁵ C'est l'expédition de Yoshiji Nishizawa, le même qui prendra possession des Pratas en 1907. U. Granados, « As China meets the Southern Sea Frontier... », *loc. cit.* p. 447.

¹³⁶ B. Hayton, *The South China Sea...*, *op. cit.*, p. 50.

les inquiétudes de la Chine face au Japon qui cherche à se faire une place à la table des grands empires¹³⁷.

Lorsque le Japon annonce la prise officielle des îles Pratas en 1907, la nouvelle est particulièrement mal accueillie par la population et les autorités chinoises. Bien que l'affaire se solde par une entente de réparation au Japon¹³⁸ et de restitution des îles en faveur de la Chine en 1909, cet épisode nourrit les inquiétudes déjà manifestées envers l'expansion nipponne dans la région. Le gouvernement chinois entreprend alors une campagne d'occupation des îles environnantes de la mer de Chine du Sud. Les Paracels et les Pratas figurent parmi les îles visées par cette campagne¹³⁹. La prise de possession effectuée en 1909 sur les Paracels par le gouvernement chinois est le fruit d'une expédition ordonnée en 1902 par Zhang Rejun, le responsable de la région de Guangdong, en réponse aux premiers voyages japonais sur les Pratas. L'expédition en question a été dirigée par l'amiral Li Zhun, responsable de la flotte du Guangdong. À la suite de sa mission, il propose un plan de développement des Paracels qui est accepté par le gouvernement Qing. En ce qui a trait à la prise de possession concrète, le drapeau chinois avait été hissé par l'amiral sur l'île Boisée (*Woody*), geste qui n'entraîne aucune protestation immédiate. Ces manifestations d'intérêt du gouvernement chinois pour les territoires en mer pourraient être perçues à tort comme une entreprise plus large de sécurisation de sa frontière maritime nationale. En fait, ces manœuvres doivent être comprises comme la manifestation d'une politique de prise de position à l'égard des puissances étrangères sur le territoire chinois¹⁴⁰. En d'autres termes, l'épisode des îles

¹³⁷ Rappelons qu'il s'agit de la première fois qu'une puissance asiatique remportait une guerre contre une grande puissance occidentale.

¹³⁸ Environ 130,000 taels d'argent sont remis aux Japonais comme réparation, mais les Japonais ont néanmoins continué à pêcher dans les environs. U. Granados, « As China meets the Southern Sea Frontier... » *loc. cit.*, p. 448.

¹³⁹ CAD, 32CPCOM-743/746, Au sujet des Îles Paracels (question de souveraineté), 28 mars 1930.

¹⁴⁰ Cette particularité peut sembler dérisoire, mais elle est néanmoins nécessaire à la compréhension de l'évolution de la valeur des Paracels pour le gouvernement chinois. Plus spécifiquement, il est possible d'observer un changement radical quant à l'importance attribuable à la frontière maritime de la Chine sous le gouvernement de Chiang Kai-shek. Les années 1930 marquent le début d'une période caractérisée par une politique de reconnaissance des droits maritimes chinois en mer de Chine du Sud et

doit être compris comme faisant partie, à l'époque, des nombreuses revendications anti-occidentales plutôt qu'un cas indépendant.

C'est principalement en réaction à la présence et aux intérêts étrangers que le gouvernement chinois formule sa première revendication de souveraineté à l'égard des Paracels en 1909. Malgré des intérêts affichés par la France, il s'agit là de la première tentative officielle de prise de possession de ce groupe d'îles. Cependant, les tensions internes de la Chine et l'instabilité caractéristique des dernières années de la dynastie freinent toute tentative d'occupation permanente. À ce sujet, il est aussi important de souligner que, suite à la chute de la dernière dynastie chinoise, la totalité des effectifs navals qui parcouraient auparavant la partie nord de la mer de Chine du Sud est rapatriée, mettant fin aux patrouilles dans la région¹⁴¹. L'affaire de la souveraineté sur les Paracels connaît alors une certaine période d'accalmie jusqu'aux années 1920 qui donne lieu aux premières grandes négociations franco-chinoises pour les îles. Néanmoins, durant les années 1910, les Paracels ne tombent pas dans l'oubli et on peut observer quelques prétentions chinoises formulées envers les îles. En s'attardant à l'histoire des revendications pour les Paracels depuis la première formulation de souveraineté, il est possible de diviser les années qui précèdent la prise japonaise des îles en trois périodes qui se distinguent par la position du gouvernement envers l'archipel contesté. Ainsi, les années 1910 sont marquées par des considérations économiques, les années 1920 - par le début des négociations avec la France, et les années 1930 - par des différends entre la Chine et la France qui s'estompent face au retour du Japon dans le conflit pour la souveraineté des îles.

démontrent le processus d'élaboration d'un « État-nation océanique moderne ». U. Granados, « As China Meets the Southern Sea Frontier ... », *loc. cit.*, p.444.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 448.

1.2.1.1 Les années 1910

Les années qui ont suivi la prise de possession chinoise donnent lieu à quelques changements vis-à-vis des Paracels autrefois considérées comme de peu d'intérêt. À ce sujet, on peut relever deux procédés intéressants pour notre analyse. Le premier, qui s'était déjà discrètement manifesté dans la dernière année de la régence Qing, est l'inclusion des îles Paracels dans les atlas officiels¹⁴². Ce faisant le gouvernement cherche à la fois à renforcer les droits de la Chine vis-à-vis des puissances étrangères et à conscientiser la population en identifiant plus clairement l'espace qui devrait représenter le « sol national »¹⁴³. En même temps, les autorités chinoises souhaitent aussi profiter de l'exploitation économique des Paracels, ce qui nécessite de légitimer la présence des Chinois sur les îles. Cette dernière préoccupation concerne les autorités régionales et non pas le gouvernement central qui après avoir rattaché les Paracels à la région administrative du Guangdong en 1911 semble se désintéresser du sort des îles¹⁴⁴.

En mars 1921, le gouverneur civil du Guangdong Chen Jiongming déclare que les îles sont désormais rattachées à la sous-préfecture de Hainan¹⁴⁵. En réaction à la nouvelle, le ministère des Affaires étrangères français lui fait parvenir une lettre en août 1921 dans laquelle il souligne la non-ingérence française dans l'affaire, tout en demandant aux autorités chinoises de faire respecter la clause d'inaliénabilité de l'île de Hainan et des provinces chinoises limitrophes au Tonkin¹⁴⁶. De plus, les correspondances au sein du ministère des Affaires étrangères français étudiées démontrent une tendance à

¹⁴² Les atlas officiels précédents compilés en 1760, 1784, 1866 et 1897, ne les incluent pas. CAD, 32CPCOM-143-746, Iles Paracels, 10 octobre 1932, B. Hayton, *The South China Sea...*, *op. cit.*, p. 52.

¹⁴³ Cette pratique spécifique est particulièrement intéressante pour notre sujet; pour des soucis de fluidité, nous élaborerons sur le sujet dans une section du chapitre 2. Voir : Cartes et politique : les îles Spratleys et Paracels dans la construction du territoire chinois.

¹⁴⁴ U. Granados, « As China meets the Southern Sea Frontier... », *loc. cit.*, p. 449.

¹⁴⁵ CAD, 32CPCOM-312, Beauvais à Briand, 8 avril 1921.

¹⁴⁶ Il est ici question des ententes franco-chinoises du 12-15 mars 1897 et 10-14 avril 1898. Cette dernière visait plus spécifiquement l'impossibilité de l'établissement d'une tierce puissance sur les territoires ciblés. CAD, 32CPCOM-743-746, Briand à Wilde, 9 décembre 1931, S. Tønnesson, « The Paracels: The "Other" South China Sea Dispute », *Asian Perspective*, Vol.26, n°4, 2002, p. 150.

accepter les droits chinois tant que le gouvernement s'engage à ne « jamais y créer une base militaire ou navale et de n'y procéder à aucune installation à cet effet »¹⁴⁷. Ainsi, malgré peu d'implications françaises, les îles demeurent un point d'intérêt pour la sécurité coloniale de l'Indochine.

En examinant les sources japonaises, on observe de nombreuses références aux Paracels. Les premières sont des prétentions de découvertes effectuées par Komatsu Shigetoshi et Ikeda Kinzo en 1917. Suivant leur découverte, une tentative d'annexion des îles aurait été formulée au gouvernement japonais par les deux citoyens, mais cette dernière ne se réalise pas. Durant la même année, un certain Hirata Sueji aurait organisé des enquêtes sur les îles dans le but d'y conduire des activités économiques. Les trouvant soi-disant sans maître, il les aurait baptisés « l'archipel Hirata » et y aurait extrait du guano en 1918 -1920¹⁴⁸. Toutefois, inquiet des prétentions des autorités chinoises, il décide de s'allier à une entreprise chinoise, *La compagnie industrielle des îles See Cha* (*Xishaqundao Shiye Wuxian Gongsi* 西沙群岛实业有限公司). Cette décision lui permet de continuer ses opérations durant quelques années supplémentaires.

1.2.1.2 Les années 1920 et le début des frictions franco-chinoises

Les choses se complexifient à partir des années 1920, marquées par le retour progressif des visées japonaises et françaises en mer de Chine du Sud. Le cas japonais est un peu particulier puisque leur présence sur les Paracels peut être observée en 1921, mais c'est seulement en 1926 que le gouvernement chinois en prend conscience. En 1921, un

¹⁴⁷ CAD, 32CPCOM-312, Long à Sarraut, 30 mai 1921.

¹⁴⁸ U. Granados, « As China meets the Southern Sea Frontier... », *loc. cit.*, p. 455.

permis d'exploitation du guano sur les îles Paracels avait été octroyé à *La compagnie industrielle des îles See Cha*¹⁴⁹. À la suite de nombreuses rumeurs qui circulaient sur la compagnie, les autorités du Guangdong procèdent à deux enquêtes sur l'exploitation menée sur les Paracels, l'une en 1923 et l'autre en 1926¹⁵⁰. Elles découvrent que les employés de la compagnie étaient majoritairement des Taïwanais et des Japonais et que la compagnie en question servait de couverture pour une entreprise japonaise du nom de *Nanyo Jiggyo Koshi* (Southern Prosperity Industries) appartenant à un certain Saito Shiro en collaboration avec Hirata Sueji¹⁵¹. Comme l'entreprise n'était donc pas chinoise ; son permis lui fut retiré par les autorités et puis transféré à une compagnie nationale en 1927. Néanmoins, ce subterfuge a permis aux Japonais d'affirmer leur présence sur les îles entre les années 1921 et 1927.

L'apport des habitants de Hainan à la résolution de cette affaire est particulièrement important, car beaucoup d'entre eux s'inquiètent de la pénétration économique des Japonais qui « traitent Hainan comme leur colonie » à l'instar de Taïwan¹⁵². Après l'éviction des Japonais des Paracels, les intentions du gouvernement nippon sur ces dernières se font plus discrètes, de sorte que les deux seuls partis engagés dans la lutte pour la souveraineté sont alors la France et la Chine.

Dans le cas français, les premières expéditions dans le but d'exploiter des dépôts de guano ont eu lieu dans en 1926. La décision d'entamer des travaux d'extraction sur les îles a été prise à la suite d'une étude de la région réalisée en 1926 par l'Institut océanographique de Nha Trang, dirigée par le professeur A. Krempf à bord du navire *De Lanessan*¹⁵³. Ce changement de politique française était dû à une demande de

¹⁴⁹ CAD, 32CPCOM-743-746, Traduction d'un article de la gazette de Kiung Ai (Hainan), avril 1922.

¹⁵⁰ U. Granados, « As China meets the Southern Sea Frontier... », *loc. cit.*, p. 449.

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² Des étudiants de Hainan avaient même envoyé un télégramme personnel à Sun Yat-Sen l'implorant de retirer tous les droits accordés à la compagnie en 1922. CAD, 32CPCOM-312, Baudoin à Sarraut, 3 mai 1922.

¹⁵³ CAD, 32CPCOM-743-746, Bulletin of the Geological Society of China, Vol. 8, n°2, juillet 1929.

reconnaissance des droits du Viêt Nam sur ces îles formulée en 1925 par le ministre militaire Than Trong Hue¹⁵⁴. Selon les documents d'archives vietnamiens et français, le territoire aurait été visité et pris en main sous le règne de Gia Long, le premier régent de la dynastie des Nguyen, en 1816¹⁵⁵. Son fils, Minh-Mang y aurait fait ériger une pagode en 1835 et perpétué les visites sur l'archipel durant son règne à une fréquence régulière¹⁵⁶, démontrant ainsi, selon les autorités françaises, une présence soutenue des Annamites dans la région, chose que la Chine ne pouvait pas démontrer.

Une fois découvertes, ces nouvelles informations avaient été acheminées à l'aide d'une demande de reconnaissance des droits vietnamiens sur les îles au département des Affaires étrangères français par le résident supérieur d'Annam, Aristide Eugène Le Fol, le 22 janvier 1929¹⁵⁷. La mention de présence antérieure, en plus de l'existence de pêcheurs annamites sur les îles, servira comme base de l'argumentaire vietnamien pour la souveraineté sur les Paracels dits les *Cat-Vang*¹⁵⁸. Dès lors, les autorités françaises instrumentalisent cette information en faveur de leurs préoccupations géostratégiques et présentent leurs revendications sur les îles comme un support aux « droits historiques » de l'Annam sur la région.

La réponse chinoise à la nouvelle position française est virulente : en plus de refuser une reconnaissance des droits de l'Annam sur les Paracels, les autorités rappellent à Paris qu'en 1816, l'Annam était un protectorat chinois et, par conséquent, ne pouvait pas prendre possession de territoires en son nom propre. En réaction à la montée des tensions autour des îles, le gouvernement de Nankin fait officiellement placer la région

¹⁵⁴ U. Granados, « As China meets the Southern Sea Frontier... », *loc.cit.*, p. 451.

¹⁵⁵ Du côté français, la preuve est fondée sur le livre *La géographie de Cochinchine* de 1836 écrit par le MGR Jean Louis Taberd, l'évêque d'isauropolis Vicaine Apostolique de Cochinchine-Cambodge et Champa. Les archives annamites quant à elles font référence aux *Annales du Gouvernement annamite* (Nam-Viet-Dia-Du) livre 6. CAD, 32CPCOM-743-746, Le Fol à Pasquier, 22 janvier 1929.

¹⁵⁶ Ces événements corroboreraient avec une courte entreprise d'expansion maritime par l'Annam entre les années 1810-1830. S. Tønnesson, « The Paracels: the "Other" South China Sea Dispute », *loc. cit.*, p. 149.

¹⁵⁷ CAD, 32CPCOM-743-746, Briand à Pietri, 30 juin 1930.

¹⁵⁸ CAD, 32CPCOM-743-746, Jabouille à Le Fol, 25 septembre 1930.

sous tutelle de l'Université Sun Yat-Sen à Canton en 1928. Suivant cette décision, le professeur Shen Pengfei a été chargé de conduire une mission civile et militaire dans les îles afin de relever les activités étrangères et d'estimer le potentiel économique de la région. Son rapport confirme les découvertes précédentes de la présence française et japonaise sur les Paracels, mais établit « officiellement¹⁵⁹ » les îles comme étant la limite territoriale la plus au sud de la Chine¹⁶⁰.

Cette considération est intéressante puisque, en identifiant précisément les Paracels, le gouvernement ne semble pas encore tenir compte des Spratleys qui feront éventuellement partie au même titre que les Paracels, des revendications chinoises sur des territoires ayant « toujours » appartenu à la Chine. Les enquêtes conduites par l'université Sun Yat-sen révèlent la présence des flottes française et britannique dans les eaux territoriales des îles, mais étant donné l'infériorité de ses forces navales, la Chine ne pouvait pas se permettre de les affronter directement. Afin de maintenir une présence sur l'archipel, le général Gaston Wang-Kiang, encouragé par le gouverneur civil du Guangdong, songe à y faire installer une colonie pénitentiaire. Malgré l'approbation d'une mission de reconnaissance à ces fins, le projet ne voit jamais le jour.

Les années 1920 marquent un tournant décisif dans la position chinoise. Après l'unification du pays par Chiang Kai-shek en 1928, le nouveau gouvernement central entame les négociations avec la France pour faire valoir les droits de la Chine face aux intérêts franco-annamites qui se font de plus en plus insistants dans les années 1930. C'est aussi à cette époque que l'on peut commencer à distinguer une ligne politique

¹⁵⁹ Il s'agit d'une interprétation qui est largement acceptée en Chine comme en témoigne son inscription dans des rapports et dans les livres scolaires de l'époque. CAD, 32CPCOM-743-746, *Bulletin of the Geological Society of China*, Vol.8, n°2, juillet 1929, Extrait du rapport n°44 du Vice-Amiral Commandant en Chef des Forces Navales en Extrême-Orient, 9 avril 1931, CAD, 119QO-215, Lagarde à Briand, 23 avril 1931.

¹⁶⁰ Ce *Report on the Investigation of the Paracels Islands* stipule que « The Paracel archipelago is our nation's southernmost territory (...) ». B. Hayton, « The Modern Origins of China's South China Sea Claims... », *loc. cit.*, p. 442.

plus articulée et claire en ce qui a trait à la gestion des Paracels. À ce sujet, il est à noter que le manque de stabilité gouvernementale ayant marqué les premières années de la République chinoise n'avait jusqu'alors pas permis de convertir les efforts officiels en un objectif commun. Les démarches prises pour assurer une présence sur les îles étaient à la fois des initiatives au niveau local et central du gouvernement chinois, donnant lieu à des manœuvres manquant de coordination qui donnaient relativement peu de résultats¹⁶¹.

Face à ce manque d'harmonisation des efforts chinois, on peut se demander pourquoi les autorités françaises ne se montraient pas plus agressives pour mettre sous tutelle les Paracels. Sans pour autant délaissier ses prétentions sur les îles, Paris n'encourage en fait que tardivement le gouvernement colonial du Viêtnam à organiser des expéditions dans la région. Concrètement, les autorités françaises ne veulent pas présenter l'affaire des Paracels comme étant une entreprise purement impérialiste et ne procèdent pas immédiatement à une prise en charge du territoire contesté¹⁶². Par ailleurs, les autorités françaises reconnaissent elles-mêmes, à l'interne, la faiblesse de l'argumentaire en faveur du droit vietnamien, notamment parce qu'aucune occupation n'avait été entamée suite à celle effectuée par la Chine depuis 1909¹⁶³. Par conséquent, les autorités semblent adopter une ligne de conduite qui respecte la décision chinoise de rattachement en 1921, mais laisse l'affaire ouverte par souci de découverte de nouvelles preuves concrètes en faveur de leur cause.

1.2.1.3 Les années 1930 et le retour des Japonais

Le début des années 1930 marque le début d'une présence chinoise plus soutenue sur les Paracels. À la suite des difficultés encourues précédemment pour l'exploitation de

¹⁶¹ U. Granados, « As China meets the Southern Sea Frontier... », *loc. cit.*, p.452.

¹⁶² CAD, 32CPCOM-743-746, Wilden à Boncour, 5 mars 1932.

¹⁶³ CAD, 32CPCOM-743-746, Droits de souveraineté sur les îles Paracels, 12 septembre 1931.

l'archipel, le gouvernement provincial du Guangdong se réunit le 14 février 1930 et décide de prendre en charge officiellement les opérations sur les îles et d'y établir un observatoire et une station télégraphique¹⁶⁴. Dans ce but, les autorités font voter un crédit de 6000 dollars pour assumer les frais d'une expédition de surveillance visant l'exploitation des réserves de guano sur les îles. Cette décision avait été prise suite à un rapport très positif du bulletin de la Société géologique de Chine de 1929 rédigé par le professeur Chu Tingoo. Il estimait que le potentiel de guano exploitable de l'île Boisée s'élevait à 175,000 tonnes¹⁶⁵. Finalement, en mars 1931, le gouvernement provincial attribue une somme de 200,000 dollars à des fins d'exploitation de l'archipel des Paracels¹⁶⁶. Depuis 1909, il s'agit là des efforts les plus notables de la part du gouvernement chinois pour maintenir les îles sous sa tutelle.

La réponse française à cette nouvelle fut immédiate. Le 14 mars 1930, le gouverneur général de l'Indochine Pierre Pasquier fit acheminer un avis au gouvernement provincial du Guangdong en disant que la France ne peut se désintéresser de l'affaire en raison des « droits historiques et géographiques de l'Empire d'Annam »¹⁶⁷. À l'interne, le gouvernement français démontre plus d'intérêt à faire valoir les droits de l'Annam sur les Paracels en considérant à nouveau la question de souveraineté laissée en suspens. Ce changement dans les politiques officielles survient en partie à cause de la pression grandissante exercée par le gouvernement colonial de l'Indochine. En effet, Pasquier, à travers une correspondance soutenue avec le ministre des Affaires étrangères, avait fait valoir à plusieurs reprises l'importance stratégique des îles.

Ce regain d'intérêt se manifeste au sein d'une large correspondance entre les autorités françaises et chinoises sur le sort des îles. À travers ces nombreuses missives, les deux camps vont tenter de soulever des arguments qui n'auront que très peu d'impact sur le

¹⁶⁴ CAD, 32CPCOM-743-746, Eynard à Martel, 20 février 1930, Droits de souveraineté..., *op. cit.*

¹⁶⁵ CAD, 32CPCOM-743-746, *Bulletin of the Geological Society of China*, *op. cit.*

¹⁶⁶ CAD, 32CPCOM-743-746, Eynard à Martel, 29 février 1932.

¹⁶⁷ CAD, 32CPCOM-743-746, Briand à Martel, 3 avril 1930.

débat entourant la souveraineté des Paracels. Dans l'ensemble, les thèses soulevées par les représentants français et chinois se basaient toutes les deux sur l'existence de « droits historiques » sur le territoire concerné, mais chacune d'elles était contestée par les deux partis qui initiaient un dialogue circulaire peu concluant. En 1937, le gouvernement français propose une mesure d'arbitrage pour trancher la question des Paracels, mais cette initiative est rejetée par le gouvernement chinois¹⁶⁸. Toutefois, cette intransigeance des autorités chinoises et françaises qui peinent à trouver un compromis ne les empêche pas d'organiser de nombreuses missions de surveillance dans les eaux territoriales des Paracels.

Face à la montée des tensions, une entente est établie entre le ministère des Colonies et celui des Affaires étrangères français dans le but d'organiser une mission de reconnaissance scientifique. En plus de continuer à évaluer le potentiel économique des îles, cette mission devait aussi mettre à jour une fois pour toutes l'importance stratégique des Paracels pour les intérêts français dans la région. La réalisation de ces objectifs fut confiée à deux navires (*Lamotte Picquet* et *La Marne*). Ces navires militaires, placés sous les ordres de l'amiral Jean-Pierre Esteva, commandant en chef des forces navales d'Extrême-Orient ont procédé à établir la valeur stratégique des îles et à y relever les traces de la présence étrangères¹⁶⁹. À la suite de cette expédition, l'amiral a envoyé le rapport au gouvernement français qui a confirmé les informations précédemment recueillies tout en y apportant quelques précisions importantes. Selon le rapport, ces îles présentent peu de potentiel en ce qui a trait à l'aéronautique¹⁷⁰.

Sur le plan économique, l'exploitation du guano pourrait s'avérer une entreprise coûteuse et peu lucrative. Dans les faits, les Paracels ne pourraient intéresser que

¹⁶⁸ CAD, 119QO-215, Affaire des Paracels, 21 mars 1947.

¹⁶⁹ CAD, 32CPCOM-743-746, Iles Paracels, 13 février 1937.

¹⁷⁰ Les archives révèlent notamment que, pour la ligne Manille-Hong Kong, les États-Unis pouvaient se servir des Pratas où il y avait déjà un phare, que les îles étaient au $\frac{3}{4}$ de la ligne Hong Kong-Singapour et que l'Angleterre avait plus d'intérêt à utiliser le port de Camranh (au Viêt Nam). CAD, 32CPCOM-743-746, Esteva à Gasnier-Duparc, 16 mars 1937.

l'empire nippon, à la fois du point de vue de la navigation (l'itinéraire maritime Japon-Siam) et de la position stratégique. Pour Esteva, les Paracels pourraient représenter un jalon pour l'expansion japonaise dans le sud¹⁷¹. Une inquiétude particulièrement soulevée à l'époque était la possibilité de stationnement de sous-marins et de bâtiments légers dans la région en temps de guerre. Cela aurait fait des Paracels un centre névralgique de contrôle des routes maritimes dans la mer de Chine du Sud¹⁷². Dès lors, cette fameuse « tierce puissance » qui avait longtemps alimenté les inquiétudes françaises prend pour manifestation apparente l'empire japonais et sa politique d'expansion des années 1930. En réponse aux propos d'Esteva, le ministre des Affaires étrangères envoie une notice au ministre des Colonies qui suggère de rouvrir la question de la souveraineté sur les Paracels¹⁷³.

Curieusement, cela n'aura pas pour effet de raffermir les politiques françaises sur la prise de possession de l'archipel, la France se gardant de présenter sa position sur l'archipel comme un fait accompli de prise en charge. Bien au contraire, malgré un empressement manifeste à l'établissement de la présence sur les îles, les autorités françaises retournent à la table de négociation avec la Chine pour résoudre la question diplomatiquement. Les pourparlers qui prennent place alors démontrent un changement radical de la position des deux gouvernements concernés. Ils semblent désormais disposés à s'entendre sur un potentiel projet de coopération pour ériger un phare sur les îles. Cette idée apportait en soi son lot de problèmes pour des revendications de souveraineté éventuelle puisqu'un condominium de pouvoirs¹⁷⁴ réduirait à néant les prétentions individuelles au profit d'une entente de collaboration. Cependant, la considération même d'une coopération, le changement de ton chez les deux partis et l'accélération des démarches démontrent un sentiment d'empressement chez les deux acteurs impliqués dans le conflit. Concrètement, c'est le danger apparent que représente

¹⁷¹ CAD, 32CPCOM-743-746, Esteva à Gasnier-Duparc, 16 mars 1937.

¹⁷² CAD, 32CPCOM-743-746, Dumont à Briand, 18 juin 1931.

¹⁷³ CAD, 32CPCOM-743-746, Delbos à Moutet, 25 mars 1937.

¹⁷⁴ C'est-à-dire un droit de souveraineté égal exercé par les deux partis sur un même territoire.

le Japon pour le territoire chinois et les colonies françaises qui pousse les deux gouvernements à s'impliquer plus directement dans l'affaire des Paracels dans le but de freiner l'établissement nippon sur ces dernières¹⁷⁵. À ce sujet, les craintes entretenues envers le Japon se confirment le 16 septembre 1937 lorsqu'un navire japonais bombarde Haihao, capitale de Hainan où résidaient plusieurs Français qui géraient un hôpital¹⁷⁶.

Suite à ces événements, le gouvernement français charge l'avis *La Marne* d'une nouvelle mission, celle de la prise de possession officielle des îles Paracels. Toutefois, avant l'envoi du navire, les autorités françaises, par l'entremise de Paul-Émile Naggiar, le consul français à Shanghai, organisent une rencontre avec le gouvernement nationaliste représenté par Soong Tse-ven. La rencontre est particulièrement fructueuse, et au nom du gouvernement nationaliste chinois, Soong donne son accord à la mission. Sans pour autant résoudre la question des îles, cette expédition marque une pause dans le conflit dans le but d'assurer les droits français et chinois tout en dissuadant le Japon de prendre pied sur les Paracels. La mission française qui débute en octobre 1937, est composée de l'avis *La Marne* dirigé par le commandant Maurin, du bâtiment hydrographique *l'Astrolabe* du commandant Duffo et du bâtisseur Paul-Ebert du commandant Le Parc¹⁷⁷. Les envoyés français resteront sur l'archipel du 22 au 30 octobre 1937; ils construisent un phare sur l'île Pattle et des postes de transmission sans fil (TSF) aux îles Pattle et Boisée, affirmant ainsi la prise en charge de la France des îles¹⁷⁸.

Dans les faits, l'année 1937 marque un changement important dans le conflit pour les îles sur deux plans. Premièrement, la Chine s'efface progressivement de la scène et relaie l'effort de présence sur les Paracels à la France. Occupées par l'avancée des

¹⁷⁵ CAD, 32CPCOM-743-746, Delbos à Naggiar, 13 septembre 1937.

¹⁷⁶ CAD, 32CPCOM-743-746, Iles Paracels, 16 septembre 1937.

¹⁷⁷ CAD, 32CPCOM-743-746, Article du quotidien français *L'Illustration*, 8 janvier 1938.

¹⁷⁸ CAD, 32CPCOM-743-746, Boncour à Naggiar, 8 juillet 1938.

Japonais sur le continent qui annonce le début de la Seconde Guerre sino-japonaise, les autorités chinoises ne peuvent pas déployer des effectifs sur les îles qui sont à l'époque loin de représenter une priorité dans les efforts de défense nationale. Le gouvernement de Chiang Kai-shek ne manifeste aucune initiative visant à prendre pied sur les îles, et ce, jusqu'à la fin de la guerre en 1945. Cependant, la question de souveraineté sino-française n'avait pas été réglée et il faut voir la Seconde Guerre sino-japonaise et la Seconde Guerre mondiale comme un moment de césure (*caesura*) dans le conflit pour les îles plutôt qu'un abandon total des thèses développées avant 1939. À la suite du retrait progressif japonais qui suit la capitulation du 2 septembre 1945, le gouvernement nationaliste de Chiang Kai-shek réaffirmera ses prétentions et adoptera des politiques plus agressives visant la prise de possession des Paracels.

Deuxièmement, l'année 1937 est caractérisée par une réaffirmation des intérêts japonais sur les îles. La présence nipponne, qui s'était limitée au passage de navires dans la région à la suite de l'éviction de la *Compagnie industrielle des îles See Cha* en 1926, se fait plus imposante avec le stationnement de nationaux sur les Paracels en 1938. Le premier contact entre les représentants français et japonais a lieu lors de l'établissement du poste de TSF sur l'île Boisée en octobre 1937. Deux torpilleurs nippons ont été observés au large de l'île Boisée et un entretien avec le responsable de la flotte, M. Naoï a pris place. Bien qu'amicale, la rencontre s'est soldée par une mise en garde énoncée par le capitaine. Selon lui, le Japon n'a jamais reconnu les prétentions françaises sur les îles et, en cas d'ordre officiel, il pourrait être contraint d'évacuer de force le personnel français de l'île Boisée là, où « le Japon était installé depuis soixante ans »¹⁷⁹. Aucune résolution officielle n'est adoptée à la suite de cette rencontre et en janvier 1938, les Japonais se réclamant appartenir à la compagnie *Kaiyo kogyo* s'établissent sur l'île Boisée en hissant le drapeau nippon pour y exploiter le guano¹⁸⁰.

¹⁷⁹ CAD, 32CPCOM-743-746, Boncour à Arsène-Henry, 1^{er} juin 1938.

¹⁸⁰ Au total, il s'agit de 21 Japonais natifs et de 151 « coolies » provenant de Formose, CAD, 32CPCOM-743-746, Brevie à Mandel, 3 juillet 1938.

Ironiquement, cette compagnie appartenait à Hirata Sueji, le Japonais qui avait autrefois formulé des prétentions sur les îles et qui avait fait usage d'une couverture pour obtenir le droit d'exploitation des îles du gouvernement chinois entre les années 1921 et 1927¹⁸¹. La coexistence entre le personnel français et les nouveaux arrivants se déroule sans effusion de sang malgré des frictions apparentes. Toutefois, on remarque relativement vite que le responsable des opérations, un certain Fusahumo, est en fait un officier militaire et que la présence nipponne sur l'archipel s'avère à être une initiative politique plutôt que commerciale¹⁸².

Dans l'ensemble, relativement peu d'informations nous sont parvenues sur les négociations franco-nippones au sujet des Paracels jusqu'à l'occupation officielle des îles par les Japonais en 1939. À en croire les archives françaises, quelques rapports rédigés par le résident supérieur d'Annam ont été issus au gouvernement relatant d'une cohabitation courtoise malgré un certain inconfort face à la croissance notable des effectifs japonais sur l'île et de leur capacité de frappe¹⁸³. Il n'existe que trois communiqués français entre 1939 et la fin mars 1940 et aucun d'eux ne parle de confrontations armées¹⁸⁴. Tout porte à croire que la prise des Paracels par les Japonais s'est effectuée de manière assez pacifique, sans mettre en péril la vie des Français et des travailleurs annamites stationnés sur l'archipel. Selon Tønnesson, le personnel franco-annamite sur l'île Boisée fut toléré par les Japonais jusqu'en 1945. Cette particularité pourrait s'expliquer par une importance tactique moindre des Paracels contrairement aux Spratleys qui elles ont été utilisées pour l'attaque sur les Philippines

¹⁸¹ CAD, 32CPCOM-743-746, Lacoste à Cosme, 20 mars 1939.

¹⁸² CAD, 32CPCOM-743-746, Brevie à Steeg, 10 mars 1938.

¹⁸³ À ce sujet, un communiqué en date du 9 février 1939 fait part du nombre croissant de « coolies » venant de Formose et de Japonais sur l'île Boisée. En 1939, il y avait 380 « coolies » chinois et 22 Japonais. De plus, ces derniers disposent d'une vingtaine de fusils en plus d'un mitrailleur. CAD, 32CPCOM-743-746, Brevie à Mandel, 17 février 1939.

¹⁸⁴ Ces documents font surtout référence aux observations françaises sur les occupants japonais de l'île Boisée et à une évacuation partielle effectuée en 1939 suite à une épidémie de typhus. CAD, 119QO-215, Bulletin d'études n°8, 15 mars 1945.

en 1942¹⁸⁵. Peu d'informations nous sont parvenues quant à la gestion des îles durant la guerre et une meilleure connaissance des archives japonaises serait nécessaire pour élucider la question.

Une chose est sûre : le retrait progressif des Français des Paracels coïncide avec l'avancée des troupes allemandes en Europe et japonaises en Asie. Malgré un intérêt manifeste par la France pour les Paracels jusqu'en 1940, elle est trop occupée ailleurs pour faire respecter les droits français et chinois sur le territoire de la mer de Chine du Sud. Durant la guerre, les Paracels furent utilisées comme une station aéronavale et servirent, tout comme Hainan, prise en février 1939, pour coordonner l'attaque sur l'Indochine française qui eut lieu en septembre 1940.

1.2.2. Les Spratleys

À quelques centaines de kilomètres au sud des Paracels se trouve le second objet de contention qui nous intéresse : l'archipel des Spratleys. Situées entre les coordonnées 8° 38' de latitude nord et 111° 55' de longitude est, les îles Spratleys sont constituées de plus de 100 îles, îlots, récifs coralliens et rochers s'étendant sur une superficie de plus de 410 000 km² dans la mer de Chine du Sud¹⁸⁶. Les territoires des Spratleys peuvent être divisés en trois ensembles : le groupe du nord, celui de l'ouest et celui du sud. Le premier des trois groupes, comporte le récif Danger nord, le récif Trident, les brisants du Lys, les récifs et l'îlot Thi Tu, le récif Subi, les récifs Tizard qui supportent les îlots Itu Aba et Namyit ainsi que les brisants Discovery et Flora Temple. Le groupe de l'ouest, quant à lui, est composé du banc Fiery Cross (Croix de feu), les récifs London et Ladd, l'île Spratley (Tempête), le banc Owen et du banc Rifleman.

¹⁸⁵ S. Tønnesson, « An International History of the Dispute in the South China Sea », *EAI Working Paper*, n°71, 16 mars 2001, p. 22.

¹⁸⁶ Central Intelligence Agency (CIA), « East Asia/Southeast Asia: Spratly Islands » <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/pg.html> (24 décembre 2020).

Finalement, le groupe sud comprend le récif Webber, la caye d'Amboine, le récif Swallow et le récif Royal Charlotte¹⁸⁷. Les Spratleys partagent des similarités avec les Paracels en ce qui a trait au paysage : elles comptent sur une abondance relative de ressources halieutiques, recèlent peu de végétation et sont recouvertes de guano. Tout comme les Paracels, les Spratleys seront un sujet d'intérêt majeur avant la Seconde Guerre mondiale pour l'exploitation du phosphate à des fins d'agriculture.

Avant le XX^e siècle, ces îles sont surtout utilisées comme un point de relâche par des pêcheurs de Hainan, il n'y existe donc aucune population indigène. Tout comme les Paracels, les îles Spratleys étaient majoritairement connues comme un danger à la navigation notamment en raison des multiples rochers qui parsèment les environs et des hauts-fonds des bancs de la région. Du côté occidental, ce sont les Britanniques qui explorent ces îles les premiers lors d'une mission hydrographique conduite par le navire *Rifleman* en 1867-1868. Cette mission réalise une étude du potentiel économique de l'archipel et propose à Londres d'annexer ces territoires. Cette proposition fut acceptée par la couronne qui autorise à une compagnie privée d'y exploiter des ressources phosphoriques en 1877¹⁸⁸. Toutefois, les Spratleys se trouvaient hors de la zone d'influence britannique, et au final, elles sont annexées par les autorités de Bornéo qui était à l'époque un protectorat anglais.

Londres manifeste donc peu d'intérêt à entretenir une présence britannique sur les Spratleys. Ainsi, le *Dominion' Office and Colonial Office List* de 1929 ne consacre que quelques lignes aux Spratleys, dans le chapitre *Mischellaneous Possessions et la division Mischellaneous Islands* :

Amboyna Cay and Spratley Island (...) two uninhabited sandbanks in the middle of the China Sea, lying about 240 miles N.W of Borneo and 100 miles N. of Labuan, were annexed in 1877, and leased for guano collection.

¹⁸⁷ CAD, 119QO-215, Bulletin d'études n°8, 15 mars 1945.

¹⁸⁸ CAD, 32CPCOM-743-746, Fleuriau à Briand, 17 mai 1930.

They are annually visited by Chinese junks for the purpose of collecting turtle¹⁸⁹.

Par conséquent, ces îles ne deviennent un objet de différends territoriaux que dans les années 1930. Contrairement aux Paracels, les Spratleys n'attirent l'attention des Chinois qu'à la fin des années 1930, de sorte que, à ses débuts, le conflit pour la souveraineté sur ces îles concernait principalement le Japon et la France. L'intérêt des Français pour les Spratleys se manifeste au même moment que pour les Paracels : le navire *De Lanessan* affecté à l'Institut océanographique de Nha Trang envoyé dans les Paracels en 1927 a également exploré les Spratleys¹⁹⁰. Les Français arrivent dans l'archipel en juillet 1927 et y effectuent des prélèvements de données hydrographiques. Suite à leur rapport vantant le potentiel économique et stratégique des Spratleys, le gouvernement français y envoie une seconde mission dans le but de mettre sur pied une prise de possession officielle.

Afin d'éviter des frictions diplomatiques, les autorités françaises ont aussi procédé à l'envoi d'une lettre au gouvernement philippin pour savoir s'il a des revendications sur ces territoires. En mars 1929, Manille confirme l'absence de toute prétention philippine ou espagnole sur ces îles, mais précise qu'aucune information n'est disponible quant aux droits potentiels britanniques ou américains¹⁹¹. Avec la voie libre, le gouvernement français se prépare alors à prendre possession des îles.

En dépit de l'absence d'un intérêt manifeste de la Chine pour ce territoire, les motivations françaises qui pouvaient expliquer une telle mission relèvent du même

¹⁸⁹ CAD, 32CPCOM-743-746, Copie de Miscellaneous Islands, Dominion's Office and Colonial Office List 1930, Ministère des Affaires Étrangères britannique à l'ambassade britannique de Paris, 21 mai 1930.

¹⁹⁰ CAD, 32CPCOM-743-746, Bonelli à Krautheimer, 26 septembre 1929.

¹⁹¹ CAD, 32CPCOM-743-746, Note sur l'affaire de l'île Spratly. Historique de la question depuis 1927, 4 février 1930.

ordre que celles mentionnées pour les Paracels¹⁹². Par conséquent, un sentiment d'empressement s'empare des autorités françaises lorsqu'une notice d'annexion probable des îles Spratleys par le gouvernement japonais fait surface¹⁹³. La seconde mission, confiée au navire *La Malicieuse*, devait quitter pour les Spratleys en 1929, mais elle a dû être retardée en raison du mauvais temps et de l'émergence de revendications britanniques sur les îles en vertu de l'annexion de 1877¹⁹⁴.

Toutefois, les demandes anglaises se voient rapidement retirées. Suite à des discussions entre les gouvernements français et britannique, les prétentions anglaises sont reconnues comme ayant peu de poids puisque les îles auraient été revendiquées selon des intérêts privés et non pas par la couronne. De plus, une lettre de l'ambassade anglaise à Paris datée du 21 mai 1930 reconnaissait que l'approbation d'annexion ne provenait pas du gouvernement central de Londres et qu'une acquisition effective de l'empire aurait pris pour point d'attache non pas Labuan, mais une colonie à part entière. À ce sujet, les exemples de Hong Kong ou Sarawa sont sollicités dans les missives comme point d'attache propice dans un tel scénario¹⁹⁵.

L'accord final fut alors donné à la mission et, conformément aux instructions fournies par le gouverneur général de l'Indochine, le navire *La Malicieuse* prit possession des îles au nom de la France le 13 avril 1930¹⁹⁶. Contrairement aux Paracels, les revendications françaises sur les Spratleys ont été établies au nom de la France elle-même et ne relèvent pas d'une défense de droits historiques de l'Annam sur le territoire en question. Quoi qu'il en soit, malgré une certaine divergence dans la nature des

¹⁹² Lire ici la crainte de l'établissement d'une tierce puissance sur les îles et la mise en péril de la sauvegarde des colonies françaises en Indochine dans l'éventualité d'un conflit armé.

¹⁹³ B. Hayton, *The South China Sea ...*, *op. cit.*, p.57.

¹⁹⁴ S. Tønnesson, «The South China Sea in the Age of European Decline », *loc. cit.*, p. 7.

¹⁹⁵ CAD, 32CPCOM-743-746, Krautheimer à Bonelli, 26 septembre 1929.

¹⁹⁶ Un document rédigé par le commandant Delattre du navire *la Malicieuse* relate l'évènement, qui s'est déroulé par la mise en place du pavillon français en plus d'une cérémonie officielle qui s'est conclue par 21 coups de canon. CAD, 32CPCOM-743-746, Leygues à Briand, 24 avril 1930, Prise de possession de l'île Spratly, 13 avril 1930.

revendications soulevées à leur égard, les deux archipels représentent ultimement de potentiels dangers à la sécurité coloniale française.

En plus de la prise de possession des îles en 1930, les Français organisent une troisième mission confiée à l'équipage des navires *L'Astrolabe* et *L'Alerte* : ils annexent officiellement les Spratleys à la France en y érigeant un monument aux couleurs du pavillon tricolore sous lequel est enterré un procès-verbal de prise de possession¹⁹⁷. Dans les faits, l'occupation des îles de 1930 ne soulève aucune protestation de la part des autres pays concernés. C'est seulement en 1933, suite à une notice d'annexion française de l'île Spratley et cinq autres¹⁹⁸ dans le journal officiel, que les premières contestations émergent¹⁹⁹.

Provenant de la Chine et du Japon, les oppositions à l'annexion se manifestent avec une certaine confusion dans les deux cas puisque l'on croit que les îles en question sont les Paracels, déjà contestées. Du côté japonais, le bureau des Affaires étrangères nippon fait parvenir une lettre au ministère des Affaires étrangères à Paris au nom d'une compagnie qui aurait déjà exploité les îles. En fait, il s'agissait de la compagnie qui exploitait le guano sur les îles Paracels que les autorités avaient confondu avec les Spratleys²⁰⁰. Malgré un certain intérêt de la part du gouvernement japonais, les autorités ferment le dossier en 1934 faute de preuves pouvant appuyer un quelconque droit nippon sur les îles²⁰¹.

Le cas chinois quant à lui se révèle à être beaucoup plus complexe et intéressant pour les futures revendications. La nouvelle de l'annexion française d'îles dans la mer de Chine du Sud avait généré un tollé au sein de la population chinoise qui se concrétisa

¹⁹⁷ Le monument en question était une borne de ciment d'un mètre de hauteur peint aux couleurs du drapeau français CAD, E513-9/749, Aide-mémoire, 17 décembre 1937.

¹⁹⁸ Amboyna Cay, Itu Aba, Les Deux Iles, Loita et Thitu. B. Hayton, *The South China Sea...*, op. cit., p.54.

¹⁹⁹ CAD, 32CPCOM-743-746, Extrait du Journal officiel, 26 juillet 1933.

²⁰⁰ CAD, E513-9/749, Martel à Boncour, 1^{er} août 1933.

²⁰¹ CAD, E513-9/750, Note, 6 décembre 1937.

par des manifestations²⁰², des protestations dans la presse²⁰³ et des discussions au sein du gouvernement nationaliste qui se demandait si la France avait changé le nom des îles pour brouiller les pistes. Ainsi, le Comité exécutif du GMD de la province du Guangdong presse le gouvernement à agir :

Nous supplions le gouvernement central de vouloir bien intervenir énergétiquement auprès de la France pour la reprise desdits îlots. Si l'on n'attache à cela aucune importance et qu'à la suite de la perte des quatre provinces du nord-est nous abandonnions encore les 9 îlots du sud-ouest, nous devons redouter la venue successive et rapide de gros sangliers et des longs serpents, qui ne s'interrompra pas aussi longtemps que notre sol n'aura cessé de se restreindre et que notre peuple aura un endroit où il puisse se tenir debout et enterrer ses morts²⁰⁴.

Un détail intéressant à noter est que dans la majorité des protestations, on peut relever une association de l'affaire des Paracels (bien qu'il s'agisse des Spratleys) en 1933 à un souci plus large d'intégrité et sécurité territoriale, démontrant que malgré la taille des îles concernées, l'avancée étrangère en Chine est rapidement critiquée au nom de la sauvegarde des intérêts fondamentaux chinois. Par conséquent, les inquiétudes et protestations soulevées contrastent avec la rhétorique développée pour revendiquer la souveraineté du territoire chinois dit national. On voit ce même type de discours dans la presse chinoise :

²⁰² *Le China Morning Post* de Hong Kong du 17 août 1933 relate d'une manifestation de 300 000 Chinois qui aurait pris place à l'extérieur du consulat français pour protester contre la prise de possession par la France des îles en mer de Chine du Sud. CAD, E513-9/749, Andre François-Poncet à Paul Boncour, 24 août 1933.

²⁰³ On peut notamment relever que des quotidiens de Nankin et de Canton décrivaient une occupation étrangère des îles Paracels par la France quand il s'agissait en fait des Spratleys CAD, E513-9/749, Protestation chinoise au sujet de 9 îlots de coraux occupés par la France dans le Sud de la Mer de Chine, 3 août 1933.

²⁰⁴ CAD, E513-9/749, Traduction du *South China Morning Post*: À la suite de l'occupation des 9 îlots par la France le « Tang-pou » de la sous-préfecture de Tingan demande au Gouvernement Central d'intervenir énergiquement, 1^{er} septembre 1933.

Il existe des preuves géographiques et historiques que ces îles font partie du domaine de notre pays. (...) cependant, au mépris de la justice universelle et à celui de notre souveraineté, profitant du moment où le Japon vient d'envahir le nord-est de la Chine, le gouvernement français a envoyé des canonnières pour occuper de vives forces lesdites îles et briser notre unité territoriale. (...) nous espérons aussi que le pays formera un seul bloc pour soutenir le gouvernement afin qu'il recouvre notre sol national²⁰⁵.

Bien qu'il ne s'agisse là que d'un seul exemple, cet extrait illustre une perception qui à l'époque était non seulement présente dans les cercles dirigeants, mais aussi au sein de la population mobilisée face à la nouvelle d'une avancée étrangère sur un territoire que peu de gens pouvaient situer sur la carte. La réaction populaire devient encore plus intéressante lorsque l'on considère que les manifestations ne se limitaient pas à la région de Hainan (comme par exemple à Hong Kong), là, où la population entretenait un lien plus intime et direct avec les îles en question. La confusion liée à la nature des Spratleys est néanmoins réglée assez rapidement par l'entremise du gouvernement américain qui, suite à la demande du consul chinois à Manille M. Kwong, remet une carte des Spratleys à ce dernier qui achemine l'information au gouvernement de Nankin en août 1933²⁰⁶.

Cet évènement ne signe néanmoins pas la fin de l'intérêt chinois pour ces nouvelles îles en mer de Chine du Sud et, plutôt que d'abandonner l'affaire, les autorités cherchent à trouver des raisons qui pourraient légitimer des droits de la Chine sur les îles comme en témoigne un rapport secret du conseil militaire du 1^{er} septembre 1933 :

All our professional geographers say that Triton Island [in the Paracels] is the southernmost island of our territory. But we could, maybe, find some evidence that the nine islands [in the Spratleys] were part of our territory in the past ... We need to cool down the game with the French, but let our

²⁰⁵ CAD, E513-9/749, Traduction d'un extrait du *Kiong-ngai ming-kouo je-pao*, 11 août 1933.

²⁰⁶ Il est intéressant de noter que M. Kwong avait été particulièrement étonné de la nouvelle que les Paracels et les Spratleys étaient en fait deux endroits différents. B. Hayton, *The South China Sea...*, *op. cit.* p. 52.

fishermen continue their activities to protect our fishing rights. Our Navy is weak and these nine islands are not useful for us now ... We must focus only on the Xisha Islands [Paracel Islands] because the points of evidence of our sovereignty on them are so numerous that the whole world accepts it, with the exception of Japan²⁰⁷.

Les recherches se révélant infructueuses, le gouvernement opte alors pour une solution coordonnant les efforts de prétention à la souveraineté à la fois sur les Spratleys et les Paracels.

Créé en 1933, le *Review Committee for Land and Water Maps* a été chargé de produire des cartes plus détaillées du territoire national chinois. Influencé par le travail du cartographe Chen Duo qui avait inscrit les limites du territoire chinois au 7° nord, le comité publie une carte en 1935 qui englobe la totalité des îles Spratleys dans le territoire national chinois²⁰⁸. Puisque la Chine n'avait pas de noms historiques pour les îles jonchant la région des Spratleys, les titres attribués à ces territoires sont des traductions et des translittérations sinisées des noms anglais des îles. En occurrence, l'île *North Danger* prend alors le nom de *Beixian* (北險 ou le « danger du nord » en chinois) et l'île Spratley devient *Sipulateli* (斯普拉特利, la translittération chinoise de *Spratly*)²⁰⁹. En même temps, de nombreuses autres îles de la mer de Chine du Sud sont également rebaptisées et inscrites comme faisant partie de la sphère d'influence chinoise²¹⁰. La période s'étendant entre 1933 et 1937 voit donc l'apparition de quelques cartes mettant en valeur les intérêts chinois en mer de Chine du Sud qui seront ensuite

²⁰⁷ B. Hayton, *The South China Sea...*, *op. cit.* p. 54-55.

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ Aujourd'hui, les Chinois désignent ces îles sous les noms différents. L'île de *North Danger* est devenue *Shuangzi qunjiao* [双子群礁], ce qui veut dire « les récifs de Gémeaux » et l'archipel des Spratleys est connu sous le nom de *Nansha qundao* [南沙群岛] qui signifie l'archipel des îles du Sud.

²¹⁰ B. Hayton, *The South China Sea...*, *op. cit.* p.55.

utilisées comme base de l'argumentaire chinois pour la souveraineté du territoire marin revendiqué à la suite de la Seconde Guerre mondiale, voire jusqu'à aujourd'hui.

De toutes les cartes qui voient le jour durant ces quatre années, peu ont un impact aussi considérable sur le conflit actuel que celle réalisée par l'un des cartographes chinois les plus proéminents de l'époque, Bei Meichu. Fervent nationaliste, il concevait la géographie comme un instrument nécessaire à la construction nationale et à l'éducation populaire. C'est notamment à ces fins qu'il réalise en 1936 une carte du territoire chinois avec une démarcation qui devient communément appelée « la Ligne en neuf traits » ou encore la « langue de bœuf » en chinois (*Niushe xian* 牛舌线). Devenant rapidement populaire, la démarcation a été adoptée et intégrée dans 26 autres cartes chinoises entre sa date de parution et la fin de la guerre en 1945²¹¹. Toutefois, les efforts déployés à représenter la souveraineté de la Chine par l'entremise de cartes connaît un certain relâchement à partir de 1937 avec l'invasion de la Chine par les troupes japonaises. Il en résulte que les prochaines mentions et instrumentalisation soutenues de la « Ligne en neuf traits » prennent place surtout après la guerre dans les manœuvres mises en place d'abord par le gouvernement nationaliste, puis par le gouvernement communiste qui lui succède.

Ironiquement, malgré les frictions qui ont succédé à l'annonce d'annexion de 1933, peu d'initiatives ont été entreprises par les autorités françaises pour sécuriser physiquement la région. Outre un rattachement officiel des Spratleys à la province de Baria en Cochinchine en décembre 1933, les autorités françaises avaient pris la décision de ne pas s'impliquer directement dans la région en décrétant qu'« aucune disposition relative à l'exercice de la souveraineté française sur l'archipel Spratly ne soit envisagée jusqu'à ce que notre activité dans cette région ne soit susceptible de provoquer de réaction gênante de la part des gouvernements étrangers »²¹². Par

²¹¹ B. Hayton, *The South China Sea...*, *op. cit.* p. 56.

²¹² CAD, E513-9-749, Laval à Barthou. 28 mars 1934.

conséquent, la France s'abstient d'organiser des visites ponctuelles dans la région et se contente de répondre aux protestations sino-japonaises formulées à son encontre uniquement par des moyens diplomatiques.

Les choses se précipitent néanmoins à partir de 1937 lorsqu'une nouvelle mission française est organisée sur les îles. Cette expédition, motivée principalement par l'avancée agressive du Japon sur le territoire chinois, coïncide avec celle organisée en même temps pour les îles Paracels. Dans les deux cas, ce fut une démonstration de force de la France, qui souhaitait éviter ainsi un statu quo pouvant être interprété comme un affaiblissement de la présence française dans la région. Il est aussi à noter qu'une proposition de construction de base aéronavale sur Itu-aba avait été soulevée par les autorités britanniques dans la deuxième moitié des années 1930. Bien que le projet ne se soit jamais concrétisé, l'existence d'une telle proposition en plus d'une sérieuse considération de coopération entretenue par les autorités françaises peut servir en soi de motivation additionnelle à reprendre pied sur les Spratleys. De plus, l'intérêt anglais pour les îles est un témoignage direct du danger que représentait à l'époque le Japon pour les intérêts occidentaux dans la région et de la valeur stratégique de l'archipel.

L'avis *Dumont d'Urville* chargé de cette mission atteint les Spratleys le 6 décembre 1937. À la grande surprise de l'équipage, il n'y reste aucune trace du monument érigé lors de la prise de possession en 1933. Pire encore, les Français découvrent un drapeau japonais hissé sur Itu-aba ainsi qu'un groupe d'occupants soi-disant s'adonnant à l'exploitation de ressources halieutiques et du guano présent sur les îles. C'étaient des employés japonais d'une compagnie de pêche de Formose, persuadés que les îles appartenaient sans équivoque au Japon. Une semaine plus tard, après concertation avec les autorités françaises, l'équipage du *Dumont d'Urville* reçoit pour instructions de reconstruire le monument en signe de réaffirmation des droits de la France sur

l'archipel²¹³. Après le retour de l'avis, les autorités coloniales de l'Indochine, en accord avec Paris, organisent l'établissement d'une présence policière permanente sur les îles Spratleys sous les apparences d'une entreprise privée. Elle doit supplanter par son nombre d'effectifs le nombre des Japonais alors présents. Composé majoritairement de pêcheurs et « coolies » annamites, le groupe en question s'installe sur l'île Itu-Aba au mois de juillet 1938 par l'entremise de la *Société des pêcheries de Phuoc-Tinh* aux bords d'embarcations légères et supervisée par l'envoi du cargo *Francis Garnier*²¹⁴. C'est ce même navire qui a été chargé de retourner ponctuellement sur les îles pour ravitailler les pêcheurs et rapporter les agissements japonais.

La présence des deux acteurs sur les Spratleys donne lieu à de nombreuses communications diplomatiques entre les gouvernements français et japonais qui, bien que courtois, démontrent la montée des tensions à la fois pour l'affaire des Spratleys et Paracels, mais aussi pour le contrôle de la région. Bien que le dossier des îles Spratleys ait été semblablement fermé en 1934, l'arrivée des Annamites sur les îles suscite une forte réaction de la part des autorités japonaises. Ainsi, l'ambassadeur japonais à Paris M. Sugimura fait une demande officielle auprès du gouvernement français en exigeant le retrait immédiat de la « garde indigène » mise en place par la France à Itu-Aba.

Suivies d'un refus catégorique des autorités françaises formulées au nom des droits établis sur l'archipel, les négociations se déplacent rapidement aux hautes sphères politiques et l'affaire est traitée par les deux ministères des Affaires étrangères. Les prétentions japonaises sur les îles reposent sur l'affirmation que les Japonais ont découvert ces territoires en 1917 et ont débuté leur exploitation à partir des années

²¹³ La nouvelle borne en question était construite selon le même modèle que la précédente à l'exception d'une nouvelle inscription à de même le ciment : « France – Ile Itu-Aba et dépendances 10 avril 1933-14 décembre 1937 ». CAD, E513-9-750, Moutet à Delbos, 23 décembre 1937.

²¹⁴ CAD, E523-9-751, Mandel à Bonnet, 18 juillet 1938, CAD, E513-9-751, Garnier à Brevie, 28 août 1938.

1920²¹⁵. Les autorités nippones considèrent par conséquent que les îles étaient, à l'époque des premières missions japonaises, *res nullius* (sans maître ou selon la translittération « la chose de personne »). Loin de régler l'affaire, ces affirmations ont poussé Paris à maintenir la présence sur les Spratleys, sans pour autant en expulser des forces nippones présentes.

Relativement peu d'informations nous sont parvenues sur ces différends entre 1938 et la prise de possession japonaise en 1939. Toutefois, les rapports effectués par le commandant de *La Marne* envoyé sur les îles en 1938 décrivent une situation semblable à celle des Paracels. Selon la conclusion du commandant, les travailleurs présents sur l'île Itu-Aba sont en fait un leurre mis en place pour assurer une présence permanente, comme en témoigne l'absence des traces d'exploitation de phosphate et des activités de pêche dans le campement japonais²¹⁶. De plus, le responsable japonais des travailleurs, M. Chiya, a été également l'employé de l'entreprise qui exploitait les Paracels, c'est-à-dire la compagnie *Kaiyo kogyo* appartenant à Hirata Sueji²¹⁷. En ce qui a trait à la présence française sur les îles, les Japonais coupent officiellement les communications radio françaises en octobre 1940 et le personnel est par la suite rapidement renvoyé en Indochine²¹⁸. Faute de sources, on peut difficilement établir le détail des événements ayant pris place sur les îles durant la guerre. Néanmoins, les deux archipels coralliens ont été tous deux intégrés aux plans d'expansion japonais en Asie pour la création d'un régionalisme compris dans l'idéal de la Sphère de coprosperité.

²¹⁵ CAD, E-513-9-751, Ugaki à Arsène-Henry, 22 août 1938, CAD, E-513-9-749 « Million Yen Spent and Many Japanese Died on Isles says Disputant of French Claim », 3 août 1933.

²¹⁶ CAD, E-513-9-751, Annexe 3, 1^{er} mai 1938.

²¹⁷ CAD, E-513-9-751, Annexe 2, 1^{er} mai 1938.

²¹⁸ S. Tønnesson, « The South China Sea in the Age of European Decline », *loc. cit.*, p. 16.

Conclusion

Ainsi, la présence de compagnies d'exploitation dans les Paracels et Spratleys découlerait d'une politique visant la préparation d'une occupation militaire sur les deux archipels contestés. Tout comme pour le cas des Paracels, on relève l'arrivée de nouveaux ressortissants Japonais sur les Spratleys avant 1939. Ces arrivées annoncent le stationnement d'un nombre non négligeable de représentants nippons et par conséquent l'augmentation de leur capacité en armement²¹⁹. Tout semble indiquer que l'occupation japonaise des îles s'est opérée progressivement et sans confrontation militaire entre les deux groupes. Toutefois, la quantité des effectifs militaires nippons sur Itu-Aba surpasse rapidement le personnel annamite présent qui tombe alors officiellement sous contrôle japonais. Tout comme les Paracels, les îles Spratleys sont utilisées pour préparer l'assaut que porte le Japon sur l'ensemble de l'Asie. Entre 1940 et 1945, ces dernières vont héberger une station météorologique, mais surtout une base de sous-marins et un poste de ravitaillement pour assurer le contrôle nippon sur la région²²⁰.

La valeur exacte des îles pour les autorités japonaises est plutôt difficile à évaluer. Bien qu'elles offrent un certain avantage tactique et économique, elles mettraient en danger un stationnement d'effectifs qui n'est pas appuyé par contrôle généralisé de la mer de Chine du Sud. Plutôt que de présenter une clé de voûte aux aspirations japonaises de contrôle de la région, elles sont, comme l'avaient autrefois exprimé les autorités françaises, un jalon à l'établissement d'une présence nippone ailleurs en Asie. Quand même bien qu'elles soient intégrées à un plan plus large de contrôle régional, leurs valeurs stratégiques et le danger qu'elles peuvent poser aux territoires français et chinois sont réitérés et prouvés tout au long de la guerre par l'avancée japonaise.

²¹⁹ À ce sujet, on peut noter l'arrivée de 15 sous-officiers, 15 soldats et de 60 nouveaux coolies de Formose en date du 7 décembre 1938. CAD, E-513-9-751, Brevie à Mandel, 18 novembre 1938.

²²⁰ CAD, 119QO-213, M.G Willoquet à George Bidault, 8 juillet 1946.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les prétentions et revendications formulées à envers les deux archipels tout au long du début du XX^e siècle refont surface avec cette fois-ci un acteur en moins, le Japon. De ce fait, la France et la Chine deviennent, à partir de 1945, les deux puissances s'intéressant le plus au sort des îles. C'est en se basant sur les revendications et les preuves façonnées avant 1939 que se met en œuvre une course pour l'occupation des deux archipels qui s'avère beaucoup moins pacifique que les négociations antérieures.

CHAPITRE II

LE GEOBODY OU LA PROJECTION DU TERRITOIRE NATIONAL

Ce deuxième chapitre entend se concentrer sur le développement du concept de territorialité en Chine durant le XX^e siècle. En ayant développé préalablement les notions de siècle de l'humiliation et les origines des conflits en mer de Chine du Sud, nous aborderons présentement comment ces deux sujets s'articulent dans les politiques chinoises en lien avec le territoire. Comme nous le verrons, la territorialité est intrinsèquement liée au processus de définition nationale qui caractérise le passage difficile de la Chine d'un empire dynastique à celui d'un État-nation moderne. Particulièrement liée à la définition identitaire qui prend place en Chine au XX^e siècle, la projection du sol national est caractérisée par une redéfinition majeure des conventions dynastiques qui régissaient autrefois l'espace, les interactions et la place accordée à la Chine dans le monde.

2.1 Cartes et politique : les îles Spratleys et Paracels dans la construction du territoire chinois

China's pursuit in the South China Sea has been consistently maintained. That is to safeguard national territorial integrity and maintain regional peace and tranquility. To observe China, one should never lose sight of the historical dimension. Though China is growing into a strong country, the painful memory of history is not long gone. The Chinese people have not forgotten that the country stumbled into the 20th century with its capital under the occupation of the imperialists' armies, and for over a century before and after, China suffered the humiliation of foreign invasion and aggression. That is why the Chinese people and government are very sensitive about anything that is related to territorial integrity and would never allow such recurrence even if it's just an inch of land²²¹.

À en croire la position officielle du gouvernement chinois, il n'existe présentement aucune distinction apparente entre les territoires revendiqués en mer de Chine du Sud et les territoires reconnus comme appartenant à la République populaire de Chine. Concrètement, les deux instances sont comprises au même titre dans ce qui est conçu aujourd'hui comme étant ledit territoire national chinois. Toutefois, l'ensemble des régions aujourd'hui revendiqué par les autorités de Beijing ne leur accorde pas la même valeur géostratégique, politique ou encore le même poids historique. Elles feraient néanmoins partie intégrale d'un tout uni, un idéal portant le nom de Chine, territoire qui déborde des limites de celui présentement reconnu par la communauté internationale. Cet idéal, cette entité géographique telle qu'elle est représentée à l'heure actuelle, trouve ses origines dans la fondation même de l'État-nation chinois moderne

²²¹ Y. Fu, S. Wu, « South China Sea: How we got to This Stage --- Understanding the source of tension », *Embassy of the People's Republic of China in the United States of America*, mai 2016, <http://www.china-embassy.org/eng/zt/abc123/t1362738.htm> (1 janvier 2020).

et dans l'articulation, et identification des frontières terrestres et maritimes de la Chine. Ces dernières, mises en place en considérant les territoires autrefois sous contrôle dynastique chinois et des impératifs sécuritaires, sont sujettes à des considérations et des choix spécifiques démontrant que la projection du territoire national n'est pas une réalité fixe et objective. Cette entité géographique, ou encore ce *geobody* si l'on reprend le terme de l'historien Tongchai Winichakul, est une construction flexible sujette à changement et transformation²²².

À la lumière de l'historique des conflits en mer de Chine du Sud, on peut relever que l'importance accordée aux îles et leur connaissance ne sont pas des constats fixes dans le temps. Malgré une certaine importance stratégique, ce n'est qu'à la suite de la montée des frictions avec la France et le Japon que les îles sont considérées comme un enjeu majeur à la stabilité et la survie même de la Chine. En considérant cette spécificité, nous proposons dans le présent chapitre une analyse se penchant sur les processus d'appréhension du territoire d'appartenance. En d'autres termes, nous cherchons à comprendre par quelles instances un différend régional s'est intégré au conflit géopolitique en plein développement au nom d'un souci de l'intégrité nationale et de la protection de la souveraineté chinoise. Pour ce faire, nous entamerons ici une analyse du processus de définition et d'assimilation des concepts même de nation et de territoire en Chine au XX^e siècle. Cela dit, il nous faut insister sur une particularité bien précise qui s'impose à nous notamment du fait de la barrière linguistique. Il ne s'agit pas ici d'effectuer à proprement parler une étude du nationalisme chinois, mais bien de comprendre comment les politiques identitaires ont influencé (et influencent encore aujourd'hui) la politique étrangère de la Chine.

En insistant sur la nature charnière des deux premières décennies suivant la création de la République chinoise, ce chapitre entend se pencher sur l'articulation des fondements identitaires d'un État moderne en Chine. Cette évolution est largement influencée à la

²²² T. Winichakul, *op. cit.*, p. 91.

fois par des pressions externes (présence étrangère, idées et concepts occidentaux) et internes (autodétermination, traumatisme et création d'un État dit moderne) qui, de par leurs impacts, participent à l'élaboration progressive de ce qu'est la Chine au lendemain de l'effondrement dynastique, ou du moins ce qu'elle devrait être dans le discours officiel. Parmi les nombreux questionnements et enjeux soulevés par le nouveau gouvernement républicain et les intellectuels chinois en 1912, ceux des limites du territoire, voire du territoire national en soi, se démarquent par une complexe interaction entre le passé et les nécessités de définitions cadrant avec les concepts de souveraineté du système westphalien.

Au cœur de ces processus de redéfinitions en ce qui a trait à la territorialité, les îles Spratleys et les Paracels sont intégrées à l'entité géographique de la Chine comme partie du territoire, mais aussi en tant que limite maritime physique de ce dernier. Par un processus de répétition soutenue par les deux gouvernements se succédant depuis leur ajout aux cartes officielles, les îles cessent d'être un élément de la topographie et deviennent à part entière, au sein du discours officiel, une constituante de la nation chinoise. Pour appuyer le discours d'appartenance au territoire, les autorités et certains cartographes privés procèdent à la création de cartes destinées à l'enseignement patriotique de la population; à travers ces dernières, le pouvoir dresse progressivement un portrait de ce que devrait représenter la Chine. Toutefois, les cartes sont plus qu'un simple support rhétorique et avancent par elles-mêmes des discours supportant l'élaboration d'un État-nation moderne chinois. En représentant les avoirs et aussi les pertes de territoires nationaux, ces cartes vont fixer, d'une certaine façon, comment la territorialité dans une Chine post-dynastique se redéfinissant au sein du système international moderne est conçue.

2.1.1 La carte, un outil objectif de représentation du réel?

Qu'est-ce qu'une carte? Confronté à une telle question, un raisonnement logique s'attarderait aux caractéristiques topographiques et géopolitiques normalement associées à ce genre de médium familier et largement répandu. Une carte devient alors un simple instrument de représentation territoriale ou nationale où figurent frontières, villes, ressources naturelles et autres constituantes spécifiques à une région donnée. Plus concrètement, on conçoit la carte comme étant un procédé scientifique d'abstraction qui cherche à représenter le réel²²³. Néanmoins, une telle définition délaisse une part importante de la fonction première de la carte, puisqu'il s'agit après tout d'un outil discursif subjectif, mais qui se veut objectif. Bien que les cartes soient aujourd'hui généralement encadrées par des conventions officielles et de procédés scientifiques de prélèvements de données, ces images restent profondément influencées par les visions, conceptions et buts spécifiques de leur processus de création.

Un des exemples les plus répandus et anodins de cette pratique peut être observé dans les mappemondes, au sein desquelles continents et pays sont souvent disproportionnellement représentés dépendamment du lieu de provenance de la carte²²⁴. Un autre exemple courant est celui de l'ethnocentrisme qui se manifeste par une représentation qui prend pour centre du monde une région spécifiquement choisie²²⁵. Sans forcément recourir aux omissions volontaires, les cartographes à travers leur travail participent au développement d'une vision du monde façonnée par eux-mêmes ou par ceux sollicitant leurs services. Par conséquent, la carte devient alors un outil dirigé dans un but précis et profondément teinté par des perceptions; celles-là mêmes

²²³ T. Winichakul, *op. cit.*, p. 55.

²²⁴ On parle alors de *subliminal geometry*. D. Cosgrove, S. Daniels, *The Iconography of Landscape: Essay on the Symbolic Representation, Design and Use of Past Environment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 289-290.

²²⁵ J.B Harley, *Deconstruction the Map*, *Cartographica*, Vol. 26, n°2, 1989, p. 1-20. Reproduit sur le site *Internet Passages*, <https://quod.lib.umich.edu/p/passages/4761530.0003.008/--deconstructing-themap?rgn=main;view=fulltext> (9 janvier 2020).

qui répondent à des idées, influences et visions propres aux cartographes officiels ou amateurs et aux gouvernements légitimant leurs œuvres²²⁶. Ainsi, il n'est pas exagéré de considérer les cartes comme étant un médium discursif, une image rhétorique, en somme comme étant un objet politique²²⁷. Par conséquent, on ne peut limiter l'importance de la cartographie en histoire à une simple entreprise de représentation du territoire. Les cartes participent ainsi à renforcer et légitimer un discours sur l'espace²²⁸.

Plus que de se borner à refléter la nature des choses, les cartes modèlent notre réalité puisqu'elles participent à façonner notre perception de l'espace et des divisions sociogéographiques nous entourant²²⁹. Toutefois, la carte en soi peut être vidée de son sens premier, un simple regard ne confère pas un accès direct au message, codes et langage que pourrait receler une quelconque production cartographique. En plus de l'objet lui-même, on se doit d'apporter une attention particulière aux conditions de production, au processus de création et au moment d'élaboration propre à chaque carte, à leur contexte historique²³⁰.

Cette idée, et l'intérêt pour l'historicité des cartes ont tous deux connu un développement marquant dans les années 1980-1990 avec la vague de la *critical cartography*, plus particulièrement sous la plume du géographe Brian Harley²³¹. À travers son œuvre, l'auteur propose un changement épistémologique dans le traitement des cartes comme source textuelle en histoire. Pour ce faire, Harley s'interroge plus spécifiquement sur la nature du biais dans la production des cartes largement reconnu par les cartographes et historiens contemporains, mais dont la portée politique est à

²²⁶ D. Wood, « The Map as a Kind of Talk: Brian Harley and the Confabulation of the Inner and Outer Voice », *Sage Publications*, Vol.1, n° 2, 2002, p. 145.

²²⁷ D. Cosgrove, S. Daniels, *loc. cit.*, p. 278-279.

²²⁸ G. Binois et al., « Cartes et usage des cartes pour une analyse historique des sources géographiques », *Hypothèses*, 2016, Vol.1, n° 19, p. 19.

²²⁹ E. Dubois de Prisque, « La cartographie en Chine du rêve chinois à la réalité géopolitique », *L'esprit du temps*, Vol.1, n°38, 2014, p. 345.

²³⁰ J. Krygier, J. W. Crampton, « An Introduction to Critical Cartography », *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*, Vol. 4, n°1, 2006, p. 16.

²³¹ *Ibid.*, p. 15-16.

l'époque très peu théorisée ou même abordée dans la littérature scientifique²³². Souvent traduit comme un simple manque à l'objectivité dans la représentation de l'espace et de ses composantes, le biais devrait, selon Harley, être interprété selon des influences et pressions exercées par le pouvoir politique. Son approche repose sur deux notions : la déconstruction dérridienne et le « pouvoir-savoir » de Foucault²³³. En utilisant ces deux postulats, Harley développe d'abord une analyse des méthodes et des circonstances de production des cartes plutôt qu'une étude axée uniquement sur les représentations. Ensuite, en se basant sur l'omniprésence du pouvoir dans la production du savoir tel qu'avancé par Foucault, Harley propose de considérer la carte comme étant à la fois un outil et un produit dans le contrôle du savoir par le pouvoir en place. Ce faisant, il questionne la croyance que la carte en tant qu'objet reproduit une image purement scientifique du monde dans laquelle « factual information is represented without favor »²³⁴.

Loin de se limiter uniquement à la nature subjective des cartes, l'apport de Harley s'étend aussi à une analyse de l'emprise des cartes sur la perception du réel. En insistant sur la nature discursive des cartes, l'auteur affirme qu'avant même l'avènement de la cartographie moderne, cartes et atlas étaient utilisés pour affirmer et renforcer des visions du monde très spécifiques. Qu'il ait été question de dépeindre un royaume comme étant le centre du monde par volonté divine, assujettir des conquêtes ou encore même diviser des empires, les cartes ont une emprise de détermination et légitimation considérables sur notre rapport au monde et son appréhension. Cette spécificité devient encore plus apparente lorsque l'on considère la portée et l'importance des cartes dans le développement du système de l'impérialisme qui dépend de façon critique sur le découpage des sphères d'influence pour assurer son autorité en territoire conquis. Par sa nature téléologique, la cartographie est un outil considérable de délimitations et de

²³² D. Cosgrove, S. Daniels, *loc. cit.*, p. 287.

²³³ J.B Harley, *loc. cit.*

²³⁴ D. Cosgrove, S. Daniels, *loc. cit.*, p. 287.

renforcement du pouvoir qui participe à une segmentation et division du monde reposant sur ce que Harley nomme « an intricate, controlled fiction »²³⁵. En se penchant sur la portée politique de la cartographie, on peut avancer que le pouvoir des cartes se manifeste principalement sur deux points. Sur le plan physique, les cartes fixent les territoires ainsi que les interactions sociales. Sur le plan mental, elles proposent une image figée dite objective du monde. En tenant compte de ces considérations, les cartes cessent alors d'être des miroirs objectifs de l'espace qui nous entoure et peuvent être vues comme étant des « images réfractées qui participent au dialogue dans un monde socialement construit »²³⁶.

Dans l'optique des origines du conflit pour les îles Paracels et Spratley la compréhension du fait que les cartes sont à la fois de nature non objective et discursive nous permet de mettre en valeur le processus d'intégration des îles au sol national. En retraçant l'inclusion progressive des îles au territoire depuis leur premier ajout aux cartes chinoises modernes, nous pouvons suivre l'évolution du récit entourant la construction du territoire lié à l'État-nation moderne. Cette approche nous permet de démontrer que le discours pour la souveraineté chinoise et la mise en place des frontières étaient en pleine élaboration et par conséquent non fixes. En considérant l'approche de Harley et de la *critical cartography*, il est possible d'étudier les cartes qui ont été produites dans les années 1930 comme étant des preuves textuelles liées à l'élaboration de la frontière linéaire moderne. Ce faisant, il nous est possible de démontrer que l'inclusion des îles dans le territoire chinois est un discours contrôlé et consciemment intégré à un récit plus large d'autodétermination nationale et de sauvegarde de l'intégrité. Certes, les Paracels et les Spratleys ont toutes deux été revendiquées à une époque où elles représentaient des problèmes potentiels à la sécurité, mais elles figurent et sont intégrées non pas en tant que simples îles, mais bien en tant que limite maritime du territoire chinois. Par conséquent, elles participent toutes deux

²³⁵ D. Cosgrove, S. Daniels, *loc. cit.*, p. 287.

²³⁶ *Ibid.*

à la création d'une représentation d'une Chine unie nécessaire à l'établissement d'une souveraineté chinoise stable. Ce qui est particulièrement intéressant dans notre cas, c'est que les revendications pour les deux îles sont formulées à une époque charnière dans l'histoire chinoise puisque dans les années qui précéderont la Seconde Guerre sino-japonaise se concrétisent les limites de ce que nous pourrions appeler la Chine moderne. Après la guerre, les territoires perdus lors de l'occupation japonaise seront revendiqués selon le modèle élaboré à l'époque nationaliste.

Pour mieux comprendre l'impact de ce modèle et son évolution, il nous est nécessaire de retracer les développements marquants dans l'appréhension et l'appropriation moderne de l'espace chinois. Tout comme l'ensemble du territoire, les Paracels et les Spratleys ont été abordées selon des nouvelles conceptions et considérations territoriales qui ont accompagné la chute de la Chine dynastique et ses lendemains, soit l'élaboration de l'État-nation sous la République de Chine. Plus simplement, pour analyser comment ces deux archipels ont été revendiqués au nom de droits historiques comme partie intégrale du territoire national, il faut comprendre comment se constitue et se perçoit à l'époque ledit territoire national chinois.

2.1.2 Tracer les frontières chinoises au lendemain des guerres de l'opium

Ayant particulièrement été influencée par les pertes territoriales subies par la Chine durant la seconde moitié du XIX^e siècle, la représentation du sol chinois se voit profondément modifiée durant le XX^e siècle. Ces transformations, surtout d'ordre géographique, mais aussi idéologique, influencent et modifient notablement la relation qu'entretenaient les autorités Qing avec le territoire sous leur contrôle. Morcelé en grande partie par les traités inégaux et divisé selon les sphères d'influence mises en place par les concessions étrangères le domaine impérial se voit réduit à une fraction de son ancienne superficie et privé de son rayonnement qui autrefois touchait plusieurs

territoires en périphéries notamment la Corée, Taïwan et la partie nord du Viêtnam. Les victoires étrangères ont eu raison de l'ancienne mainmise chinoise sur la région asiatique et la claustration de l'empire Qing sonne la fin du système sinocentrique qui assurait autrefois son influence. Face à un tel constat, il n'est pas exagéré de décrire la Chine au début du XX^e siècle comme étant une société faisant face à l'effondrement d'un « système monde » entier qui devait se réinventer afin de survivre.

Bien que le pouvoir dynastique en place ne survive pas à la transition d'une Chine moderne (faute d'une meilleure expression), les autorités Qing sont confrontées à des changements territoriaux qui rendent caduque la place autrefois accordée à la Chine dans sa projection spatiale. Afin de mieux comprendre ce point de rupture, il nous faut illustrer les nouveaux défis territoriaux qui se sont présentés aux autorités chinoises Qing à travers les traités inégaux, défis qui sont notamment hérités du gouvernement nationaliste qui a dû composer avec ces derniers dans sa mission de réinstaurer l'intégrité chinoise. Parmi ces enjeux, deux instances démontrent bien les transformations fondamentales apportées aux notions chinoises de l'époque dynastique, soit la fin de l'idée d'une Chine comme centre du monde et l'imposition de frontières selon le modèle westphalien²³⁷.

Dans un premier temps, le choc idéologique causé par les pertes militaires chinoises face aux forces étrangères et l'humiliation ressentie par l'imposition des traités inégaux ont pour effet d'ébranler l'image même de la Chine²³⁸. Autrefois réputé comme centre du monde et régnant grâce au mandat du Ciel, l'empire du Milieu se voit au milieu du XIX^e siècle dépossédé de ses anciennes sphères d'influence et réduit à un découpage de son territoire par des forces étrangères. Le début du siècle d'humiliation pousse à une redéfinition profonde des fondements qui avaient constitué un des empires les plus puissants de l'échiquier mondial. Les réactions et conséquences liées à ces

²³⁷ Il s'agit ici de frontières fixes et bornées, sous la forme d'une ligne continue.

²³⁸ Z. Wang, *Never Forget National Humiliation: Historical Memory in Chinese Politics and Foreign Relations*, New York, Colombia University Press, 2014, p. 81.

changements sont multiples et ne peuvent être réduites à quelques lignes; pour les besoins de la cause nous nous intéresserons ici à ceux en lien avec le territoire et sa représentation.

Bien plus qu'un choc psychologique, la fin de la Chine comme centre du monde est intimement liée à la fin du système sinocentrique asiatique²³⁹ et, par conséquent, de ce que l'on pourrait qualifier de modèle politique mandala. Terme géopolitique ayant apparu dans la seconde moitié du XX^e siècle²⁴⁰, le système mandala désigne un ensemble de relations interétatiques prenant la forme de cercles d'influences diffus reposant sur des liens hiérarchiques et vassaliques envers le centre. Plus, spécifiquement O.W. Wolters avance que:

The mandala represented a particular and often unstable political situation in a vaguely definable geographical area without fixed boundaries and where smaller centers tended to look in all directions for security. Mandalas would expand and contract in concertina-like fashion. Each one containing several tributary rulers, some of whom would repudiate their vassal status when the opportunity arose and try to build their own networks of vassals²⁴¹.

Selon ce genre de modèle, la domination du centre est assurée par une suzeraineté qui prend appui sur les États tributaires environnants. Il ne faut toutefois pas imaginer que le fonctionnement et la force d'un tel système reposaient exclusivement sur la supériorité militaire du centre, puisque ce dernier « rayonnait » sur les autres États de

²³⁹ À noter, la compréhension du système sinocentrique provient des travaux de John King Fairbank, premier sinologue à avoir synthétisé le contenu du concept du sinocentrisme. Voir J. K. Fairbank, S.Y Têng, « On the Ch'ing Tributary System », *Harvard Journal of Asiatic Studies*, Vol.6, n°2, 1941, p. 135-246.

²⁴⁰ Plus précisément en 1968 dans les écrits de O.W Wolters et en 1978 dans ceux de I.W Wabbelt, voir R. Dellios, « Mandala : From Sacred Origins to Sovereign Affairs in Traditional Southeast Asia », *CEWCES Research papers*, Vol.1, n°1, 2003, p.1.

²⁴¹ T. Winichakul, *op. cit.*, p. 82.

plusieurs façons²⁴². Dans le cas présent, la domination chinoise était entretenue grâce au rayonnement exercé par sa puissance politique, économique et son influence culturelle. Pour mieux démontrer ce propos, nous pouvons relever quelques exemples concrets en Asie de l'Est, tels que le contrôle chinois du commerce régional, la diffusion importante de l'écriture chinoise, l'étude des classiques ou encore même la diffusion de la pensée confucéenne²⁴³. De par sa propagation culturelle, la Chine entretient une « teacher-student relationship with several neighbors reinforcing a view of Chinese civilization as universal and Superior »²⁴⁴. La place de la Chine dans un tel système ne peut alors être interprétée comme une simple centralité géographique et doit être comprise par les influences multiples qu'elle exerçait alors sur ledit système. À ce sujet, Cordell D.K. Yee soulève notamment que le terme *Zhongguo*, encore utilisé aujourd'hui pour nommer la Chine, renvoyait jusqu'à la fin de l'époque impériale à l'idée de centre culturel ou politique plutôt qu'exclusivement à celle d'une centralité géographique²⁴⁵.

En plus d'assurer un contrôle de la région, le système sinocentrique, à travers son rayonnement qui rend la culture chinoise omniprésente chez les États vassaux, accentue l'idée d'une centralité chinoise en matière d'influence. De par sa structure, ce système renforçait les fondements de la conception chinoise du monde selon lesquelles l'empereur est fils du Ciel (*Tianzi* 天子) et la Chine est le royaume du Milieu (*Zhongguo* 中国)²⁴⁶. Ce type de vision avait une conséquence directe sur la façon de

²⁴² Cette définition renvoie notamment à la conception de « statal circle » présente dans des textes hindous datant du IV^e siècle. Par conséquent, le système en question ne se limitait pas exclusivement à la Chine. R. Dellios, *loc. cit.*, p. 5.

²⁴³ J. K. Fairbank and S.Y Têng, *loc. cit.* p. 138.

²⁴⁴ Z. Wang, *op. cit.*, p. 86.

²⁴⁵ Le terme était réservé aux États du nord de la Chine, considérés comme le noyau de l'empire Zhou. J.B. Harley et D. Woodward, *The History of Cartography Volume 2 Book: Cartography in The Traditional East and Southeast Asian Society*, Chicago, University of Chicago Press, 1995, p. 173.

²⁴⁶ Dilip K. Basu, « Chinese Xenology and the Opium War: Reflections on Sinocentrism », *The Journal of Asian Studies*, Vol.73, n°4, 2014, p. 928.

percevoir les relations interétatiques²⁴⁷, mais aussi sur la façon par laquelle la Chine elle-même concevait et s'appropriait l'espace qui l'entourait. De facto, les cartes produites sous la Chine dynastique qui représentaient le domaine impérial étaient basées sur des notions reflétant ledit système en mandala. Prenant la forme de plusieurs cercles d'influence entrecroisés hiérarchiquement présentés et concentrés vers le centre, le système de relations était réparti en trois types de zones distinctes : la première correspondait aux zones sous suzeraineté dite « sinisée », la seconde désignait les régions des steppes au-delà de la grande murale habitées par les tribus nomades et finalement la zone externe au contrôle chinois correspondant aux zones dites « barbares »²⁴⁸. Ce type de division des sphères d'influence, doublé des croyances de supériorité chinoise, avait des répercussions sur la façon dont les autorités impériales concevaient l'espace, et par conséquent comment elles développaient le savoir lié à la représentation géographique de leur territoire.

Dans cette logique, les pratiques et notions cartographiques reflétaient la mentalité chinoise, dans le sens où l'on peut relever des cartes très détaillées en ce qui a trait au centre, mais peu dans les périphéries²⁴⁹. L'emprise chinoise est ici démontrée par la représentation d'une forme d'antagonisme qui prend son sens dans une division entre le monde sinisé (et donc civilisé) et celui qui ne l'est pas (barbare)²⁵⁰. Une des caractéristiques des cartes de l'époque, découlant d'une telle conception de l'espace, est qu'il ne semble pas y avoir de distinction majeure entre la Chine et l'Asie, de sorte que l'empire du Milieu est souvent représentatif de l'ensemble des territoires sous son égide. Dotée d'une longue histoire de pratique cartographique, la Chine s'est munie de concepts de découpages territoriaux nécessaires à la définition de ce que l'on pourrait qualifier de « l'autre », ou plus simplement de ce qui n'était pas chinois. Parmi ces

²⁴⁷ À ce sujet, Fairbank démontre que toute forme d'interaction interétatique avec la Chine était régie par le système tributaire. J. K. Fairbank, S.Y Têng, *loc. Cit.* p. 142.

²⁴⁸ D. K. Basu, *loc. Cit.*, p. 928.

²⁴⁹ W. A. Callahan, « The Cartography of National Humiliation ... », *loc. Cit.*, p. 149.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 146.

savoirs, le concept de frontière figure comme une des notions largement utilisées, mais qui ne connaît pas la même définition que son équivalent moderne malgré une évolution notable de sa signification.

En pratique, avant l'adoption de la frontière moderne de type westphalien, la plus ancienne trace nous étant parvenue est celle provenant des écrits datant de l'époque des Zhou de l'Ouest (1046-771 avant notre ère). À travers son utilisation, le concept se développe sous trois termes en chinois, dont tous peuvent être traduits en français comme « frontière », soit *bianjie*, *bianjing* et *bianjiang*. Les deux premiers renvoient sommairement à la notion de limite de la souveraineté et le dernier définirait en fait une région frontalière, des confins ou encore une région frontière²⁵¹. Dans les faits, il existait, selon les tentatives d'expansion chinoise, deux façons de mettre en place une frontière : soit par conquête militaire (*imperium*) ou encore par traités (qui signifiait alors une résistance à l'avancée militaire dynastique)²⁵².

Selon l'historique d'expansion territoriale chinoise et la polyvalence terminologique associée à la notion de frontière, on peut avancer que cette dernière était une conception flexible, diverse et qui était susceptible de changement²⁵³. Cette réalité s'illustre particulièrement bien par le fait que lesdites frontières étaient alors mises en place de façon ponctuelle, d'une région à l'autre et non selon ce que l'on qualifierait de ligne continue, donnant parfois lieu à des frontières qui se chevauchaient, ou voire parfois totalement vides²⁵⁴. Conséquemment, chaque région sous autorité chinoise connaît indépendamment des délimitations correspondant à différents moments à la limite de la suzeraineté dynastique. Pour mieux conceptualiser cette idée, William A. Callahan caractérise cette vision du territoire impérial comme étant le « unbounded domain », soit un domaine impérial « sans bornes »²⁵⁵, dénotant ainsi l'idée de frontières flexibles

²⁵¹ S. Colin, *op. cit.* p. 49.

²⁵² *Ibid.*, p. 48.

²⁵³ *Ibid.*, p. 43.

²⁵⁴ William A. Callahan, « The cartography of National Humiliation ... », *loc. cit.*, p. 149.

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 146.

et non rigides, fluctuant au gré des nombreuses expansions territoriales sous les différentes dynasties.

Cette représentation de l'Empire chinois et de la division du monde entretenait une relation d'interdépendance avec la réussite et légitimité du pouvoir impérial en place. Par conséquent, une grande partie de la production du savoir était intrinsèquement liée à un processus double de représentation et de raffermissement du système établi. Parmi ces savoirs, la production cartographique apparaît comme un témoin direct d'une instrumentalisation de l'idéologie dominante reflétant la conception d'un « empire du Milieu ». Considérant cette réalité, il n'est pas étonnant de constater que les transformations majeures en ce qui a trait à la division du territoire sont liées intimement à la chute de la dernière dynastie chinoise et à la fin du système de relation sinocentrique.

Dans un deuxième temps, l'apparition d'une frontière territoriale continue en Chine, démarquant clairement les limites du pouvoir impérial Qing, peut être vue comme un des héritages les plus marquants imposés par les traités inégaux²⁵⁶. Graduellement mis en place par l'entremise des traités résultant des avancées étrangères en sol chinois durant le XIX^e siècle, la frontière linéaire moderne de la Chine est le résultat du découpage territorial qui suit la création des différentes sphères d'influences étrangères. À travers les traités conclus entre 1858 et 1914, la Chine s'est fait imposer à maintes reprises des redéfinitions qui la séparaient physiquement de ses anciens États tributaires ou voire de régions qu'elle ne contrôlait pas totalement, mais tentait de soumettre²⁵⁷.

Ce sont, à proprement dit, des territoires faisant aujourd'hui partie du pourtour de la Chine. Pour nommer quelques-uns des découpages en question, on peut relever l'influence notable de la Russie à travers ses traités dans la délimitation des régions de la vallée de l'Amour (1858), du littoral de la mer du Japon (1860), du Xinjiang (1881);

²⁵⁶ Sébastien Colin, *op. cit.*, p. 49.

²⁵⁷ *Ibid.*, p.51-52.

celle de la Grande-Bretagne dans le cas de la Birmanie (1886) et du Tibet (à partir de 1904); celle de la France avec la mise en place des frontières sino-vietnamiennes (1887) et sino-laotienne (1895), ou encore celle du Japon pour le cas des îles Ryukyu (1881), la Corée (1885) et Taïwan (1895). Il est ici intéressant de noter que chaque traité donnait lieu à des représentations sur cartes des nouveaux découpages territoriaux témoignant de l'impérialisme étranger en Chine. Cette instance, qui était chose commune dans les pratiques coloniales, apporte deux changements notables et marquants en ce qui a trait à la représentation de l'espace chinois.

D'une part, l'imposition d'une ligne frontalière continue du sol chinois par les empires étrangers a pour effet de matérialiser la superficie du territoire, et ce, au moment de son expansion continentale maximale. En pratique, une des conséquences directes de ce phénomène est d'ajouter à une Chine clairement démarquée des territoires qui échappaient autrefois au contrôle dynastique. Il s'agit ici de régions frontalières souvent habitées de minorités ethniques qui résistaient aux politiques d'intégration des Qing. Ironiquement, l'ajout de ces régions à la Chine continentale par les autorités étrangères a de fortes répercussions encore aujourd'hui dans les discours de revendications territoriales chinoises les demandant au nom de droits historiques, et ce, même si la Chine ne les avait jamais contrôlés de façon continue²⁵⁸. De plus, les cartes en question figurent parmi les premiers exemples d'une représentation moderne du sol chinois qui se détache de la notion de domaine dynastique sans bornes. En plus de figer le territoire chinois sous influences étrangères, les cartes issues des traités inégaux peuvent être perçues comme ayant un rôle important dans la « colonisation de l'imaginaire »²⁵⁹ en proposant de nouvelles visions de l'espace et la représentation d'un

²⁵⁸ C'est notamment le cas des territoires du Tibet, du Xinjiang et de la Mongolie interne. S. Colin, *op. cit.*, p. 61.

²⁵⁹ Terme employé par Walter D. Mignolo pour décrire le pouvoir des cartes dans l'avancée du colonialisme étranger: « Symbolic politics of drawing maps to claim imperial space and sovereignty was a key part of conquering the world, because this new cartography 'colonized the imagination' of both the conquered and the conqueror ». W. A. Callahan, «The Cartography of National Humiliation...», *loc. cit.*, p.146.

territoire défini. Paradoxalement, les autorités chinoises se basent en partie sur ces cartes pour revendiquer les territoires perdus sous les traités inégaux.

D'autre part, l'imposition de nouvelles délimitations territoriales « modernes » selon le modèle westphalien initie à certains égards une transition vers des conventions et pratiques cartographiques européennes. Nous entendons ici des changements notables dans la façon de pratiquer la cartographie en Chine qui était jusqu'alors fortement influencée par la structure du système sinocentrique. L'emprise est telle que l'on peut dénoter très peu d'influence occidentale dans les techniques officielles de représentation de l'espace en Chine, et ce, malgré un long historique d'échanges en matière de savoir scientifique en lien avec la cartographie avec l'Europe. Le début de tels échanges peut être retracé à la fin du XVI^e siècle par l'entremise des Portugais, et plus spécifiquement des missionnaires jésuites dont le plus connu est Matteo Ricci ²⁶⁰. En introduisant des techniques occidentales, dont la cartographie, ce dernier cherchait à attirer les autorités chinoises vers le christianisme en ébranlant les croyances établies. Bien que les cartes faites par Ricci connaissent une certaine popularité parmi les lettrés chinois, celles-ci n'ont pas de réelles répercussions sur le long terme²⁶¹. Les raisons qui pourraient expliquer une telle résistance aux notions européennes sont multiples; néanmoins, l'idée d'une supériorité chinoise n'ayant rien à envier aux connaissances occidentales illustre particulièrement bien l'image que se faisaient les autorités chinoises des relations internationales ²⁶². L'apport limité des connaissances occidentales aux pratiques cartographiques en Chine se maintient durant le règne de la dynastie suivante à celle des Qing. Ainsi, il y a eu très peu d'influence occidentale en ce qui a trait aux productions de cartes chinoises entre le XVI^e et le XX^e siècle ²⁶³.

²⁶⁰ J.B Harley, et D. Woodward, *op. cit.*, p.170.

²⁶¹ *Ibid.*, p.175.

²⁶² *Ibid.*, p.176.

²⁶³ *Ibid.*, p.170.

Ce faible impact ne doit néanmoins pas être interprété à tort comme un manque d'intérêt pour les techniques puisque la dernière dynastie chinoise est marquée par une augmentation des rythmes d'échanges de savoirs cartographiques avec l'Europe. L'un des exemples les plus marquants de ces échanges est le travail considérable d'enquêtes territoriales effectué par les jésuites au XVIII^e siècle et commandité par les empereurs Kangxi et Qianlong²⁶⁴. Bien que les résultats obtenus aient plu aux deux empereurs, les techniques utilisées par les Européens n'ont pas été adoptées par les cartographes chinois. Il s'agit donc essentiellement de cartes européennes de la Chine et non d'une adoption des conventions européennes par les cartographes Qing. Bien que ces échanges ne résultent pas en une modification fondamentale dans les pratiques, on peut noter que certains intellectuels chinois commencent à se douter d'un retard considérable dans les méthodes traditionnelles de représentations de l'espace²⁶⁵. Cette impression ne permet néanmoins pas de promouvoir une reconsidération des conventions cartographiques et il faut attendre le déclenchement de la première guerre de l'opium pour observer les premiers signes d'une transition lente, mais notable dans les pratiques chinoises.

Initié en majeure partie par la destruction de l'idée d'une Chine comme centre, le renouveau cartographique du XIX^e siècle promouvait une meilleure connaissance du monde entourant la Chine. Prenant pour noyau d'articulation les considérations du retard chinois vis-à-vis des puissances étrangères, les tentatives de modernisation cartographique entrent en conjonction avec la vague d'occidentalisation qui prend d'assaut la société chinoise au crépuscule de la dernière dynastie. Dans le domaine cartographique plus spécifiquement, on peut observer vers la fin du XIX^e siècle une tentative de standardisation régionale et locale des méthodes de représentation de l'espace initiée par la cour impériale.

²⁶⁴ Ces enquêtes aboutissent à la création de l'Atlas de Kangxi (1718) et de l'Atlas de Qianlong (1769).

²⁶⁵ J.B Harley et D. Woodward, *op. cit.*, p. p.194.

Toutefois, une telle initiative se heurte au nombre extrêmement limité de bureaucrates et d'instruments pouvant exploiter correctement les techniques modernes d'arpentage territorial. Ces importantes lacunes rendaient par exemple difficiles les calculs nécessaires à l'établissement de coordonnées basées sur la longitude et la latitude des espaces représentés. Les cartographes chinois de l'époque ont alors composé avec les cartes européennes du territoire à leur disposition, mais les résultats s'avéraient peu concluants et assez maladroits²⁶⁶. Les cartes issues de ce mouvement ont en général la caractéristique de mélanger les conventions cartographiques traditionnelles chinoises et des conventions européennes maladroitement maîtrisées, ce qui donnait des cartes confuses et peu représentatives de la réalité géographique du territoire²⁶⁷. Ainsi, malgré une reconnaissance et une adoption non négligeable des cartes européennes, la cartographie traditionnelle chinoise était encore dominante à la fin du XIX^e siècle. On ne peut donc pas parler de la disparition d'une pratique confrontée à la domination scientifique d'une autre, mais bien du début d'un moment de transition important dans la mentalité et les pratiques propres à la représentation du territoire chinois.

Malgré ces premiers signes de transition vers une pratique plus scientifique des méthodes de conception cartographique, il faudra attendre la chute de l'empire dynastique pour assister à une redéfinition en profondeur de la production et de l'utilisation des cartes. Témoignant d'une transition vers un nouveau système, les cartes produites à l'époque républicaine sont fortement mobilisées dans les discours et efforts liés à l'établissement d'un État-nation moderne. Liées étroitement aux notions d'identité et de souveraineté, elles jouent un rôle important dans le développement du nationalisme chinois et dans l'élaboration d'une projection du territoire d'appartenance. En d'autres termes, au XX^e siècle, la cartographie chinoise se voit reconfigurée dans une optique de construction nationale dans le but de rassembler les individus sur les bases d'un territoire qu'ils habitent ensemble. Curieusement, le processus de

²⁶⁶ J.B. Harley et D. Woodward, *op. cit.*, p.195.

²⁶⁷ *Ibid.*, p.198.

construction du sol national est une interaction complexe avec le passé qui ne prend pas uniquement pour base les territoires contrôlés, mais aussi ceux qui sont jugés comme ayant été usurpés par les puissances étrangères.

2.2 La construction d'une territorialité moderne et l'émergence du *geobody* chinois

Au lendemain de l'établissement de la République chinoise de 1912, les autorités nationalistes sont confrontées à des enjeux de taille en ce qui concerne la mise en place d'un État moderne. Ayant hérité du territoire fixé par les traités inégaux du siècle précédent et des vestiges de l'empire multiethnique Qing, le nouveau gouvernement doit formuler de nouveaux impératifs nécessaires à la création d'une souveraineté solide en sol chinois. Par exemple, le pouvoir en place a besoin de consolider les nombreux milliers de kilomètres carrés frontaliers pour assurer la sécurité du territoire ainsi que pour composer avec les nombreux groupes ethniques minoritaires dans l'optique de créer une identité nationale chinoise se voulant homogène²⁶⁸. Pour s'atteler à la tâche, le gouvernement nécessitait une meilleure compréhension et une connaissance plus approfondie du territoire sur lequel il assoyait son autorité²⁶⁹.

L'une des méthodes concrètes entamées alors a été la production de nouvelles cartes de la Chine notamment d'un atlas moderne qui fait son apparition dès 1912. À travers ces cartes, le gouvernement marque le début d'une transition difficile entre la notion dynastique d'un territoire impérial sans bornes à ce que l'on pourrait qualifier de territoire souverain délimité²⁷⁰. Ce processus, qui connaît plusieurs remaniements au gré des cartes publiées sous la nouvelle république, trouve un ancrage puissant dans le processus de la construction du nationalisme qui s'accélère en Chine suite au mouvement du 4 mai 1919. Avec l'émergence d'une Chine moderne, l'intégrité

²⁶⁸ J. Leibold, *Reconfiguring Chinese Nationalism: How the Qing frontier and its Indigenes became Chinese*, New York, Palgrave MacMillan, 2007, p.3.

²⁶⁹ W. A. Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, *op. cit.*, p.93.

²⁷⁰ W. A. Callahan, « The Cartography of National Humiliation... », *loc. cit.*, p.145.

territoriale et le retour d'une souveraineté chinoise deviennent un des cris de ralliement populaire les plus importants dans le récit du parti nationaliste de Sun Yat-sen. Néanmoins, encore fallait-il que les autorités chinoises redéfinissent ce que constituait le territoire chinois : en d'autres termes il fallait illustrer, tailler et se « doter » d'une Chine à défendre²⁷¹. Ce projet se concrétise par une projection de ce que devrait représenter le territoire national qui s'ancre et qui se développe en ce que l'on pourrait appeler le *geobody* chinois.

En reprenant le concept tel que conceptualisé par Tongchai Winichakul, il est possible d'avancer que le *geobody* propose une projection idéalisée du territoire d'appartenance dans l'optique de réunir des populations autour d'un projet national. Conceptuellement et théoriquement proche des écrits de l'historien et politologue Benedict Anderson, Winichakul bâtit son argumentaire sur le principe d'une « communauté imaginaire » développé par Anderson dans son livre *Imagined Communities*, soit une communauté politique basée sur une interaction entre la culture, l'espace et l'histoire interprétée, modelée et organisée dans une réalité socialement construite. En plus de partager ces bases théoriques, les deux auteurs s'entendent sur l'importance du langage et des médiums de communication dans l'élaboration des structures identitaires et nationales. Dans les deux cas, la presse écrite et les cartes géographiques jouent un rôle prépondérant dans la construction de « l'imaginaire national ». Ainsi, l'idée même du *geobody* se voit intimement liée à la fondation de l'État-nation et au développement du nationalisme puisqu'il est « not merely space or territory. It is a component of the life of a nation. It is a source of pride, loyalty, love... hatred, reason, (and) unreason. »²⁷²

En développant, l'idée du langage permettrait d'unir les individus à travers la formulation d'un groupe d'appartenance pouvant se projeter en communauté, et ce, en des termes spatio-temporels non évoqués jusqu'ici²⁷³. Pour ce faire, le langage

²⁷¹ W. A. Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, op. cit., p. 66.

²⁷² *Ibid.*, p. 93.

²⁷³ *Ibid.*, p.15.

nécessite des caractéristiques et techniques de propagation le rendant accessible au plus grand nombre de gens possible. Par conséquent, le langage chez Anderson et Winichakul présuppose deux composantes clés à son fonctionnement, au sens où ce dernier soit de nature vernaculaire et dispose d'une presse moderne à grand tirage. S'insère alors un clivage assez intéressant qui permet l'identification d'un passage important entre les sociétés étatiques prémodernes et les États-nations. Chez Anderson, un des points clés de ce passage peut être identifié comme la chute de la « communauté sacrée »²⁷⁴.

Essentiellement, il s'agirait de la fin de l'emprise de la connaissance par un groupe restreint d'intellectuels qui confinait alors la transmission d'un savoir dit ontologique à l'exploitation d'un langage érudit²⁷⁵. L'utilisation de la langue vernaculaire permet de lier entre eux des individus séparés par une distance considérable sur la base d'une appartenance à la même langue, une même culture, une même histoire commune et par conséquent d'un passé partagé. La presse écrite permet alors de propager le message, mais aussi à instituer un processus de réitération nécessaire à inculquer et faire adopter les différents discours. En insistant sur le postulat que la nation est une construction, Winichakul avance que cette dernière dépend de son développement à travers le langage pour se concrétiser :

Nationhood is an imagined sphere with no given identity or essence; it is a cultural construct. We can know about it as long as we employ certain technologies to inscribe the possible sphere. In turn such technologies create the knowledge of it, create a fact of it, and the entity comes into existence²⁷⁶.

²⁷⁴ En plus de ce dernier, Anderson énumère aussi la fin d'une conception centralisatrice du monde autour d'une monarchie légitimée par un lien au divin et le développement de l'idée d'une temporalité linéaire historique. B. Anderson, *Imagined Communities: Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, New York, Verso, 2016, p. 36.

²⁷⁵ Par exemple, le latin ou dans notre cas plus spécifiquement les idéogrammes chinois. *Ibid.*, p. 13.

²⁷⁶ T. Winichakul, *op. cit.*, p.15.

Nous devons ici nous pencher sur un terme fondamental pour bien comprendre la portée et la manifestation du langage par Winichakul. Lorsque ce dernier fait référence aux « technologies », il faut comprendre non pas uniquement les médiums de propagation du langage, mais aussi les institutions. Dans ce sens, les textes ont une place importante dans l'extension du savoir, mais ce dernier s'appuie aussi sur des mécanismes étatiques tels que l'enseignement pour assurer sa continuité²⁷⁷. Sans une structure assurant sa réitération, un discours ne peut aspirer à un ancrage à long terme au sein d'une communauté donnée.

Malgré l'emprise de l'écriture et de la parole sur nos perceptions ainsi que sur le développement de notre identité, l'écriture a un impact moins considérable sur la projection de l'espace dédié au sol national. Dans ce domaine, la cartographie est le « langage » qui prime dans la représentation de la territorialité ainsi dans le développement de l'idéal sur lequel s'appuie le concept de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale²⁷⁸. Le *geobody* s'ancre par conséquent dans son développement, à la fois sur le langage, mais aussi sur les représentations cartographiques présentant des délimitations au concept même de la nation. Nous utilisons ici l'idée d'une proposition à bon escient : il ne faut pas imaginer le *geobody* comme étant un concept figé ni même totalement défini. Celui-ci connaît d'importantes évolutions, redéfinitions dans son processus d'élaboration et peut même être confronté à d'autres propositions formulées autour d'autres *geobodies*. Dans les faits, Winichakul caractérise sur la longue durée le concept comme étant à la fois moderne et éphémère, en constante mutation et redéfinition²⁷⁹.

Bien que Winichakul se soit penché spécifiquement sur le cas de la Thaïlande, sa théorie connaît une certaine popularité dans la littérature scientifique en lien avec la

²⁷⁷ T. Winichakul, *op. cit.*, p.15.

²⁷⁸ B. Anderson, *op. cit.*, p. 163-164.

²⁷⁹ T. Winichakul, *op. cit.*, p. 91.

Chine. Plusieurs auteurs ont repris le concept de *geobody* pour analyser la formation et la délimitation du sol national dans la transition entre le domaine dynastique et la formation de l'État-nation moderne, notamment William A. Callahan, Robert Culp, Bill Hayton et James Leibold qui font référence à différents degrés le concept de Winichakul. À travers leurs œuvres, ils relèvent que, malgré leurs spécificités, les cas de la Thaïlande et de la Chine présentent de nombreux parallèles dans leur passage entre des systèmes dynastiques à ceux d'État-nation. Dans ces similarités, on peut identifier deux instances particulièrement intéressantes en ce qui a trait à la projection moderne du territoire d'appartenance, soit la mise en place de frontières définies et la relation entre espace national et l'histoire.

Premièrement, dans les deux cas, les peuples ont dû élaborer des représentations plus figées du territoire et par conséquent ériger des frontières linéaires fixes. Bien que ces dernières aient été majoritairement mises en place par les puissances étrangères, les frontières ont été appropriées par les autorités pour développer des projections modernes du territoire national. Nécessaire au projet de construction nationale, l'identification du territoire joue ainsi un rôle primordial dans le développement du nationalisme et de la communauté politique. Elle permet d'identifier plus clairement ce qui fait partie de la nation et par conséquent aussi ce qui en est exclu. En identifiant ainsi le sol national, les autorités dressent l'idéal d'intégrité territoriale, mais aussi de souveraineté et d'autodétermination²⁸⁰. Dans les cas de la Thaïlande et de la Chine, ces cartes tracent le passage d'une conception du monde à une autre et à l'adoption de nouvelles conventions cartographiques pour intégrer la communauté internationale. Les cartes modernes, à l'opposé des anciens modèles, prennent en considération le globe comme unité de projection plutôt que de limiter le monde à leur sphère d'influence. En plus de nécessiter de nouvelles techniques et savoirs mathématiques,

²⁸⁰ T. Winichakul, *op. cit.*, p. 56.

cette considération en vient à briser avec la centralité autrefois accordée aux représentations dynastiques de leur domaine.

Deuxièmement, la création des *geobody* thaïlandais et chinois partage, dans leur énonciation, un fort attachement au passé. Parfois paradoxale et souvent complexe, la relation entre le développement de l'État moderne et son prédécesseur prend généralement la forme d'un récit cherchant à légitimer le pouvoir en place et à promouvoir un projet de modernisation. Dans ce type de rhétorique, le passé est sélectivement instrumentalisé pour renforcer le discours national et le support populaire. Multiforme, l'utilisation de l'histoire pour justifier les projets politiques se manifeste sous plusieurs aspects, mais le processus en question devient particulièrement important lorsqu'il adopte les allures du mythe fondateur selon Winichakul²⁸¹. Bien qu'il s'agisse ici d'un élément qui peut s'étendre à l'ensemble des nations modernes, les mythes fondateurs chinois et thaïlandais ont la particularité de considérer la honte, ou encore l'humiliation, comme un moteur de redressement. Quasi omniprésent dans le récit officiel, l'humiliation prend comme point d'ancrage un moment de scission marqué par une perte d'autonomie ébranlant les fondements et le fonctionnement du système précédent.

Ce qui est particulièrement intéressant dans la notion de la honte est qu'elle est souvent retranscrite en lien avec la perte de territoires considérés comme ayant autrefois appartenu à la nation en question. Ce type de message est reproduit notamment à travers ce que l'on pourrait appeler des « cartes de l'humiliation », présentes à la fois en Thaïlande et en Chine²⁸². À travers ces dernières, les autorités tentent de dresser une certaine forme de continuité entre l'ancien domaine dynastique et le nouveau territoire national. Ces cartes, en plus de réitérer le mythe de la fondation nationale, servent de fondement de revendication pour des régions en s'appuyant sur des bases dites

²⁸¹ T. Winichakul, *op. cit.*, p.161.

²⁸² *Ibid.*, p.151.

historiques. Bien que ces revendications ne soient pas toujours reconnues par la communauté internationale, elles ont un ancrage historique particulièrement important qui renvoie à la question de sécurité nationale et à la survie même de la nation.

En appliquant le concept de Winichakul au cas chinois, il est possible d'observer un processus très semblable dans l'élaboration du territoire national en Chine entre l'établissement de la République en 1912 et le début de la Seconde Guerre sino-japonaise de 1937. En se basant sur l'utilisation de discours vernaculaires et des cartes conçues pour la population, les autorités nationalistes ont tenté de délimiter le territoire national en combinant l'ancien domaine impérial aux frontières mises en place par les traités inégaux. L'élaboration du *geobody* est un processus fondamentalement moderne, qui s'inscrit dans le temps long et peut être soumis à de nombreuses redéfinitions. Néanmoins, ce dernier s'ancre solidement dans un récit d'intégrité nationale marqué par un irrédentisme territorial face aux pertes subies aux mains étrangères. Sans être revendiquées au même titre que les régions continentales perdues, les îles Paracels et Spratleys s'inscrivent toutes deux dans un débat géopolitique de sécurité qui identifie et perçoit l'avancée étrangère comme responsable de l'instabilité chinoise. Dans sa formulation, le *geobody* chinois permet de considérer les îles sous des angles les liant directement à un souci plus large de conservation de l'unité territoriale chinoise. Cette inclusion, effectuée de façon totalement consciente, participe à la mise en place d'une projection du territoire qui sera plus tard reprise par le gouvernement communiste revendiquant la souveraineté de l'espace marin chinois.

2.2.1 Le *geobody* chinois et les cartes de l'humiliation

Bien que nous ayons relevé des similitudes entre les parcours historiques de la Chine et de la Thaïlande dans son processus d'appréhension du territoire, il nous faut clarifier comment le *geobody* s'applique en Chine au lendemain de la dernière dynastie. Dans cette optique, nous entendons utiliser une série de cartes appelées par les Chinois les

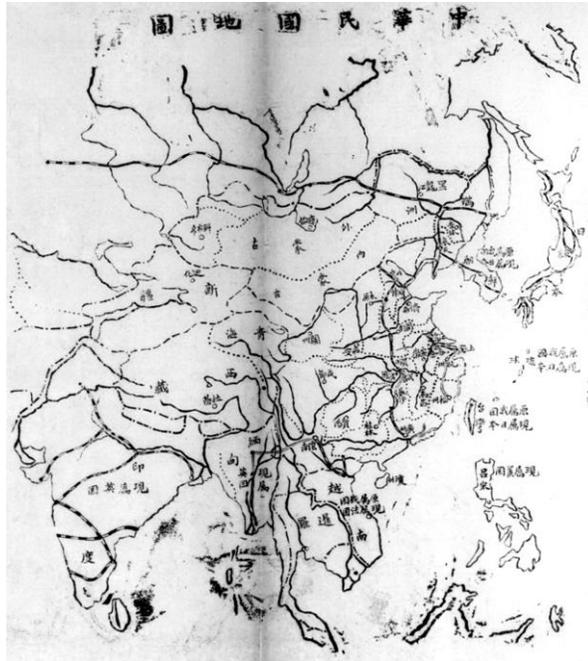
« cartes de l’humiliation nationale » produites entre les années 1912 et 1937²⁸³ et d’autres cartes officielles circulant durant les mêmes années. L’intérêt de ces dernières, en plus de marquer une amélioration dans les techniques cartographiques à travers le temps, repose essentiellement sur leur nature normative, ou plus simplement sur le discours qu’elles entretiennent sur ledit territoire national chinois. Sans se limiter aux régions sous contrôle de la Chine, les cartes en question identifient clairement (à l’aide d’annotations et de dates) les territoires autrefois sous tutelle Qing et ceux arrachés par les puissances étrangères. Néanmoins, les représentations du territoire évoluent en détail et en taille au gré des cartes produites, de sorte que l’on peut observer des changements dans la perception que se font les autorités chinoises du sol national. En utilisant des cartes produites entre le début de la République et le début de la guerre, il nous est possible d’observer l’évolution de la représentation du territoire et de ses frontières et par conséquent, celle du *geobody* chinois.

Pour bien comprendre l’évolution de la représentation territoriale chinoise, nous analysons comme point de départ la première carte chinoise publiée sous la République de Chine dans un almanach en 1912 (voir figure 1). Cet almanach est également utilisé par le gouvernement pour mettre en place un nouveau calendrier qui devait remplacer le calendrier lunaire impérial précédent. Dans l’ensemble, nous pouvons donc le voir comme une tentative de modernisation dans la période de transition avec la dynastie Qing²⁸⁴.

²⁸³ W. A. Callahan, « The Cartography of National Humiliation... », *loc. cit.*, p.149.

²⁸⁴ W. A. Callahan, *China the Pessimist Nation*, *op. cit.*, p. 99.

Figure 2.1. L'espace national chinois selon l'almanach républicain, 1912



Source: William A. Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, *op.cit.*, p.100.

Au premier abord, la carte en question démontre un enchevêtrement intéressant entre l'ancien domaine impérial et le territoire souverain en pleine formation. Manifestement, la carte semble ne pas être dotée de délimitations claires entre la Chine et ses voisins rappelant quelque peu la « Chine en tant qu'Asie » caractéristique de l'ancienne géographie dynastique.

De plus, le territoire souverain est étendu à la majorité des régions autrefois sous le contrôle du système de suzeraineté de type mandala; plus spécifiquement, la carte revendique une importante partie de l'Asie centrale, de l'Est et du Sud-Est comme des territoires arrachés par les puissances étrangères. Il est aussi intéressant de noter que plusieurs anciens États tributaires de l'empire Qing sont identifiés avec les termes « originally our vassal, now a vassal of Japan/France/Britain »²⁸⁵. Révélatrice, cette première carte de la République dénote bien la difficile transition entre la Chine

²⁸⁵W. A. Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, *op. cit.*, p. 99.

dynastique et la formation d'un État moderne chinois. Toutefois, il ne faut pas considérer les apports de cette dernière comme étant uniquement révélateurs des difficultés d'adaptation de la nouvelle République au système international. En plus de fournir des indices intéressants quant à la projection du *geobody*, ce dernier met en avant la position officielle du gouvernement nationaliste en matière de territorialité.

Les cartes officielles qui suivent la réalisation de la première ont toutes, à des degrés différents, construit une représentation du territoire en lien avec les pertes subites vis-à-vis de l'ancien territoire dynastique. L'importance et la pérennité de cette tendance dans la politique chinoise peuvent notamment être observées, selon Bill Hayton, dans la promulgation de la première constitution de la République de Chine de 1946, qui avance que « The sovereign territory of the Republic of China continues to be the same as the domain of the former Empire »²⁸⁶. Concrètement, le rôle de la carte pour l'établissement du *geobody* chinois peut être résumé par deux points spécifiques. Premièrement, il s'agit de nier l'existence d'une différence fondamentale entre l'ancien domaine impérial et le concept de territoires souverains. Deuxièmement, il est question d'établir une lecture de la territorialité basée sur Beijing et par la même occasion rejeter le développement potentiel d'aspirations semblables de la part de régions autrefois sous contrôle limité comme le Tibet, le Xinjiang et Taïwan²⁸⁷. L'un des indices non négligeables d'une telle lecture de la territorialité peut notamment être identifié par le fait que la nouvelle république siège alors au même endroit que celui autrefois reconnu comme le centre du pouvoir de la dynastie mandchoue²⁸⁸.

Par ces caractéristiques, la carte de l'almanach reflète l'idéal du territoire national tel qu'envisagé par le gouvernement nationaliste. L'adoption du domaine impérial pour représenter le territoire national à travers une opération rappelant la formulation de Benedict Anderson « stretching the tight, skin of the nation over the gigantic body of

²⁸⁶ B. Hayton, *The South China Sea...*, *op. cit.*, p.52.

²⁸⁷ W. A. Callahan, « The Cartography of National Humiliation... », *loc. cit.*, p.146.

²⁸⁸ B. Anderson, *op. cit.*, p.160.

the empire » soulève à lui seul d'intéressants paradoxes dans le récit chinois en lien avec le passé. En effet, en voulant délimiter la Chine à l'ensemble du territoire Qing, le gouvernement nationaliste revendique par la même occasion la plus grande expansion territoriale jamais réalisée par une dynastie. Le problème ici est que la dynastie des Qing était véhémentement critiquée comme n'étant pas chinoise de par l'origine mandchoue de ses empereurs. Qui plus est, les Qing étaient perçus comme étant des envahisseurs barbares ayant accédé au pouvoir par des conquêtes²⁸⁹. Néanmoins, leurs accomplissements et réussites sont intégrés à l'idéal d'une Chine prospère précédant l'effondrement du système sinocentrique.

Le point que nous tentons de soulever ici est que dans le récit officiel, l'histoire chinoise devient particulièrement malléable lorsqu'elle est mobilisée pour nourrir les aspirations nationales²⁹⁰, de sorte que les Qing, auparavant perçus comme des envahisseurs, sont éventuellement présentés comme un succès de sinisation ayant été absorbé par le monde chinois. Ironiquement, on peut dès lors avancer que les revendications du gouvernement nationaliste s'articulent sur les pertes de territoire chinois par les actions des étrangers et des territoires incorporés à la Chine par des « étrangers naturalisés »²⁹¹. Bien qu'elle se projette sur l'ancien domaine dynastique, la carte de 1912 recèle peu d'indications vis-à-vis du territoire marin chinois et de ses limites. Par conséquent, la carte présentée précédemment se concentre majoritairement sur les régions terrestres de la souveraineté chinoise.

Quant au territoire marin chinois moderne, l'une des premières tentatives pour le délimiter fut entreprise par Hu Jinjie en 1914. Intitulée *New Geographical Atlas of the Republic of China* (*Zhonghua minguo dili xintu* 中华民国地理新图), l'œuvre de Hu

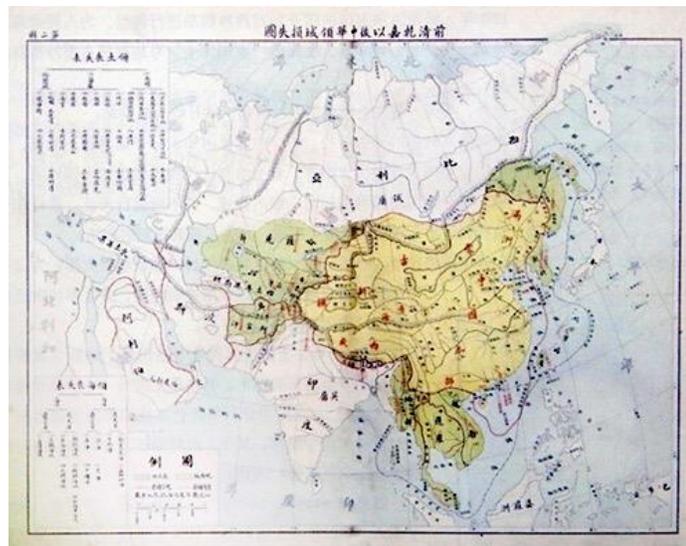
²⁸⁹ W. A. Callahan, *China the Pessoptimist nation*, *op. cit.*, p.23.

²⁹⁰ Il nous faut néanmoins souligner que ce trait n'est pas spécifiquement chinois, il est présent dans tous les États modernes et le discours historique lié à la mémoire. Le but de cette remarque est simplement d'illustrer qu'en ce qui a trait au récit de l'humiliation nationale et du développement du *geobody*, le passé devient un outil particulièrement souple.

²⁹¹ Z. Wang, *op. cit.*, p.130.

comportait une carte au nom de *The Chinese territorial map before the Qianglong-Jiaqing period*²⁹² (voir figure 2) qui sera utilisée par les cartographes chinois dans les années 1920 et 1930 pour définir le domaine maritime national de la Chine.

Figure 2.2. L'espace national chinois selon *Zhonghua minguo dili xintu* [中华民国地理新图], 1913



Source: « 'Jiuduan xianshi' shi shenme xian? » [“九段线”是什么线?](Qu'est-ce que cela veut dire la “Ligne en neuf traits”), *Huayu News* [华舆], <https://card.weibo.com/article/m/show/id/2309404197916309869459> (19 janvier 2018)

Délimitant le territoire historique maritime au 15 degré nord, la carte incluait les îles Paracels et Pratas comme les bornes à l'extrême de la souveraineté chinoise avant 1736:

It began from the Sino-Vietnamese land boundary next to the Gulf of Tonkin, extended southeastwards offshore of the Vietnamese coast, then ran eastwards to the west side of the Island of Luzon, then northeastwards

²⁹² K. Zou, *Law of the Sea in East Asia: Issues and prospects*, Londres, Routledge, 2005, p.44 et 194.

along the east side of the Pratas, through the Taiwan Strait, and finally met the Chinese boundary line to the East China Sea and the Yellow Sea²⁹³.

Dans les faits, le cartographe Hu Jinjie n'avait pas fourni d'explications sur la nature de la ligne de démarcation ni même sur ses origines. Bien que le titre renvoie à l'idée d'un travail de recherche effectué sur des cartes datant de l'époque impériale, il est plutôt curieux de remarquer que l'île de Hainan figure comme territoire le plus éloigné de la Chine dans la région, sur des cartes de 1760, 1784, 1866 et 1897²⁹⁴. Par conséquent, à en croire l'inclusion des Paracels dans le territoire marin, la carte de l'atlas de 1914 s'appuie en partie sur celle produite en 1909 qui inclut pour la première fois les îles Paracels à la région de Hainan, suite à la demande du gouverneur de Guangdong Zhang Yenjun²⁹⁵. Cela dit, la carte ne soulève pas de questionnement apparent et son impact est tel qu'elle est utilisée comme base pour la majorité des cartes produites dans les vingt années qui ont suivi sa publication²⁹⁶.

Une des particularités critiques de la carte de 1913 peut être relevée dans un second processus de négation. À l'instar de l'almanach de 1912 qui niait toute différence fondamentale entre le domaine impérial et national, celui de 1913 reprend un discours similaire et va jusqu'à étendre cette même considération aux espaces marins. Il n'existerait donc pas de différence fondamentale entre le domaine impérial, le territoire national et les espaces marins. Fondamentale, cette conception de l'espace se démarque foncièrement d'une conception de l'espace en lien avec le pouvoir dynastique qui, malgré une connaissance des environs marins, ne tenait pas à étendre son emprise en haute mer. Par conséquent, la cartographie du XX^e siècle participe activement à définir et renforcer les politiques modernes de l'État chinois, et ce, indépendamment de leur soi-disant nature historique. Les espaces marins, et par conséquent les îles s'y trouvant,

²⁹³ K. Zou, *Law of the Sea in East Asia: Issues and prospects*, Londres, Routledge, 2005, p.44.

²⁹⁴ B. Hayton, *The South China Sea...*, *op. cit.*, p.52, 272.

²⁹⁵ *Ibid.*, p.52.

²⁹⁶ *Ibid.*, p.53.

sont progressivement intégrés au même titre que le territoire national à un idéal géographique du *geobody*.

La volonté de représentation historique du territoire chinois dans un atlas dédié à la Chine républicaine doit être comprise dans un discours plus large d'humiliation nationale qui était déjà en développement à cette époque. Particulièrement important dans le récit officiel, le discours de l'humiliation est utilisé à la fois pour légitimer les revendications du pouvoir en place, mais aussi pour unir la population contre un ennemi commun, l'impérialisme étranger. Loin d'être subtilement intégré dans les discours du pouvoir, le concept de l'humiliation figure parmi des outils clés du développement national et du redressement de la Chine. L'un des exemples qui peut l'illustrer est notamment la réalisation d'un curriculum pour l'enseignement patriotique dès 1915 orienté autour des idées du « national studies, national humiliation, and hard work »²⁹⁷.

À des fins similaires, l'ensemble de l'appareil scolaire est mobilisé pour renforcer et véhiculer le message de l'humiliation nationale, en plus de l'importance de l'unité territoriale chinoise sous la forme du *geobody*. Comme l'a démontré Robert Culp, les enseignants, les écoles, les livres scolaires d'histoire et de géographie deviennent des vecteurs de l'enseignement patriotique et de l'implantation de la rhétorique de l'humiliation durant l'époque républicaine²⁹⁸. Profitant par ailleurs d'un développement remarquable de la presse écrite, le gouvernement fait usage des textes et des cartes autant dans la sphère de l'éducation que dans la vie courante²⁹⁹. Aussi bien dans les textes scolaires que dans les livres à grand tirage, les problèmes de pertes territoriales et de dangers collectifs occupent une place centrale³⁰⁰. Façonnant des « citoyens modernes », les divers textes font valoir les questions identitaires, territoriales nationales et participent à un discours sur l'espace: « circulation of definitive and

²⁹⁷ W. A. Callahan, *China the Pessimist Nation*, *op. cit.*, p.17.

²⁹⁸ Voir R. Culp, *Articulating Citizenship: Civic Education and Student Politics in Southeastern China 1912-1940*, Cambridge, Harvard University Press, 2007, 200p.

²⁹⁹ R. Culp, *op. cit.*, p. 19.

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 55.

serialised national maps in popular media such as textbooks during the early twentieth century made the image of a geo-body recognizable to a Chinese mass public, and thus fundamental to Chinese national consciousness »³⁰¹.

Concrètement, si l'on tente de résumer la place du discours sur l'humiliation au sein du récit officiel, il est possible d'avancer que ce dernier participe à l'élaboration d'une maxime sécuritaire. En soulignant les grandes périodes d'instabilité, le récit de l'humiliation nationale renforce l'idée que la Chine a été (et est encore) en proie à des dangers externes. Bien plus que de simplement rappeler un sombre passage de l'histoire, ce message exerce une influence particulière dans la formation d'une communauté politique moderne. Dans leur plus simple expression, on peut concevoir les discours de l'humiliation comme traçant une distinction claire entre l'espace chinois et le monde externe. En s'appuyant sur des préceptes identitaires, géographiques et politiques, le concept de l'humiliation nationale rassemble la diversité chinoise autour d'une histoire commune.

Étonnamment, comme le remarque William A. Callahan, cette rhétorique rappelle en quelque sorte la dichotomie dynastique entre le monde civilisé et le monde barbare ou encore entre ce qui est sinisé et ce qui ne l'est pas³⁰². Ce type d'antagonisme favorise une certaine approche envers les relations internationales puisque les autres sont représentés comme un danger pour la sécurité de la Chine, creusant davantage la distinction entre le « nous » et « l'autre ». La force d'un tel discours est qu'il s'enracine dans le passé, mais peut être réutilisé dans le récit officiel actuel pour défendre l'idée d'une unité nationale (et donc territoriale) et galvaniser la population lorsque le pays est confronté à des dangers menaçant sa stabilité.

Comme nous l'indique l'histoire chinoise du début du XX^e siècle, les instances de menace à l'intégrité chinoise ne sont pas chose rare. Toutefois, il ne faut pas imaginer

³⁰¹ *Ibid.*, p. 74.

³⁰² W. A. Callahan, *China the Pessimist Nation*, *op. cit.*, p. 23.

que la place du discours de l'humiliation se limite à une utilisation ponctuelle de la rhétorique lorsque surviennent des frictions en lien avec la présence étrangère en Chine. Comme il a été souligné dans le premier chapitre du présent mémoire, l'humiliation est célébrée, de sorte qu'elle est présentée comme un stimulus au développement national. Cette particularité est soulignée par l'omniprésence du concept, le faisant déborder de la simple sphère politique vers celle de la vie courante.

La création d'une journée de commémoration de l'humiliation nationale (*Wujiu guochi jinian ri* 五九国耻纪念日) non officielle en 1915 illustre bien ce phénomène. Cette journée trouve ses origines dans une protestation populaire qui a eu lieu le 9 mai 1915³⁰³, en réaction à la décision de Yuan Shikai d'accepter les « 21 demandes » faites à la Chine par l'empire japonais³⁰⁴. N'étant pas une initiative du gouvernement, la protestation en question a été organisée par la Fédération nationale de l'éducation qui va par la suite inciter les professeurs et les élèves à commémorer ce jour comme une journée de l'humiliation nationale³⁰⁵. En 1930, le gouvernement nationaliste de Chiang Kai-shek officialise cette journée, tout en précisant la méthode de commémoration appropriée : « Le parti nationaliste, le gouvernement, l'armée, la police et les différents établissements scolaires doivent se réunir séparément pour commémorer cette journée, alors que tous les divertissements et banquets doivent être suspendus »³⁰⁶.

Ainsi, les origines historiques de cette journée illustrent bien la relation de consommation et d'exploitation du nationalisme en Chine républicaine. Ne pouvant se limiter à la propagande, le nationalisme chinois et le concept de l'humiliation ont besoin d'interactions populaires pour leur propagation. Comme toute idéologie, il ne

³⁰³ C'est d'ailleurs la signification des deux premiers caractères de *Wujiu guochi jinian ri*, « Wujiu » signifiant le 9 mai.

³⁰⁴ K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 232.

³⁰⁵ Second Historical Archives of China (*Zhongguo di'er lishi dang'an guan bian* 中国第二历史档案馆编) (éd.), *Central Party Affairs Monthly* (*Zhongyang dangwu yuekan* 中央党务月刊), Vol. 12, 1994, p. 157.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 63.

suffit pas que le pouvoir en place produise les préceptes du nationalisme, puisque si ce dernier n'est pas réapproprié et véhiculé au sein du peuple, il y a peu d'espoir quant à sa transmission. La manifestation du 9 mai 1915 représente une instance de mobilisation proprement nationale (elle n'est pas régionale), tout en illustrant une particularité importante dans l'évolution de l'idéal national. Le nationalisme chinois devient ainsi un produit nécessitant une interaction entre gouvernement et population. En se développant, il bénéficie grandement d'initiatives populaires qui sont par la suite rattachées et institutionnalisées dans le récit gouvernemental.

Cette réalité peut notamment être observée dans l'élaboration du *geobody* chinois. Bien que les cartes officielles soient interprétées comme présentant une image « légitime » du territoire, elles héritent et adoptent des propositions avancées par des cartographes œuvrant de leur propre initiative. L'une des meilleures preuves de cette interaction est notamment le fait que la majorité des « cartes de l'humiliation » étaient éditées par des particuliers au sein des presses commerciales, ou bien par des sociétés géographiques et des gouvernements provinciaux qui publiaient aussi des cartes officielles³⁰⁷. Cela nous permet de conclure qu'en 1915, le territoire chinois était encore loin d'être fixé, ni même complètement identifié. Néanmoins, il connaît des développements considérables dans les années qui suivent, quand l'idée d'une Chine unie et souveraine s'impose au cœur de tous les projets centraux du gouvernement nationaliste.

Avec son importance et ses cérémonies ponctuelles, la journée de commémoration de l'humiliation nationale annonce un changement de ton dans la position des autorités quant à la sauvegarde de la Chine. Ce retournement peut être perçu comme un pessimisme qui se cristallise en 1919 avec la déception suite à des décisions prises à Versailles vis-à-vis de la péninsule du Shandong occupée par les Japonais pendant la

³⁰⁷ W. A. Callahan, *China the Pessimist Nation*, *op. cit.*, p.107-110.

Première Guerre mondiale³⁰⁸. Le refus des Alliés de restituer ce territoire à la Chine à l'issue de la guerre déclenche un mouvement de protestation populaire violent à Beijing le 4 mai 1919. La question de la territorialité et de l'humiliation nationale concrétisée par les traités inégaux occupe une place centrale dans cette journée³⁰⁹. Dans une certaine mesure, les journées de commémoration de l'humiliation rappellent que, malgré une modernisation de la Chine et son intégration à la communauté internationale, le pays et sa population ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour la défense du territoire national³¹⁰. Profondément axée sur l'idéal de sécurité, la première occurrence de la journée en question débouche même sur une récolte de fonds dédiés à l'achat d'armes destinées à assurer la défense de l'intégrité nationale chinoise³¹¹. Ce changement de ton est caractéristique des politiques en matière de territorialité qui prennent place dans les années 1920 et 1930 et qui voient une plus large concrétisation et une radicalisation des processus de revendication pour l'unité du territoire chinois.

L'une des représentations emblématiques qui peut illustrer l'évolution du discours pour le territoire chinois peut être concrétisée à travers les deux premières « cartes de l'humiliation nationale » (*Zhonghua guochi ditu* 中华国耻地图). La première, réalisée en 1916 (voir figure 3), constitue une nette amélioration dans la représentation de l'espace lorsque comparée à la carte de 1912. C'est l'une des premières tentatives de représentation des pertes territoriales de la Chine.

Il est intéressant de noter que la carte en question n'illustre pas le territoire chinois suite aux pertes, mais au contraire que ce sont les pertes clairement identifiées qui définissent le pays. De cette façon, la Chine est présentée comme étant plutôt vide et avec peu de descriptions. À l'inverse, les régions de l'Asie centrale, la Corée, Taïwan et plusieurs

³⁰⁸ Pour plus de détails sur ce sujet : la participation chinoise dans l'effort de guerre à la Première Guerre mondiale avait été en grande partie mise en avant dans l'espoir de gains en matière de reconnaissance en rehaussant le statut de la Chine sur la scène internationale. K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 231.

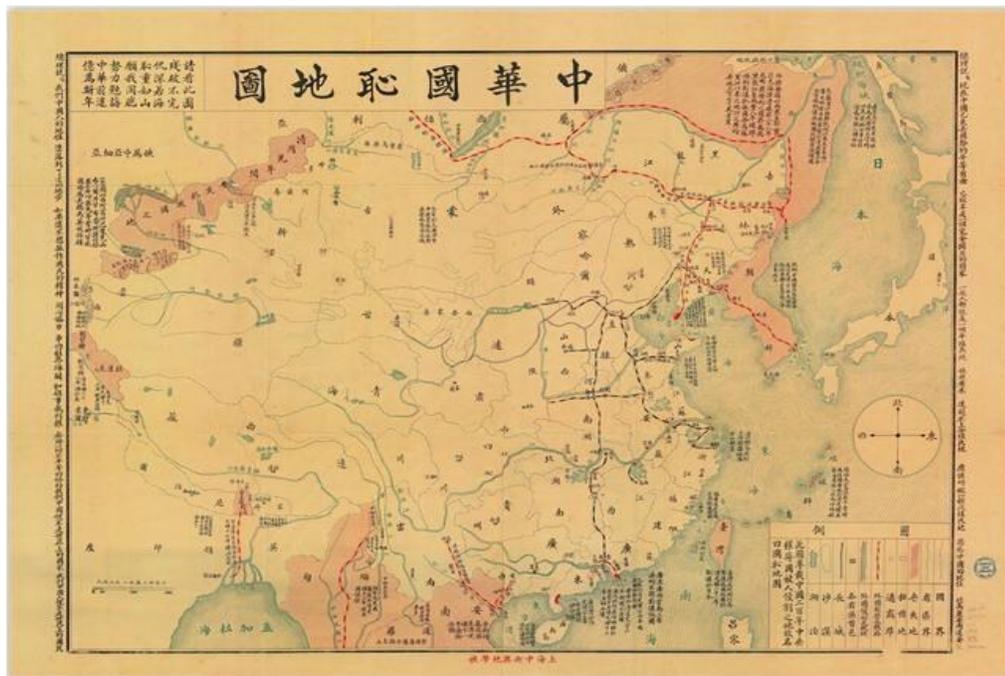
³⁰⁹ *Ibid.*, p. 242.

³¹⁰ W. A. Callahan, *China the Pessimist Nation*, *op. cit.*, p. 82-83.

³¹¹ *Ibid.*, p. 69.

autres zones incluses dans les « territoires perdus » figurent en rouge³¹². Pour expliquer cette particularité, Callahan affirme que la carte identifie les frontières chinoises d'une façon particulière : ici, ce n'est pas « ce que l'on veut être » qui est représenté, mais bien ce qu'il ne faut pas devenir³¹³. Toutefois, les régions identifiées ne figurent pas comme une constante dans les revendications chinoises, de sorte que la carte qui lui succède en 1927 illustre une tout autre conception du « réel territoire chinois ».

Figure 2.3. Carte de l'humiliation, 1916



Source: William Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, *op.cit.*, p.101.

Au premier abord, la carte publiée en 1927 illustre un espace géographique nettement plus vaste que celle de 1916. Les différences sont ici notables : la liste des territoires

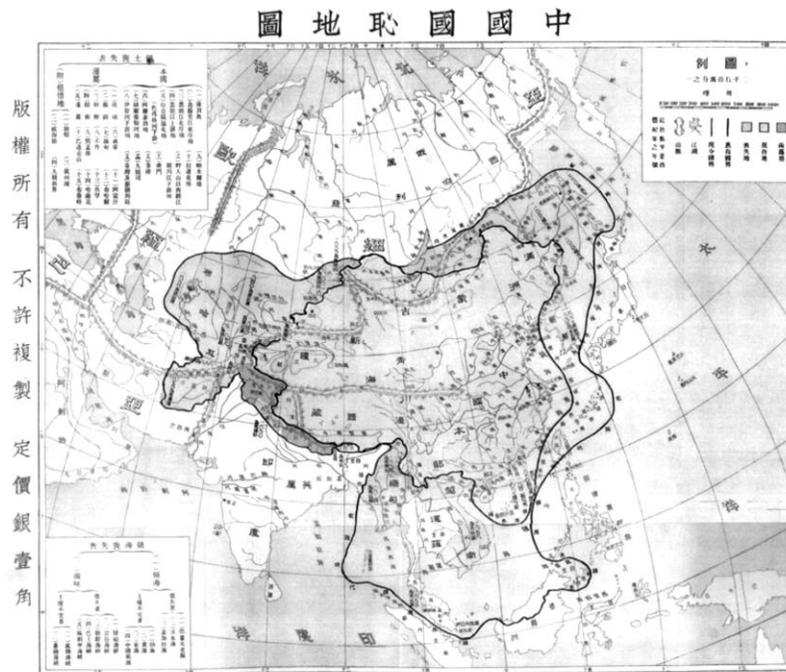
³¹² W. A. Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, *op. cit.*, p.103.

³¹³ *Ibid.*

revendiqués se voit élargie³¹⁴ et la carte de 1927 (voir figure 4), contrairement à la précédente, esquisse une délimitation claire des territoires marins chinois. Cependant, c'est principalement dans sa représentation des limites dudit territoire national que la carte avance de toutes nouvelles considérations. En effet, si l'on étudie attentivement la carte en question, on peut noter la présence de deux lignes continues. La plus large englobe en majeure partie la région aujourd'hui dite la Chine continentale, mais inclut aussi des portions importantes de plusieurs pays avoisinants dont le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la Birmanie, la Malaisie, la Thaïlande, le Cambodge, Taïwan et la Corée. La ligne traverse notamment aussi en grande partie la région de la mer de Chine du Sud, sans pour autant inclure les Spratley; cette ligne est accompagnée de l'inscription « l'ancienne frontière nationale ». La seconde, plus petite et se retrouvant à l'intérieur de la plus large, inclut quant à elle une portion beaucoup moins étendue de territoire continental et marin. Sur cette délimitation on peut lire peut la description « territoire sous contrôle actuel ».

³¹⁴ On dénote 15 territoires dits nationaux, 15 vassaux, 4 concessions territoriales ainsi que 14 territoires maritimes perdus et disputés. *Ibid.*, p. 104.

Figure 2.4. Carte de l'humiliation, 1927



Source: William Callahan, *China the Pessimist Nation*, *op.cit.*, p.103.

À la lumière de ces inscriptions et des caractéristiques de la carte, nous pouvons tirer deux conclusions en lien avec les observations relevées plus tôt. Premièrement, les deux lignes renforcent l'absence d'une différence entre le domaine impérial et la souveraineté nationale. Plutôt que d'affirmer simplement que le territoire devrait être le même, la carte spécifie que les pertes sont à proprement parler les anciennes frontières nationales et non pas dynastiques. Cependant, les délimitations représentées englobent une superficie considérablement plus large que la carte de 1916, et ce, malgré leur valeur supposément historique. Ceci nous amène au deuxième point, à savoir le caractère éphémère, mais normatif des cartes : en revendiquant un espace beaucoup

plus vaste que la précédente, la carte de 1927 démontre qu'il n'existait pas à proprement dire de consensus en ce qui a trait au territoire historique de la Chine.

De plus, l'ajout d'un important territoire marin incluant les Paracels, démontre que cette carte est influencée par le débat sur la superficie du territoire et participe aussi à ce dernier. À ce sujet, on peut relever que l'ajout d'un territoire marin aux possessions dynastiques est une conception moderne. Comme le remarque la sinologue Claudine Salmon, malgré une connaissance des régions marines environnantes, les dynasties Yuan, Ming et Qing n'étaient pas intéressées à incorporer des espaces marins larges pour augmenter la superficie de leur territoire³¹⁵. Bien qu'il faille reconnaître un important appareil administratif érigé pour le contrôle des espaces marins situés près des côtes chinoises, l'autorité centrale entretenait peu d'intérêt pour les zones de haute mer³¹⁶. Par conséquent, nous ne pouvons pas voir l'inclusion progressive d'une majeure partie de la mer de Chine du Sud au territoire historique comme étant une simple réappropriation du territoire dynastique. Le *geobody* qui se développe dans ces années reflète des ambitions territoriales qui dépassent souvent les anciennes possessions de la Chine.

Particulièrement intéressante en ce qui a trait aux débats sur la territorialité, la « carte de l'humiliation » de 1927 démontre une continuité, voire une radicalisation dans le discours du Guomindang, et ce, malgré certains changements majeurs. Parmi ces derniers, on peut notamment relever le changement à la tête du parti nationaliste amorcé par le décès de Sun Yat-sen en 1925 ainsi que le déplacement de la capitale nationale à Nankin en 1927.

³¹⁵ B. Hayton, « The Modern Origins of China's South China Sea Claims... », *loc. Cit.* p.132.

³¹⁶ Contrairement aux puissances européennes, les autorités Qing ne s'intéressaient pas à établir des « trans-maritime empires ». Elles étaient plutôt intéressées par les espaces océaniques internes là où l'Empire chinois pouvait exercer une souveraineté sur l'ensemble des ressources lui étant directement accessible. C. Po, *op. cit.*, p. 65.

De plus, les efforts déployés pour la réalisation du projet sont davantage mis en avant, de sorte qu'une grande entreprise nationaliste de reconquête militaire des territoires sous contrôle des seigneurs de guerre est initiée. Au nom de l'expédition du Nord, cette initiative s'étale entre les années 1926 et 1928 par une coordination entre les forces communistes et celles du Guomindang³¹⁷. Marquant une volte-face des nationalistes envers leur ancien allié communiste, l'expédition du Nord permet de consolider le pouvoir autour du parti nationaliste sous l'autorité de Chiang Kai-shek. Pour surenchérir, l'expédition permet au gouvernement nationaliste d'unifier sous son contrôle la majorité des régions chinoises. Par un tour de force exemplaire, Chiang Kai-shek couronne son entrée au pouvoir par une réunification de la Chine qui marque l'aboutissement des efforts de consolidation territoriale déployés depuis la fin des Qing³¹⁸.

Tout comme les « cartes de l'humiliation » nationale, cette campagne militaire prend pour objectif la restauration de l'intégrité territoriale chinoise. Comme le note Zheng Wang, la prise de Wuhan en décembre 1926 est célébrée par la construction de sept caractères mesurant plus de 15 mètres de largeur et 13 mètres de hauteur sur lesquels pouvaient être lus « 废除不平的条约 » (*Feichu bupingdeng tiaoyue* ou « Abolir les traités inégaux »)³¹⁹. À la suite de cette réunification, la cartographie chinoise devient critique pour le développement économique et le contrôle du territoire³²⁰. Cependant, les cartes qui sont produites au début des années 1930 comportent encore bien souvent de nombreuses traces du combat pour la restitution des territoires perdus. De par leur

³¹⁷ K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 262-264.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 264.

³¹⁹ Z. Wang, *op. cit.*, p. 152.

³²⁰ À ce sujet, Chen Cheng-siang souligne que les premières missions d'observation aérienne pour l'arpentage du territoire commencent officiellement en 1930. C. Cheng-siang, « The Historical Development of Cartography in China », *International House for China Studies*, Vol.2, n°1, 1978, p. 113.

proximité vis-à-vis des cartes officielles, les « cartes de l'humiliation » sont comprises elles aussi dans le processus d'émergence d'une cartographie moderne en Chine³²¹.

Les années 1930 se démarquent par une importante prolifération de productions cartographiques accompagnées d'une émergence d'institutions vouées à leur confection. De cette façon, nous pouvons observer quelques entreprises significatives telles que l'établissement d'un comité de révision et de régulation des cartes terrestres et maritimes dès 1930 et la création de la société géographique de Chine à Nankin en 1934³²². Cet intérêt grandissant pour les cartes permet une scientification des techniques liées à la représentation de l'espace, de sorte que la première carte scientifique de la Chine destinée au grand public est publiée en 1934³²³.

Malgré une amélioration non négligeable des techniques, la cartographie chinoise ne se départit pas de son rôle patriotique et elle est largement sollicitée au gré des nombreuses frictions que vit alors la Chine. Des événements tels que l'avancée japonaise en Mandchourie en 1931, ou les revendications étrangères pour les îles Paracels et Spratleys vont permettre au gouvernement chinois de brandir le discours bien connu de la sécurité nationale. Une fois de plus, le danger de l'impérialisme étranger est arboré lorsque l'intégrité de la Chine est de nouveau mise à l'épreuve. Cependant, ce n'est pas exclusivement dans un souci de défense qu'est mobilisé le discours de l'humiliation nationale, mais aussi dans celui de l'intégration de certaines régions au concept de territoire historique.

La « carte de l'humiliation » suivante date de 1930 (voir figure 5) et est réalisée par Bai Meichu, un cartographe qui avait à cœur l'utilité des cartes dans l'enseignement patriotique. Selon lui, celles-ci avaient un but précis, soit « to make beautiful maps with

³²¹ W. A. Callahan, « The cartography of National Humiliation ... », *loc. Cit.*, p.110.

³²² Il est à noter toutefois que la première rencontre officielle de ce comité a eu lieu trois ans plus tard soit le 7 juin 1933. B. Hayton, « The Modern Origins of China's South China Sea Claims... », *loc. Cit.*, p. 144.

³²³ W. A. Callahan, « The cartography of National Humiliation ... », *loc. Cit.*, p. 150.

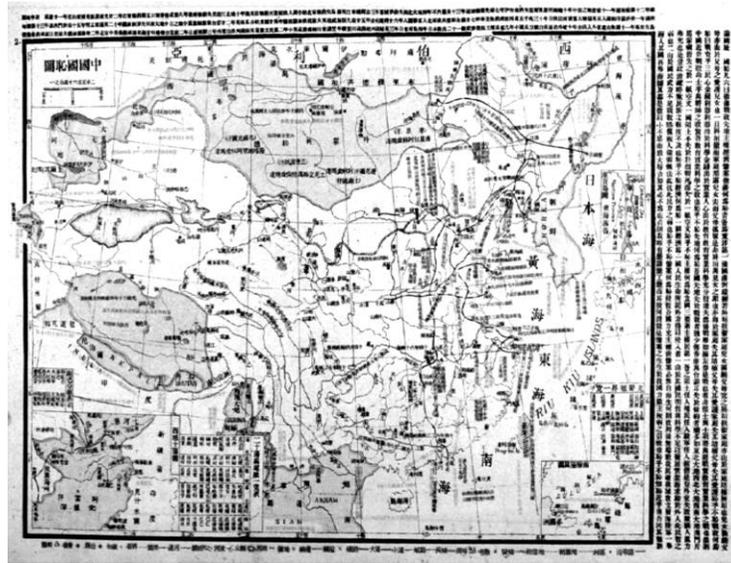
simple explanations...that are fun for the youth...and help common people to be patriotic »³²⁴. Là, repose toute la valeur symbolique des « cartes de l'humiliation » ; ces dernières sont appuyées par des conventions cartographiques, mais doivent être comprises comme des outils de conscientisation populaire à un enjeu bien réel.

Une remarque accompagnant l'atlas contenant la carte est particulièrement révélatrice à cet égard: « (...) since China has lost more than half it's territory, it is necessary to compile a geographical record of the rise and fall of our country in order to craft a government policy to save it. »³²⁵. Ce qui est particulièrement intéressant au sujet de cette carte, c'est le fait qu'elle n'est pas publiée seule. Elle fait partie d'un atlas publié en 1930 dans lequel elle est précédée d'une autre simplement appelée « Atlas of the Republic of China ». Les implications de la coexistence de ces deux cartes au sein d'un même volume sont frappantes puisqu'elles confirment que, pour connaître la géographie de la Chine, il est nécessaire de connaître celle de l'humiliation nationale. L'apport de Bai Meichu au débat territorial chinois ne se limite pas uniquement à l'élaboration d'un atlas, il se démarque aussi par une influence considérable dans le développement du conflit en mer de Chine du Sud.

³²⁴ W. A. Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, *op. cit.*, p.103.

³²⁵ *Ibid.* p. 105.

Figure 2.5 Carte de l'humiliation nationale de Bai Meichu, 1930



Source: William A. Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, *op.cit.*, p.102.

Ayant fait ses preuves auprès de la société géographique chinoise, dont il est un des fondateurs, Bai réalise en 1936 une carte aux conséquences majeures³²⁶. Ironiquement intitulée *New China Construction Atlas*, la carte inaugure la très célèbre ligne en neuf traits. Délimitant le territoire marin au 4^e degré de longitude nord, le cartographe ajoute un espace marin s'étendant jusqu'au banc James (en anglais James Shoal), incluant de facto les îles Spratley au soi-disant territoire historique chinois³²⁷. Ce faisant, il rattache les îles au discours d'affirmation et de revendication du *geobody* qui s'élaborait depuis la chute de la dynastie Qing. De par cette inclusion, les îles cessent d'être un différend régional qui concernait majoritairement la province de Guangdong et s'inscrivent dans un récit axé sur la sauvegarde de l'intégrité territoriale. Ayant été reconnue par de nombreux cartographes chinois de l'époque, la nouvelle ligne dessinée par Bai Meichu est maintes fois reproduite et sert de base pour délimiter les confins maritimes propres

³²⁶ B. Hayton, *The South China Sea...*, *op. cit.*, p. 56.

³²⁷ *Ibid.*

au territoire national. Entre 1936 et 1945, environ 26 autres cartes comportant la ligne en neuf traits sont produites, reflétant la popularité de cette démarcation qui par ailleurs n'avait figuré sur aucune carte depuis la proclamation de la République en 1912³²⁸. Après la guerre, c'est sur les bases de la ligne produite par Bai Meichu que le gouvernement nationaliste et par la suite communiste base ses revendications de territoire historique en mer de Chine du Sud. À partir de 1947, toutes les cartes officielles produites par le gouvernement comportent cette fameuse démarcation³²⁹.

Malgré quelques exceptions pendant la Seconde Guerre sino-japonaise, les affrontements armés ont raison de l'engouement cartographique qui avait marqué les années 1930. La guerre amène un frein aux revendications en mer de Chine, mais ne fait pas disparaître les visées chinoises. Après 1945, dans un souci de restitution des territoires perdus sous l'occupation, les autorités chinoises mobilisent le *geobody* développé précédemment comme base pour la restitution des pertes encourues. Dans la tourmente, les îles Paracels et Spratleys sont revendiquées au nom de la déclaration du Caire qui demandait la restitution de tous les territoires chinois conquis par le Japon. Toutefois, aucune mention n'est effectuée des deux îles qui étaient, avant l'avènement de la Seconde Guerre mondiale, disputées entre le Japon, la France et la Chine. La fin de la guerre annonce un retour des visées chinoises en mer de Chine du Sud et l'expérience de la violence des affrontements avec les troupes japonaises favorise le retour des discours chinois basés sur l'humiliation nationale.

³²⁸ B. Hayton, *The South China Sea...*, *op. cit.*, p. 56.

³²⁹ S. Colin, *op. cit.*, p.107.

Conclusion

L'intégration des îles au sol national est directement liée au développement d'un État-nation moderne en Chine. Profondément ancré dans un processus de redéfinition de la territorialité nationale, l'ajout officiel des Spratley et des Paracels à l'entité géographique de la Chine s'opère durant une période charnière du passage entre le système dynastique et étatique. Ce même passage démontre une transition importante entre deux visions du monde opposées par un sentiment d'autosuffisance à celui d'une menace vis-à-vis du peuple, de l'histoire et du sol chinois. Au lendemain de l'effondrement dynastique, le nouveau gouvernement hérite du découpage de la Chine imposé par les puissances étrangères qui cristallise l'ancienne expansion dynastique de la Chine à son paroxysme. En cherchant à se doter d'un espace uni et solide où asseoir son autorité, le nouveau gouvernement fait la promotion d'un discours irrédentiste renvoyant à un idéal qui précéderait une des époques les plus instables et marquantes de l'histoire chinoise. Néanmoins, le nouveau *geobody* chinois s'étire au-delà de l'influence dynastique et englobe rapidement des régions où le pouvoir était autrefois nominal. Cet idéal très malléable se définit progressivement à travers le discours officiel qui bénéficie grandement de l'usage des représentations géographiques fixant et influençant l'imaginaire national.

À travers les cartes, les autorités et les géographes modélisent l'espace de souveraineté chinoise en calquant les possessions d'un passé dynastique qu'ils disaient pourtant vouloir rejeter. Incorporée aux questions d'identité en plein foisonnement après la création de la première république, la territorialité chinoise est mobilisée par un nationalisme qui tente de répondre à des impératifs nécessaires à l'intégration de la Chine au sein du système international. Bien plus qu'un simple exercice de circonscription des limites de l'autorité républicaine, la mise en place progressive des limites du territoire a servi à délimiter ce qui « était » chinois par rapport à ce qui ne l'était pas.

N'échappant pas à une vision dualiste du monde, les frontières modernisées de la Chine au XX^e siècle participent par leur élaboration à renforcer l'idée selon laquelle le pays est en danger constant pour sa survie. Liant territoire, nationalisme et continuité, les autorités ainsi que les géographes amateurs deviennent des agents actifs dictant les développements de la construction du territoire national. Une fois inculquée à la population à travers un processus de répétition multiforme, la question du sol national et de son intégrité prend les formes d'une maxime sécuritaire de la plus haute importance. Par conséquent, l'intégration consciente des îles au *geobody* permet aux autorités de revendiquer une rupture de l'unité et de la sauvegarde de la nation lorsque les intérêts chinois y sont menacés. Malgré une valeur discutable, les îles Paracels et Spratleys figurent au sein du discours officiel en tant que composante à part entière de l'idéal que s'est construit la Chine.

CHAPITRE III

GUERRE, OCCUPATION ET INTÉGRATION

Ce dernier chapitre entend s'intéresser à l'impact de la Seconde Guerre mondiale sur les conflits concernant les îles Paracels et Spratley. Pour ce faire, nous allons observer comment la guerre est interprétée dans une logique de définition nationale et d'intégrité territoriale. Le but n'est pas ici de faire une description exhaustive des combats ayant ravagé la Chine, mais de voir comment la guerre, son déroulement et ses conséquences influencent les revendications territoriales chinoises et le discours officiel. À bien des égards, la guerre marque un arrêt brusque dans les projets de définition nationale entrepris depuis l'instauration de la République en 1912. Néanmoins, les efforts entrepris et les idées développées ne disparaissent pas avec les combats puisqu'une fois le conflit résolu, ces mêmes revendications refont surface avec une ferveur particulière, maintenant galvanisées par les expériences et les nombreuses séquelles de la guerre. En s'inscrivant dans la longue lignée des occupations étrangères en Chine depuis les guerres de l'opium, la Seconde Guerre mondiale a pour effet de confirmer la peur qui avaient depuis longtemps hanté les autorités chinoises : celles d'une Chine encerclée et en danger constant.

3.1 Conceptualiser un régionalisme asiatique

China always faced failure and humiliation in its struggles against large imperialist powers since 1840; a century before the War of Resistance against Japan, China had little ability to bear international responsibilities...The War of resistance against Japan was a turning point in modern Chinese history. It ended the divided situation in which China found itself since the Opium War of 1840. It aroused the Chinese people, filled them with a common hatred against the enemy, and enhanced their traditional national spirit as never before³³⁰.

The war with Japan was fought for Chinese nationhood and sovereignty, the inheritance of the 1911 revolution, and China had achieved that goal³³¹.

Présentée comme une des périodes les plus sombres de l'histoire chinoise, la Seconde Guerre sino-japonaise (1937-1945) occupe un rôle complexe dans la mémoire collective et dans la construction identitaire nationale. Communément nommé en Chine « guerre de résistance contre le Japon »³³² (*Zhongguo kang Rizhanzeng* 中国抗日战争 ou *kangzhan* 抗战), le conflit sino-japonais peut être caractérisé comme une période de grande instabilité qui a permis à la Chine de se tailler une place au sein de la communauté internationale. De par sa magnitude et ses répercussions, cet événement est incontournable pour comprendre les relations étrangères de la Chine (notamment avec le Japon) et l'image qu'elle s'est constituée à l'international³³³. En plus des lourdes pertes humaines, le conflit a eu pour effet de fragmenter considérablement le

³³⁰ W. Callahan, *China the Pessimist Nation*, *op. cit.*, p. 172.

³³¹ R. Mitter, *op. cit.*, p. 362.

³³² *Ibid.*, p. 395.

³³³ D. Koh Wee Hock, *Legacies of World War II in South and East Asia*, Singapore, ISEAS-Yusof Ishak Institute, 2007, p. 118.

paysage chinois et, par conséquent, l'idée progressive de cohésion qui avait, avant la guerre, constitué l'idéal du *geobody* chinois.

Coupant l'herbe sous le pied du gouvernement nationaliste et ses aspirations d'unification, l'avancée militaire nipponne en Chine annonce la fin d'une période qui avait été synonyme de la plus grande consolidation du pouvoir au sein d'un même gouvernement depuis les traités inégaux³³⁴. L'expérience des fronts et le retrait progressif du gouvernement vers l'ouest ont eu momentanément raison du projet national et ont modifié considérablement les sphères d'influence autrefois établies en Chine. Autant du côté nationaliste que communiste, la guerre permet d'ancrer une présence solide dans des régions auparavant sous influence partielle ou même nulle. Les combats, le retrait du gouvernement, le déplacement de la capitale chinoise et la fortification des villes incitent à une reconfiguration du pouvoir et son emprise sur ledit territoire chinois. En d'autres termes, c'est toute la spatialité de la Chine qui se voit drastiquement transformée entre 1937-1945.

Le projet national qui avait tant suscité le zèle du gouvernement nationaliste se voit cantonné à des opérations de défense contre un envahisseur dont les aspirations prennent les formes d'un nouvel ordre régional asiatique. Sous la bannière de la Sphère de coprosperité de la Grande Asie orientale, les ambitions japonaises témoignent d'une vision singulière du parcours que devait prendre l'Asie vers la modernité. Parcours qui, à travers des calculs d'une coopération étatique contrôlée par le Japon, ne pouvait laisser la moindre place aux visées d'autodétermination nationale chinoise. Dans une certaine mesure, à terme strictement géographique, la guerre sino-japonaise peut être comprise comme un conflit de défense nationale pour la Chine et d'emprise régionale traduite en termes nationaux pour le Japon. Néanmoins, on ne peut limiter l'expérience

³³⁴ A. Iriye, *op. cit.*, p. 4.

de l'occupation japonaise à la Chine seule puisque de nombreuses colonies étrangères en Asie ont sombré face aux troupes nippones durant la guerre.

Particulièrement importante pour la suite des conflits en mer de Chine du Sud, cette guerre marque une autre étape dans la longue histoire coloniale en Asie qui occasionne une rupture marquée avec l'expérience occidentale d'occupation. Au lendemain du conflit en 1945, un retour complet à l'ordre mondial d'avant-guerre se révèle particulièrement complexe, de sorte que s'ensuit progressivement une importante vague de décolonisations en Asie. Un à un, les territoires libérés se sont mis à définir la place de l'État-nation moderne et à instaurer ses limites. Tout comme la Chine à l'époque républicaine, les nouveaux États asiatiques développent des revendications de souveraineté cadrant avec une conception de l'espace qui constitue leur propre *geobody*. Au centre de cette gestation, les États qui font aujourd'hui partie des conflits pour les îles Paracels et Spratley articulent et formulent progressivement leurs revendications pour les îles. À bien des égards, l'expérience de la guerre et le vide politique causé par le retrait des troupes japonaises modifient considérablement l'espace et l'histoire asiatiques autant pour les pays le constituant que pour ceux qui autrefois le contrôlaient.

Dans le présent chapitre, nous proposons de replacer la guerre dans l'optique des débats pour la territorialité chinoise que nous avons abordés dans les chapitres précédents. Autrement dit, il sera ici question d'analyser les dynamiques qui ont transformé l'échiquier géographique de la Chine durant la guerre et comment ces changements, ces expériences, ont influencé la reconstruction dudit sol national chinois après 1945. Par souci de cohérence, nous aborderons aussi la question plus large de l'Asie puisque la Chine, malgré son rôle central, n'est qu'un acteur parmi d'autres en matière de souveraineté des îles.

L'intérêt d'une telle analyse réside dans le fait que les îles Paracels et Spratley ne pouvaient pas être considérées à l'époque comme que des enjeux singuliers, mais comme des composantes d'une « guerre totale ». Bien que les îles en soi aient une

certaine valeur stratégique, elles sont occupées selon des calculs stratégiques et militaires liés à la constitution d'un empire régional en Asie. En quelque sorte, la guerre a donné raison aux inquiétudes autrefois formulées au sujet de contrôle des îles par une tierce puissance pour le contrôle de la région. Même si cette période a écarté durant un moment la question de la souveraineté des îles, l'occupation japonaise de ces dernières ne règle en rien les questionnements et débats soulevés à leur égard.

À la suite du conflit, lorsque le gouvernement chinois s'apprête à récupérer les territoires occupés par le Japon, les deux archipels sont rapidement inclus au même titre que les autres territoires occupés. Naturellement, les demandes de restitutions territoriales de la Chine sont basées sur l'idéal (*geobody*) modelé durant la période républicaine d'avant-guerre. Plus frappant encore est le fait que les puissances occidentales acceptent en grande partie le *geobody* chinois durant ces restitutions. Toutefois, le retrait japonais occasionne de nombreuses transformations et bientôt de nouveaux États incluent les îles dans leurs discours de revendication nationale. Trop souvent délaissée dans l'analyse du conflit pour les îles, la guerre et ses conséquences occupent une place clé pour comprendre comment le débat pour la souveraineté des Paracels et des Spratley en est venu à se complexifier, à impliquer de nouveaux acteurs et à en enlever de l'équation.

3.1.1 La Sphère de coprosperité asiatique : comprendre les ambitions régionales de l'expansionnisme japonais.

Inaugurée le 1^{er} août 1940 par le ministre japonais des Affaires étrangères Matsuoka Yôsuke³³⁵, la Sphère de coprosperité de la Grande Asie orientale (*Daitoa kyôeiken* 大東亜共栄圏) est un projet qui visait la création d'un espace régional asiatique

³³⁵ J. C. Lebra, *op. cit.*, p. 72.

chapeauté et dirigé par le Japon³³⁶. Lors de son élaboration, le projet devait inclure le Japon, la Manchourie, la Chine, l'Asie du Sud-Est, une partie de la Sibérie et de l'Australie, l'Inde ainsi que les îles du Pacifique³³⁷. S'inscrivant dans la lignée des politiques expansionnistes nippones de la Seconde Guerre mondiale, la Sphère avait pour but de mettre sur pied un système autarcique asiatique de coopération interétatique constitué de gouvernements collaborationnistes indigènes en Asie sous l'occupation japonaise³³⁸. Concrètement, le concept de la Sphère visait à proposer et établir un ordre devant s'affranchir du système international dominé et mû par les intérêts occidentaux. Ironiquement, l'entreprise proposait de libérer l'Asie du joug du colonialisme étranger en promouvant une modernisation des pays asiatiques sous la gouvernance du Japon en tant que dirigeant de l'Asie (système dit *Meishuron* 盟主論)³³⁹. Malgré le caractère foncièrement belliciste d'une telle proposition, cette dernière connaît une popularité non négligeable en territoire occupé et certains gouvernements alignés se rangent à l'idée. À ce sujet, on peut évoquer la Conférence de la Grande Asie orientale (*Dai Tōa Kaigi* 大東亜会議) de novembre 1943 où huit gouvernements ont prêté allégeance au projet de la Sphère de coprosperité asiatique³⁴⁰.

Il serait aisé de lier, voire limiter, la formulation et les origines d'un tel projet aux politiques expansionnistes du Japon impérial. Néanmoins, l'idée même de la création d'un régionalisme en Asie favorisant une coopération de ses divers membres sur les bases d'une appartenance commune trouve son origine à travers le mouvement du

³³⁶ P. Duus, « The Greater East Asian Co-Prosperity Sphere », *Journal of Northeast Asian History*, Vol.5, n°1, 2008, p. 145.

³³⁷ J. Mimura, « Japan's New Order and Greater East Asia Co-Prosperity Sphere: Planning for Empire », *The Asia-Pacific Journal*, Vol.9, issue 49, n°3, 2011, p. 1.

³³⁸ Eri Hotta, *op. cit.*, p.141.

³³⁹ Meishuron est le nom donné à la vague d'idées ultranationalistes qui plaçait le Japon à la tête du reste de l'Asie. Dans son ouvrage, l'historienne Eri Hotta utilise la terminologie de *Japan-as-leader-thesis* pour translitérer le concept. *Ibid.*, p.30.

³⁴⁰ Plus spécifiquement ce sont les représentants de la Birmanie (Ba Maw), de la Chine collaborationniste (Wang Jingwei), du Mandchoukouo (Zhang Jinghui), de l'Inde « libre » (Subhash Chandra Bose), de la Thaïlande (Wan Waithayakon), des Philippines (José P. Laurel), et Hideki Tôjô (Japon) qui sont présents lors de l'évènement. Rana Mitter, *op. cit.*, p. 306-307.

panasiatisme. Bien que le mouvement en question ait été pendant longtemps, après la guerre, réduit à une simple justification pour les politiques d'expansion³⁴¹, le panasiatisme s'est développé bien avant le conflit et son adhésion ne s'est jamais exclusivement limitée au Japon³⁴².

Particulièrement populaire dans les milieux lettrés au début du XX^e siècle, le mouvement prônait une entraide interétatique en vue de la réalisation d'une autonomie nécessaire à l'affranchissement colonial. Au milieu des diverses gestations et propositions de modernisation en Asie, le Japon devient rapidement le coeur de rencontres cosmopolites favorisant l'échange d'idées et d'expertises³⁴³. Pour plusieurs, le pays devient un lieu d'asile au sein duquel s'organisent et se discutent des projets révolutionnaires de construction nationale³⁴⁴. Cette particularité est d'autant plus vraie dans le cas de la Chine puisque les deux figures emblématiques du Guomindang ont séjourné au Japon : Sun Yat-sen y trouve accueil lors de son exil et Chiang Kai-shek y fait des études militaires à la Tokyo Shinbu Gakkō³⁴⁵. Conséquemment, avant de soutenir les ambitions nippones en Asie, les fondements du panasiatisme qui sont à la base même des préoccupations de la Sphère de coprosperité avaient pour idéal, quoiqu'un peu utopique, une fraternité régionale.

Bien qu'elle s'écarte fondamentalement de l'idéal d'une confédération asiatique pour prendre les allures d'une croisade civilisatrice durant la Seconde Guerre mondiale, l'idéologie du panasiatisme ne peut être écartée lorsqu'il s'agit de comprendre les dynamiques de la guerre. De par son influence dans les hautes sphères du pouvoir, et ce même avant la guerre, le panasiatisme est une aspiration qui répond aux réticences

³⁴¹ S. Peng-seng, *op. cit.*, p.3.

³⁴² E. Hotta. *op. cit.*, p. 75.

³⁴³ S. Peng-Seng, *op. cit.*, p. 48, 99 et 107.

³⁴⁴ On peut notamment souligner les passages de Liang Qichao et Kang Youwei en 1898 après leur exode de Beijing, de Sun Yat-sen et même des dissidents politiques tels que le coréen Kim Ok-kyun. Tous ont fréquenté et participé aux cercles panasiatiques du Japon. S. Saaler and J. V. Koschmann, *Pan-Asianism in Modern Japanese History: Colonialism, Regionalism and Borders*, Londres, Routledge, 2007, p. 6.

³⁴⁵ R. Mitter, *op. cit.*, p. 27 et 37.

grandissantes des autorités japonaises envers le système international qui restait imperméable à une intégration équitable de l'Asie à la table des grandes puissances³⁴⁶. Insistons toutefois sur le fait que considérer le panasiatisme comme une force motrice durant la guerre sino-japonaise ne doit pas être interprété comme un exercice qui fait l'apologie des exactions nippones à travers une rationalisation des objectifs.

Il s'agit plutôt, comme le souligne Eri Hotta, de relever qu'en dépit de la nature souvent désordonnée, voire contradictoire des décisions militaires, il existait durant la guerre une certaine forme de constante idéologique influençant les politiques nippones³⁴⁷. Par ailleurs, retracer l'histoire de panasiatisme, c'est aussi comprendre comment la Chine en est venue à représenter à la fois un danger à la subsistance du Japon et l'objet même de sa survie. C'est aussi tenter de comprendre comment un pays qui avait autrefois été une certaine source d'inspiration pour le projet de construction nationale en est venu à être l'envahisseur le plus marquant du XX^e siècle. Inéluctablement, l'histoire de l'État-nation chinois et son développement ne peuvent s'affranchir du Japon qui a tant marqué l'histoire complexe, conflictuelle et parfois antagoniste de deux pays que l'ont qualifiait malgré tout de « as close as lips and teeth »³⁴⁸.

3.1.2 Le panasiatisme : un bref historique des origines

Intimement lié au processus de définition identitaire, le panasiatisme prend sa source dans les écrits d'intellectuels japonais de l'ère Meiji au XIX^e siècle. Plutôt marginal à ses débuts, le mouvement connaît une certaine popularité en Asie du Sud, en Asie orientale et même au Moyen-Orient au début du XX^e siècle, plus particulièrement suite à la victoire japonaise contre la Russie en 1905. Très marquante pour l'histoire asiatique, la victoire nipponne signe pour la toute première fois une victoire militaire

³⁴⁶ E. Hotta, *op. cit.*, p. 69.

³⁴⁷ E. Hotta, *op. cit.*, p. 1.

³⁴⁸ R. Mitter, *op. cit.*, p. 27.

significative d'un peuple asiatique sur une grande puissance européenne. Cet évènement a un effet électrisant en Asie où les forces étrangères étaient vues comme quasi-invincibles. D'autre part, la victoire a aussi une incidence particulière sur le prestige du Japon et son image, autant chez ses voisins en tant qu'espoir, que chez les Occidentaux où plusieurs commencent à craindre la montée d'une nouvelle puissance et la nature inconnue de ses objectifs. Ironiquement, ces inquiétudes s'accordant avec les notions de *Yellow Peril* en Occident ont pour effet inverse d'alimenter une perception grandissante du « White Peril » en Asie³⁴⁹. C'est dans cette atmosphère que se développe la première vague du panasiatisme, plus communément nommée le panasiatisme « théiste ».

Parrainée par les écrits de l'historien de l'art Okakura Kakuzô (dit Tenshin)³⁵⁰, la première vague proposait comme point commun pour la communauté asiatique une « consubstantialité » spirituelle partagée par l'ensemble de ses peuples. Selon lui, c'est à travers les caractères spirituels et philosophiques propres à l'Asie qu'il était possible de proposer une union qui viendrait contrebalancer la civilisation occidentale considérée comme fondamentalement matérialiste³⁵¹. Non limitées aux notions de race et de culture, les premières élaborations de l'idéologie peuvent être interprétées comme un discours civilisationnel : concrètement, la vision d'Okakura peut être caractérisée comme extrêmement inclusive, dans le sens où les limites de sa conception de l'Asie sont assez floues. En l'occurrence, l'auteur trouve écho à ses propos chez certains intellectuels, notamment l'écrivain et philosophe indien Rabindranath Tagore, le réformiste vietnamien Phan Boi Chau, l'activiste bengalais Taraknath Das et même le père de la République chinoise Sun Yat-sen³⁵². Il peut être important de préciser que,

³⁴⁹ S. Saaler and J. V. Koschmann, *op. cit.*, p. 21.

³⁵⁰ Plus particulièrement les textes *The Ideals of the East* de 1903 et *The Book of Tea* de 1906 (*Cha no hon* 茶の本) qui a d'ailleurs donné le nom à ce courant spécifique du panasiatisme.

³⁵¹ S. Peng-seng, *op. cit.*, p. 49, J. C. Lebra, *Japan's Greater East Asia Co-prosperity Sphere in World War II Selected Readings and Documents*, Kuala Lumpur, Oxford University Press, 1975, p. XI.

³⁵² À cette liste on peut aussi ajouter Subhas Chandra Bose, Rash Behari Bose, Liang Qichao et le prince vietnamien Cuong De. E. Hotta, *op. cit.*, p. 59.

l'application et la conception du panasiatisme différaient grandement chez ces personnages, et ce malgré qu'ils aient connu les travaux les uns des autres.

Malgré une certaine popularité, le panasiatisme reste surtout confiné à la sphère intellectuelle et son application politique explicite demeure limitée. La position difficile dans laquelle se trouve le Japon au début du XX^e siècle explique en partie l'imperméabilité politique du mouvement à ses débuts. En effet, le gouvernement nippon entretenait déjà un certain idéal d'entraide avec ses voisins asiatiques, mais ce même idéal était miné par ses aspirations de reconnaissance à la table des grandes puissances. Pour consolider ses relations avec ces empires, le Japon ne pouvait se doter d'une ligne politique qui critiquait ouvertement l'impérialisme étranger³⁵³. Il était donc confronté à un dilemme entre deux possibilités : devenir un empire colonial sur le modèle occidental ou s'allier à ses voisins asiatiques, au risque de causer d'importantes frictions voire subir à son tour, l'occupation. Comme l'a judicieusement formulé l'historien Peter Duus pour illustrer le caractère ambigu de l'époque: « As international interests demanded and external circumstances dictated, they would either run with the hare or hunt with the hounds »³⁵⁴.

L'hésitation japonaise se transforme progressivement en scepticisme durant les années 1920. À cette époque, les aspirations nippones de reconnaissance par les puissances étrangères sont freinées à plusieurs reprises. On peut notamment évoquer les événements de Versailles en 1919 où la proposition de principe de l'égalité des races du Japon est refusée par Woodrow Wilson, ou encore le traité naval de Washington de 1922 qui limite, au profit des États-Unis et de l'Angleterre, le tonnage de flotte japonaise à un ratio de 5:5:3³⁵⁵. Ces événements, associés au renforcement des lois anti-

³⁵³ S. Saaler and J. V. Koschmann, *op. cit.*, p. 5.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 54.

³⁵⁵ P. Souyri, *op. cit.*, p. 509.

asiatiques dans plusieurs pays³⁵⁶, ont pour effet d'attiser un profond rejet chez les Japonais vis-à-vis des grandes puissances et du système libéral international. Progressivement, il devient évident pour de nombreux intellectuels japonais que le salut de leur pays ne peut venir des grands empires, le Japon devait donc être le seul responsable de son futur. Dans cette optique, la possibilité d'un système régional devient pour plusieurs très séduisante.

C'est dans cette atmosphère que devient populaire une deuxième vague du panasiatisme qui s'était développée en parallèle à la première, celle dite « sinique »³⁵⁷. Beaucoup plus restreint que la conception « théiste », le panasiatisme sinique promulgue un rapprochement basé sur une histoire commune entre les peuples ayant partagé l'écriture chinoise plutôt que sur un caractère spirituel. Dans cette perspective, les pays qui devaient constituer la région asiatique de coopération étaient alors limités à la Chine, la Corée et au Japon³⁵⁸ puisqu'ils étaient de « mêmes lettres et de même race » (*dôbun dôshu* 同文同種)³⁵⁹.

La particularité de cette vague est qu'elle en vient à insister sur la place centrale que la Chine occupe dans la réalisation de l'idéal régional. Concrètement, le panasiatisme sinique trouve un plus grand écho au Japon, notamment à cause de la présence de nombreux lettrés nippons sinophiles entretenant une fascination pour la culture et les classiques chinois³⁶⁰. Contrairement au panasiatisme théiste, le panasiatisme sinique propose un rejet parfois plus radical du système international, entre autres en

³⁵⁶ Les lois américaines instaurées à ce sujet sont multiples et prédatent même le 20^e siècle. À titre d'exemples pour évoquer certaines instaurées aux États-Unis durant le 20^e siècle : l'*Immigration Act* de 1917, le *Cable Act* de 1922 ainsi que le *National Origins Quota* de 1924. S. Saaler, J. V. Koschmann, *op. cit.*, p. 28.

³⁵⁷ Le terme « panasiatisme sinique » (*sinic panasiatism*) est mis au point par Eri Hota pour décrire un panasiatisme qui prend pour élément central la Chine, mais qui ne provient pas de cette dernière.

³⁵⁸ S. Peng-seng, *op. cit.*, p. 24.

³⁵⁹ S. Saaler J. V. Koschmann, *op. cit.*, p. 52.

³⁶⁰ *Ibid.*

revendiquant une forme de doctrine Monroe asiatique³⁶¹ soit l'idée d'une « Asie aux Asiatiques ». Quoique plus définie, cette interprétation ne suscite pas un enthousiasme majeur dans les hautes strates du pouvoir et il faut attendre la radicalisation militariste des années 1930 pour que l'idée soit acceptée comme directive politique, alors que la Chine est progressivement considérée comme une terre fertile à l'expansionnisme du panasiatisme.

Il serait faux de supposer que le panasiatisme de l'époque est en lien direct au projet expansionniste japonais de la Seconde Guerre sino-japonaise. Toutefois, le discours d'exceptionnalisme nippon qui sous-tendait les deux vagues a fortement influencé la construction d'une notion de supériorité japonaise au sein même de l'Asie. Chez Okakura, le Japon était le seul à avoir préservé pleinement les coutumes traditionnelles de sorte qu'il était soi-disant pourvu d'une certaine supériorité morale et spirituelle³⁶². En ce qui a trait à la seconde vague, la supériorité japonaise est alors plus présentée en se basant sur des termes techniques et historiques : sa capacité de modernisation et sa position font de lui le seul pays asiatique à échapper à la colonisation étrangère. Ce sentiment de supériorité, doublé du fait que de nombreux adhérents au panasiatisme dépendaient d'une certaine forme de mentorat pour la réalisation d'un État moderne, devient un puissant ancrage pour des concepts ultranationalistes dans les années 1930.

À cette époque, une certaine juxtaposition entre le divin et l'État est mise en avant chez les partisans du courant pseudotraditionaliste de l'« Emperiorism »³⁶³. En avançant l'idée d'une correspondance entre la personne de l'Empereur et de l'État³⁶⁴, le mouvement conférait au projet de construction de l'État-nation un caractère divin. Bien

³⁶¹ La similarité entre les régionalismes est même soulevée à l'époque chez certains auteurs. J. C. Lebra, *op. cit.*, p. 25.

³⁶² E. Hotta, *op. cit.*, p. 48.

³⁶³ *Ibid.* p. 67.

³⁶⁴ À comprendre, l'État devient à proprement parler une « extension » de l'empereur.

qu'embryonnaire, ce dernier participe activement à l'idée de supériorité japonaise maintenant comprise sur des bases culturelles, matérielles, morales et spirituelles.

Officialisée par l'idéal du *kokutai* (國體, « corps de la nation » ou « organisme national ») durant les années 1930, l'idéologie se développe en tant que maxime nationale et intègre le cursus scolaire par l'entremise du code *Kokutai no hongî* (國體の本義, « Principes cardinaux de l'organisme national »). Mis en place par le ministère de l'Éducation en 1937, les préceptes du *kokutai* sont à la base de l'enseignement populaire considéré comme nécessaire à la formation de sujets de l'empire³⁶⁵. Valorisant déjà une forme de reconnaissance éternelle envers l'empereur et la nécessité du sacrifice individuel pour le bien commun, ces préceptes sont repris dès 1941 avec le *Shinmin no michi* (臣民の道, « La Voie des sujets de l'empereur ») et le *Kôdô* (皇道, « La voie de l'empereur »). Plus radicale, l'adhésion au *kokutai* dépeint alors tout sacrifice comme un devoir, voire un honneur envers la nation et de facto envers l'empereur. Totalement intégrées durant la guerre, ces notions sont particulièrement utiles pour légitimer la rhétorique d'une « guerre sainte » et juste, excusant ainsi l'atrocité des nombreuses horreurs perpétrées par les troupes nippones³⁶⁶.

Ces changements notables dans la conception du rôle du Japon au sein de l'Asie n'échappent pas aux adhérents du panasiatisme qui redoutent la mise en place d'un nouvel hégémon colonial dans la région. Déjà, dans les années 1920, certains craignaient la position privilégiée du Japon dans l'entreprise régionale; parmi ceux-ci figure notamment Sun Yat-sen qui exprime ses inquiétudes à Kobe en 1924 en avançant que le Japon pouvait être : « the hawk of the Western civilization of the rule of Might, or the tower of strenght of the Orient »³⁶⁷. Les craintes de Sun se révèlent confirmées durant les années 1930, quand les autorités japonaises commencent à concevoir

³⁶⁵ S. Saaler, J. V. Koschmann, *op. cit.*, p. 22.

³⁶⁶ J. Mimura, *loc. cit.*, p. 7.

³⁶⁷ S. Yat-sen, *China and Japan: Natural Friends unnatural Enemies. A Guide for China's Foreign Policy*, Shanghai, China United Press, 1941, p. 151.

l'impérialisme en Asie comme une forme de mission civilisatrice répondant aux problèmes du Japon et de la région. Ironiquement, le panasiatisme japonais qui pendant longtemps se développait en reconnaissant la viabilité d'un État-nation chinois en vient à voir cette même réalisation comme une forme de trahison menaçant la nation nipponne.

3.2 Penser la Sphère de coprosperité

Afin de faciliter la lecture et faire ressortir le caractère graduel de l'adoption du panasiatisme au sein des politiques nipponnes, nous avons divisé la section suivante en deux : une s'attardant aux années 1930 marquées par les premières incursions japonaises en Chine et la seconde s'intéressant aux années 1940 marquées par la globalisation du conflit et l'adoption de la Sphère de coprosperité comme politique régionale.

3.2.1 Les années 1930 et la montée du militarisme nippon

L'introduction plus notable du panasiatisme dans la politique officielle du Japon s'opère conjointement avec un retrait progressif du pays vis-à-vis de l'internationalisme. Déjà mise à l'épreuve, la foi envers le système international se voit à nouveau ébranlée avec le retrait économique des grandes puissances modifiant considérablement le statu quo au lendemain de la crise financière de 1929³⁶⁸.

L'année 1930 est particulièrement difficile pour la stabilité du gouvernement de Tokyo. D'une part, la crise financière qui touche le monde suite au Krach de 1929 arrive en force au pays au printemps 1930, plongeant ce dernier en récession³⁶⁹; de l'autre, le sentiment d'injustice éprouvé à l'égard des grandes puissances est ravivé avec le traité

³⁶⁸ E. Hotta, *op. cit.*, p. 31.

³⁶⁹ P. Souyri, *op. cit.*, p. 508.

naval de Londres du 22 avril de la même année. Réitérant le quota des forces navales établi en 1922, le traité alimente la rancoeur de la marine japonaise qui, en plus de critiquer les grandes puissances, voit d'un mauvais œil la passivité du pouvoir japonais qui se plie devant leurs exigences³⁷⁰.

À l'interne, la déstabilisation sociale engendrée par un chômage atteignant le million d'individus en 1930 et la peur du communisme mettent le feu aux poudres, poussant plusieurs à se ranger derrière la droite militariste³⁷¹. Au gouvernement, la gauche maintenant minoritaire subit de multiples attaques durant les années 1930, lesquelles prennent notamment la forme d'assassinats politiques ou de tentatives de coups d'État souvent perpétrées par de jeunes militaires³⁷². L'insubordination ne se limite pas aux jeunes recrues de sorte que, en général, les militaires ont tendance à agir de leur propre chef, obligeant souvent le gouvernement à entériner les actions et décisions prises sans consultation. Dans cette atmosphère d'instabilité, les inquiétudes autrefois formulées quant à la subsistance de l'État-nation japonais au sein du système international refont surface lorsque les regards se dirigent vers l'Asie et l'importance d'un régionalisme comme solution à la crise. Pour compliquer les choses, un sentiment d'empressement grandissant fait aussi surface vis-à-vis de la position japonaise en Asie. Les rapprochements entre la Chine et les puissances occidentales dans les années 1929-1931, en plus de la menace constante posée par l'URSS sur la présence japonaise en Mandchourie, nourrissent l'anxiété généralisée dans l'archipel³⁷³. Face à un tel constat,

³⁷⁰ Dans les faits, le gouvernement japonais ne s'opposait pas au quota en 1930 puisque la récession économique rendait peu probable la réalisation d'une course à l'armement et la construction de nouveaux navires. *Ibid.*, p. 509.

³⁷¹ A. Iriye, *op. cit.*, p. 6.

³⁷² On peut relever environ 5 tentatives de putsch entre 1930 et 1936. Pour les assassinats politiques, celui du premier ministre Inukai Tsuyoshi est le plus marquant puisqu'il permet une transition vers un gouvernement qui appuie plus ouvertement les actions militaires en Asie et le retrait japonais de l'internationalisme. P. Souyri, *op. cit.*, p. 511.

³⁷³ Il est aussi à noter que de nombreuses instances de manifestations antijaponaises ont eu lieu en Mandchourie depuis la fin des années 1920. De plus, la possibilité de rattachement de la Mandchourie à la République chinoise reconstituée par Chiang Kai-shek en 1928 mettait en péril les intérêts du Japon dans la région. T. Kiyotada, *Fifteen Lectures on Showa Japan: Road to the Pacific War in Recent Historiography*, Tokyo, JPIC, 2016, p. 60.

l'idéal d'un régionalisme en Asie prend la forme d'une « zone de sécurité vitale » englobant la totalité du territoire au nord de la Corée³⁷⁴. Quoiqu'incertain, le futur du Japon résidait en Asie et le temps semblait manquer.

Chez les militaires, la Mandchourie apparaît comme une solution viable au manque de ressources et à la relance économique³⁷⁵. Cependant, plutôt que d'activement inciter à une politique d'expansion, le climat social permet de valoriser et légitimer l'emprise japonaise sur la région, lorsque confrontée au fait accompli. À ne pas confondre avec une mission militaire à grande échelle, l'incident de Mukden de 1931 doit être considéré comme étant du ressort de quelques individus³⁷⁶. Néanmoins, l'opération répond en quelque sorte aux inquiétudes communes, de sorte que le dénouement est applaudi au Japon où un renforcement de la position japonaise en Mandchourie est accueilli comme une opportunité³⁷⁷. Dans les faits, l'incident occupe une place importante dans la guerre : pour plusieurs, il constitue l'évènement déclencheur de la Seconde Guerre mondiale en Asie selon la période définie comme étant de la Guerre de quinze ans (1931-1945)³⁷⁸. Cette dernière, développée dans les travaux de l'historien Tsurumi Shunsuke, établit un lien de continuité entre l'incident de Mukden et la Seconde Guerre mondiale³⁷⁹. Une telle périodisation devient particulièrement

³⁷⁴ P. Souyri, *op. cit.*, p. 519.

³⁷⁵ À l'époque, cette idée prend notamment la forme d'un slogan popularisé par le ministre des Affaires étrangères Yôsuke Matsuoka qui scandait : « Manchuria and Mongolia are Japan's lifeline ». T. Kiyotada, *op. cit.*, p. 88.

³⁷⁶ À ce sujet, il est intéressant de noter que l'instigateur principal de l'incident, le colonel Ishiwara Kanji était un fervent défenseur de la cause panasiatique. Selon lui, la continuité de l'Asie et son salut reposaient sur un régionalisme qui devait toutefois immanquablement être dirigé par le Japon. E. Hotta, *op. cit.*, p. 90.

Il est important de noter que la conception de l'idéal d'un régionalisme panasiatique devait passer selon Ishiwara par une confrontation directe entre l'Occident et l'Asie. Pour cette raison, le colonel cherche à mener une sorte de « der des ders » qui diviserait le monde et permettrait de créer une sphère d'influence asiatique libérée de l'emprise étrangère. Pierre-François Souyri, *op. cit.*, p. 521, K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 300.

³⁷⁷ E. Hotta, *op. cit.*, p. 102.

³⁷⁸ Plutôt large, ce découpage historique inclut les trois périodes des évènements de la Mandchourie dès 1931, la guerre avec la Chine à partir de 1937 et la période dite « la Guerre de la Grande Asie Orientale » en 1941. P. Souyri, *op. cit.*, p. 520.

³⁷⁹ *Ibid.*

intéressante lorsque l'on considère le Mandchoukouo comme un « laboratoire » de l'idéal panasiatique *Meishuron* et à la Sphère de coprosperité³⁸⁰. Un exemple évocateur de cette initiative peut être observé dans le slogan promulgué le 1^{er} mars 1932 lors de l'établissement du Mandchoukouo qui prônait « (the) harmony of the five races » (*Gozoku Kyôwa* 五族協和)³⁸¹.

Ne se traduisant pas par une simple occupation, les politiques japonaises en Mandchourie à partir de 1932 prennent aussi la forme d'un développement économique et technique de la région³⁸². Bien que limitées et certainement pas exemptes d'exactions à l'égard de la population³⁸³, les actions nippones dans la région portent fruit et valorisent l'idée d'un régionalisme asiatique dirigé par le Japon. Néanmoins, l'idéalisme nippon reste profondément naïf et on peut y discerner un sentiment de supériorité cadrant avec une mission civilisatrice puisqu'on considère à l'époque que la seule présence du Japon en Mandchourie suffirait à améliorer la situation³⁸⁴. De manière intéressante, le développement de la région occupée traduit un aspect important de la philosophie *Meishuron* puisqu'il lie intrinsèquement le développement des pays asiatiques sous occupation au projet de construction nationale nippon³⁸⁵.

³⁸⁰ Le parallèle est même avancé par le Premier ministre Hideki Tôjô en 1943 lorsqu'il assure que le Mandchoukouo est le modèle par excellence de l'entreprise japonaise, « what may be the entire Greater East Asian region of tomorrow ». J. A. Yellen, *The greater East Asia Co-prosperity Sphere: When Total Empire Met Total War*, Ithaca, Cornell University Press, 2019, p. 154.

³⁸¹ Aussi dit « Five races under one union », le terme connotait la coexistence des peuples chinois, mandchou, mongol, coréen et japonais. E. Hotta, *op. cit.*, p. 110.

³⁸² Par exemple, la construction d'université, d'écoles, de presses, le développement technique en agriculture, d'associations culturelles, etc. *Ibid.*, p. 7.

³⁸³ On peut par exemple évoquer l'existence de camps de travail forcé, des centres d'expérience médicale prenant pour sujet la population locale ou encore la tristement célèbre prison de Zhong Ma dans laquelle les Japonais se sont adonnés à des expériences de guerre bactériologique sur des habitants. K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 328.

³⁸⁴ E. Hotta, *op. cit.*, p. 136.

³⁸⁵ À ce sujet, Louise Young avance le concept de « total empire » pour exprimer la mobilisation massive des diverses sphères de la société japonaise dans l'établissement d'une zone de coprosperité. Bien plus qu'une simple avenue militaire, la réalisation et le développement du Mandchoukouo relevaient d'un projet aux ramifications multiples allant puiser autant dans les initiatives politiques, sociales, économiques et culturelles. L. Young, *Japan's Total Empire: Manchuria and the Culture of Wartime Imperialism*, Los Angeles, University of California Press, 1999, 487p.

Sur la scène internationale, l'établissement officiel de la région autonome du Mandchoukouo en 1932 est interprété comme un accroc au statu quo instauré à Versailles et à Washington³⁸⁶. C'est notamment en raison de la non-reconnaissance de ce nouveau territoire par les grandes puissances qu'en 1933 le Japon quitte la SDN³⁸⁷. Les années qui suivent ce retrait marquent une politisation importante du panasiatisme qui se voit traduit et instrumentalisé davantage vers une rhétorique promouvant l'expansionnisme national³⁸⁸ : l'influence est telle que sont adoptés officiellement des préceptes cadrant les objectifs nationaux à une guerre éventuelle. C'est notamment le cas des *Kokusaku no Kijun* (国策の基準, « Les standards de la politique nationale ») du 7 août 1936 selon lesquels le Japon devait s'établir en tant qu'une force stabilisatrice en Asie avec but d'éliminer l'hégémonie étrangère³⁸⁹. À noter, l'historien Akira Iriye démontre que, déjà à l'époque, une expansion en mer de Chine du Sud était une vague aspiration inscrite dans les objectifs nationaux³⁹⁰. Plus que de simples objectifs à vocation commerciale, les Paracels et les Spratleys pouvaient constituer d'importants jalons à l'expansion japonaise dans la région. Révélatrice, l'année qui précède le début des combats en Chine est marquée par une normalisation apparente entre les aspirations des militaires nippons et le gouvernement qui restait ouvert à l'internationalisme.

Malgré cela, la guerre qui éclate en 1937 avec la Chine est entreprise en suivant une ligne politique incertaine et des objectifs restreints³⁹¹. Dans les faits, les autorités japonaises croyaient en une guerre rapide qui donnerait lieu à une victoire décisive poussant la Chine à la table de négociation. Les objectifs « concrets » de l'avancée

³⁸⁶ Plus spécifiquement le « Nine Power Treaty » de 1922 signé entre le Japon, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal et la Chine. Cette entente mettait les bases d'une coopération entre puissances en Chine notamment en ce qui a trait à la conservation de son intégrité. A. Iriye, *op. cit.*, p. 2.

³⁸⁷ À noter, le retrait officiel s'opère le 27 mars 1935. T. Kiyotada, *op. cit.*, p. 97.

³⁸⁸ On peut notamment relever les propos du politicien Âmo Eiji en 1934 qui alignait les objectifs diplomatiques du Japon à celle d'une doctrine Monroe asiatique. E. Hotta, *op. cit.*, p. 95.

³⁸⁹ *Ibid.*, p. 151.

³⁹⁰ A. Iriye, *op. cit.*, p. 35.

³⁹¹ P. Souyri, *op. cit.*, p. 526.

étaient d'instaurer une alliance solide avec la Chine dans l'espoir de constituer un front commun contre les Soviétiques et éventuellement contre les Occidentaux dans le reste de l'Asie. Cette idée que l'on pourrait appeler « l'option nord » est rapidement abandonnée en raison d'une forte stagnation du front chinois dans les années 1938 et 1939.

C'est dans le contexte de ce marasme militaire que sont entreprises des opérations cherchant à faire pression sur le gouvernement chinois établi à Chongqing notamment en coupant les liens de ravitaillement de la capitale; les îles Paracels et Spratley sont par ailleurs considérées dans cette optique. En plus d'assurer un point d'ancrage privilégié pour les opérations marines et aériennes, les îles permettaient de couper efficacement certaines voies de ravitaillement qui alimentaient la résistance chinoise. Ce souci précis peut être inclus dans un idéal plus large de siège visant à couper la logistique chinoise et mettre fin à l'aide provenant notamment de l'Indochine française et de la Birmanie britannique³⁹². convoitées en raison de leur utilité pour la réalisation d'une emprise régionale dès 1939, les Paracels et les Spratleys sont intégrées à des calculs purement stratégiques et militaires, et ce, indépendamment des prétentions de souveraineté formulées précédemment par le Japon.

Contre toute attente, l'avancée japonaise en Chine ne se poursuit pas après les victoires initiales, il devient évident qu'une conquête rapide et décisive n'est pas envisageable à court terme. En dépit de cet enlisement, ou plutôt pour surmonter ce dernier, les autorités brandissent à nouveau l'étendard de l'idéal régional. Pour clarifier les objectifs de la guerre et légitimer l'avancée des troupes, le premier ministre Konoe Fumimaro proclame un nouveau système en date du 3 novembre 1938, celui du « New Order in East Asia »³⁹³. Prenant la forme d'une coopération entre le Japon, la Mandchourie et la Chine, l'idéal en question cadre avec une conception régionale du

³⁹² J. A. Yellen, *op. cit.*, p. 31.

³⁹³ T. Kiyotada, *op. cit.*, p. 169.

panasiatisme sinique³⁹⁴. À noter, l'objectif précis est ici limité en grande mesure à la Chine et ses périphéries et se maintient jusqu'à la fin des années 1930. Malgré cela, il s'agit néanmoins d'une des premières instances de l'utilisation explicite du panasiatisme dans les décrets officiels du gouvernement.

L'ascension au pouvoir de Konoe Fumimaro, le futur architecte de la Sphère de coprosperité asiatique permet une importante relance des idées du panasiatisme qui sont réfléchies et traduites au profit de la guerre. En grande partie dues à l'implication massive des intellectuels à la cause militaire, l'instrumentalisation et l'idéologisation du courant peuvent être majoritairement associées au groupe du Shōwa Kenkyūkai (昭和研究会, « L'association de recherche Showa »)³⁹⁵. Très actif auprès du pouvoir, le groupe fournit durant le conflit un contexte idéologique légitimant les lancées militaires et les mesures entreprises en Asie malgré les nombreux débordements³⁹⁶. Concrètement, le groupe rend intelligible en termes politiques le panasiatisme permettant ainsi à Konoe de prétendre à une libération de l'Asie malgré la nature fondamentalement impérialiste des objectifs nippons³⁹⁷.

Tout comme à ses origines, le message reste néanmoins particulièrement fluide, de sorte qu'il n'est pas difficile de le réinterpréter face à la globalisation du conflit et l'élargissement des ambitions japonaises dans les années 1940. Malgré une incertitude

³⁹⁴ Ironiquement, la formulation du nouvel ordre en Asie s'inspire fortement de la conception du système sinocentrique basée sur l'idée que le centre du monde avait un lien direct au divin. Le nouveau système devait lui aussi être basé sur une certaine forme de hiérarchie impériale avec pour centre un noyau qui rayonnait sur les États tributaires. S. Saaler, J. V. Koschmann, *op. cit.*, p. 29.

³⁹⁵ Il s'agissait d'un groupe issu de l'intelligentsia japonaise constitué majoritairement de bureaucrates, d'intellectuels et de journalistes proéminents avec de forts liens au pouvoir. Particulièrement intéressant pour comprendre la formation de l'idéologie *Meishuron*, le groupe donne à plus d'une fois des signes avant-coureurs des politiques officielles. Par exemple en 1938, deux adhérents du groupe Miki Kiyoshi et Rōyama Masamichi évoquaient l'importance d'une « guerre sainte » en Asie pour la création d'un espace régional. J. A. Yellen, *op. cit.*, p. 17.

³⁹⁶ Avant la guerre, le groupe avait largement œuvré sur la philosophie du panasiatisme notamment en mettant de l'avant les préceptes d'appartenance commune des peuples asiatiques et l'importance du Japon comme dirigeant d'un ordre régional asiatique P. Duus, *loc. cit.*, p. 147.

³⁹⁷ E. Hotta, *op. cit.*, p. 172.

des objectifs, la guerre qui éclate en 1937 permet graduellement d'aligner les objectifs politiques et militaires et de faire monter le nouvel ordre régional au sommet des aspirations nationales. Cependant, tout comme pour le théâtre militaire, les aspirations régionales japonaises vont subir d'importants changements à partir des années 1940 qui induisent une nouvelle phase dans le conflit et avec elle un important remaniement idéologique supportant une guerre aux dimensions vertigineuses.

3.2.2 Les années 1940, la guerre du Pacifique et l'échec de la Sphère de coprosperité.

Inopinément, la position japonaise en Asie change drastiquement en raison de la situation du front européen. Suite à l'occupation de la France par l'Allemagne nazie à l'été 1940, le Japon voit se dessiner en Asie de nouvelles perspectives de conquêtes territoriales³⁹⁸. Face à la stagnation du front chinois (l'option nord), la possibilité d'étendre l'influence japonaise ailleurs en Asie apparaît comme une solution viable. D'une part, les nouvelles conquêtes permettront de fournir les ressources nécessaires à continuer la guerre qui s'étire³⁹⁹ et de l'autre, elles pourront couper court au support chinois en Asie et ainsi augmenter la pression déjà exercée sur le gouvernement nationaliste. Ce changement de tactique en Asie, quoique très coûteux, peut sembler logique en termes stratégiques; néanmoins, il témoigne d'un important changement dans la notion du régionalisme de l'Asie sinique qui, jusqu'alors, se concentrait principalement sur la Chine. Ce pas décisif, qui étire les horizons de possibilités, est critique pour la formation de la Sphère de coprosperité et témoigne une fois de plus de la malléabilité du panasiatisme. Il évoluait et s'instrumentalisait au gré des conquêtes japonaises tout en prônant le même idéal d'un Japon central dans la formation d'un nouveau système en Asie.

³⁹⁸ C'est particulièrement le cas pour les anciennes colonies françaises et néerlandaises. P. Duus, *loc. cit.*, p. 145.

³⁹⁹ Rappelons que le Japon est un archipel et qu'il possédait très peu de ressources naturelles : il n'était donc pas autosuffisant, surtout dans une optique de guerre industrielle à grande échelle.

Concrètement, les années 1940 marquent un changement dans la position politique et militaire japonaise en Asie en élargissant le théâtre des opérations. Dès l'été 1940, le gouvernement collaborationniste français de Pétain signe une entente reconnaissant les intérêts nippons en Extrême-Orient et permet le stationnement de corps armés en Indochine française⁴⁰⁰. Cette nouvelle tactique parfois nommée l'option « sud »⁴⁰¹ devient particulièrement importante dans les caucus décisionnels japonais. L'intérêt grandissant des autorités de Tokyo pour l'option « sud » relève aussi d'une importante inquiétude face à l'essor des victoires allemandes. Les autorités nippones décident alors d'étendre la guerre au-delà de la conception de « l'Asie sinique ». La première utilisation du terme « Grande Asie Orientale » pour le bloc régional voit le jour avec la déclaration du 26 juillet 1940 « The Main Principles of National Policy » du cabinet Konoe affirmant explicitement les futures visées militaires japonaises.

Parallèlement à l'alignement aux forces européennes belligérantes, un raffermissement de la ligne politique pour les efforts de guerre est entrepris au Japon. C'est ainsi que la *Tansei Yokusankai* (大政翼賛会, « L'Association de soutien au Trône »), une organisation de propagande proguerre chapeautée par le premier ministre, voit le jour en octobre 1940⁴⁰². Cette instance, qui est accompagnée par de nombreuses autres mesures de restrictions, permet d'assurer le contrôle de l'État par le parti de Konoe, puis celui de son successeur Hideki Tôjô et de favoriser leurs ambitions d'expansion territoriale. Ces nouvelles structures politiques assurent l'endossement et la convergence des efforts en faveur de la guerre permettant de hisser l'idéologie *Meishuron* au sommet des préoccupations pour la survie de l'État-nation japonais.

L'influence du Japon et de ses nouvelles alliances inquiète Washington, de sorte que des mesures sont entreprises pour freiner l'avancée nipponne et ainsi pousser Tokyo à

⁴⁰⁰ P. Souyri, *op. cit.*, p. 530.

⁴⁰¹ En référence au terme *South Seas (Nanyô)* qui, à l'époque, était le terme attribué à la zone aujourd'hui connu comme l'Asie du Sud-Est. J. A. Yellen, *op. cit.*, p. 30.

⁴⁰² P. Souyri, *op. cit.*, p.537.

la table de négociation. S'enlignant dans une politique d'apaisement envers l'Allemagne nazie en Europe, le gouvernement américain déclare un embargo sur le fer. Plutôt que d'inciter aux pourparlers, cette décision renforce pour les autorités japonaises la nécessité de s'établir en Asie pour remédier à la dépendance en ressources. S'ensuivent alors des négociations peu concluantes entre Tokyo et Washington qui mènent à un gel des avoirs japonais aux États-Unis ainsi qu'à un nouvel embargo en 1941 visant les armes et pétrole, une des ressources les plus rares de l'archipel⁴⁰³.

Les demandes américaines, jugées inacceptables par les autorités nippones, visaient un retrait militaire qui cadrerait aux positions des années 1930 assurant ainsi un retour à l'équilibre en Asie, mais réduisant à néant les gains de la guerre. Contrairement aux espoirs américains, ces demandes ne tempèrent en rien les ardeurs et alimentent plutôt la rhétorique en faveur de l'établissement d'un système autarcique libéré une fois pour toutes de l'emprise occidentale. Face à la résistance chinoise et aux pressions américaines, l'idée même d'une confrontation entre le Japon et les États-Unis pour le destin de l'Asie apparaît comme une étape nécessaire et incontournable pour l'idéal régional. Dans l'optique de mettre la main sur les colonies britanniques et s'affranchir du danger américain dans le Pacifique, des plans d'attaques sur la base américaine d'Hawaï sont élaborés dès le début de 1941.

L'attaque de Pearl Harbor du 7 décembre 1941, en plus de signifier le début de la guerre du Pacifique, annonce un changement radical pour l'idéologie *Meishuron*. En s'attaquant directement à « l'ennemi occidental », les autorités nippones ont plus que jamais la possibilité de « sacraliser » la guerre comme une entreprise de libération asiatique. La rhétorique officielle peut ainsi concilier (du moins à l'interne) le message expansionniste avec celui d'une « guerre juste » qui se heurtait autrefois au paradoxe

⁴⁰³ Environ 88% de tout le stock de pétrole japonais provenait de l'importation étrangère en 1941. J. A. Yellen, *op. cit.*, p. 72.

de se « battre contre l'Asie tout en disant vouloir la sauver »⁴⁰⁴. Au pays, l'attaque est interprétée comme une grande victoire pour le Japon et génère une jubilation qui balaye de nombreux doutes et incertitudes éprouvés face à la guerre. L'adhésion à l'entreprise militaire suite à l'attaque est telle que l'on parle à l'époque d'une « philosophie du 8 décembre » (*Jūnigatsu Yōka no Shisō* 十二月八日の思想) pour caractériser l'engouement populaire⁴⁰⁵. Profitant du support, les autorités ne tardent pas à conférer aux ambitions militaires une nature philosophique et un bagage idéologique déjà en développement, mais dès lors magnifiées par les perspectives de victoires. Il n'était alors plus uniquement question d'avancées militaires pour contrer les déficiences matérielles du Japon, mais d'une mission historique de libération de l'Asie entière, à savoir la guerre de la « Grande Asie Orientale » (*Dai tōa Sensō* 大東亜戦争)⁴⁰⁶.

Au premier abord, ce changement de cap permettant l'ouverture de nouveaux fronts se révèle particulièrement bénéfique, car les premiers mois de 1942 sont marqués par une progression rapide des troupes d'occupation en Asie. En s'étirant vers l'est jusqu'aux îles Salomon, vers l'ouest jusqu'à la Birmanie et au sud jusqu'au Timor oriental, le nouveau théâtre d'occupation japonais encadre à son apogée un territoire regroupant une population de près de 500 millions d'individus⁴⁰⁷. Pour plusieurs territoires nouvellement occupés, l'arrivée subite des Japonais est accueillie avec une sympathie et un enthousiasme apparent⁴⁰⁸. Se traduisant par un déracinement, voire une humiliation, des anciennes autorités coloniales, l'entrée des troupes nippones est pour plusieurs synonyme de changements drastiques favorisant la mise en place d'États indépendants et autogérés. Tokyo va même jusqu'à promettre l'indépendance aux

⁴⁰⁴ E. Hotta, *op. cit.*, p. 189.

⁴⁰⁵ La frénésie est notamment palpable à travers la quantité importante d'intellectuels de la gauche politique qui vont se ranger à l'idée de la guerre en Asie. Sans pour autant avancer que tous adhèrent au projet expansionniste, il est intéressant de noter que les voix de la dissension se font très marginales suite à la victoire japonaise.

⁴⁰⁶ E. Hotta, *op. cit.*, p. 182.

⁴⁰⁷ *Ibid.*, p. 199.

⁴⁰⁸ P. Souyri, *op. cit.*, p. 538.

Philippines et à la Birmanie⁴⁰⁹ sans toutefois étendre l'offre à des territoires dont l'importance stratégique et les apports en ressources étaient jugés critiques (comme la Malaisie et l'Indochine)⁴¹⁰. Malgré les débordements et la violence apparente des tactiques japonaises, la promesse d'une entité régionale asiatique apparaît pour plusieurs comme une possibilité concrète et réalisable. Cet idéal trouve notamment son point culminant en 1943 lors de la conférence de la Grande Asie Orientale de Tokyo⁴¹¹ où les participants s'engagent à respecter l'indépendance de chaque pays ainsi que leurs traditions nationales tout en valorisant mutuellement les développements économiques et culturels⁴¹².

Toutefois, il devient rapidement apparent qu'il existait une distance irréconciliable entre l'idéologie de la Sphère de coprosperité et son application par le Japon. Les projections de développement d'un bloc économique ne font pas le poids contre les calculs d'une guerre totale et, rapidement, les impératifs militaires supplantent les quelques initiatives ayant vu le jour qui sont absorbées ou abandonnées au profit du soutien à l'effort de guerre⁴¹³. En dépit des promesses, les Japonais remplacent rapidement les anciens pouvoirs coloniaux et s'emparent des industries locales monopolisant par la même occasion les produits stratégiques (ex. : caoutchouc, pétrole, etc.) et les denrées alimentaires. Au niveau local, le Japon lance d'importantes

⁴⁰⁹ L'indépendance de la Birmanie avait toutefois été avancée dans l'espoir d'attiser les mouvements d'indépendance en Inde et ainsi renverser le pouvoir colonial britannique dans la région. Les promesses d'indépendance de la part du Japon font donc partie du calcul pragmatique plus large de contrôle régional. J. A. Yellen, *op. cit.*, p. 147.

⁴¹⁰ P. Souyri, *op. cit.*, p. 539

⁴¹¹ À ce sujet, l'évènement en question met en avant la déclaration du *Daitô-A sengen*. Pouvant être comprise en tant qu'une entreprise de prospérité commune, cette déclaration aussi nommée la Charte du Pacifique se positionnait officiellement contre la Charte de l'Atlantique du 14 août 1945. En critiquant la position et les ambitions occidentales en Asie, les adhérents s'engageaient à une mobilisation conjointe contre les puissances voulant asservir l'Asie entière et libérer la région à travers un effort militaire. S. Saaler, V. Koschmann, *op. cit.*, p. 13.

⁴¹² À ces préceptes avait aussi été ajoutée la suppression du racisme au sein de la nouvelle communauté régionale. P. Souyri, *op. cit.*, p. 539.

⁴¹³ P. Duus, *op. cit.*, p. 150.

mobilisations populaires pour pallier le besoin grandissant de main-d'œuvre au front⁴¹⁴. Peu axée sur le développement, l'occupation japonaise se traduit par une cannibalisation des ressources humaines et matérielles en pays conquis. La dilapidation des ressources entraîne au gré du conflit d'importantes disettes touchant la plupart des territoires sous contrôle nippon. À cela s'ajoute le traitement inhumain des populations locales vis-à-vis desquelles abus et meurtres deviennent monnaie courante parfois ouvertement assumée ou dissimulée sous le couvert d'une chasse aux sympathisants occidentaux ou chinois⁴¹⁵. Longtemps passées sous silence, les politiques de domination sexuelle nipponne apportent une dimension horrifiante se traduisant par un nombre incalculable de viols et d'agressions en territoire occupé par les militaires. Partout en Asie où passent les troupes nippones, une mobilisation forcée de « femmes de réconfort » (*Ianfu* 慰安婦, un euphémisme pour désigner des esclaves sexuels) est systématiquement imposée⁴¹⁶.

Idéologiquement, le panasiatisme de la Sphère de coprosperité vantant l'établissement d'une confédération asiatique d'États est supplanté par l'idée d'élargir le régime du *Kokutai* à l'ensemble de l'Asie. Se détachant maintenant plus que jamais de la maxime d'Okakura de « Asia as One », le panasiatisme *Meishuron* prône l'idée du « Japan as Asia »⁴¹⁷. Le Japon devient l'idéal type par excellence à atteindre dans les territoires occupés, de sorte que ces derniers sont considérés comme des extensions de l'État et chaque individu, des sujets de l'empereur à façonner. Dans cette optique, une véritable politique d'implantation culturelle est déployée à l'ensemble des territoires conquis. Des temples en l'honneur de la déesse solaire et de l'empereur Meiji sont érigés un peu partout pour promouvoir le culte impérial⁴¹⁸. Le système d'éducation est profondément

⁴¹⁴ On peut notamment relever le cas tristement célèbre du chemin de fer Birmanie-Siam ayant coûté la vie à près de 100,000 Birmans et Malais durant la guerre. *Ibid.*, p. 151.

⁴¹⁵ P. Souyri, *op. cit.*, p. 534.

⁴¹⁶ *Ibid.*, p. 541.

⁴¹⁷ E. Hotta, *op. cit.*, p. 201.

⁴¹⁸ P. Souyri, *op. cit.*, p. 540.

transformé pour calquer celui du Japon et le gouvernement va même jusqu'à tenter d'imposer le japonais comme lingua franca de la Sphère de coprosperité⁴¹⁹. Inspiré par les victoires en Asie et la notion d'une supériorité raciale et culturelle endémique à la philosophie du *Kokutai* durant la guerre, le Japon, à travers un processus d'intégration totalitaire de l'Asie, remplace les Occidentaux en tant que nouvelle autorité coloniale.

Bien que le sort de la guerre ne soit pas officiellement scellé, on peut observer dès 1943 un frein dans l'avancée des troupes japonaises ce qui transforme alors la guerre en retrait défensif. Particulièrement amer suite à la défaite cuisante du Japon à Guadalcanal, le retrait des troupes annonce une période difficile de ravitaillement militaire et le dépérissement des ressources internes japonaises⁴²⁰. Avec le repli se multiplient aussi de plus grandes pressions et abus envers les territoires occupés devant fournir davantage à l'effort de guerre. Plutôt que de « se concrétiser en la réalisation » d'une entité régionale d'entraide, le passage japonais laisse sur les territoires sous occupation la trace indélébile d'une autre forme de colonialisme étranger. Dans les faits, le Japon limite lui-même l'éventualité de réalisation de la Sphère en refusant de reconnaître que son application même prend la forme d'une autre phase de la longue histoire coloniale en Asie. Plutôt que d'offrir une indépendance régionale telle que celle prônée par le panasiatisme d'avant-guerre, les Japonais ont « 'out-colonialed' the colonials from whom they were supposedly freeing the colonized »⁴²¹. Naïvement, les autorités japonaises voyaient dans leur progression une mission de libération des peuples de l'Asie lesquels devaient se joindre à la cause nippone grâce à une haine partagée du colonialisme occidental sans percevoir qu'ils étaient destinés à devenir à leur tour l'objet de haine des gens qu'ils disaient libérer⁴²².

⁴¹⁹ E. Hotta, *op. cit.*, p. 208.

⁴²⁰ J. A. Yellen, *op. cit.*, p. 158.

⁴²¹ G. Goodman, *Japanese Cultural Policies in Southeast Asia during World 2*, New York, Palgrave Macmillan, 1991, p. 3.

⁴²² R. Mitter va jusqu'à parler d'une dissonance cognitive, se traduisant par l'incapacité du Japon à comprendre la formation d'un nationalisme chinois qui le voyait comme un envahisseur au même titre que les puissances occidentales. R. Mitter, *op. cit.*, p. 143.

Malgré de nombreuses altérations que l'on pourrait ultimement qualifier de « perversions », il devient évident que le panasiatisme occupe une place prédominante dans les politiques militaires du Japon à partir des années 1930. Concrètement, le mouvement peut être interprété comme une ligne directrice qui a permis de briser l'immobilisme politique et les divisions idéologiques au sein du gouvernement japonais. L'idée même d'un régionalisme asiatique devient un idéal autour duquel politique, idéologie et nationalisme peuvent s'articuler. C'est en grande partie en fonction de cet idéal que peut se développer une alternative au système international qui devient une des préoccupations centrales du Japon au XX^e siècle. Pour reprendre les propos de l'historienne, Eri Hotta: « Without panasianism, Japan might well not have taken the path from Manchuria to Pearl Harbor, to Southeast Asia, and to it's ultimate defeat in 1945 »⁴²³.

Cependant, il serait inexact d'attribuer tous les maux de la Seconde Guerre mondiale aux idées développées par le panasiatisme : dans un sens c'est encore une fois mélanger le concept à l'histoire. Pour le meilleur et pour le pire, le mouvement permet de renforcer la conception de l'Asie en tant qu'un espace géographique à part entière et non comme de simples extensions des grands empires⁴²⁴. Autrement dit, il permet de déloger une conception purement occidentocentriste de l'histoire mondiale et des relations internationales telles que formulées depuis l'établissement des grands empires coloniaux. Ne se limitant pas uniquement à l'impérialisme nippon, le panasiatisme à travers ses élaborations et applications en Asie a une influence notable sur le développement des identités et l'élaboration progressive de l'idéal d'États-nations qui émergent dans la vague de décolonisations d'après-guerre.

⁴²³ E. Hotta, *op. cit.*, p.2.

⁴²⁴ *Ibid.*, p. 217.

3.3 Les conséquences de la Sphère de coprosperité, de la guerre et de l'occupation en Asie

Probablement aussi nombreuses que la multitude des expériences de l'occupation japonaise, les conséquences de la guerre en Asie ont un impact significatif à la fois sur les populations occupées, et sur l'Asie en tant qu'espace géographique. L'occupation chamboule profondément l'ordre colonial et politique en Asie. Bien que le Japon prenne ultimement la place des anciennes autorités coloniales, la défaite des Occidentaux devant un peuple asiatique change drastiquement la dynamique psychologique entre oppresseur et opprimé. L'évènement a pour effet d'effriter l'image de l'occupant occidental comme force immuable et supérieure, qui venait, après tout, d'être défait par l'un des peuples considérés par le racisme scientifique comme « inférieur »⁴²⁵. De plus, l'incapacité des Occidentaux à protéger leurs territoires coloniaux de l'occupation japonaise sème le doute chez les peuples colonisés qui remettent en question la légitimité du retour des autorités coloniales après 1945.

Cette prise de conscience de portée non négligeable est particulièrement marquante pour la vague d'indépendances qui suit la guerre puisque, pour plusieurs, il s'agit ironiquement du premier hiatus au colonialisme occidental dans une très longue histoire d'occupation. Encore plus apparente lors du processus de retrait des forces nippones après 1945, cette césure prend la forme d'un vide politique (*power vacuum* si l'on reprend le terme de Jan M. Pluvier⁴²⁶) permettant d'élaborer, ou du moins de considérer, des projets de constitution nationale. Ne pouvant être identifié comme la cause même de la vague d'indépendances en Asie, le passage du Japon accélère, comme le souligne Souyri, « objectivement » l'émergence de mouvements nationaux asiatiques⁴²⁷. Ne se limitant pas exclusivement à l'Asie, la fin de la guerre, qui est

⁴²⁵ E. Hotta, *op. cit.*, p. 222.

⁴²⁶ H. Antlöv, S. Tønnesson, *Imperial Policy and the Southeast Asian Nationalism, 1930-1957*, Londres, Routledge, 2016, p.115.

⁴²⁷ P. Souyri, *op. cit.*, p. 541.

synonyme de démantèlement de l'ancien ordre mondial, voit l'émergence de nouveaux paradigmes au sein des relations internationales et du système qui les encadre.

Sur l'espace de la mer de Chine du Sud plus spécifiquement, les années 1942 à 1945 ont vu un contrôle quasi exclusif de la région par les forces nippones. Qualifiée parfois même de « Japanese lake », la mainmise japonaise sur la région permet une instance historique singulière : pour la première fois, un seul pouvoir contrôlait tous les pays bordant la mer de Chine du Sud⁴²⁸. Soulignant le danger que pouvait causer une présence étrangère dans l'espace marin, la guerre met aussi l'accent sur le danger que peut représenter une incursion belligérante étrangère par la mer et la nécessité de politiques maritimes en lien avec l'intégrité nationale. Dépassant largement la question des îles Paracels et Spratleys, la guerre démontre l'importance d'une consolidation des mers dans la constitution d'États-nations modernes solides en Asie du Sud-Est. Cet impératif est rapidement réaffirmé par la Chine lors des réparations, mais aussi par de nombreux nouveaux États indépendants qui apparaissent en Asie après la guerre.

L'impérialisme nippon a aussi un impact marquant sur la reconnaissance de l'espace asiatique en tant qu'entité géographique à part entière. Dans un sens, le continent cesse de n'être qu'une extension du colonialisme occidental et s'approprie une identité qui outrepassa son ancien statut de rassemblement de territoires occupés. De l'autre, l'occupation japonaise aide malgré elle à cimenter le concept même de « l'Asie du Sud-Est » à travers un processus d'uniformité historique et de cohérence géographique. À noter que cette même zone avait pendant longtemps été simplement nommée les « South Seas » par les Occidentaux⁴²⁹. Pour le meilleur et pour le pire, le passage japonais permet d'intégrer spatialement et lexicalement des idées et concepts autrefois confinés à la sphère de l'intellectualisme panasiatique.

⁴²⁸ S. Tønnesson, « An International History of the Dispute of the South China Sea », *loc. cit.* p. 10.

⁴²⁹ E. Hotta, *op. cit.*, p.217.

Localement, le passage du Japon en Asie est généralement ressenti comme une période sombre marquée par la violence et les excès de l'armée impériale. La nature même de l'ambivalence entre mémoire et expérience peut être illustrée à travers le traitement historique de la guerre et l'héritage parfois difficilement saisissable des entreprises japonaises. Ayant eu virtuellement raison de la majorité des économies en territoire occupé et rasant une quantité étonnante d'infrastructures, les conséquences du passage militaire japonais ne peuvent néanmoins être comprises exclusivement qu'en des termes matériels.

En effet, les tentatives d'implantation institutionnelle et culturelle du Japon, bien que forcées, se révèlent une expérience qui contribue parfois à façonner les nouveaux États après la guerre⁴³⁰. Les conséquences indirectes de l'occupation sont donc surtout limitées aux sphères du pouvoir, mais dans l'ensemble la guerre laisse encore à ce jour la trace d'une période difficile et sanglante initiée par l'agression japonaise. Cette situation mine parfois les relations avec le Japon qui n'a d'ailleurs pas encore fait son devoir de reconnaissance des torts effectués durant la guerre⁴³¹. Néanmoins, le passage japonais permet à court et à long terme une prise de conscience qui initie un remaniement des notions mêmes d'État et de nation.

Plus spécifiquement, l'occupation met en avant une réorganisation des dynamiques étatiques en territoires occupés. Le pouvoir s'insère dans la vie courante à travers une planification centralisée de la société à un niveau jusqu'alors non franchi par les autorités étrangères. Dépendant particulièrement de gouvernements de collaboration

⁴³⁰ J. C. Lebra, *op. cit.*, p.18.

⁴³¹ On peut notamment souligner le traitement particulier de l'histoire dans le cursus scolaire nippon, la commémoration de criminels de guerre au temple Yasukuni et évoquer deux exemples récents pour illustrer cette réalité : en août 2014, Tamogami Toshio, le chef d'équipe de la force d'autodéfense aérienne japonaise, avait qualifié sur le réseau social Twitter la Grande Guerre d'Asie orientale de « guerre sainte ». En 2013, le premier ministre Shinzo Abe s'attire les foudres des gouvernements coréens et chinois en questionnant si le Japon avait à proprement parler commis des actes « d'agression » durant la guerre. Bien que minoritaires, les traitements ouvertement favorables à la mémoire de la guerre sont indicateurs d'un problème beaucoup plus large de reconnaissance des torts causés en Asie par le Japon. Jeremy A. Yellen, *op. cit.*, p. 10, D. Koh Wee Hock, *op. cit.*, p. 129-130.

pour le projet de la Sphère de coprosperité, les Japonais placent dans des positions de pouvoir des cadres locaux se distinguant par leurs aptitudes et leur éducation⁴³². À l'hermétisme d'un système bureaucratique colonial, le Japon tente de substituer l'adhésion à un patriotisme militaire populaire, un héritage difficile à saisir, mais qui marque grandement les formations gouvernementales et l'orchestration des États en Asie après la guerre.

Bien qu'il ait été imposé par le Japon, le modèle d'État moderne d'occupation permet de reconfigurer le rôle même de l'État ainsi que sa place en tant que moteur de changement et de conscientisation nationale. Autrefois surtout limitée à un exercice de contrôle colonial, la redéfinition de l'État durant la guerre permet au pouvoir local de s'approprier l'un des outils qui devient le point focal des transformations sociales et de l'émancipation nationale⁴³³. En l'occurrence, on passe donc d'un État colonial à une esquisse d'État-national durant la guerre. Par conséquent, même si l'on ne peut nier la nature fondamentalement dévastatrice et horripilante de l'occupation nipponne, il nous faut aussi considérer la Sphère de coprosperité comme une : « period of creation when order building, national building and a vast destruction progressed side by side »⁴³⁴.

Ayant développé les bases de l'État-nation avant la guerre et en tant que le pays qui a été engagé militairement le plus longtemps, le cas de la Chine est singulier et mérite une attention particulière. Tout d'abord, les campagnes militaires du Japon en Chine ont profondément modifié le tissu social et la distribution urbaine chinoise. La guerre cause la mort de près de 14 millions de Chinois et un déplacement de 60 millions de personnes vers l'intérieur du pays⁴³⁵. La plupart des grandes villes chinoises à l'est du pays sont occupées par les Japonais, y compris Beijing, Shanghai, Tianjin, Nanjing et

⁴³² D. Koh Wee Hock, *op. cit.*, p. 16.

⁴³³ *Ibid.*

⁴³⁴ J. A. Yellen, *op. cit.*, p. 211.

⁴³⁵ D. Koh Wee Hock, *op. cit.*, p. 119. Selon Mitter, le total s'élève à environ 2 millions de victimes civiles et 12 millions de soldats. Rana Mitter, *op. cit.*, p.5.

Guangzhou. Ces villes sont les centres de l'industrie et de l'économie de la Chine et c'est donc un coup dur pour le régime nationaliste.

L'abandon progressif des régions côtières et centrales de la Chine pousse le gouvernement de Chiang Kai-shek à battre en retraite vers l'ouest. En plus de devoir subvenir aux besoins d'une population en exode, l'État en pleine crise doit y reconstruire sa base industrielle pour soutenir son effort de guerre. Les besoins croissants de cette production et la difficulté à les combler entraînent une importante inflation que l'État tente de résorber en nationalisant et s'immisçant directement dans l'ensemble des secteurs économiques⁴³⁶. L'organisation économique et sociale de la guerre aura d'importantes répercussions ultérieures. La guerre élève, voire normalise, les pratiques de l'organisation économique et de la mobilisation populaire à des niveaux jusqu'alors sans précédent⁴³⁷. L'expérience est telle que certains historiens s'accordent pour y discerner certaines bases de l'économie planifiée, de la centralisation du pouvoir et de l'interventionnisme étatique qui ont après 1945 marqué à la fois la Chine communiste et le régime de Taïwan⁴³⁸.

Spatialement, le déplacement de la capitale chinoise de Nankin vers Chongqing a des répercussions intéressants vis-à-vis du *geobody* chinois et du contrôle de l'État sur ledit territoire. Bien que l'occupation soit synonyme d'une perte de l'emprise de l'État, elle permet aussi d'étendre le pouvoir de ce dernier. Avant 1937, les territoires de l'ouest ont été, durant très longtemps hors de la portée du gouvernement républicain chinois. Cette particularité territoriale peut notamment être expliquée par une longue histoire d'occupations par des seigneurs de guerre; ce qui est notamment les cas de la région du Yunnan et particulièrement celle du Sichuan qui n'est prise qu'en 1935 par les forces

⁴³⁶ , D. Koh Wee Hock, *op. cit.*, p. 129-130.

⁴³⁷ R. Mitter, *op. cit.*, p. 122.

⁴³⁸ Mühlhahn va même jusqu'à relever des similarités frappantes entre l'organisation sociale durant la guerre sous le Guomindang et le système du *danwei* de la Chine sous Mao. Rana Mitter, *op. cit.*, p. 65, K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 281.

du Guomindang⁴³⁹. De plus, la simple distance de la région vis-à-vis des grands centres urbains faisait de cette dernière un espace périphérique où le pouvoir et l'influence républicaine n'étaient que nominaux avant la guerre. Par conséquent, la consolidation du pouvoir par le Guomindang dans cette région permet d'intégrer concrètement des territoires de l'ouest tels que le Tibet et le Xinjiang dans l'idéal du territoire national⁴⁴⁰. En d'autres termes, le déplacement de la capitale vers l'ouest a favorisé la propagation d'un idéal national qui comprenait l'entièreté de la Chine continentale.

Politiquement parlant, la guerre sino-japonaise modifie profondément la répartition du pouvoir et des influences d'avant-guerre. Auparavant penchant en faveur du gouvernement nationaliste, notamment en raison des grandes campagnes de répression contre les communistes, l'équilibre des forces politiques du pouvoir est figé durant la guerre grâce à la formation du second front uni dès 1937. Dirigé contre les agresseurs japonais, l'accord change drastiquement les dynamiques du monopole de la violence en transférant les efforts contre les ennemis dits « internes » (les communistes et les seigneurs de guerre) vers ceux dits « externes » (les Japonais). En plus d'offrir un répit de huit ans au PCC, ce changement a pour effet de valider politiquement l'image des communistes chinois en tant qu'acteurs légitimes de la défense et du développement de l'idéal national⁴⁴¹. Ils cessent de n'être que des « bandits » (*tufei* 土匪) au sein du discours officiel, pour devenir des résistants au même titre que les nationalistes⁴⁴².

Il ne faut pas minimiser, l'effet du second front uni et de la guerre qui alimente l'influence et l'adhésion populaire envers le PCC alors que ce dernier, en 1935, était

⁴³⁹ K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 313.

⁴⁴⁰ R. Mitter, *op. cit.*, p. 174.

⁴⁴¹ Bien que le second front freine les campagnes agressives contre les communistes, les tensions entre le PCC et le Guomindang continuent durant la guerre. Solide sur papier, le front ne réduit pas l'animosité entre les deux groupes qui se livrent parfois bataille alors même que les Japonais tentent de se saisir de la Chine.

⁴⁴² K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 307.

au bord de l'anéantissement⁴⁴³. Ce sursis, doublé des nombreuses réformes socio-économiques et administratives mises en avant dans les territoires contrôlés par les communistes, permet de rassembler en leur faveur un important support populaire⁴⁴⁴. Les actions entreprises par le PCC ont une telle incidence qu'à la fin de la guerre, la portée de son influence se concrétise par une quasi-parité du pouvoir avec le Guomindang en 1945⁴⁴⁵. Sans la guerre et la valeur symbolique de la résistance chinoise, il est peu probable que le PCC aurait été capable de survivre aux persécutions nationalistes, et encore moins de prendre le pouvoir en Chine.

À l'international, la fin de la guerre se présente pour la Chine comme une seconde opportunité de siéger à la table des vainqueurs. Cela dit, contrairement à Versailles, la Chine est dans une position particulièrement avantageuse lors des discussions de réparations de guerre puisque le Japon fait maintenant partie des perdants. Ne se limitant pas aux pertes encourues par l'occupation japonaise, les ententes de restitution avec les puissances alliées ont le potentiel d'englober la majorité des territoires perdus au cours du XIX^e siècle⁴⁴⁶. Cette opportunité est particulièrement convoitée par Chiang Kai-shek qui, durant la conférence du Caire en 1943, en profite pour revendiquer des territoires autrefois échappant au contrôle du gouvernement nationaliste comme le Tibet (où il y avait influence britannique), la Mongolie extérieure et le Xinjiang (devenu un satellite de l'URSS sous le seigneur de guerre Sheng Shicai)⁴⁴⁷. Bien que les demandes de Chiang ne soient pas acceptées, la valeur politique et symbolique de la conférence du Caire annonce un nouveau ton dans les relations internationales. Il

⁴⁴³ Rappelons notamment les lourdes pertes encourues lors de la Longue marche entre 1934-1935 qui réduisent à environ 8 000 individus les effectifs du PCC qui étaient au départ de près de 90 000 *Ibid.*, p. 297.

⁴⁴⁴ La guerre permet aussi l'ascension de Mao comme l'une des figures les plus influentes au sein du PCC. Durant le conflit, Mao en profite pour poser les bases de son idéologie et attaque même ses opposants internes assurant ainsi une place d'importance dans la pyramide hiérarchique dirigeante du parti. *Ibid.* p. 322-323.

⁴⁴⁵ D. Koh Wee Hock, *op. cit.*, p. 121.

⁴⁴⁶ K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 299.

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p. 336.

s'agit après tout de la première occurrence d'une représentation de la Chine dans les conférences de guerre et, de surcroît, elle marque la première fois où le pays est traité comme un allié.

Concrètement, les pourparlers prenant place en 1943 promettent de tourner la page sur la longue période de l'humiliation chinoise initiée par les guerres de l'opium. Conformément aux traités signés avec l'Angleterre et les États-Unis, la Chine pouvait compter sur de nombreuses promesses qui modifieraient profondément les dynamiques du pays en faveur du projet national et mettre fin aux vestiges de l'impérialisme étranger au pays. Parmi ces promesses, on comptait : la fin du système d'extraterritorialité, la restitution de toutes les concessions étrangères et l'annulation de la dette chinoise imposée en 1901 par le Protocole des Boxeurs⁴⁴⁸. En l'occurrence, ces ententes représentaient en grande partie l'éradication des composantes du diktat sur lesquelles s'était constitué l'ensemble de la rhétorique des traités inégaux en Chine. En ce qui a trait spécifiquement aux îles Paracels et Spratley, un mutisme volontaire s'applique à la question de leur souveraineté conformément aux volontés des autorités américaines qui optaient plutôt pour un recours à un conseil international sur le sujet⁴⁴⁹. Malgré cette omission intentionnelle, les décisions prises en 1943 dessinent déjà une entité territoriale chinoise qui déborde largement de ce qu'elle était avant-guerre. Étonnamment, la Chine qui émerge de la guerre est à la fois à son plus fort et son plus faible : ravagée et en deuil, elle n'avait jamais été aussi unie à l'époque moderne.

Inversement, la fin des confrontations sonne pour l'archipel japonais le crépuscule d'un empire ayant autrefois été l'une des plus grandes influences modernes en Asie. La guerre qui prend fin le 15 août 1945 a de lourdes conséquences pour le Japon. Ravagé

⁴⁴⁸ K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 336.

⁴⁴⁹ Les projets américains d'un tel traitement de la question des îles sont explicitement stipulés en 1944 à travers le document CAC-301 en prévoyance de la conférence de Yalta. B. Hayton, « Calm and Storm: The South China Sea After the Second World War », *Asia Maritime Transparency Initiative*, août 2015, <https://amti.csis.org/calm-and-storm-the-south-china-sea-after-the-second-world-war/> (8 mars 2020).

par les famines, le coût exorbitant des entreprises militaires et le choc psychologique de la première attaque nucléaire de l'histoire, l'archipel nippon émerge difficilement de la guerre, et ce, avant même la formulation des réparations. Bientôt occupé et démilitarisé par les États-Unis, le Japon voit son influence en grande partie dictée par un nouvel occupant et ses limites confinées à ses frontières directes. Contrairement à de nombreux pays asiatiques, le Japon, plutôt que de s'affranchir des influences coloniales, se voit après la guerre durablement occupé par des étrangers. L'ironie du sort est que, malgré les dégâts causés par l'application *Meishuron* de l'idéal d'une coprosperité en Asie, le passage ineffaçable du Japon renversant l'ancien ordre colonial revitalise la nécessité d'une coopération asiatique au sein du nouveau système international. Dès 1952 et à la grande surprise des représentants japonais, l'idéal de la Sphère de coprosperité refait émergence au Asian Congress for World Federation à Hiroshima malgré la fraîcheur des cicatrices laissées par la guerre⁴⁵⁰.

3.4 Reconstruire le *geobody* chinois au lendemain de la guerre, les îles Spratley et Paracels dans les années 1945-1952

Le projet d'unification nationale qui avait connu un certain hiatus avec le début des combats avec le Japon en 1937 est rapidement remis à l'ordre du jour après la guerre. À peine la reddition japonaise consommée, Chiang Kai-shek s'empresse de contacter Mao en vue de pousser vers une réunification rapide de la Chine⁴⁵¹. Plutôt curieuse, la démarche de Chiang témoigne néanmoins d'une nouvelle réalité de la Chine post-Deuxième Guerre mondiale : celle de l'émergence de deux sphères d'influence distinctes et concurrentielles au pays. Au nord, les communistes qui ont étendu leur emprise durant la guerre représentent maintenant un adversaire de taille face à l'hégémonie du Guomindang.

⁴⁵⁰ J. A. Yellen, *op. cit.*, p.214

⁴⁵¹ R. Mitter, *op. cit.*, p.363.

Malgré une certaine fenêtre d'opportunité en faveur aux négociations entre les deux groupes, l'entêtement des dirigeants lors de leurs rencontres de 1945 et 1946 réduit à néant la possibilité d'une conciliation entre les deux gouvernements. Qui plus est, la démobilisation japonaise donne lieu dans les deux camps à des courses pour l'accaparement des territoires dans l'optique d'étendre leurs influences respectives⁴⁵². Bien qu'elle signale la fin de la guerre de quinze ans, la reddition nippone n'est néanmoins pas synonyme du retour complet de la paix en Chine; rapidement, on perçoit les signes d'une division politique interne sous la forme d'une guerre civile émergente.

Malgré ces frictions internes et les besoins de reconstruction suite à la guerre, la question de l'intégrité territoriale chinoise est rapidement hissée au sommet des préoccupations de l'État. N'ayant pas disparu durant les affrontements, l'image d'une entité chinoise géographique et homogène telle qu'élaborée à travers le *geobody* au XX^e siècle survit à la guerre, et ce, en dépit du déracinement de son système de promotion d'avant-guerre⁴⁵³. Par conséquent, on pourrait avancer que l'effort mené durant le XX^e siècle pour uniformiser l'image d'un territoire national chinois se révèle une réussite étant donné la facilité de sa réémergence après les conflits. N'ayant pas pris la forme de cartes de l'humiliation durant la guerre, l'ensemble des territoires visés par l'idéal national est néanmoins représenté, et d'une certaine façon fixé, dans le discours officiel.

Une des instances particulièrement intéressantes de cette intégration peut être observée dans le large appareil statistique mobilisé par le gouvernement nationaliste à Chongqing. Entre autres, les recensements officiels de 1940 et 1943 dressent un portrait

⁴⁵² Pour les communistes, cette course avait notamment permis de rentrer en Manchourie avant les nationalistes et obtenir de larges quantités de munitions et d'armes (japonaises) réduisant en partie l'écart de pouvoir entre les deux groupes. K. Mühlhahn, *op. cit.*, p. 339.

⁴⁵³ Lire ici cartes, journaux, discours officiels, etc.

révélateur du territoire chinois et de sa population qui reflète l'idéal d'avant-guerre⁴⁵⁴. Incluant par ailleurs les territoires du Tibet, de la Mongolie et la ville de Shanghai qui étaient tous hors de l'influence nationaliste, les statistiques marquent aussi la question des îles en incluant les Paracels et les Pratas comme constituantes de la Chine⁴⁵⁵. Ainsi, l'arrêt des revendications pour les îles en mer de Chine du Sud à partir de 1939 n'est pas synonyme d'une disparition des intérêts chinois pour la souveraineté de ces dernières. Tout comme les cartes, les statistiques découlent d'une volonté moderne de représentation qui fixe dans l'imaginaire les dimensions de la nation chinoise. Par un processus de réitération soutenue, ce qui « devrait » constituer le territoire chinois est maintenu, et ce même lorsqu'une grande partie de cedit espace est contrôlée par une autre puissance.

De la même façon que pour le reste de la Chine, les îles Paracels sont rapidement visées par les nationalistes. Libérées officiellement par les Américains en 1945 à la suite de bombardements tout comme les Spratley, les îles sont visitées par deux membres du bureau météorologique de Taïwan le 8 décembre 1945⁴⁵⁶. Les trouvant vacantes, les envoyés inspectent les lieux, procèdent à des examens topographiques et érigent une stèle sur l'île Boisée. Suite à leur rapport, des considérations d'occupation en voie de réaffirmer les prétentions chinoises sont soulevées et, en 1946, le Yuan exécutif met en branle la prise de possession de quatre îles en mer de Chine du Sud. Dès 1946, les îles Pratas, Paracels, Spratley et le banc Macclesfield sont coupés du contrôle administratif de Taïwan autrefois mis en place par les Japonais pour être rattaché à la province du Guangdong⁴⁵⁷.

⁴⁵⁴ *China Handbook 1937-1945: A Comprehensive Survey of Major Developments in China in Eight Years of War- New Edition with 1946 Supplement*, Ministry of information, New York, Da Capo Press, 1975, Republic of China, *The Statistical Abstract of the Republic of China*, Chongqing, Directorate of Statistic, 1940.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p.1.

⁴⁵⁶ B. Hayton, « Calm and Storm... », *op. cit.*

⁴⁵⁷ U. Granados, « Chinese Ocean Policies ... », *loc. cit.*, p. 158.

L'empressement chinois peut être attribué à deux facteurs spécifiques. D'une part, l'intégration économique des régions maritimes offrait une opportunité à la reconstruction des villes côtières lourdement touchées par la guerre. De l'autre, la Chine n'est pas la seule à s'intéresser aux îles⁴⁵⁸. S'étant concentrée à reprendre position en Indochine après la guerre, la France démontre en 1946 des signes de retour dans la région par l'entremise de missions navales autour des îles. Particulièrement marquant, le passage du navire *Le Chevreuil* à Itu Aba en octobre 1946 permet d'ériger à nouveau des stèles réitérant ainsi les revendications françaises formulées en 1933. Toutefois, le passage ne se conclut pas par la mise en place d'une présence permanente, les autorités françaises choisissant alors de concentrer leurs efforts militaires au Viêtnam afin de contrer les forces d'Hô Chi Minh⁴⁵⁹. Dans un autre ordre d'idées, on observe durant la même époque l'émergence d'un nouvel acteur clé dans le conflit pour la souveraineté des îles : les Philippines. Fraîchement affranchi de la domination américaine en juillet 1946, le gouvernement philippin d'Elpidio Quirino entre officiellement dans les débats en revendiquant les îles Spratley le 23 juillet 1946⁴⁶⁰.

La nouvelle du rattachement officiel des îles à la Chine entraîne un changement de ton dans les relations entre Nankin et Paris. Rappelons que la question de souveraineté n'avait pas été réglée avant la guerre, l'opération est donc perçue par la France comme une attaque directe à ses intérêts. En réponse, Paris envoie entre les 16 et 18 janvier 1947 une mission navale chargée de mettre en place une position permanente sur l'île

⁴⁵⁸ Dans le but d'une compréhension globale, il nous faut aussi mentionner un retour, quoique silencieux, des anciennes ambitions britanniques sur les Spratleys. Toutefois, plutôt que de s'immiscer directement dans l'affaire, le gouvernement de la Couronne opte pour une stratégie d'interférence et encourage le stationnement d'alliés sur les îles plutôt qu'une mobilisation anglaise sur ces dernières. Relativement peu importantes pour la suite des choses, les ambitions britanniques s'effacent à partir de 1956 avec le retrait officiel de la France au Viêtnam. S. Tønnesson, « The South China Sea in the Age of European Decline », *loc. cit.*, p. 36-48.

⁴⁵⁹ B. Hayton, « Calm and Storm... », *op. cit.*

⁴⁶⁰ Selon Quirino, les îles devaient revenir légalement au pays le plus proche, c'est-à-dire aux Philippines. CAD,119Q0-215, Revendications chinoises sur les îles Spratley et Paracels, Jean Royere à Léon Pignon, 27 mai 1950.

Pattle dans les Paracels⁴⁶¹. Sans confrontation directe entre les deux gouvernements, les îles sont séparées entre deux sphères d'influence. Fidèle à ses objectifs, le gouvernement nationaliste s'engage à évaluer leur potentiel économique et à y envoyer ponctuellement des navires. Plutôt limité dans sa liberté d'action, en grande partie à cause de la guerre civile sur le continent et des conditions climatiques défavorables, le Guomindang ne réussit qu'à effectuer trois passages sur les îles avant la victoire communiste⁴⁶². Toutefois, avant l'exil du gouvernement nationaliste à Taïwan, ce dernier parvient à rédiger plusieurs documents qui auront une incidence significative sur l'histoire contemporaine du conflit.

Parmi ces documents figurent notamment trois cartes (deux en 1947 et une en 1948) incorporant, à l'instar de celles de l'humiliation, les îles comme les points les plus éloignés du territoire chinois⁴⁶³. À ces cartes s'ajoute aussi une compilation des composantes de la mer de Chine du Sud qui translitère et renomme à nouveau l'ensemble des îles. De manière intéressante, les cartes reprennent l'une des bases du discours des revendications chinoises, la fameuse ligne-en-neuf-trait. Douze ans après sa première concrétisation par le cartographe Bei Meichu, la ligne est formellement intégrée après la guerre comme la ligne marquant officiellement l'extension maximale des limites du territoire chinois.

Reproduite maintes fois dans les cartes officielles, la fameuse ligne trace une continuité au sein du récit pour la souveraineté des îles, et ses origines révèlent malgré elle le caractère moderne des justifications chinoises. Sur le plan graphique, la ligne connaît quelques modifications parfois minimes de sorte qu'elle est représentée à l'aide de neuf, huit ou onze traits tout en englobant le même territoire maritime. Par exemple,

⁴⁶¹ CAD, 119Q0-215, Ministère des outre mers à Pignon, 8 mai 1950.

⁴⁶² U. Granados, «Chinese Ocean Policies ... », *loc. cit.*, p. 159.

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 161.

une carte produite par le gouvernement nationaliste en date de 1946 présente ladite ligne à l'aide de huit traits plutôt que neuf⁴⁶⁴.

Sans surprise, les événements de la guerre civile qui se concluent par la victoire communiste et l'établissement de la République populaire de Chine en 1949 ont une grande influence sur l'occupation des îles. Avec le retrait du gouvernement nationaliste à Taïwan, un ordre d'évacuation coordonné avec le retrait de la marine nationaliste est donné au personnel stationné aux Paracels et aux Spratley⁴⁶⁵. Conséquemment, la majorité du corps est démobilisée en direction de Taïwan en 1950, laissant quelques individus pour y maintenir une présence nominale. Toutefois, à la suite de la prise de Hainan par les communistes en 1950, les dernières forces du GMD évacuent à leur tour l'île Boisée et Itu Aba (dans les Spratley)⁴⁶⁶, laissant les troupes franco-vietnamiennes comme seule présence concrète dans les Paracels⁴⁶⁷.

Malgré une proximité favorable et un désir apparent d'étendre son influence aux îles, le gouvernement communiste ne parvient pas à stationner des forces de l'armée populaire de libération aux Paracels ou aux Spratley. Selon les sources, cette situation se maintient jusqu'en 1955 : on ne peut donc pas parler de présence chinoise concrète sur les îles pendant environ cinq ans après le retrait nationaliste⁴⁶⁸. Dans les faits, le PCC détenait très peu de pouvoir en mer en 1950, la majorité de sa flotte était constituée des navires contrôlés par des défecteurs nationalistes s'étant rangés du côté des communistes. Pire encore, il y avait un manque apparent d'expertise navale dans l'ensemble de l'APL: « Apparently, it was the first time that many of them had seen the ocean; some did not even know how to swim, much less how to sail a ship along

⁴⁶⁴ B. Hayton, « Calm and Storm... », *op. cit.*

⁴⁶⁵ U. Granados, « Chinese Ocean Policies ... », *loc. cit.*, p. 162.

⁴⁶⁶ S. Tønnesson, « The South China Sea in the Age of European Decline », *loc. cit.*, p. 34. Selon les services indochinois, les rapports météorologiques sur les îles cessent respectivement les 4 et 5 mai 1950.

⁴⁶⁷ U. Granados, « Chinese Ocean Policies ... », *loc. cit.*, p. 162.

⁴⁶⁸ B. Hayton, « Calm and Storm... », *op. cit.*

the coast. »⁴⁶⁹. Très peu d'informations nous sont parvenues sur l'exploitation des îles dans les années 1950-1952. Toutefois, les sources japonaises démontrent que le PCC maintient quelques activités de pêche à Hainan, de sorte que les îles sont parfois visitées par de petits groupes de pêcheurs qui y exploitent les riches ressources halieutiques environnantes⁴⁷⁰.

Précaire, la capacité de défense des intérêts maritimes de la Chine est mise à l'épreuve par une présence navale accrue de plusieurs autres puissances : le gouvernement nationaliste met en place un blocus entre le continent et Taïwan, les Américains sont aussi présents en raison de la guerre de Corée qui éclate en 1950, la présence française demeure dans le Golfe du Tonkin, les Britanniques disposent d'une base à Hong-kong et les Portugais à Macao⁴⁷¹. Face à ce constat et à la portée limitée de sa liberté d'action, Mao entreprend de défendre ses intérêts en mer de Chine du Sud par les voies diplomatiques. Dès cet instant se dessine en Chine le discours de deux gouvernements (nationaliste et communiste) revendiquant les îles à travers la même rhétorique, celle du gouvernement chinois légitime ayant un droit historique sur les Paracels et les Spratley. Le partage de l'héritage rhétorique entourant les revendications chinoises est concrétisé à la même époque lorsque le gouvernement de la RPC publie à son tour en 1950 une carte arborant la fameuse ligne-en-neuf traits⁴⁷². De surcroît, un article publié par le quotidien « Ta Kung Pao » (大公报, « L'impartial ») contrôlé par l'État dépeint explicitement la partialité du gouvernement communiste quant à l'appartenance des îles à la Chine⁴⁷³.

⁴⁶⁹ U. Granados, « Chinese Ocean Policies... », *loc. cit.*, p. 162.

⁴⁷⁰ *Ibid.*, p. 170.

⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 162.

⁴⁷² Il s'agit plus spécifiquement de la carte de la République populaire de Chine révisée et produite par le service géographique de Ya Kuang (Shanghai et Pékin) en 1950. CAD, 119Q0-215, R. du Gardier à Robert Schuman, 26 juin 1950. Voir annexe A.

⁴⁷³ CAD, 119Q0-215, Traduction d'un article du Ta Kung Pao, 29 mai 1950. Voir l'annexe B.

Toutefois, la principale démonstration de la position de la RPC nous provient sans doute du discours du premier ministre Zhou Enlai le 15 août 1951 suite à l'annonce de la prochaine conférence de paix avec le Japon tenue à San Francisco :

The Paracel Archipelago and Spratly Island, as well as the whole Spratly Archipelago, and the Chung-sha (Macclesfield Bank), and Tung-sha (Pratas) archipelagoes have always been Chinese territory [...]. The Central People's Government of the People's Republic of China declares herewith: The inviolable sovereignty of the People's Republic of China over the Spratly Island and the Paracel Archipelago will by no means be impaired, irrespective of whether the American-British draft for a peace treaty with Japan should make any stipulations and of the nature of any such stipulations.⁴⁷⁴

Par cette position qui laisse très peu de place à l'interprétation, les autorités de Beijing lancent un message très clair de non-coopération à une délibération qui divergerait avec la reconnaissance de leurs intérêts et droits dans la région. Tout comme les nationalistes avant eux, les communistes font de la défense de la souveraineté chinoise leur principal objectif politique.

Malgré de nombreuses ébauches effectuées avant la signature d'un traité de paix qui cadrerait avec l'esprit d'une coopération inter-alliés, le principal instigateur du traité et hôte de la conférence propose des règlements bien différents de ceux promis depuis Yalta⁴⁷⁵. Marqué par les dynamiques de divisions idéologiques qui émergent durant la Guerre froide, l'accord final marquait une intention claire d'endiguement du communisme au profit des alliances américaines. De plus, le gouvernement américain préféra laisser plusieurs questions territoriales, dont les archipels Spratleys et Paracels, en suspens plutôt que s'attirer des reproches de la part de quatre de ses alliés : la France,

⁴⁷⁴ M. S. Samuels, *op. cit.*, p.78-79.

⁴⁷⁵ K. Hara, « The San Francisco Peace Treaty and Frontier Problems in the Regional Order in East Asia: A Sixty Year Perspective », *The Asia-Pacific Journal: Japan Focus*, Vol.10, n°1, issue 17, 2012, p. 1.

Taïwan, l'Angleterre et les Philippines⁴⁷⁶. La question des nombreuses îles laissées en suspens devient particulièrement intéressante lorsque l'on considère que la majorité de ces dernières longent la bordure de la fameuse Acheson Line, la ligne de défense américaine dans l'ouest Pacifique définie en 1950⁴⁷⁷. Particulièrement important sur la scène internationale, ce « système de San Francisco » et ses omissions volontaires ont eu des répercussions importantes sur la question des délimitations des influences et la mise en place des ZEE⁴⁷⁸.

Plutôt que de régler la question des îles, la conférence de paix de San Francisco du 8 septembre 1951 laisse en suspens le sujet de la souveraineté des Paracels et Spratley. Aucun des deux gouvernements chinois n'a pris part aux discussions (ils n'étaient même pas représentés à la conférence), ce qui nous en dit long sur la place de la Chine sur la scène internationale aux yeux des Occidentaux. Néanmoins, les îles sont évoquées de façons bien différentes par deux représentants, soit le Viêtnam et l'URSS. Dans le cas du Viêtnam, la conférence devient une plateforme pour revendiquer des droits sur les Paracels et les Spratley, et ce, malgré la nature complexe des demandes autrefois formulées par la France. Dans les faits, les autorités françaises avaient revendiqué les Paracels au nom du Viêtnam durant les années 1930.

Durant la conférence de San Francisco, les autorités françaises appuient la requête vietnamienne formulée à l'égard des Paracels, contrairement aux Spratley qui elles, étaient considérées comme faisant directement partie des possessions françaises. Quant à l'URSS, son représentant intervient au nom de la RPC et revendique l'ensemble des quatre archipels visés par Zhou Enlai dans son discours. Malgré ces deux prises de position, la conférence se conclut avec une déclaration plutôt floue stipulant dans

⁴⁷⁶ S. Tønnesson, «An International History of the Dispute in the South China Sea», *loc. cit.*, p. 13.

⁴⁷⁷ K. Hara, *loc. cit.*, p.3. Par exemple les îles Kouriles, Takeshima, Diaoyu, Spratley et Paracels.

⁴⁷⁸ *Ibid.*, p. 7.

l'article 2(f) du traité que le Japon renonçait officiellement à tous les revendications et droits sur les îles Spratley et Paracels⁴⁷⁹.

Quelque temps après la signature de traité, les autorités de Washington, inquiètes d'une éventuelle isolation politique du gouvernement taïwanais, incitent le Japon à conclure une entente séparée avec la République de Chine. En date du 28 avril 1952, un second traité de paix est signé à Taipei entre les représentants du Japon et de Taïwan réitérant les renonciations territoriales effectuées par le Japon à San Francisco. Néanmoins, la formulation exacte concernant les îles dans ce traité souligne une ambiguïté apparente quant au sort des deux archipels. En effet, contrairement à la formulation finale du traité de San Francisco, le 2^e article du traité de Taipei se lit ainsi:

It is recognized that under Article 2 of the Treaty of Peace with Japan signed at the city of San Francisco in the United States of America on September 8, 1951, Japan has renounced all right, title and claim to Taiwan (Formosa) and P'eng-hu (Pescadores) as well as the Spratly and the Parcel Islands⁴⁸⁰.

En amalgamant le sort de Taïwan et des Pescadores à celui des Paracels et Spratley, le traité semble donc reconnaître, du moins tacitement, que ces dernières sont retournées à la Chine par le Japon, au même titre que les deux autres territoires. Cette particularité, qui n'échappe pas aux autorités de Taipei, est martelée avec insistance durant les discussions avec les représentants japonais qui ne contestent pas les demandes et par conséquent reconnaissent donc implicitement leur validité⁴⁸¹.

⁴⁷⁹ United Nations Treaty Collections, *Treaty of Peace with Japan (with two declarations)*. Signed at San Francisco on 8 September 1951, n°1832, 1952, p. 48-50.

⁴⁸⁰ M. S. Samuels, *op. cit.*, p. 79.

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 80.

Autant pour la République de Chine à Taïwan que pour la République populaire de Chine sur le continent, le traité de 1952 signifie légalement le retour des îles à la Chine. Néanmoins, les deux gouvernements ne pourront entreprendre de missions de grande envergure dans la région, faute de potentiel naval. Concrètement, l'année 1952 marque une désescalade des frictions militaires dans la région qui voit la disparition quasi totale des garnisons sur les îles jusqu'aux années 1970⁴⁸². À l'exception de la France, qui se retire officiellement des Paracels avec l'exode colonial de l'Indochine en 1956, très peu d'activités du ressort gouvernemental des parties concernées par la souveraineté des îles sont relevées dans les sources. Les rares traces d'implications directes qui nous sont parvenues nous proviennent du récit de deux missions militaires vietnamiennes chargées de chasser des pêcheurs chinois des îles en février et mars 1959⁴⁸³. Pris dans les dynamiques de la guerre froide, la majorité des acteurs impliqués dans le débat pour la souveraineté des îles ont une marine trop faible ou sont trop occupés ailleurs pour défendre militairement leurs intérêts dans la région.

Conclusion

Le portrait de la situation prend alors la forme suivante en 1952 : le retrait officiel du Japon du débat sur les îles et en tant que puissance régionale majeure permet la réapparition des revendications françaises et chinoises sur les îles. Toutefois, ce même retrait modifie fondamentalement les dynamiques de pouvoir en Asie et a deux conséquences de taille : la formation de deux États distincts en Chine et l'émergence de nouveaux acteurs politiques indépendants en Asie. Sans la guerre, la position au

⁴⁸² C. P. Cheong Chung, *op. cit.*, p. 74.

⁴⁸³ *Ibid.*

mieux incertaine du PCC n'aurait pu bénéficier de la dégradation des forces nationalistes et d'une brèche favorisant sa percée en Chine continentale.

Au même titre, les colonies asiatiques n'auraient pas pu voir se réaliser un déracinement aussi marqué des autorités coloniales accélérant l'effondrement des influences étrangères. À bien des égards, la période d'après-guerre se révèle à être une époque charnière dans le récit du conflit pour les îles. Elle dénote le retour des anciens acteurs et l'émergence de nouveaux parmi ceux impliqués au sein du débat. Étonnamment, elle marque aussi une distinction apparente avec la situation actuelle grandement influencée par la législation des politiques maritimes des droits de la mer et l'émergence d'intérêts économiques énergétiques dans la région, toutes deux liées au retour des frictions militaires sur les îles dans les années 1970.

Nonobstant la nature arbitraire de ce découpage historique, l'année 1952 nous semble une date pertinente à une délimitation révélatrice des influences des années 1930 dans le conflit actuel. Bien que la fin de la Seconde Guerre mondiale et les règlements de la paix permettent l'émergence de nouvelles revendications pour la souveraineté des îles, ces revendications soulignent aussi un héritage indéniable des ambitions politiques d'avant-guerre. Le retour des revendications chinoises et françaises pour les Paracels et Spratley coïncidant avec les rhétoriques développées durant les années 1930 témoignent d'une continuité dans le discours du débat pour les îles. Alors que le débat actuel ne peut se détacher des conséquences de la guerre, l'essence même de l'expérience et des justifications supportant les demandes chinoises ne peut être détachée de son contexte de formulation initiale.

CONCLUSION

Tout au long de ce mémoire, nous avons tenu à démontrer que les origines des controverses autour de la souveraineté des îles Paracels et Spratleys pouvaient être identifiées comme remontant aux années 1930, et ce, malgré la nature très contemporaine des débats faisant actuellement rage en mer de Chine du Sud. Bien que très différent du théâtre actuel, le début des revendications pour les îles démontre le développement du discours, des arguments et parfois même d'enjeux encore évoqués à ce jour pour revendiquer le droit aux îles et à ses environs marins.

L'étude des événements liés aux îles depuis les années 1930 a démontré que les arguments historiques à la fois soulevés par la Chine et partiellement par la France pour le compte du Viêt Nam ont été intégrés à une rhétorique de souveraineté historique particulièrement malléable ayant des incidences sur le discours actuel. Le cas de la Chine s'avère particulièrement intéressant puisqu'il démontre que les arguments historiques contemporains se sont enracinés, développés et ont été mis en place à une époque particulièrement marquante pour l'émergence de l'État moderne chinois, voire de sa définition même. Rappelons ici que le but n'a jamais été d'affirmer ou de discréditer les revendications des divers acteurs impliqués dans le conflit. Ceci étant dit, on ne peut ignorer que le processus d'intégration des îles au territoire chinois s'est effectué de façon consciente et graduelle; il est teinté et ancré dans le procédé de définition même du territoire national moderne et de ses composantes.

Dans le premier chapitre, nous avons illustré comment les deux archipels coralliens ont connu un historique de revendications différent avant d'être tous deux intégrés au

territoire national sur les mêmes bases d'un droit historique de la Chine sur la région. Malgré un certain intérêt économique, il devient rapidement apparent que les deux archipels sont d'abord et avant tout considérés comme un enjeu de sécurité et des intérêts continentaux français et chinois. Néanmoins, malgré une similarité de la nature même de l'anxiété présentée ci-dessus, une différence fondamentale divise les deux acteurs principaux : l'un voit une remise en cause de sa sécurité « coloniale » et l'autre de sa sécurité nationale.

Soulevé principalement par la Chine, le risque d'une expansion japonaise en mer de Chine du Sud depuis l'affaire des îles Pratas au début des années 1900 illustre bien l'angoisse éprouvée à l'égard d'une progression étrangère par la mer. Révélatrice, cette inquiétude qui est partagée à la fois par les autorités Qing et républicaines par la suite trouve une fondation solide dans la rhétorique développée autour du siècle de l'humiliation. Intégré et réitéré depuis le XIX^e siècle, le concept qui professait le danger de l'incursion étrangère pour la stabilité et la sauvegarde chinoise permet de formuler une maxime sécuritaire particulièrement efficace pour le sentiment national lors de la mise en danger des intérêts territoriaux de la Chine. Un des signes évocateurs du niveau d'intégration de ce concept est le fait que l'intérêt pour les îles passe aisément d'une inquiétude locale (Guangdong) à nationale au nom d'un idéal de stabilité plus large.

Malgré une valeur qui ne peut se comparer à celle des territoires continentaux, les deux archipels sont intégrés au même titre que d'autres régions stratégiques de plus grande envergure à une entité géographique singulière appelée Chine. En ajoutant les Paracels et les Spratleys à une politique de stabilisation territoriale et en les instaurant en tant que limites de ce même territoire, les autorités nationalistes transforment la question de la souveraineté des îles en une entreprise de sauvegarde nationale. Il n'est donc pas exagéré d'avancer que la complexité apparente du débat pour les îles peut, en très grande partie, être expliquée à l'époque par le fait que les îles sont revendiquées à l'aide

de la même rhétorique utilisée pour faire avancer le projet d'unification nationale qui avait ultimement consolidé et légitimé l'autorité du gouvernement nationaliste.

La question des îles, qui n'avait pas été résolue avant la guerre, ne trouve aucune difficulté à être soulevée lorsque revient la question de la restitution des territoires occupés durant la guerre. En dépit de sa spécificité, l'affaire des îles Paracels et Spratleys, déjà incorporées à la question de l'idéal national à travers le discours officiel et ses nombreux impacts en matière d'enseignement, favorise la résurgence des îles dans une optique de réparations des torts causés par le Japon. Aux yeux des autorités, les îles devaient « retourner » à la Chine après les combats puisqu'elles auraient toujours appartenu au pays.

Dans le second chapitre, nous avons tenté d'analyser les processus d'intégration des îles à l'entité géographique chinoise à travers la construction des limites modernes de la Chine et de son *geobody*. En insistant sur le caractère fondamentalement subjectif de la constitution du territoire d'appartenance, nous avons démontré que les cartographes et les gouvernements ont été des agents actifs de la définition nationale. Ayant en grande partie hérité du découpage mis en place par les puissances étrangères, le gouvernement de la République a dû circonscrire les limites de son influence dans le but d'y asseoir son pouvoir.

Cette délimitation, mue et dictée par les impératifs du système international moderne, se développe par la juxtaposition de l'ancien domaine impérial aux limites de l'État-nation. En niant l'existence d'une différence intrinsèque entre les deux territoires d'appartenance, les autorités ont cherché à inscrire la question territoriale dans celle d'une histoire commune intimement liée au processus de définition identitaire. À travers les cartes, le gouvernement alimente un puissant discours s'ancrant dans une des inquiétudes historiques les plus connues de la population. Cet « apprentissage » national, assuré par un large système de propagation (journaux, cartes, écoles, etc.) crée un système d'exploitation et de consommation du nationalisme mettant en place une

rhétorique qui prône l'importance de la sauvegarde nationale et d'un irrédentisme territorial scandant le retour de régions qui parfois n'étaient pas sous contrôle nominal ni même à l'extérieur de la sphère d'influence Qing.

À travers ce discours, les projections territoriales chinoises sont perçues comme une entreprise de restitution plutôt que des plans d'expansion. Participant au récit de l'humiliation, cette optique favorise le renforcement de l'idée selon laquelle la Chine a été lésée et peut encore l'être⁴⁸⁴. En plus de dessiner et incorporer progressivement les limites de la nation, les cartes de l'humiliation démontrent le caractère éphémère et formateur du discours sur l'espace. Incorporées et adoptées par les gouvernements nationalistes et communistes, les cartes et leurs délimitations intègrent formellement au sein du discours officiel les îles au *geobody* chinois. La continuité du discours de l'humiliation est témoin d'une volonté apparente de reconnaissance du territoire chinois et de la nécessité d'y établir des frontières.

Il nous faut ici toutefois amener une nuance primordiale puisque malgré son importance actuelle, la rhétorique de l'humiliation disparaît en grande partie sous Mao⁴⁸⁵. Relayée en faveur de l'expérience de la grande guerre patriotique et du redressement chinois, la rhétorique est délaissée au profit de sujets pouvant concerner l'idéal de la lutte des classes et mettre en valeur le PCC en tant que sauveur de la nation⁴⁸⁶. Malgré cela, les acquis et les discours développés sur le territoire à travers le sujet de l'humiliation sont conservés et entretenus par le gouvernement communiste. Qui plus est, ce dernier dresse l'intégrité dudit territoire au sommet de ses préoccupations comme peut en

⁴⁸⁴ Selon Callahan, il s'agit là encore aujourd'hui d'un des fondements de la rhétorique sécuritaire utilisée par le gouvernement chinois à travers le siècle d'humiliation. W. A. Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, *op. cit.* p. 45.

⁴⁸⁵ Selon les archives de la bibliothèque nationale de Chine, aucun livre publié entre 1947 et 1990 n'a eu pour sujet le siècle d'humiliation. Zheng Wang, *op. cit.*, p. 164. Toutefois, il faut noter que les cartes de l'humiliation figurent dans des livres d'histoire chinois et même après 1949. W. A. Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, *op. cit.*, p.105.

⁴⁸⁶ Z. Wang, *op. cit.*, p.165-168.

témoigner la position actuelle du gouvernement et les nombreuses politiques de stabilisation frontalière chinoise qui se sont succédées après 1950⁴⁸⁷.

L’empreinte de l’humiliation sur l’identité et l’histoire chinoise est telle que sa résurgence est alimentée par le pouvoir comme solution à sa légitimité vacillante dans les dernières années. Suite aux événements du 4 juin 1989, le gouvernement délaisse progressivement le national-socialisme en tant que vecteur de mobilisation et de légitimité pour opter en faveur d’un enseignement patriotique afin de se maintenir au pouvoir⁴⁸⁸. Un des exemples les plus évocateurs de cette tendance vient notamment de Deng Xiaoping qui, en 1989, avance que : « China’s youth needs to be taught how to be patriots; they need to be taught to remember to ‘Never forget National Humiliation’ »⁴⁸⁹. De cette initiative émerge un puissant système de propagande axé sur une réinstitution du message entourant le siècle de l’humiliation. Manuels scolaires, livres d’histoire, fête nationale⁴⁹⁰, musées et atlas affichant les pertes subies de la part des puissances étrangères font surface et intègrent à nouveau ouvertement les questions territoriales. Le sujet est aujourd’hui si bien assimilé dans les nombreuses sphères sociales en Chine qu’il est difficile d’imaginer une époque où il y a eu quelconque bris au sein du récit officiel.

Tout comme durant les années évoquées à travers le mémoire, la question de l’humiliation et du territoire d’appartenance nationale est aujourd’hui sollicitée pour attiser et légitimer le discours de projection de l’identité géographique chinoise. Bien que la « fin » du siècle d’humiliation ait été évoquée de nombreuses fois par les

⁴⁸⁷ On peut notamment évoquer des conflits frontaliers avec l’Inde en 1962, la Russie en 1969 et le Viêtnam en 1979. W. A. Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, *op. cit.*, p. 111.

⁴⁸⁸ A. Uras, « The South China Sea and the Building of a National Maritime Culture: A New Chinese Province in the Making », *Asian Survey*, Vol. 57, n°6, p. 1015.

⁴⁸⁹ W. A. Callahan, *China the Pessoptimist Nation*, *op.cit.*, p. 55-56.

⁴⁹⁰ *Ibid.*, p. 63. Officiellement réinstitué en 2001.

autorités⁴⁹¹, son empreinte sur les politiques identitaires et étrangères est en constant renouvellement ces dernières années.

Dans le troisième chapitre, nous avons tenté d'illustrer les effets de la guerre sur la question du territoire et des îles ainsi que les conséquences des règlements de paix sur les conflits actuels. Bien que la guerre et l'occupation japonaise signent un arrêt dans les revendications pour les îles, cette dernière a des incidences incontournables sur l'ensemble de l'Asie et des acteurs internes aux conflits en mer de Chine du Sud. En imposant l'idée d'un régionalisme asiatique dirigé par le Japon, les autorités nippones ont réduit à néant les efforts déployés pour la constitution d'un État-nation chinois indépendant. Faisant directement obstacle à l'unité du *geobody* telle que développée par les cartographes et les autorités chinoises, la progression japonaise transforme le paysage chinois en un jalon de l'expansion régionale nipponne. En imposant un arrêt violent au projet national, la guerre chamboule profondément le tissu social et la spatialité chinoise modifiant ainsi les dynamiques de pouvoir au sein même du pays.

Bien qu'elle relaie la question de souveraineté à celle d'une défense nationale, la guerre permet d'implanter des formes d'autorité ailleurs au pays, là où le gouvernement avait autrefois peu d'influence. En plus des acquis d'avant-guerre, le déplacement du pouvoir permet aux autorités de renforcer l'idée d'une Chine continentale unie. Au lendemain des affrontements, lors des réparations, le *geobody* chinois est revendiqué au nom des possessions d'avant 1937, mais aussi des territoires nouvellement mis sous contrôle par le déplacement de la capitale.

En plus de permettre en Chine la restitution des conflits territoriaux irrésolus d'avant-guerre, la fin des affrontements permet à de nouveaux acteurs asiatiques d'entamer des

⁴⁹¹ Nous avons déjà souligné la position du gouvernement nationaliste et communiste sous Mao. On peut ajouter à ces deux mentions l'annonce de Jiang Zeming fait sur le sujet en 2001, ou, voire même la position du gouvernement qui voyait dans l'organisation des Jeux olympiques de 2008 à Beijing une occasion par laquelle le pays avait surmonté l'humiliation. W. A. Callahan, *China the Pessimist Nation*, *op. cit.*, p. 30 et Z. Wang, *op. cit.*, p. 143.

débats liés à la question nationale. Ayant vaincu les anciennes autorités étrangères pendant la guerre, l'armée japonaise, malgré ses débordements et ses violences incontestables, a participé à l'émiettement de l'ancien ordre colonial en Asie. Loin de se limiter à la Chine, l'expérience des fronts contre le Japon a de nombreuses incidences critiques sur l'espace asiatique et les peuples le constituant.

Cependant, la fin de l'empire militaire japonais ne signe pas la fin des affrontements en Asie et bientôt, les réparations de paix sont profondément marquées par les divisions idéologiques de la Guerre froide. Malgré qu'elles règlent la question de plusieurs territoires occupés durant la guerre, les ententes de 1951 à San Francisco laissent volontairement en suspens la question des îles. Le débat pour la souveraineté des Spratleys et les Paracels se voit alors complexifié par l'émergence de nouveaux acteurs, la politique américaine d'endiguement du communisme en Asie et éventuellement par les politiques de découpage de l'espace marin qui modifient considérablement la notion de droit international en mer.

Aujourd'hui, le conflit pour les deux archipels est bien différent de celui qui avait impliqué le Japon, la France et la Chine dans les années 1930. Mus par des intérêts économiques, stratégiques et la mise en place de sphères d'influence liées à l'exploitation des ZEE, les enjeux contemporains semblent se distancier des enjeux initiaux par leur complexité et leur envergure. Néanmoins, les arguments présentement soulevés dans le récit chinois pour légitimer la position des autorités de Beijing sont encore basés sur lesdites preuves historiques soulevées et développées sous le gouvernement nationaliste. Malgré une évolution considérable, notamment par la quantité de documents aujourd'hui brandis par les autorités chinoises, l'appui à la souveraineté sur les îles Paracels et Spralteys est profondément enraciné dans la rhétorique nationale qui s'est constituée durant la première moitié du XX^e siècle.

À travers le récit officiel, l'espace compris dans la ligne en neuf traits en mer de Chine du Sud est: « idealized as in effective part of the Chinese national territory and, despite

it's oceanic range, is perceived and portrayed by the Chinese government in the same way as land »⁴⁹². La complexité actuelle du conflit et la position intransigeante de la Chine peut être en conséquence partiellement comprise par la place des îles dans le discours national. Intégrée pleinement à l'idéal du *geobody* chinois, et ce à un moment clé de son élaboration, l'inclusion des îles à l'entité géographique chinoise est un processus de longue haleine, malléable et multiforme qui ne peut se détacher d'un historique de formulations sur une longue période. À certains égards, comme dans le cas des cartes énoncées au second chapitre, un regard de surface des conflits en mer de Chine du Sud ne confère pas un accès direct à une compréhension des débats : il nous faut donc revenir aux origines des différends et des revendications pour les îles, à leur instant d'élaboration et à leur contexte historique.

Actuellement, la situation en mer de Chine du Sud est loin d'être résolue. Les nombreuses frictions occasionnées par l'expansion agressive de la Chine en dépit des règlements effectués par la cour permanente d'arbitrage et des ententes au sein de l'ASEAN⁴⁹³ ne semblent avoir aucunement freiné les ambitions de Beijing. Malgré cela, rares sont les acteurs asiatiques pouvant faire abstraction de l'influence économique et politique de la Chine qui s'impose en tant que puissance incontournable en Asie. Par sa puissance économique et ses politiques de rayonnement, la Chine d'aujourd'hui prend ironiquement à certains égards les allures d'un passé lointain. Sommes-nous, à notre insu, les témoins inconscients de l'émergence d'un système sinocentrique moderne? En écrivant ces dernières lignes, une chose devient néanmoins apparente : la Chine ne se satisfait pas d'une position de prépondérance en mer de Chine du Sud. Les opérations militaires et les frictions diplomatiques des derniers mois ont démontré que les îles demeurent au cœur des ambitions du gouvernement chinois

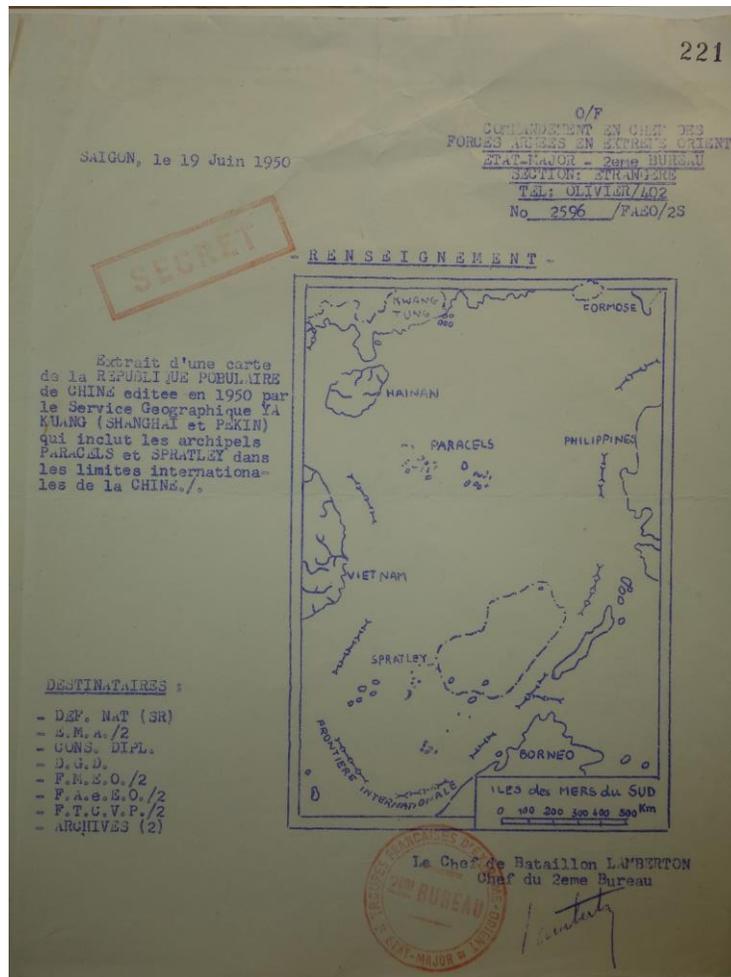
⁴⁹² A. Uras, *loc. cit.*, p. 1013.

⁴⁹³ Il s'agit de l'Association of Southeast Asian Nation, une association de coopération intergouvernementale régionale créée en 1961.

et que, loin d'être réglée, l'histoire des conflits en mer de Chine du Sud reste encore à écrire.

ANNEXE A

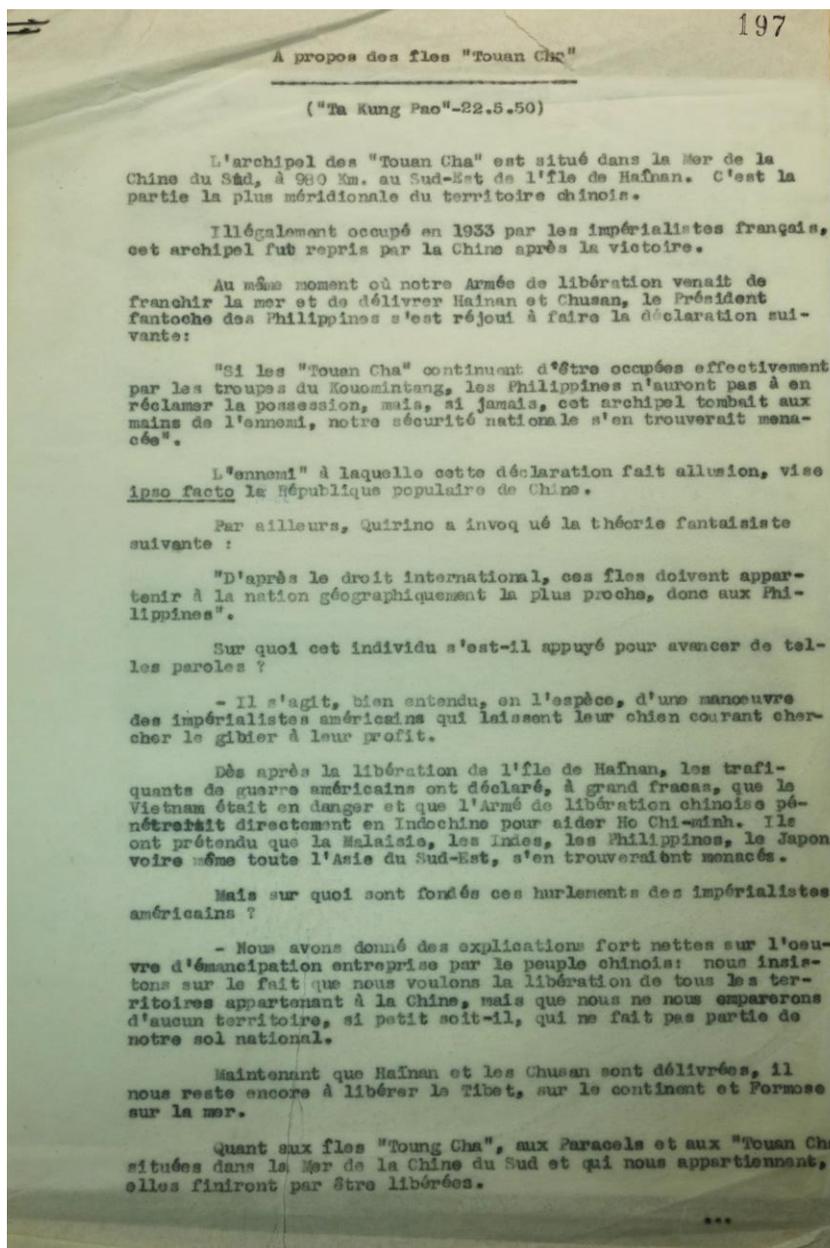
REPRODUCTION DE LA CARTE DE LA MER DE CHINE DU SUD PRODUITE PAR LA RPC EN 1950.

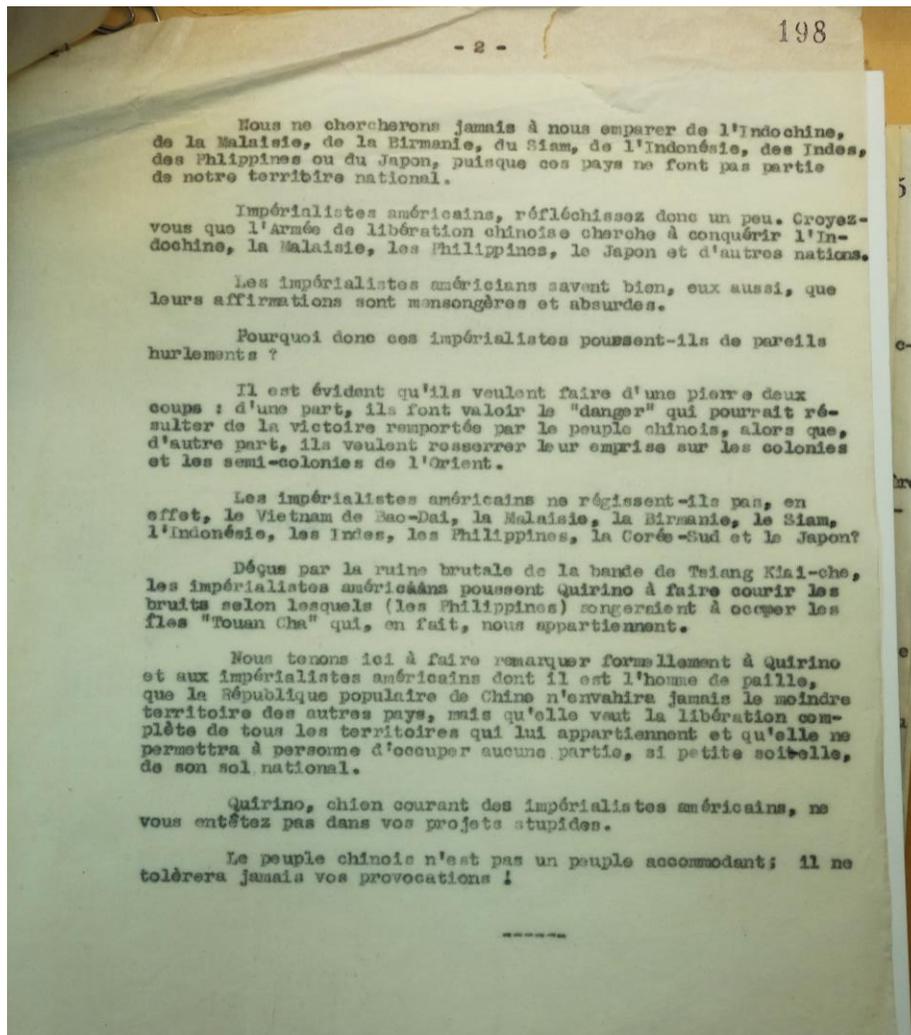


Source : CAD, 119Q0-215, R. du Gardier à Robert Schuman, 26 juin 1950.

ANNEXE B

TRADUCTION D'UN ARTICLE DU TA KUNG PAO, 29 MAI 1950





Source : CAD, 119Q0-215, Traduction d'un article du Ta Kung Pao, 29 mai 1950

BIBLIOGRAPHIE

Fonds d'Archives

CAD, Asie-Océanie (1944-1955), série Chine, 119 QO, dossier 215, Politique extérieure Iles Paracels.

CAD, E-Asie, série Chine (1918-1929), dossier 312, îles Spratleys îles Paracels 1920-1929

CAD, E-Asie, série Chine (1930-1940), dossier 743, îles Paracels janvier 1930- mai 1932

CAD, E-Asie, série Chine (1930-1940), dossier 744, îles Paracels juin 1932- décembre 1936

CAD, E-Asie, série Chine (1930-1940), dossier 745, îles Paracels janvier- décembre 1937

CAD, E-Asie, série Chine (1930-1940), dossier 746, îles Paracels janvier- juillet 1938

CAD, E-Asie, série Chine (1930-1940), dossier 747, îles Paracels juillet 1938- mai 1940

CAD, E-Asie, série Chine-Japon (1930-1940), dossier 748, Spratleys janvier 1930- juillet 1933

CAD, E- Asie, série Chine (1918-1940), dossier 749, Spratleys août 1933- novembre 1934

CAD, E- Asie, série Chine (1918-1940), dossier 750, Spratleys sept 1937- avril 1938

CAD, E- Asie, série Chine (1918-1940), dossier 751, Spratleys avril-décembre 1938

CAD, E- Asie, série Chine (1918-1940), dossier 752, Spratleys janvier 1939- mai 1940

Sources imprimées

Convention des Nations unies sur le droit de la mer (avec annexes, acte final et procès-verbal de rectification de l'acte final en date des 3 mars 1986 et 26 juillet 1993) Conclue à Montego Bay le 10 décembre 1982, Recueil des traités des Nations Unies, 1994, 176p.

Glossary of Environment Statistics, Studies in Methods, Series F, n°67, United Nations, New York, 1997, 96p.

Ministry of information, *China Handbook 1937-1945: A Comprehensive Survey of Major Developments in China in Eight Years of War- New Edition with 1946 Supplement*, New York, Da Capo Press, 1975, 916p.

Republic of China, *The Statistical Abstract of the Republic of China*, Chongqing, Directorate of Statistic, 1940.

Second Historical Archives of China (*Zhongguo di'er lishi dang'an guan bian* 中国第二历史档案馆编) (éd.), *Central Party Affairs Monthly (Zhongyang dangwu yuekan* 中央党务月刊), Vol.12, 1994, 236p.

Sun Yat-sen, *China and Japan: Natural Friends unnatural Enemies: A Guide for China's Foreign Policy*, Shanghai, China United Press, 1941, 181p.

United Nations Treaty Collections, *Treaty of Peace with Japan (with two declarations). Signed at San Francisco on 8 September 1951, n°1832, 1952, 44p.*

Monographies

ANDERSON, Benedict, *Imagined Communities: Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, New York, Verso, 2016, 256p.

ANTLÖV, Hans et Stein TØNNESSON (éd.), *Imperial Policy and the Southeast Asian Nationalism, 1930-1957*, Londres, Routledge, 2016, 340p.

CALLAHAN, William A. *China the Pessimist Nation*, Oxford, Oxford University Press, 2010, 248p.

- CHEMILLIER-GENDREAU, Monique, *La souveraineté sur les archipels Paracels et Spratleys*, Paris, L'Harmattan, 1996, 306p.
- COLIN, Sébastien, *La Chine et ses frontières*, Paris, Éditions Armand Colin, 2011, 288p.
- CORDESMAN, Anthony H., Arleigh A. BURKE, et Max MOLOT. *China and the U.S.: Cooperation, Competition And/or Conflict an Experimental Assessment. Report*, Washington, Center for Strategic and International Studies (CSIS), 2019, 645p.
- COSGROVE, Denis, Stephen DANIELS, *The Iconography of Landscape: Essay on the Symbolic Representation, Design and Use of Past Environment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 310p.
- CULP, Robert *Articulating Citizenship: Civic Education and Student Politics in Southeastern China 1912-1940*, Cambridge, Harvard University Press, 2007, 200p.
- FELS, Enrico et Truong-Minh VU, *Power Politics in Asia's Contested Waters; Territorial disputes in the South China Sea*, New York, Springer, 2016, 536p.
- GOODMAN, Grant, *Japanese Cultural Policies in Southeast Asia during World War 2*, New York, Palgrave Macmillan, 1991, 223p.
- HARLEY, J.B et David WOODWARD, *The History of Cartography Volume 2 Book: Cartography in The Traditional East and Southeast Asian Society*, Chicago, University of Chicago Press, 1995, 998 p.
- HAYTON, Bill, *The South China Sea: The Struggle for Power in Asia*, New Haven, Yale University Press, 2014, 317p.
- HEINZIG, Dieter, *Disputed Islands in the South China Sea: Paracels, Spratlys, Pratas, Macclesfield Bank*, Leipzig, Otto Harrassowitz, 1976, 58p.
- HERITAGE, Anisa, Pak K. LEE, *Order, Contestation and Ontological Security Seeking in the South China Sea*, Londres, Palgrave Macmillan, 2020, 270p.
- HOTTA, Eri, *Pan-Asianism and Japan's War 1931-1945*, New York, Palgrave Macmillan, 2007, 296p.
- IRIYE, Akira, *The Origins of the Second World War in Asia and the Pacific*, Londres, Routledge, 1987, 214p.

- KAPLAN, Robert D., *Asia's Cauldron: The South China Sea and the End of a Stable Pacific*, Penguin Random House, 2014, 258p.
- KIVIMÄKI, Timo, *War or Peace in The South China Sea?*, Copenhagen, NIAS Press, 2002, 228p.
- KIYOTADA, *Tsuitsui Fifteen Lectures on Showa Japan: Road to the Pacific War in Recent Historiography*, Tokyo, JPIC, 2016, 316p.
- KOH WEE HOCK, David, *Legacies of World War II in South and East Asia*, Singapore, ISEAS-Yusof Ishak Institute, 2007, 212p.
- LEBRA, Joyce C., *Japan's Greater East Asia Co-prosperity Sphere in World War II Selected Readings and Documents*, Kuala Lumpur, Oxford University Press, 1975, 234p.
- LEIBOLD, James, *Reconfiguring Chinese Nationalism: How the Qing frontier and its Indigenes became Chinese*, New York, Palgrave MacMillan, 2007, 271p.
- LO, Chi-kin *China's Policy Towards Territorial Disputes: The case of the South China Sea Islands*, Londres, Routledge, 1989, 222p.
- MITTER, Rana, *Forgotten Ally: China's World War II 1937-1945*, Boston, Houghton Mifflin Harcourt, 2014, 480p.
- MÜHLHAHN, Klaus, *Making China Modern: From the Great Qing to Xi Jinping*, Cambridge, Harvard University Press, 2019, 736p.
- NOLAN, Peter, *Re-balancing China: Essays on the Global Financial Crisis, Industrial Policy and International Relations*, New York, Anthem Press, 2014, 264p.
- RADITIO, Klaus Heinrich, *Understanding China's Behaviour in The South China Sea: A Defensive Realist Perspective*, Singapore, Palgrave Macmillan, 2019, 221p.
- ROBLES, Jr. Alfredo, *Endangered Secies and Fragile Ecosystems in the South China Sea: The Philippines v. China Arbitration in 2016*, Singapore, Palgrave Macmillan, 2020, 305p.
- SAALER, Sven and J. Victor Koschmann, *Pan-Asianism in Modern Japanese History: Colonialism, Regionalism and Borders*, Londres, Routledge, 2007, 304p.
- SAMUELS, Marwyn S. *Contest for the South China Sea*, New York, Methuen, 1982, 253p.

- SOUYRI, Pierre-François, *Nouvelle histoire du Japon*, Paris, Perrin, 2010, 640p.
- SPANGLER, Jonathan, Dean KARALEKAS et Moises LOPES DE SOUZA, *Entreprises, Localities, People, and Policy in the South China Sea: beneath the Surface*, Londres, Palgrave Macmillan, 2018, 232p.
- WINICHAKUL, Tongchai, *Siam Mapped: A History of the Geo-body of a nation*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1994, 280p.
- YELLEN, Jeremy A. *The greater East Asia Co-prosperity Sphere: When Total Empire Met Total War*, Ithaca, Cornell University Press, 2019, 306p.
- YOUNG, Louise, *Japan's Total Empire: Manchuria and the Culture of Wartime Imperialism*, Los Angeles, University of California Press, 1999, 48 p.
- ZHENG, Wang, *Never Forget National Humiliation: Historical Memory in Chinese Politics and Foreign Relations*, New York, Colombia University Press, 2014, 312p.
- ZOU, Keyuan, *Law of the Sea in East Asia: Issues and prospects*, Londres, Routledge, 2005, 260p.

Articles

- BASU, Dilip K. « Chinese Xenology and the Opium War: Reflections on Sinocentrism », *The Journal of Asian Studies*, Vol.73, n°4, 2014, p.927-940.
- BINOIS, Grégoire, Mustapha DJABELLAOUI, Marie DE RUGY et Jennifer VANZ, « Cartes et usage des cartes pour une analyse historique des sources géographiques », *Hypothèses*, Vol.1, n°19, 2016, p.17-25.
- CALLAHAN, William A., « National Insecurities: Humiliation, Salvation, and Chinese Nationalism », *Alternatives: Global, Local, Political*, Vol.29, n°2, 2004, p.199-218.
- CALLAHAN, William A. « The Cartography of National Humiliation and the Emergence of China's Geobody », *Public Culture*, 2009, Vol.21, n°1, p.141-173.

- CHANG, Teh-kuang, « China's Claim of Sovereignty over Spratly and Paracels Islands », *Case Western Reserve Journal of International Law*, Vol.23, n°3, 1991, p.399-420.
- CHEN, Cheng-siang, « The Historical Development of Cartography in China », *International House for China Studies*, Vol.2, n°1, 1978, p.101-120.
- CHENG Tao, « The Dispute over the South China Sea », *Texas International Law Journal*, Vol.10, 1975, p.265-277.
- COURMONT, Barthélémy et Éric MOTTET, « La mer de Chine méridionale : une mer chinoise? », *Diplomatie affaires stratégiques et relations internationales*, n°84, 2017, p.40-44.
- DELLIOS, Rosita « Mandala: From Sacred Origins to Sovereign Affairs in Traditional Southeast Asia », *CEWCES Research papers*, Vol.1, n°1, 2003, 16p.
- DONG, Wang, « The Discourse of Unequal Treaties in Modern China », *Pacific Affairs*, Vol.76, n°3, 2003, p.399-425.
- DUBOIS DE PRISQUE, Emmanuel « La cartographie en Chine du rêve chinois à la réalité géopolitique », *L'esprit du temps*, Vol.1, n°38, 2014, p.342-348.
- DUUS, Peter « The Greater East Asian Co-Prosperity Sphere », *Journal of Northeast Asian History*, Vol. 5, n°1, 2008, p.143-154.
- FAIRBANK, John K. et S.Y Têng, « On the Ch'ing Tributary System », *Harvard Journal of Asiatic Studies*, Vol.6, n°2, 1941, p.135-246.
- FU, Ying et WU Shicun, « How we got to this stage in the South China Sea: understanding the source of tension », *Embassy of the PRC in the USA*, 12 mai 2016, <http://www.china-embassy.org/eng/zt/abc123/t1362738.htm> (1er Janvier 2020)
- GRANADOS, Ulises « As China meets the Southern Sea Frontier: Ocean Identity in the making 1902-1937 », *Pacific Affairs*, Vol.78, n°3, 2005, p.443-461.
- GRANADOS, Ulises, « Chinese Ocean Policies Towards the South China Sea in a Transitional Period, 1946-1952 », *China Review*, Vol.6, n°1, 2006, p.153-181.
- HARA, Kimie, « The San Francisco Peace Treaty and Frontier Problems in the Regional Order in East Asia: A Sixty Year Perspective », *The Asia-Pacific Journal: Japan Focus*, Vol.10, n°1, issue 17, 2012, 17p.

- HARLEY, J.B, « Deconstructing the Map », *Cartographica*, Vol.26, n°2, 1989, p.1-20. Reproduit sur le site *Internet Passages*,
 «<https://quod.lib.umich.edu/p/passages/4761530.0003.008/--deconstructing-themap?rgn=main;view=fulltext>» (9 janvier 2020).
- HAYTON, Bill « The Modern Origins of China's South China Sea Claims: Maps, Misunderstandings, and the Maritime Geobody », *Modern China*, Vol.45, n°2, 2019, p.127-170.
- HAYTON, Bill « Calm and Storm: The South China Sea After the Second World War », *Asia Maritime Transparency Initiative*, août 2015, <https://amti.csis.org/calm-and-storm-the-south-china-sea-after-the-second-world-war/> (8 mars 2020).
- KIM, Jihyun, « Territorial Disputes in the South China Sea: Implications for Security in Asia and Beyond », *Strategic Studies Quarterly*, Vol.9, n°2, 2015, p.107-141.
- KRYGIER, John et Jeremy W. CRAMPTON, « An Introduction to Critical Cartography », *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*, Vol. 4, n°1, 2006, p.11-33.
- MIMURA, Janis « Japan's New Order and Greater East Asia Co-Prosperity Sphere: Planning for Empire », *The Asia-Pacific Journal*, Vol.9, issue 49, n°3, 2011, 12p.
- NATIONAL MUSEUM OF CHINA, « The Road of Rejuvenation », http://en.chnmuseum.cn/exhibition/current_exhibitions_648/201911/t20191120_171616.html (10 janvier 2020).
- PARK, Choon-Ho, « The South China Sea Disputes: Who Owns the Islands and the Natural Ressources? », *Ocean Development & International Law*, Vol.3, n°1, 1978, p.27-59.
- PARK, Choon-Ho et Hungdah CHIU, « Legal Status of the Paracel and Spratly Islands », *Ocean Development & International Law*, Vol.3, n°1, 1975, p.1-28.
- ROCHE Yann, et Olga ALEXEEVA, « La Mer de Chine Méridionale : un laboratoire de l'évolution des relations entre la Chine et l'ASEAN », *Monde Chinois*, n°37, 2014, p.111-126.
- SAINT-PAUL Patrick, *Pékin construit une « grande muraille de sable » en Mer de Chine*, *Le Figaro*, 13 avril 2015, « <http://www.lefigaro.fr/international/2015>

/04/13/01003- 20150413ARTFIG00089-pekin-construit-une-grande-muraille-de-sable- en-mer-de-chine.php (6 mars 2019).

SHAMBOUGH, David « Assessing the US “Pivot” to Asia », *Strategic Studies Quarterly*, Vol.7, n°2, 2017, p.10-19.

TØNNESSON, Stein « An International History of the Dispute in the South China Sea », *EAI Working Paper*, n°71, 2001, 30p.

TØNNESSON, Stein « The South China Sea in the Age of European Decline », *Modern Asian Studies*, Vol.40, n°1, 2006, p.1-57

TØNNESSON, Stein, « The Paracels: The “Other” South China Sea Dispute », *Asian Perspective*, Vol.26, n°4, 2002, p.145-169.

TØNNESSON, Stein, « Vietnam’s Objective in the South China Sea: National or Regional Security? », *Contemporary Southeast Asia*, Vol. 22, n°1, 2000, p.199-220.

URAS, Alessandro, « The South China Sea and the Building of a National Maritime Culture: A New Chinese Province in the Making », *Asian Survey*, Vol.57, n°6, p.1008-1031.

WOOD, Denis « The Map as a Kind of Talk: Brian Harley and the Confabulation of the Inner and Outer Voice », *Sage Publications*, Vol.1, n° 2, 2002, p.131-161.

Thèses et mémoires

PAK CHEONG CHUNG, Chris, *Since Time Immemorial: China’s Historical Claim in the South China Sea*, mémoire de M.A (histoire), University of Calgary, 2013, 157p.

PENG-SENG, Steven, *Le panasiatisme en Asie : une construction de l’identité asiatique et japonaise, 1900-1924*, mémoire de la M.A (histoire), Université de Montréal, 2014, 119p.

PO, Chung-yam, *Conceptualizing the Blue Frontier: The Great Qing and The Maritime World in The Long Eighteenth Century*, Thèse de Ph. D (Histoire), Ruprecht-Karls-Universität, 2013, 294p.